



KOEHREN Mélodie
Université de La Rochelle
Département de Géographie
Mémoire de master 2 Sciences pour l'Environnement
Spécialité Géographie Appliquée à la Gestion de l'Environnement

La qualité environnementale des plages : étude de perception.

Le cas de l'île de Ré.

Année universitaire 2008-2009
Mémoire de Géographie préparé sous la direction de
DUVAT-MAGNAN Virginie, professeur de Géographie
à l'université de La Rochelle

"Le désir d'accès à la Mer pour la voir et la toucher est un désir extrêmement fort. La Mer est sans doute le seul site dont le libre accès est un véritable problème de nature politique "

(Rapport Piquard, 1973).

Sommaire

Avant-propos.....	2
Introduction.....	3
I) La qualité environnementale : un concept composite.....	5
I.1) Décryptage d'un concept récent.....	7
I.2) La gestion du littoral au service de la qualité environnementale ?.....	25
I.3) La labellisation, un outil au service de la qualité environnementale et de la gestion ?.....	48
II) La qualité environnementale en pratique.....	78
II.1) La gestion des plages : une nécessité pour les stations littorales.....	78
II.2) Ré : une île, des plages, du tourisme, une gestion.....	104
II.3) La perception de la qualité de la plage et de leurs gestions par les usagers.....	128
Conclusion.....	170
Bibliographie.....	173
Table des matières.....	180
Liste des figures.....	181
Liste des annexes.....	182
Annexes.....	183

Avant-propos

Le présent mémoire est l'aboutissement d'une « carrière » scolaire et universitaire riche en découverte, en savoir et en rencontre.

Dans le prolongement de mon mémoire de Master 1 concernant la qualité environnementale des plages d'un point de vue usagers, j'ai voulu pour cette année compléter ce travail avec la vision des résidents rétais.

Réalisé sur deux années, ce mémoire avait dans un premier temps, l'île d'Oléron pour terrain. Ce territoire ayant développé le projet Oléron Qualité Littoral, mon sujet de mémoire s'y intégrait de manière cohérente. Or après avoir étudié longuement ce terrain, il s'avéra que pour des raisons de logique avec le précédent travail et de logistique, retourné vers le terrain rétais était un meilleur choix.

Mais la réalisation d'une enquête auprès des résidents n'est pas une chose aisée. Il faut tout d'abord obtenir l'aval des mairies, afin d'être en règle en cas de problème. Je n'ai eu aucun problème lors de ma demande auprès des mairies de Rivedoux-plage et le Bois-plage qui ont manifestés un certain enthousiasme à ma démarche. En revanche ce ne fut pas le cas pour Saint-Martin-de-Ré qui s'opposa à mes enquêtes, il me fallait au préalable une autorisation, et une publication dans le journal « Le phare de Ré » afin de prévenir la population. De plus, pour enquêter dans la rue, il me fallait là aussi une autorisation du service voirie, et comme les secrétaires de mairie me l'ont spécifiées les résidents n'aiment pas trop ce genre d'embêtement, et c'était à mes risques et périls de me faire arrêter par les forces de l'ordre...

Une fois les autorisations obtenues, il faut maintenant que les résidents répondent. Après quelques heures de porte à porte totalement infructueux, j'ai décidé de déposer les questionnaires dans les boîtes aux lettres, avec une note explicative et une date à laquelle je repassais. Technique qui dans l'ensemble à bien marché et fut appréciée des enquêtés, mais qui demande de longues heures de marches afin de repérer les maisons occupées et des frais de photocopies et de transports important.

Le dicton de ce mémoire pourrait être : A chaque problème sa solution !

Introduction

la plage...

Lieu de confluence entre deux mondes bien distincts.

Celui du touriste qui cherche à s'aérer pendant quelques jours sur un lieu accueillant répondant à ses besoins, et celui de l'environnement, façonné aux grès du temps par la main de l'homme, afin qu'ils y répondent.

De la côte d'Opale à la côte d'Azur en passant par la Côte de Lumière, mais aussi les côtes Anglaises ou la Costa del Sol, tous ces lieux reçoivent sans compter ces vacanciers en quête de repos et de changements.

Ces lieux soumis à de très fortes pressions anthropiques se doivent pourtant, dans leur grande majorité, de garder à tous prix leurs aspects naturels afin de trouver grâce aux yeux des estivants et de ceux qui y résident.

Mais que veulent ces individus ? Des équipements, une nature brute, ou bien les deux ?

Une foule de questions vient à nous subitement : qui détermine si une plage est belle ou non ? Comment la notion de qualité peut intervenir sur un milieu aussi changeant qu'une plage ? Qui décide de cette qualité, comment fait-on pour la déterminer ? Et cette qualité est-elle vraiment un atout positif pour l'environnement, ou un atout commercial ? Qui gère ce milieu si versatile et comment ? Et les hommes et les femmes qui y vivent toutes l'année sur le bord de cette plage, comment la jugent-elle ?

Toutes ces questions peuvent être réunies en un concept « la qualité environnementale » et plus spécifiquement celle de la plage.

Cette étude s'interroge donc sur cette notion usitée largement aujourd'hui par notre société, mais qui reste confuse dans bien des esprits. L'intérêt, ici, est de montrer que cette qualité environnementale est une idée qui se vit chaque jours et par chacun d'entre nous. Que ce sont bien les individus qui l'influencent et qui la créent continuellement.

L'application à la plage est particulièrement intéressante car c'est un lieu de rencontre entre une multitude d'activités qui portent chacune un avis personnel sur cette qualité et qu'il est bon de comprendre comment cet espace s'organise afin de maintenir malgré tout, tous les

atouts qui en font une plage attrayante. De plus, s'attarder sur la perception de cette qualité du côté des résidents, diffère des nombreuses études qui étudient généralement les touristes et leurs avis sur les lieux visités.

Ce travail sera volontairement délimité à l'île de Ré, qui est un espace insulaire de petite taille de Charente-Maritime, mais offrant un panel de plages, d'environnement et d'activités très étendus. Lieu particulièrement reconnu dans toute la France et notamment dans la région parisienne, de part ses stars et sa beauté naturelle, l'île se fait protectrice de son milieu par un péage qui modère le flux de touristes et les continentaux en général ; il est de ce fait intéressant de voir comment la communauté protège cet espace et comment elle le conçoit au quotidien. Sa proximité avec la Préfecture du département de la Charente-Maritime, La Rochelle, qui est notre lieu de résidence, en fait un argument supplémentaire quant à son choix car l'étude pourra y être plus facilement menée. L'étude de deux communes éloignées d'une dizaine de kilomètres, nous permettra de découvrir en détail les résidents et leurs perceptions de leurs environnements distincts et cela de manière détaillée.

Cette approche de la qualité environnementale des plages se verra découpée en deux parties, l'une théorique et l'autre pratique.

La théorie est nécessaire si nous sommes désireux de saisir de façon approfondie ce concept de qualité environnementale, d'en comprendre son origine et son but afin de se l'approprier et pouvoir le manier aisément par la suite. La gestion du littoral est également associée à cette partie car il faut s'interroger sur cet outil qui assiste la qualité environnementale du littoral et l'analyser en pratique sur différents terrains, tout comme les labels que l'on voit se multiplier de façon anarchique sur nos plages.

La pratique quant à elle, s'intéresse au milieu littoral et à ses activités puis plus précisément aux plages et leurs gestions. L'étude du terrain Rétais nous permettra de mettre en place la notion de perception de la qualité environnementale grâce à l'élaboration d'une enquête de satisfaction. Les résultats, ainsi que l'analyse de ce travail de terrain, nous autoriseront à répondre à notre problématique construite au fur et à mesure de ce mémoire qui est de savoir si la qualité des plages et leurs gestions répondent bien aux attentes des résidents.

Mots clés : qualité environnementale, plage, perception, satisfaction.

I) La qualité environnementale : un concept composite.

L'environnement est depuis quelques décennies au centre de toutes les préoccupations, qu'elles soient politiques, scientifiques ou bien citoyennes. Or cette prise de conscience de l'environnement qui nous entoure est un bien fragile, méritant toute notre attention et les protections qui lui sont dues n'est pas récente et varient selon les cultures liées aux approches qu'elles ont avec la nature.

Auparavant, l'environnement n'était perçu en Occident que par l'art, qui lui donnait une certaine valeur notamment par la représentation de paysage. Mais c'est au XIX^{ème} siècle avec le courant du romantisme qui met en avant la « naturalité », en représentant la beauté de la nature.

Mais le tournant se fit réellement aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles après les multiples guerres qui ont nécessité l'appel à l'industrie lourde et à l'utilisation poussée et anarchique des ressources naturelles. L'utilisation d'armes de destruction massives telle que la bombe atomique font aussi très peur, l'homme peut détruire en une fraction de seconde l'environnement et tout ce qu'il comporte. La multiplication des catastrophes écologiques visibles par l'homme comme les marées noires, mais aussi les crises pétrolières font prendre conscience à l'homme qu'il est dépendant de cet environnement qui l'entoure et lui fournit les énergies dont il a besoin.

Les progrès des médias et de l'information ont également favorisé la mise en lumière de problèmes écologiques à travers le monde, en montrant les images d'un environnement détérioré par l'homme et ses actions. Les scientifiques par leurs travaux ont démontré que l'environnement était en danger et qu'il fallait réagir rapidement avec des actions fortes pour préserver, conserver et stopper les dégâts grandissants fait à ce dernier.

De ce fait, on est passé en quelques siècles d'un environnement perçu comme un objet esthétique à une véritable préoccupation environnementale qui mobilisent de très nombreux acteurs. D'une échelle locale nous sommes passés à une échelle internationale avec l'idée d'un environnement comme « bien commun à l'ensemble de l'humanité » (Conférence de Rio, 1992) nécessitant l'instauration de traités ratifiés lors de grands événements mondiaux qui réunissent tous les pays du monde autour d'une seule problématique.

A travers ces différents processus, l'homme cherche donc à protéger l'environnement en général mais aussi son environnement immédiat, c'est-à-dire son cadre de vie et par là

même sa qualité de vie. Cette qualité de vie, issue du vocabulaire médical s'est ensuite élargie à de multiples domaines et notamment l'environnement. On va parler « de qualité de vie pour décrire un développement urbain harmonieux, respectueux de la qualité de l'environnement et des aspirations des populations. Cependant, à y regarder de plus près, les contours de cette définition restent flous, et aucun référentiel international ne vient étayer ce concept de critères établis » [...] Tout le problème de la qualité de vie est de la définir. Elle comprend des éléments objectifs, qui relèvent du cadre de vie et qui sont quantifiables par des sondages et des statistiques (air, logement, bruit, mobilité, travail, revenu, participation citoyenne, etc..), mais également des éléments subjectifs (satisfaction, sentiment de pouvoir se réaliser, sentiment de sécurité, bien-être, etc..) intrinsèquement beaucoup plus difficiles à quantifier. (Site Internet www.qualitedevie.org/qualite/tiki-read_article.php?articleId=46, consulté le 19 mars 2009).

De nombreuses enquêtes portant sur la qualité de la vie en ville démontrent que « les priorités des habitants en ce qui concerne le cadre de vie, concernent d'abord la sécurité au sens large, puis les qualités de l'environnement (bruit, odeur, beauté), et enfin le caractère utilitaire de celui-ci (accès aux transports, aux commerces, aux espaces verts) » (Site Internet www.qualitedevie.org/qualite/tiki-read_article.php?articleId=44, consulté le 19 mars 2009).

Ainsi, lorsque l'on parle de l'environnement dans la qualité de la vie, on va parler de « qualité de l'environnement » ou bien de « qualité environnementale » pour décrire ce milieu qui nous entoure et qui varie d'état selon l'attention qu'on lui porte, mais aussi de l'utilisation que l'on en a.

De ce fait, nous allons consacrer notre première partie à cette qualité environnementale, avec tout d'abord une recherche approfondie de ce concept, puis une interrogation sur la position de la qualité environnementale dans la gestion du littoral et enfin un point sur l'outil le plus utilisé en matière de qualité : le label.

I.1) Décryptage d'un concept récent.

La qualité de l'environnement est un concept complexe qui nécessite la compréhension de son évolution et du contexte dans lequel il a émergé, pour pouvoir mieux appréhender sa définition et l'importance qu'elle prend pour les populations.

I.1.1) Développement durable et qualité environnementale.

Depuis son apparition en 1992, lors de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, le « développement durable » est indissociable de tout discours traitant de l'environnement et de développement. D'après Franck-Dominique Vivien « elle est aujourd'hui reprise par l'ensemble des acteurs engagés dans les problématiques de l'environnement et du développement : les scientifiques s'interrogent sur le sens, le contenu et les divers « degrés » (fort, faible, etc.) de la durabilité ; les institutions internationales et les commissions nationales, amis aussi certaines régions, certaines communes, s'efforcent de sensibiliser les opinions publiques et de bâtir des listes d'indicateurs de développement durable ; à grands renforts d'écologie industrielle et de management environnemental, les entreprises inscrivent désormais leurs stratégies dans une perspective de soutenabilité ; le monde associatif et les organisations non gouvernementales se sont aussi saisis de ce slogan pour en faire un des éléments forts de leurs revendications... » (Vivien F-D, 2001).

Afin de mieux saisir et comprendre cet engouement pour cette expression et cela dans tous les niveaux de la société nous pouvons faire un rapide retour historique sur la genèse de ce concept.

- **1971** : Le Club de Rome (association à but non lucratif de droit suisse créée en 1968) publie le rapport « The limits of growth » traduit en français par « Halte à la croissance » qui fut rédigé à sa demande par le Massachusetts Institute of Technology. Celui-ci prônait la croissance zéro en développant l'idée que le développement économique et la protection de l'environnement sont antinomiques.

- **1972** : « C'est dans ce climat de confrontation et non de conciliation entre l'écologie et l'économie que se tient la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement

humain, à Stockholm, en 1972. Conférence qui sera à l'origine du premier vrai concept de développement durable, baptisé à l'époque éco-développement. Des personnalités comme Maurice Strong, organisateur de la Conférence, puis le professeur René Dubos, Barbara Ward et Ignacy Sachs, insistent sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud. Il en découlera la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). » (Site Internet www.ecologie.gouv.fr/Historique-du-Developpement.html consulté le 20 mars 2009).

- **1974** : Lors de la conférence des Nations Unies de Cocoyoc, les Etats-Unis condamnent la notion d'éco-développement, mais l'idée n'est pas pour autant morte et les Anglo-saxons introduisent la notion de « sustainable development ». En France, c'est en 1980, que « le développement durable » apparaît pour la première fois dans l'ouvrage *Strategie mondiale de conservation*, publié par l'Union internationale de la Conservation de la nature.

- **1987** : « Notre avenir à tous » ainsi s'intitule le rapport de Madame Gro Harlem Bruntland commandé par les Nations Unies, qui va s'opposer à tous les principes précédents en développant de multiples idées telles que « Environnement et développement ne sont pas deux défis distincts; ils sont liés, inexorablement », « L'économie, ce n'est pas seulement produire des richesses; l'écologie ce n'est pas uniquement protéger la nature; ce sont les deux ensemble qui permettent d'améliorer le sort de l'humanité » (Rapport Bruntland Chapitre I, Partie II).

Pour aboutir à sa définition du développement durable :

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. »

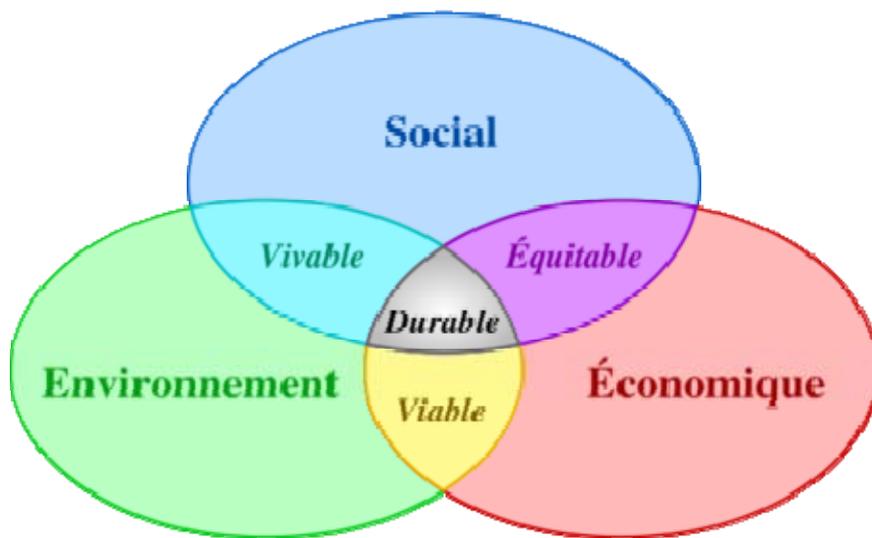
et en précisant qu'« il n'existe aucun modèle idéal de développement durable, car les systèmes sociaux, les systèmes économiques et les conditions écologiques varient beaucoup d'un pays à l'autre. Chaque pays devra trouver sa voie propre. Mais, indépendamment de toutes ces différences, le développement durable doit s'envisager comme un objectif à atteindre à l'échelle mondiale. » Rapport Bruntland, Chapitre I, Partie II).

- **1992** : « La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio rassemble 178 pays. Elle lie définitivement les questions

d'environnement et de développement et adopte un texte fondateur : la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et un document de proposition, non juridiquement contraignant mais faisant autorité : l'agenda pour le XIX^{ème} siècle dit Agenda 21. » (Chassande, 2002).

Le terme est donc désormais inscrit et reconnu par tous, le développement durable va susciter de nombreuses interrogations et la création d'une définition simplifiée venant compléter celle de Brundtland. Le développement durable va se vouloir un processus de développement qui concilie l'écologique, l'économique et le social. Ce tripôle représente la position du développement durable au centre des préoccupations.

Figure 1: Le tripôle du développement durable.



Source: MACGILLIVRAY & ZADEK.

Ainsi si l'on analyse ce schéma, ces trois objectifs doivent construire le développement durable en passant par trois principes :

- Un développement équitable : le principe est d'allier l'économie et le social (respect des droits de l'homme, des droits du travail...), afin d'obtenir un commerce basé sur l'équité (commerce équitable).
- Un développement viable : c'est-à-dire réussir à faire concilier l'économie et l'environnement, en glissant progressivement vers les énergies renouvelables.

○ Un développement vivable : il s'agit d'associer les facteurs à la fois sociaux et environnementaux, ce qui se résume à procurer une qualité et un cadre de vie satisfaisant aux sociétés.

Le développement durable est donc « un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. » (Site Internet www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/historiquedd.pdf consulté le 20 mars 2009).

De plus nous pouvons remarquer que le dernier principe du développement durable, le développement vivable fait du cadre de vie et donc par la même de la qualité de vie et de l'environnement l'un des piliers de ce concept. Ce qui nous ramène à la qualité environnementale, qui est donc liée au développement durable et cela dès sa définition.

Nous pouvons également constater que parallèlement Madame Brundtland fit mention de qualité et cela dans son rapport en 1987 dans les principes généraux, droits et responsabilités. En effet, nous pouvons citer :

« Droit fondamental de l'homme :

1. Tout être humain a le droit fondamental à un environnement suffisant pour assurer sa santé et son bien-être. »

« Normes relatives à l'environnement et surveillance :

4. Les États établiront des normes adéquates en matière de protection de l'environnement et surveilleront les modifications de la qualité de l'environnement et de l'utilisation des ressources et publieront les données s'y rapportant. »

(Rapport Brundtland, Annexe 1, 1987).

Quelques années auparavant en 1972, lors de la Conférence mondiale sur l'environnement de Stockholm, les premiers droits et devoirs en matière de préservation et de qualité de l'environnement furent mentionnés comme le principe 9 de la déclaration de Stockholm :

« L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permet de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures ».

Preuve que la qualité du cadre de vie et du bien être est un aspect qui est, depuis de nombreuses années, important dans la vie des sociétés et qu'il est nécessaire d'y prêter

attention pour vivre de façon correcte ainsi que pour les générations futures, avec pour cela des actions concrètes.

En ce qui concerne la France, le développement durable a inspiré de nombreuses initiatives en matière de qualité de l'environnement. Et notamment, la plus significative, est celle de l'adoption d'une Charte de l'environnement adossée à la Constitution en 2005 (Annexe 1). En effet, le Président Jacques Chirac, avait annoncé le 3 mai 2001 à Orléans, le souhait de la création d'une Charte de l'environnement qui se verrait adossée à la Constitution française. La rédaction de cette charte a été confiée à la Commission Coppens qui a déterminé dans son rapport que les concepts fondamentaux devaient être le développement durable et l'environnement comme patrimoine commun.

Il faut savoir que le texte de la commission Coppens s'est appuyé sur les résultats qui ont été produits lors de la consultation nationale de 949 personnes réalisée en 2002-2003 pour la Charte de l'environnement.

Ce qui nous intéresse le plus est la mise en évidence de la nécessité de la qualité de l'environnement ; nous pouvons citer notamment le point 1.4.1. : Le droit à un environnement sain et équilibré :

« Reconnaître le droit de toute personne à vivre dans un environnement sain et équilibré répond à l'une des aspirations de l'homme, mais aussi à une exigence « particulièrement nécessaire à notre temps ». L'accélération du progrès scientifique, la croissance de la population mondiale, l'importance des menaces qui planent sur certains éléments de l'environnement naturel de l'homme conduisent à affirmer que la préservation, la gestion, et la remise en état de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, des éléments naturels, des ressources de la planète conditionnent aujourd'hui le maintien et l'exercice de ces droits fondamentaux que sont le droit à la vie et à la santé. »

[...] « La qualité de l'environnement est considérée comme un des éléments du bien-être. »
(Rapport de la commission Coppens, 2002)

La charte une fois rédigée comporte 10 articles traitant de l'environnement dans sa globalité, en ce qui concerne la qualité de l'environnement nous pouvons relever quelques articles :

« Article 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

Ici, chaque individu dans la collectivité a le droit de profiter d'un environnement plus sain.

« Article 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. »

On peut remarquer le terme de « devoir de prendre part » ce qui implique que chaque citoyen a des obligations et des responsabilités dans l'état de son environnement. Ce qui implique aussi que les pouvoirs publics doivent prendre eux aussi des mesures tout comme les entreprises. On passe d'une protection passive à une protection active.

Ainsi depuis sa « création » le développement durable, met, constamment en avant la qualité de l'environnement et de vie des hommes, afin que les générations actuelles et futures puissent en profiter. De nombreuses fois citée dans les documents officiels, la qualité de l'environnement n'est pourtant pas clairement définie et reste un concept plus ou moins bien caractérisé. Nous allons donc nous pencher sur ce concept largement usité.

1.1.2) Définition de la qualité environnementale.

D'après un rapport de l'UNESCO sur les indicateurs de la Qualité de l'environnement et de la qualité de vie, l'auteur rappelle l'intérêt et l'importance de définir ce concept: « La société qui cherche à créer un environnement de haute qualité doit d'abord définir ce qu'elle entend par "environnement" et par "qualité", puis trouver les moyens de représenter matériellement et de mesurer ces concepts, afin que puisse être déterminé dans quelle mesure cette société réussit à atteindre l'objectif de cette politique. » (Unesco, 1979).

Il nous faut donc d'après cette citation définir les termes de « qualité » et d' « environnement » afin d'obtenir une définition de la qualité environnementale. Seul le dictionnaire critique de Brunet (1997), nous propose des définitions :

« *Qualité* : ce qui est propre à un objet, à un espace, à un être, pris comme genre ou individuellement, et qui le fait tel, qui contribue à le définir, absolument ou par rapport à un usage, une stratégie donnée. Mot neutre, il permet un minimum de mesure et d'évaluation objective, il peut donc être mesuré comme par exemple la qualité de l'eau qui exige une soixantaine de mesures différentes.

Environnement : au sens large, l'environnement comporte des éléments naturels et matériels, mais aussi des personnes avec leurs activités, leurs relations, leurs cultures et leurs institutions. C'est tout ce qui entoure et agit sur l'homme directement ou indirectement, et cela s'analyse à plusieurs échelles, locale, régionale et au-delà ».

Ces deux définitions, qui n'ont pas de réelle signification en soi, mentionne la présence des êtres vivants, preuve qu'ils sont indissociables.

De plus, le terme de qualité fut approfondi par Hervé Brédif. D'après ce dernier, la « qualité peut constituer un opérateur pertinent pour une approche rénovée du développement durable ». Après avoir fait la distinction entre la quantité, qui est un terme dépréciatif, et la qualité, qui renvoie quant à elle à des aspects dénombrables, non mesurables et surtout à des valeurs positives, voire à l'élite, car s'imposant comme « la » référence. En outre, ce qui est complexe dans ce terme est qu'il fait appel à la subjectivité comme nous le verrons plus tard, à la différence des sciences qui se doivent d'être objectives, avec l'application de méthodes rigoureuses et reproductibles, ce qui peut poser problème lorsque l'on souhaite définir un concept. Mais au-delà de tout cela, l'auteur a voulu démontrer que l'emploi de la notion de qualité dans la problématique du développement durable a trois bénéfices permettant « un processus de développement durable approprié et vivant :

- expliciter les attentes et les besoins effectifs des acteurs concernés par un territoire,
- poser la question des interactions entre ces qualités, penser conjointement les relations entre économie, écologie et aspects socioculturels,
- favoriser l'expression d'une ambition partagée à l'échelle d'un territoire : penser un dessein de territoire plus large, subsumant les aspirations et les rêves de chacun. » (Brédif, 2008)

La qualité est donc pour cet auteur, un concept qui permet de mettre en avant la véritable nature de la pensée des acteurs et ceux pourquoi ils sont vraiment attachés. Ce questionnement par la qualité va permettre aux différents acteurs de communiquer entre eux afin de redéfinir et de reconstruire l'identité de leur territoire.

En dépit de la pertinence de la définition du concept de qualité par Brédif, il faut nous recentrer sur la qualité environnementale, qui d'après Milbrath L.W. se définit comme : « [...] le rapport entre le total des effets heureux et le total des effets malheureux de

l'environnement ressentis par une personne donnée; ce rapport ne doit comprendre que les éléments d'environnement qui sont importants pour cette personne ». (UNESCO, 1979). Le sens donné par cet auteur peut nous paraître juste mais relativement simple et peu complet, nous sommes en droit d'imaginer une définition plus achevée.

Si dans l'hexagone une définition n'est pas clairement identifiée excepté dans le secteur du bâtiment avec la « Haute Qualité Environnementale » qui est une démarche environnementale pour la conception et la réalisation de bâtiments, particulièrement prisée aujourd'hui, il nous faut chercher outre-atlantique.

Une définition de la qualité environnementale nous est fournie par le European Environment Agency (EEA) (site du EEA consulté le 25 mars 2009 <http://www.eea.europa.eu>) dont la mission est « de fournir des informations opportunes, ciblées, pertinentes et fiables sur l'environnement aux personnes concernées par l'élaboration et la mise en œuvre de la politique environnementale nationale et européenne, ainsi qu'au grand public ».

Ainsi, la qualité environnementale est d'après l'agence : « Properties and characteristics of the environment, either generalized or local, as they impinge on human beings and other organisms. Environmental quality is a general term which can refer to: varied characteristics such as air and water purity or pollution, noise, access to open space, and the visual effects of buildings, and the potential effects which such characteristics may have on physical and mental health (caused by human activities) ».

C'est une définition complète, qui résume bien tous les aspects que peut prendre l'environnement, mais aussi les impacts qu'il peut avoir sur l'homme, positifs ou négatifs. La qualité environnementale est donc une notion qui prend en compte les relations réciproques qui existent entre l'homme et l'environnement.

Le Ministère de l'environnement américain fournit aussi une définition, en date du 2 avril 2007 sur son site U.S Environmental Protection Agency (<http://www.epa.gov>).

Ainsi nous pouvons lire sous la dénomination de qualité environnementale et qualité de vie: « The quality of an environment is measured in terms of its capacity to offer goods and services that satisfy the needs of the individuals and groups which belong to that environment. These individuals or groups may either be human or non-human, depending on who's environment is meant. In the case of man, the quality of life depends on the degree to which both physiological and psychological human needs are met, which in turn, depends on the goods and services provided by the natural environment».

Cette acception est également très intéressante car elle prend, encore plus, en compte les besoins de l'homme, en précisant qu'il a des besoins physiologiques mais aussi psychologiques.

Ainsi avec ces différentes propositions, nous pourrions créer une première définition de toutes pièces reprenant les idées principales des ces dernières :

La qualité environnementale prend donc en compte à la fois, la dimension de l'impact qu'une société et ses choix peuvent causer sur son environnement de façon large donc économique et écologique, mais aussi l'impact que l'environnement peut avoir sur les choix et le ressenti au quotidien sur une population donc en positif ou négatif.

Elle peut donc se mesurer sur une société avec le rapport entre les bienfaits économiques et sociaux des divers choix qu'elle fait et les conséquences multiples que cela entraîne (écologique, qualité de vie, sanitaires...).

Une autre approche est donnée par Cendrero A. et al qui cadre le concept dès le début de son article comme « somewhat subjective, elusive and difficult to define. As any complex characteristic, this one results from the combination of a numbers variable. Some of these variables can be expressed by each of quantitative parameters and others are qualitative. These can be objectively measured and others can be assessed in a subjective manner; variables can be continuous, discrete or categorical. Part of the variables affecting quality represent permanent features of the environment (for practical purposes and from the human point of view, such as natural hazards) and others may change quite rapidly, generally a result of human influence (land cover, water quality). » (Cendrero A. 2003)

Cet extrait nous fait comprendre que le concept de la qualité environnementale n'est pas forcément une chose aisée car elle est une combinaison de nombreuses variables, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, qui sont plus ou moins faciles à évaluer, et plus ou moins permanentes dans le temps.

Et comme l'auteur le précise, « thus, any attempt to assess environmental quality should take into account the fluid nature of this concept and its relationship with social perception. » Ce qui signifie qu'il ne faut jamais oublier lors de l'évaluation de la qualité de prendre en compte la perception sociale de la nature sujette à l'évaluation.

Lors de son travail sur l'évaluation de la durabilité des zones côtières, Cendrero A. a considéré différentes dimensions afin d'obtenir un index numérique tel que : « environmental

quality or sustainability criteria ; types of interactions between people and environment ; environmental components or « parts » of the environment».

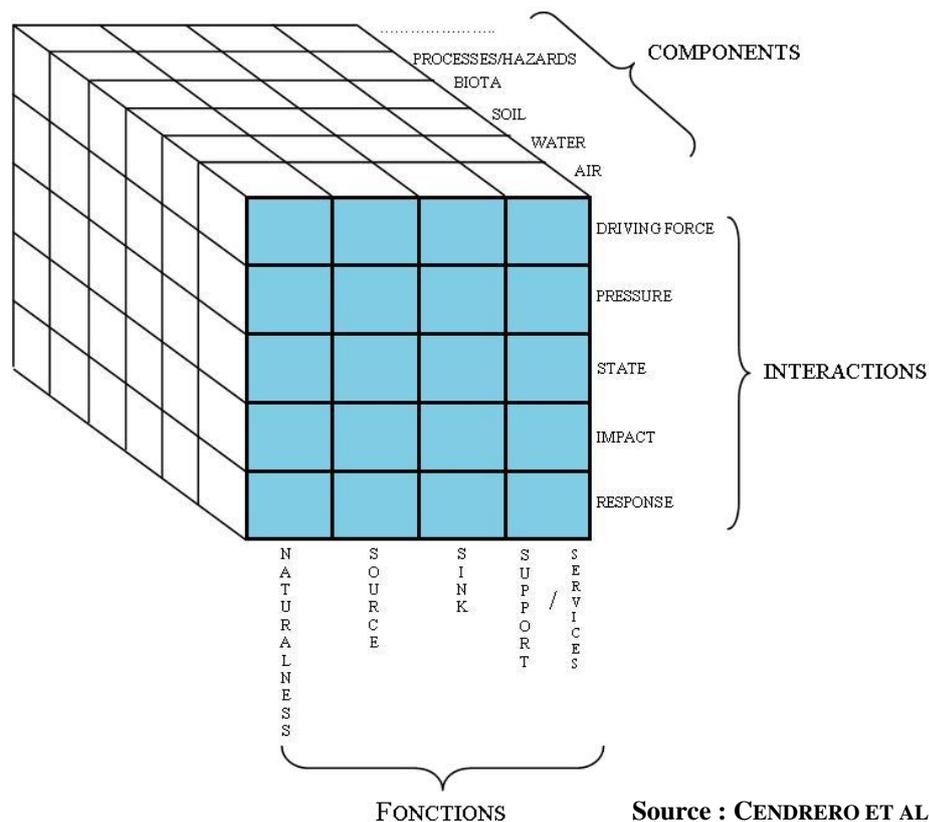
En résumé :

- les fonctions : ce sont les points de vues de l'homme et de la Nature, appelés aussi les points de vues anthropocentrique et écocentrique.
- les interactions : qui peuvent être représentées au moyen d'indicateurs de pression, d'état et de réponses.
- les composants : ce sont tous les indicateurs de l'environnement (air, eau, sol...)

L'auteur précise également l'importance du type d'unité spatial sur lequel l'évaluation va s'appliquer afin d'en déterminer précisément l'échelle ou le niveau de détail.

Les trois dimensions de la qualité environnementale décrite auparavant ont été représentées sur le schéma ci-dessous qui reprend les différents composants de la surface de la terre et peut être considéré comme un « overlay of different physical layers or components and their relationship » c'est-à-dire une superposition des différentes dimensions vues auparavant et leurs relations.

Figure 2 : The three dimensions of environmental quality.



Source : CENDRERO ET AL. (2003).

Malheureusement, ce système d'après l'auteur « this will in practice never be possible; in given instances some combinations will not be applicable and in other cases the possibility to obtain data on the indicator will be very limited. Moreover, if such a method is to be useful for wide and regular applications, it should be based on a limited number of particularly significant and easy-to-obtain indicators. »

Comme il le souligne, il n'est pas forcément facile d'obtenir une réponse à tous les indicateurs qui peuvent évaluer et donc définir une qualité environnementale, il faut donc chercher les indicateurs les plus pertinents, les plus simples à obtenir et à traiter.

Il n'existe donc pas de véritables jeux d'indicateurs qui puissent évaluer la qualité environnementale, mais pour une définition nous pouvons inclure ces trois dimensions car c'est ce qui fait et compose ce concept.

Nous pouvons ainsi à partir de toutes ces définitions et explications en définir une qui reprend toutes les idées générales :

La qualité environnementale serait donc une prise en compte des fonctions, des composants et des interactions entre l'homme et la nature dans laquelle il vit. Cette relation peut être positive ou négative mais toujours réciproque car si l'un agit, l'autre réagira nécessairement et cela de façon plus ou moins forte.

Cette définition nous rappelle bien l'importance de la relation entre l'homme et la nature et surtout du point de vue que porte l'homme sur cette dernière. C'est à travers ce point de vue qui est variable entre les différents êtres composants l'environnement que la définition de la qualité peut changer.

Le concept de la qualité a pour particularité de varier selon les personnes, car c'est avant tout un jugement de valeur, qui par nature est toujours quelque chose de subjectif et qui évolue avec le temps. Les opinions humaines et les préférences sont aussi diverses que le nombre d'acteurs qui se trouvent sur un territoire. D'où la difficulté de définir de façon exacte ce qu'est la qualité de façon générale et la faire accepter pas tous.

Or pour Milbrath L.W. : « Ce n'est pas parce que la qualité est nécessairement subjective que les jugements de qualité sont totalement idiosyncrasiques, c'est-à-dire varient grandement selon les individus. Quand des personnes font l'expérience de la même réalité, elles tombent souvent assez largement d'accord sur ce qui est beau et ce qui est laid, sur ce qui a bon goût et

ce qui a mauvais goût, sur les actes ou les produits qui sont bons ou mauvais pour soi. Chaque société entretient une sorte de consensus général sur ce qui est, à son avis, empreint ou dépourvu de qualité. Ce consensus est, dans une certaine mesure, influencé par les traditions et les valeurs culturelles, mais il n'en existe pas moins un fort élément d'universalité. Nous sommes tous des organismes humains et sommes tous sensibles à la douleur et au plaisir ; ce sont plus ou moins les mêmes choses qui nous apportent la douleur et le plaisir, quelle que soit la société où nous vivons. Si l'on désire mesurer et comparer des qualités entre cultures différentes, on doit être assez imaginatif pour conceptualiser les éléments constitutifs de la qualité qui sont valables pour toute l'espèce humaine et non pas spécifiques à une culture quelconque.»

Ainsi pour cet auteur la qualité est une chose « universelle » qui est indépendante de la culture dans laquelle les hommes vivent.

Mais au-delà de cela ce n'est peut être pas la culture mais bien l'éducation et les catégories socioprofessionnelle qui peuvent jouer sur la perception de la qualité.

De ce fait, de multiples définitions apparaissent selon les disciplines car chaque acteur a des attentes différentes par rapport à la qualité. Une qualité sera donc différente selon les postes occupés ou les intérêts particuliers du répondant.

On peut subodorer que les gestionnaires de sites et plus particulièrement de plages verront par la qualité de ces dernières, des lieux qui répondent aux attentes et aux besoins de leurs clientèles touristiques, mais aussi des lieux correctement préserver et protéger afin qu'ils puissent être pérennisés dans le temps. De cette manière, l'économie locale qui bien souvent repose sur ses sites sera conservée, car la plage reste généralement l'une des motivations principales de la fréquentation touristique.

En ce qui concerne la qualité pour les touristes, elle recoupe celle des gestionnaires pour d'autres raisons.

Pour eux, une plage de qualité est bien sûre un lieu qui répond à leur attentes et cela va passer par de multiples motifs de satisfaction tels que les équipements, les activités, mais aussi la préservation de la plage et les efforts faits par les gestionnaires pour la conserver au mieux tout en la rendant facilement accessible. Ceci améliorant leurs qualités de vie et leurs cadres de vie même si ce n'est que pour un laps de temps. Et si cette qualité leur convient, ils reviendront les années suivantes et peut être en feront la publicité autour d'eux.

La définition de la qualité pour les usagers est donc un difficile compromis entre préservation et équipements d'un site, ce qui rejoint la définition des gestionnaires mais qui ont d'autres objectifs en vue.

Et si l'on imagine la qualité d'une plage pour un scientifique, cette qualité se basera sur la protection et la préservation du milieu en priorité et cela en occultant l'activité humaine qui peut s'y dérouler, car pour lui cette dernière est une gêne à la bonne qualité d'un milieu.

Les visions de la qualité sont donc divergentes selon les sensibilités et les professions.

Nous avons pu voir que la définition de la qualité n'est pas une chose aisée, car prenant en compte divers composants, elle touche aussi un élément très subjectif qui est le point de vue des individus. Très variable, ce dernier peut s'accorder sur des constatations unanimes, mais il reste tout de même un concept très difficile à cerner.

La qualité environnementale apparaît donc comme une notion, qui met en avant les relations entre l'homme et la nature et cela qu'elles soient positives ou négatives, mais toujours en équilibre entre développement et préservation de l'environnement.

Cette relation fut construite et entretenue au fil des années par la société qui progressivement ce « verdit ».

1.1.3) Un terme crée par et pour la société.

La qualité environnementale est donc, comme nous avons pu le voir auparavant, un concept bien ancré dans la société qui met en lien les hommes et l'environnement.

Ce concept fut créé de toute pièce par les hommes conscients qu'ils devaient mettre des termes et une idée sur ce souhait de : « vivre dans un environnement de haute qualité et que la plupart d'entre eux sont disposés à consacrer beaucoup de temps et d'efforts pour atteindre cet idéal et le préserver. Il n'apparaît donc pas nécessaire d'étayer par une masse d'arguments l'affirmation selon laquelle un environnement de haute qualité est, dans toute société, un objectif important de politique générale. La place que cet objectif occupe parmi d'autres, également jugés importants, est évidemment variable d'une société à l'autre » (Unesco, 1979)

La société est donc de plus en plus tournée vers cette qualité de l'environnement et l'on assiste depuis quelques années à un « verdissement » de l'opinion publique, qui se traduit par diverses manifestations intellectuelles plus ou moins vives.

L'écologisme est en fait une « spécificité de pensée contemporaine qui naît à la fin des années 60 [...] avec Rachel Carson et *Le Printemps silencieux*, [qui] sensibilise l'opinion publique américaine aux agressions chimiques » (Science Humaine n°49, 2005)

De nombreux autres ouvrages vont être publiés sur les problèmes d'environnement et vont mettre en garde les sociétés, des risques qu'elles encourent face aux problèmes écologiques. Ainsi « l'écologisme est alors pleinement constitué et très largement diffusé dans les opinions publiques occidentales. Dans chaque pays, il se manifeste lors de circonstances historiques propres : jour de la Terre en 1970 aux Etats-Unis, campagne présidentielle de René Dumont en 1974 en France, combat anti-nucléaire en Allemagne... » (Science Humaine n°49, 2005).

Mais il apparaît que « l'écologisme est une construction relativement autonome, largement indépendante des nuisances ou dangers ressentis » (Science Humaine n°49, 2005) ce qui peut s'avérer surprenant puisque les hommes sont quotidiennement entourés de risques naturels, de pollution ou autres, ce qui aurait pu motiver un certain engagement dans la protection de la qualité de vie.

De plus, « plutôt qu'avancer des arguments scientifiques arides, les organisations écologistes et les médias jouent sur la corde sensible de l'opinion » (Science Humaine n°49, 2005) qui de cette manière se sentira directement touchée par des images marquantes qui vont faire rapidement et fortement réagir les populations, que des discours de scientifiques expliquant le fond du problème de façon froide et posée.

La conscience écologique est donc une pensée qui se façonne et qui imprègne plus ou moins les sociétés suivant les moyens qui sont entrepris, de plus « l'écologisme mêle énoncés scientifiques et discours militants, et bourgeoine à la lisière des communautés épistémiques [...] De là, il diffuse dans les médias, l'école ou l'université qui agissent eux-mêmes sur les leaders d'opinion, enseignants, responsables associatifs..., lesquels alimentent la conscience écologique des citoyens ordinaires. [...] Au total, la conscience écologique ne s'acquiert donc pas par expérience personnelle, mais par une médiation institutionnelle qui définit, mesure et porte à la connaissance du public les dégradations de l'environnement. » (Science Humaine n°49, 2005)

Cette dernière phrase résume bien l'idée que l'écologisme est une pensée, datant d'une trentaine d'années, qui se transmet de personne à personne par l'intermédiaire de médiation mais qu'il existe tout de même selon les pays différents degrés d'appropriation de l'écologisme, on peut constater notamment que les pays nordiques sont beaucoup plus au fait sur les questions environnementales que les pays méditerranéens. L'auteur sur ces dernières idées avance l'hypothèse de la « problématique des ressources en y incluant le capital culturel

et social. [C'est-à-dire] à revenu égal, ce sont les individus les plus éduqués les plus environnementalistes : réceptivité plus grande aux médias ? Davantage d'ouverture d'esprit ? Sans doute aussi exposition plus longue à la socialisation politique scolaire et universitaire » (Science Humaine n°49, 2005).

Ce ne sont là que des hypothèses sur ce mouvement de verdissement de la population mais il apparaît tout de même que les associations regroupent de moins en moins d'adhérents et « les actions se font éphémères et intermittentes. Dans le même temps, l'initiative environnementale est captée par l'Etat et ses antennes dans les politiques publiques. » (Science Humaine n°49, 2005).

Ainsi, on constate donc que la tendance écologiste de la population varie selon différents aspects, qu'ils soient sociaux, culturels et l'importance des médias dans la vie quotidienne, le niveau d'études....

En guise d'exemple de cette argumentation, nous pouvons nous appuyer sur un sondage d'opinion commandité par la Direction générale de l'environnement fin 2007, sur les « Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement » et cela dans les vingt-sept Etats membres de l'Union Européenne auprès de 27 000 personnes.

Chaque question fut analysée et rattachée aux critères personnels de l'enquête et il apparaît que pour, par exemple, une question du type : « Avez-vous accompli l'une des actions suivantes au cours du mois dernier pour des raisons environnementales ? Une personne qui a accompli *beaucoup ou quelques actions pour des raisons environnementales* durant le mois précédent:

- est plus souvent une femme qu'un homme;
- est âgée de 25 ans ou plus;
- a fait de longues études;
- se situe politiquement à gauche;
- est bien informée sur les questions relatives à l'environnement. »

Preuve qu'il existe bien une corrélation entre les différents points abordés précédemment et qu'ils se ressentent dans les enquêtes d'opinion.

D'autre part, cette étude met en évidence qu'une écrasante majorité des personnes interrogées (95 %) considère la protection de l'environnement comme une question importante. 80 % d'entre elles indiquent que les problèmes environnementaux influencent

directement leur vie quotidienne, quasiment à égalité avec les questions économiques (84 %). La recherche de la qualité de l'environnement transparaît donc sous cette mise en avant de l'importance de la protection de l'environnement par les interrogés, qui souhaitent donc vivre dans un milieu décent sans danger pour leur santé.

C'est dans cette optique, que nous pouvons voir de plus en plus de démarches de qualité environnementale dans notre quotidien, qui peuvent influencer notre façon de nous déplacer, consommer....

Cette qualité s'adresse essentiellement aux entreprises qui en usent et peut être en abusent afin de rassurer le futur chaland et les partenaires de leurs projets. Mais d'autres projets, sans être commerciaux peuvent être signalés comme « qualité environnementale » et qui séduisent la société.

Nous pouvons citer notamment, les différentes initiatives privées réalisées en France telles que :

- Les Initiatives Océanes, organisées par le Surfrider Foundation Europe (association à but non lucratif), qui est une grande opération de nettoyage de plages, de lacs et de rivières.



Le but est de soulever les problèmes de gestion des déchets tant au niveau individuel que collectif. Se déroulant sur quatre jours consécutifs au mois de mars, la fondation coordonne et apporte son soutien logistique à tous les organisateurs de cette manifestation.

L'édition 2009 (affiche ci-contre) a rassemblée plus de 20 000 bénévoles qui ont ramassés 2 000 m³ de déchets sur près de 500 sites. Ce sont 2 150 km de côtes qui ont donc été nettoyées (<http://www.surfrider.fr> consulté le 15 aout 2009).

- Gardiens de la côte, créée par le Surfrider Foundation Europe en 1997, ce réseau de surveillance du littoral propose à tous les citoyens de signaler, par l'intermédiaire d'une fiche de renseignements (Annexe 2), l'état d'une plage qui par la suite fera l'objet d'une enquête basée sur des documents et des données scientifiques officielles.

L'association informe donc par ses gardiens de la côte de l'état général des plages et des eaux littorales et cela à tous les niveaux de l'élu jusqu'au grand public.

Mais aussi des actions qui permettent aux usagers des plages de choisir en toute conscience leurs destinations de vacances selon la qualité environnementale des plages.

Dans ce sens nous pouvons citer le Pavillon Bleu qui est un système de certification volontaire ciblant les plages et les ports de plaisance. Il est géré et appartient à l'organisation indépendante à but non lucratif qu'est la Fondation Européenne pour l'Education à l'Environnement (FEEEE). Le label est attribué selon 4 critères principaux: la qualité de l'eau, l'éducation et l'information à l'environnement, la gestion environnementale et la sécurité et les services. Ce label une fois attribué aux communes lauréates permet aux usagers d'identifier que la commune par des actions concrètes contribue à la qualité environnementale de son port de plaisance et/ou de sa plage.

De plus, lors de la consultation de l'ancien site Internet du Pavillon Bleu, nous pouvions trouver de nombreux témoignages de maires de communes récompensées, évoquant l'attrait de ce label sur les touristes, comme par exemple :

« “C'est un indéniable atout, surtout pour attirer les touristes étrangers : le Pavillon a un réel impact chez nos voisins allemands, belges et luxembourgeois” poursuit Christine Degoot, adjointe au tourisme, qui voit dans l'augmentation de 25 % de la fréquentation portuaire constatée l'année dernière un des effets du label.

Sarreguemines (57), Le Républicain lorrain, 27/06/04 »

« Le label est sans conteste l'un des critères pris en considération par les estivants lorsqu'ils sélectionnent leur destination touristique.

Port-la-Nouvelle (11), L'indépendant, 18/06/04 »

« Nombre de touristes, notamment ceux de l'Europe du Nord, sélectionnent leur destination en fonction de ce Pavillon, qui flotte sur des lieux de baignade et les ports. “ Depuis deux ans, on constate une hausse de la fréquentation des vacanciers de pays nordiques” confirme Jean Claude Bouchery, conseiller municipal délégué à l'environnement à Gravelines.

Gravelines, Equihen-Plage (62), La Voix du Nord, 2/06/04 »

(Site Internet <http://www.pavillonbleu.org> consulté le 17 avril 2008)

Ces illustrations démontrent bien que les usagers sont sensibles à ce label qui met en avant une qualité environnementale reconnue de manière officielle. Certains même, sélectionnent leurs lieux de vacances en fonction de ce label, ce qui est une chose très profitable pour les communes littorales.

Ainsi, nous avons pu voir que la qualité environnementale est un concept créé par et pour la société qui est à la recherche depuis quelques décennies d'une meilleure qualité de vie, et d'un rapprochement avec la nature, car consciente et surtout informée grâce aux médias des dégâts que l'homme a causé et cause à la Terre. Différemment touchées selon leurs degrés d'information, de cultures et d'éducatons, les populations peuvent donc réagir de manière diverses à la protection et la qualité de l'environnement. Pour preuve en France, les actions se multiplient, impliquant de plus en plus de personnes qui se sentent concernées par la préservation de la qualité de l'environnement.

Dans ce premier chapitre, nous avons pu décrypter le concept de « qualité environnementale ». Notion qui émergea lors de la création du concept de développement durable qui la positionna en tant que principe important car touchant la qualité de vie des hommes. Elle a régulièrement accompagné les textes officiels tout en n'étant pas clairement définie. En recherchant une définition, il nous est apparu différentes notions, mais toutes concernaient le rapport entre l'homme et son environnement, et les interactions qu'ils pouvaient avoir entre eux qu'ils soient positifs ou négatifs. De plus, le principe de la qualité est une notion particulièrement subjective car elle se base sur le point de vue des personnes. Tout cela forme une définition du concept de qualité environnementale qui reste complexe car incorporant beaucoup de notions subjectives. Mais, de par le verdissement progressif des sociétés, nous pouvons présager la multiplication des recherches dans ce domaine et la multiplication des actions en faveur de cette qualité, qui selon les sondages monte petit à petit dans les priorités en matière d'environnement des citoyens. Le littoral, par exemple, est un espace où les actions en faveur de la qualité de l'environnement augmentent car les usagers sont très sensibles à cet espace, comme le précise Le Visage C. : « Le littoral cristallise visiblement de nombreuses attentes de la société, au-delà de sa valeur marchande en terme de tourisme et de loisirs. Il suffit pour cela de voir la réaction, même au centre de la France, à la moindre marée noire, pour constater que la société accorde au littoral une importance toute particulière" (Le Visage, 2004).

Nous allons donc voir en quoi une bonne gestion du littoral peut contribuer à une bonne qualité de l'environnement ? Et quels peuvent être les exemples, que nous pouvons retenir en matière de gestion littorale ?

I.2) La gestion du littoral au service de la qualité environnementale ?

La forme interrogative de ce titre, nous permet de nous questionner sur la position de la gestion du littoral et sa relation avec la qualité environnementale. En effet cette dernière, comme nous l'avons déjà précisé, se trouve à l'interface entre le développement et la préservation du milieu ; or la gestion du littoral peut-elle être un outil qui puisse aider la qualité de l'environnement, et peut-elle être capable de concilier ces deux objectifs ?

Pour répondre à ces questions nous allons voir, tout d'abord les diverses réglementations qui existent sur le littoral et qui sont bénéfiques pour la qualité, puis les questions d'échelles et enfin des exemples de gestion du littoral que nous pouvons rencontrer en France et dans le Monde.

I.2.1) De multiples réglementations en faveur de la qualité environnementale.

L'aménagement du littoral français s'est basé, au fil des années, sur de multiples textes et lois qui lui ont permis d'évoluer jusqu'à aujourd'hui.

D'après C. Meur-Ferec : « On peut cependant distinguer quatre grands épisodes dans son histoire : les fondements au début des années 1970, la décentralisation de 1982-83, la loi Littoral de 1986, et enfin la nouvelle phase de décentralisation des années 2000 et l'émergence de territoires de projet pour la mise en application de la GIZC » (Meur-Ferec, 2006).

En effet, les années 1970 sont à l'origine de la gestion du littoral, avec notamment le rapport Piquard (1973) qui souhaitait une gestion du littoral équilibrée et profitable pour tous, essayant de concilier diverses activités et divers points de vues du littoral. La mesure phare de ce rapport fut la création du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) par la loi du 10 juillet 1975.

Puis, la décentralisation, et son principe de transfert de pouvoirs, où l'Etat va consentir à confier aux régions, départements et communes, l'aménagement du territoire, le développement économique et la protection de l'environnement. Mais cela va se révéler très

conflictuelle, car chacun va défendre ses propres intérêts, en outrepassant parfois ses droits et les limites établies par l'Etat, qui n'effectue pas un contrôle efficace pour surveiller tous ces acteurs locaux.

Pour régler la situation sans revenir en arrière, l'Etat va légiférer et créer la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite Littoral, du 3 janvier 1986. Ce texte « témoigne de la volonté de l'Etat d'assurer la protection mais aussi de permettre l'aménagement et la mise en valeur du littoral ; une volonté qui n'est pas entièrement nouvelle puisqu'elle s'inscrit à la suite des nombreux textes législatifs et réglementaires (notamment directive d'aménagement nationale de 1979) » (Bilan de la loi Littoral, 2007)

De plus cette loi, « “cherche à établir un double compromis ” (Paskoff, 1998) entre d'une part, la conservation de l'environnement et le développement des activités économiques et d'autre part, entre la liberté des collectivités locales et le contrôle de l'État ». (Meur-Ferec, 2006).

Ce qui nous intéresse dans cette loi ce sont les dispositifs pris pour la protection du patrimoine et des paysages en l'occurrence :

« - Maîtrise de l'urbanisme : extension en continuité ou en hameau nouveau intégré à l'environnement, mais limitée par la création de coupures d'urbanisation et dans les espaces proches du rivage ; non constructibilité dans la bande littorale des 100 mètres (calculé à compter de la limite haute du rivage).

- Protection stricte des espaces et des milieux naturels les plus caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral.

- Elaboration de schémas de mise en valeur de la mer (SMVM). »

(<http://www.vie-publique.fr/documents-vp/loilittoral.pdf> consulté le 3 avril 2009.)

Or il apparaît là aussi quelques lacunes, notamment dues aux décrets d'applications qui ne sont pas assez rapidement publiés mais aussi du point de vue des termes employés qui ne sont pas correctement définis et qui de ce fait provoquent de mauvaises interprétations entraînant l'intervention de la justice pour régler les conflits engendrés. Après quelques années d'application, de nombreux rapports et plaintes d'élus viennent mettre en évidence les dysfonctionnements de la loi Littorale, et comme le souligne Meur-Ferec C. « Les critiques qui l'assaillent de part et d'autre, démontrent probablement son caractère équilibré mais aussi l'exacerbation des pressions et des concurrences qui s'exercent sur l'espace littoral français au début du vingt-et-unième siècle. » (2006)

Il devenait donc évident qu'il fallait l'améliorer, ou l'assouplir, ce fut fait le 9 juillet 2001 par le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT), qui « rappelle les très forts enjeux du littoral français en tant que capital environnemental et économique et souligne les dangers de sa "banalisation". Il demande un état des lieux du littoral français et la mise en application des principes de la [Gestion Intégrée des Zones Côtières] GIZC dans le contexte de la "nouvelle vague" de décentralisation. » (Meur-Ferec, 2006).

Après la publication de trois rapports, le CIADT a « replacé le "développement équilibré du littoral" comme un enjeu national majeur en matière d'aménagement du territoire, a réaffirmé la loi Littoral comme outil fondamental de cette politique, consolidé le budget du Conservatoire et annoncé la création d'un Conseil National du Littoral et le lancement d'un appel à projet national sur la mise en application de la GIZC. »(Meur-Ferec, 2006).

Cette GIZC serait donc le nouvel appel d'air dans les réglementations du littoral. Après avoir tenu compte des recommandations communautaires, des expérimentations européennes mais aussi du retour d'expériences de divers pays, la France se lance donc dans l'application grandeur réelle sur une sélection de sites.

Pour comprendre ce que signifie l'expression « Gestion Intégrée des Zones Côtières » le Secrétariat Général de la Mer nous apporte l'analyse des termes qui la compose ainsi qu'une précision sur sa mise en pratique :

« - zones côtières : fait ressortir la nécessité de traiter simultanément terre et mer,
- gestion : fait apparaître le caractère dynamique du traitement des problèmes, par rapport à l'approche peu évolutive des réglementations et des schémas de planification,
- enfin, intégrée : souligne la nécessité de traiter simultanément tous les problèmes dans la recherche d'une solution globale. »

Concrètement, la mise en œuvre d'une démarche de GIZC implique :

- l'identification d'un périmètre pertinent (englobant dans le cas général terre et mer), où les enjeux et les acteurs sont bien identifiés ; ce sont les enjeux qui définissent le territoire, et non l'inverse : ceci explique pourquoi les divisions administratives (ex : communes, départements...) ou les « territoires » associés à une partie seulement des enjeux (ex : urbanisme..) sont rarement pertinents pour la gestion des zones côtières ;
- l'organisation d'une concertation entre acteurs pour identifier les enjeux dominants ; cette concertation initiale, assez longue (typiquement plusieurs années), permet à tous les acteurs

(collectivités, services de l'État, acteurs socio-économiques, associations...) de s'approprier le diagnostic des enjeux principaux du territoire concerné ;

- la définition, par ces mêmes acteurs, des objectifs qu'ils entendent viser dans le périmètre : objectifs sectoriels, environnementaux, culturels, sociaux... ; les objectifs étant déterminés en commun, chaque acteur est associé à la définition des compromis (inévitables) auxquels il sera soumis : ceci est un facteur d'acceptation, mais aussi une garantie d'autodiscipline ultérieure (dans l'utilisation des ressources – dont l'espace, comme dans la maîtrise des impacts.)

- la définition en commun de règles de gestion, et leur mise en œuvre par une structure opérationnelle autonome, qui devrait avoir idéalement la capacité d'assurer la maîtrise d'œuvre dans les domaines importants pour le territoire, et à laquelle les acteurs pourraient déléguer tout ou partie de leurs attributions, notamment en matière de police, gestion foncière...

- un projet intégré disposant d'une capacité de financement réelle, pour garantir une action sur le long terme que ne peuvent soutenir des financements d'opportunité (fonds structurels, etc.) ; il devrait notamment pouvoir bénéficier du produit des redevances et taxes locales, et mettre en place des droits d'usage des ressources qu'il gère (parcs, espaces naturels, plages...)

- un système d'indicateurs permettant le suivi des principaux enjeux du projet (état de l'environnement, foncier, etc...), l'évaluation de la gestion et la réorientation éventuelle des décisions de gestion.

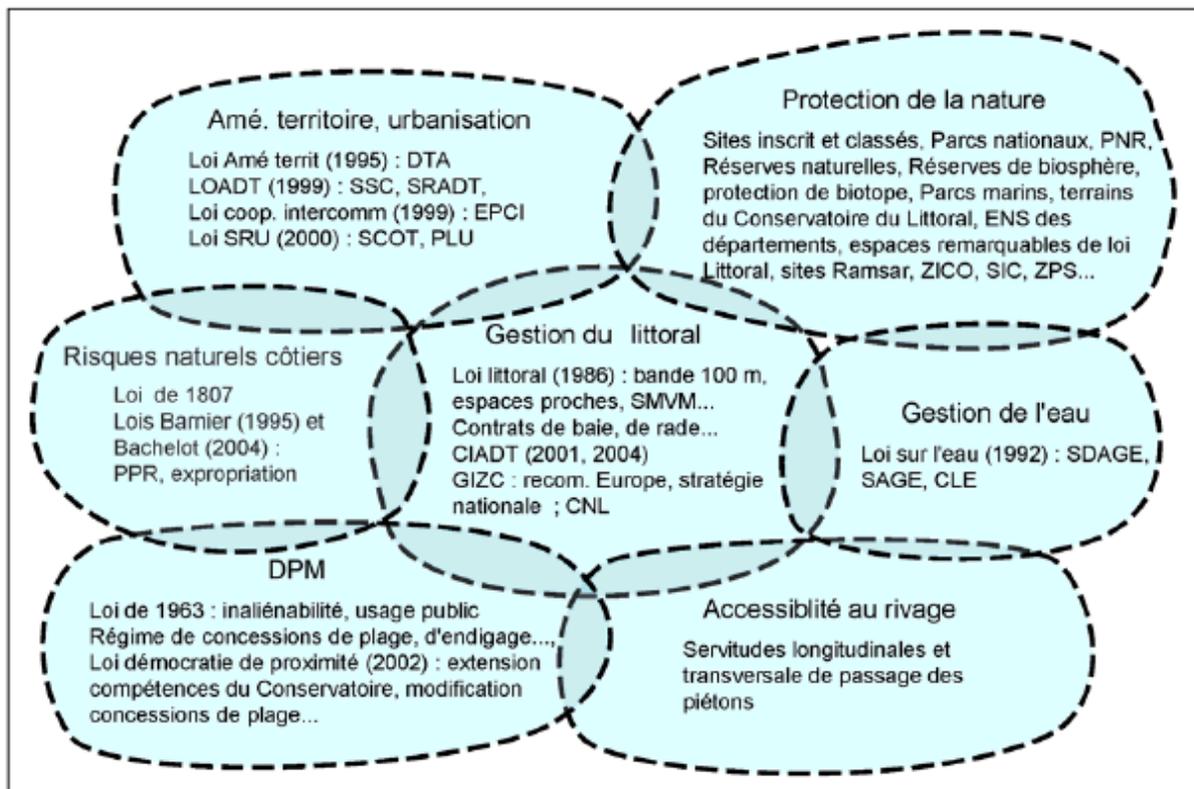
(http://www.territoires-littoraux.com/IMG/pdf/Fiche_GIZC_SG_Maer.pdf consulté le 3 avril 2009)

La GIZC est donc une nouvelle démarche de gestion du littoral apte à résoudre les multiples interactions d'acteurs se trouvant sur le territoire. Et c'est réellement par la concertation que les acteurs locaux vont pouvoir co-construire un projet commun sur leur territoire en se mobilisant, et en recherchant des compromis ; mais il faut que ce travail soit un processus continu et itératif afin qu'il puisse profiter à tous.

Par ce court rappel de l'évolution des différentes réglementations s'appliquant sur le littoral, nous avons pu voir que malgré des lacunes beaucoup de travail a été réalisé, afin de le gérer en cohérence et de façon équilibrée avec tous les acteurs présents, de le protéger et de le préserver afin qu'il conserve une bonne qualité.

De plus, outre ces documents de politique générale, le littoral a beaucoup évolué, devenant un espace particulièrement complexe de part le nombre d'acteurs qui se sont multipliés, et avec eux les enjeux, les concurrences d'usages.... De nombreux outils ont donc été créés pour harmoniser tous ces domaines et les enjeux qui y sont liés. La figure suivante représente la multitude des outils qui peuvent s'appliquer sur le littoral, et nous pouvons constater que c'est véritablement : « un littoral d'institution » (Meur-Ferec, 2006)

Figure 3 : Schéma des principaux textes et outils s'appliquant à la gestion de l'espace littoral.



Source: MEUR-FEREC, 2006.

Au regard de ce schéma, on comprend aisément la difficulté des communes et des gestionnaires de s'y retrouver et d'être capables d'appliquer toutes ces réglementations sur leur propre espace. Malgré tout, la multiplication de ces outils contribue à la bonne gestion du littoral et participe à sa préservation et à sa qualité.

Car, comme le rappelle la DATAR, « l'importance d'un environnement littoral de qualité tient également à son rôle dans le développement d'une économie littorale dynamique et diversifiée ». (DATAR, 2004).

En effet, tout est lié, si un environnement n'est pas préservé ainsi que son cadre de vie de qualité ce sont toutes les activités économiques qui en dépendent qui sont menacées. Nous

pouvons citer notamment les stations balnéaires qui se doivent de conserver une qualité des sites et des eaux de baignades correctes afin d'être toujours compétitives et attirer les touristes et les entreprises auprès d'elles, mais aussi les activités aquacoles qui sont tributaires de la qualité des eaux côtières.

Il est donc dans l'intérêt de tous de protéger et de préserver les sites naturels et cela grâce à des institutions dédiées spécialement à cette tâche tel que le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres plus communément appelé Conservatoire du Littoral qui acquiert des terrains fragiles ou menacés, pour en confier la gestion à des tiers une fois les travaux de remise en état réalisés, ou bien encore des gestions de proximité avec des agences de rivages.

Outre ces textes et lois, le littoral dispose aussi d'outils spécialement dédiés à la qualité comme les labels que nous pouvons voir se multiplier sur les stations littorales au risque de s'uniformiser et de ne plus être reconnus par le public, mais nous aborderons ce sujet dans un chapitre dédié à ces labels.

Ainsi, grâce à ce tour d'horizon des multiples réglementations portant sur le littoral, et qui sont d'une certaine manière axées sur sa qualité, nous constatons qu'il n'est pas simple de gérer la croissance de cet espace qui réclame beaucoup d'attention car siège de multiples activités, mais aussi d'une forte attractivité notamment résidentielle. Après une évolution dans les textes de lois et les réglementations, nous aboutissons aujourd'hui à une véritable gestion commune du littoral, en la matière de la GIZC, qui apparaît comme un outil complet qui puisse répondre à toutes les attentes des acteurs. De plus, il faut garder à l'esprit que la qualité environnementale et donc notre qualité de vie, joue sur les activités littorales, il est donc nécessaire d'utiliser à bon escient l'ensemble des réglementations mises à disposition par l'Etat. Car c'est par un jeu d'échelles que se fait la gestion du littoral, et que chacun dispose d'une marge de manœuvre bien définie.

1.2.2) Une intégration à toute les échelles de la gestion territoriale.

Comme nous avons pu le voir précédemment la gestion du littoral n'est pas une chose facile, d'une part par le nombre d'acteurs s'y trouvant et la constante évolution de cet espace, mais aussi par le nombre de textes et réglementations qui peuvent se superposer afin de le

préservé et le gérer au mieux. Or nous n'avons toujours pas vu en détail ceux qui appliquent les lois et concilient tous ces protagonistes, en l'occurrence les gestionnaires du littoral, qui se doivent de protéger les espaces encore non artificialisés.

Il faut savoir que la France a axé sa politique de protection des espaces naturels sur deux grands principes :

- _ la maîtrise foncière,
- _ et l'ouverture au public.

En ce qui concerne la maîtrise foncière, la majorité des espaces naturels sont des sites publics, en effet d'après Meur-Ferec C. « Ils sont le fruit d'héritages historiques (forêts domaniales, communaux) mais aussi de politiques d'acquisition foncière menées par l'État (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres) et les collectivités territoriales (Départements principalement). Ainsi, sur les 5 500 kilomètres de côtes de France métropolitaine, environ 1250 kilomètres sont aujourd'hui propriété publique : environ 800 kilomètres se répartissent entre les "espaces naturels sensibles" (ENS) littoraux des Départements et les terrains du Conservatoire du Littoral ; 370 kilomètres de littoral domanial sont gérés par l'ONF ; une cinquantaine de kilomètres est constituée de forêts communales et autres également gérées par l'ONF (hors terrains du Conservatoire) et environ 30 kilomètres sont propriétés publiques d'autres acteurs (Régions, Communes). » (Meur-Ferec, 2006)

Pour le principe de l'ouverture au public « à de rares exceptions près (Marquenterre) tous les sites publics sont accessibles gratuitement aux visiteurs, dans un esprit de service public et d'éducation à l'environnement (Mermet et Moquet, 2002). Cependant le degré d'ouverture est modulé selon les orientations du site, son statut, son propriétaire et son gestionnaire. Tous les sites naturels appartenant au Conservatoire du Littoral et aux Conseils généraux ainsi que les terrains domaniaux gérés par l'ONF sont ouverts au public dans la limite du respect des équilibres écologiques. Les visiteurs y sont généralement canalisés par des sentiers balisés et des panneaux informatifs. Des règles de comportement sont expliquées à l'entrée des sites et interdisent en général les engins motorisés, la cueillette, le camping, le feu, les décharges, la divagation des chiens, etc. » (Meur-Ferec, 2006).

De plus, il existe certains espaces qui sont protégés par des statuts particuliers qui autorisent ou non la venue des touristes, c'est le cas pour les réserves biologiques, ou bien des forêts

domaniales. A l'opposé des sites littoraux qui eux, sont entièrement dédiés à l'accueil et aux activités ludiques.

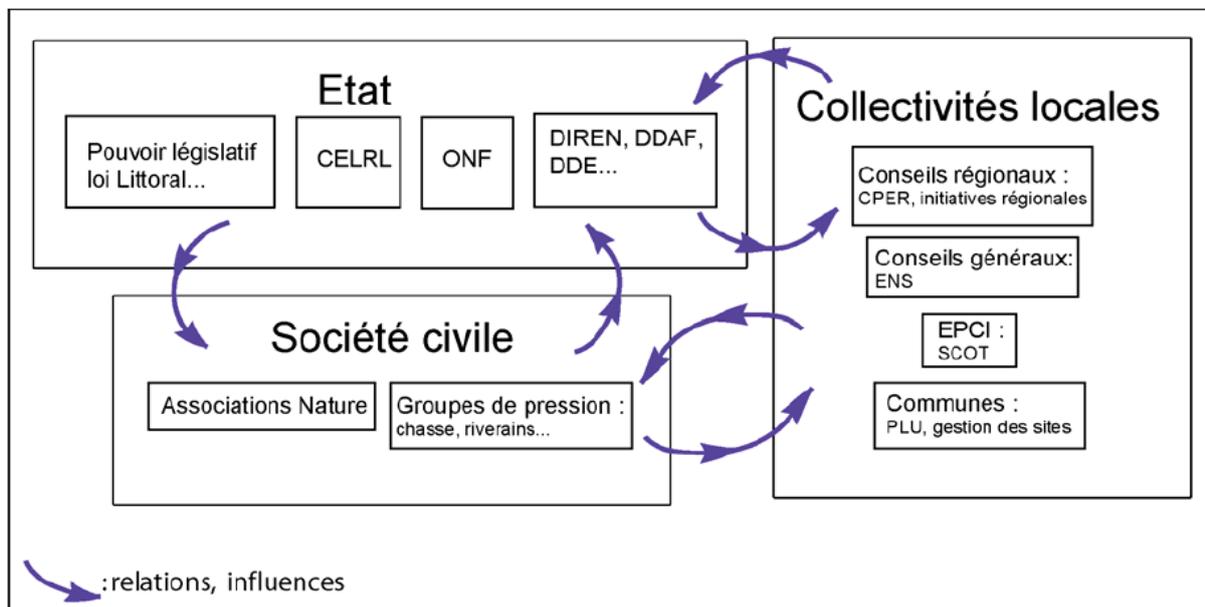
Dans tous les cas, c'est bien une histoire de dosage qui s'opère sur ces lieux. Selon « la diversité écologique de chaque site, les orientations des propriétaires et des gestionnaires, les statuts de protection et les contextes géographiques, sociaux et économiques entraînent des degrés variés d'ouverture au public » (Meur-Ferec, 2006).

Afin d'appliquer ce dosage, les gestionnaires de ces milieux se divisent en trois catégories :

- _ l'Etat,
- _ les collectivités territoriales
- _ la société civile.

Entre ces trois acteurs, des interactions constantes s'effectuent afin d'assurer une gestion coordonnée de ce milieu, comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 4 : Schéma des principaux acteurs intervenant dans la préservation des espaces littoraux de nature.



Source: MEUR-FEREC, 2006.

Mais pour comprendre ce schéma, il nous faut savoir exactement quels sont les pouvoirs de chacun de ses acteurs, et quels sont leurs influences.

Tout d'abord, l'Etat. Grâce à la loi Littoral, c'est sur lui que la préservation des espaces naturels littoraux repose. En effet, c'est l'Etat avec le préfet, par l'intermédiaire de cette loi,

qui fixe les espaces remarquables à protéger, selon leurs intérêts écologiques ou paysagers. Par la suite ces espaces seront annotés sur les documents de planification de l'urbanisation comme zones naturelles donc à protéger mais où il est possible de l'aménager pour en faciliter la gestion et la mise en valeur du site. Ce gel des espaces, dérange certaines communes qui voyaient en ces espaces des moyens de se développer économiquement, entraînant même de vives discussions voire des conflits entre l'Etat et la commune.

La création du Conservatoire du Littoral par l'Etat à pour but de préserver les sites littoraux fragiles ou menacés en les acquérant, pour les réhabiliter et les ouvrir par la suite au public. Ce sont les collectivités locales, les communes ou des associations qui ont en charge la gestion de ces terrains inaliénables et cela dans le respect des objectifs de conservation.

L'office National des Forêts (ONF) qui est également un service public de l'Etat, joue un grand rôle dans la conservation, la protection et la gestion des espaces littoraux et plus particulièrement les zones soumises au régime forestier. Du fait de « son expérience en matière de gestion des dunes, l'ONF participe activement à la préservation de sites littoraux et diffuse largement ses connaissances auprès des autres gestionnaires. Par ailleurs, l'Office est responsable des Réserves Biologiques Domaniales dont l'objectif est clairement la protection des écosystèmes naturels au détriment des activités sylvicoles. » (Meur-Ferec, 2006)

En ce qui concerne les collectivités territoriales, il y a trois niveaux :

_ La région, qui depuis la décentralisation ne s'occupe plus de la protection des espaces naturels, mais peut s'engager selon sa politique vers des projets environnementaux. La particularité des conseils régionaux se localisant sur le littoral, est leurs investissements dans le soutien économique du Conservatoire du Littoral.

_ Les départements, qui « depuis les années soixante-dix, [...] peuvent devenir des acteurs essentiels pour la sauvegarde des espaces côtiers, s'ils décident de s'engager dans cette optique. Ils disposent en effet de moyens juridiques (droit de préemption) et financiers (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles : TDENS) pour mener, parallèlement et en concertation avec le Conservatoire du Littoral, une véritable politique de maîtrise foncière et de gestion de sites naturels. [...] Dans l'esprit de la décentralisation, une très grande liberté de choix est accordée aux Départements ; ils sont libres d'utiliser ou non ces moyens pour la protection des sites naturels » (Meur-Ferec, 2006)

_ Les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), peuvent pour les espaces naturels littoraux, déterminer avec l'Etat des espaces qu'ils veulent protéger et les reporter sur les documents d'urbanisme. De plus, selon les départements côtiers, ils ont en charge le financement de la gestion des sites publics. Mais, il faut savoir que dans la majorité des cas, « un site naturel protégé reste largement perçu par les communes comme une contrainte et comme une charge pour la commune plutôt que comme un atout » (AFIT, Sites Naturels, 2000), exceptés lorsqu'ils sont des éléments déterminants de l'attractivité touristique des communes comme par exemple les plages. Et même dans ces cas là, on peut voir des collaborations comme par exemple en Gironde où la région, le département, la commune et l'Etat « se partagent à égalité les coûts d'aménagements des plages, le financement de la gestion et de l'entretien tendant à se faire de plus en plus par la création de parkings payants. » (AFIT, Sites Naturels, 2000)

Et le dernier maillon est la société civile qui regroupe tous les acteurs et les initiatives privés se sentant concernés par la protection de la nature.

On compte les associations de protection de la nature qui sont des groupes à ne pas négliger, car connaissant parfaitement le sujet, ils sont capables de déceler les erreurs juridiques et n'hésitent pas à avoir recours à la justice. Désormais consultées pour les projets, certaines d'entre elles reçoivent des subventions publiques, preuve de leur importance. Afin, de ne pas perdre en crédibilité et pour ne pas perdre les forces des adhérents, certaines associations se regroupent en réseau, car « l'union fait la force » et dans ce sens leurs opinions se font entendre par le plus grand nombre.

Les groupes de pression, sont également à prendre en compte dans ce jeu d'acteurs. Cette fois ci, ils défendent leurs intérêts personnels d'où leurs hétérogénéités de compositions (industriels, propriétaires, promoteurs....).

Cet ensemble d'acteurs interagit et ce n'est pas forcément dans la facilité, car chacun souhaite défendre au maximum ses convictions mais aussi respecter la loi car l'Etat veille.

Malheureusement, on peut constater que sous couvert de la qualité environnementale, certaines communes y voient d'autres intérêts que la protection et la préservation des sites naturels littoraux. En affichant leurs travaux de protection au grand public, elle signifie implicitement que la commune prend soin de l'environnement ambiant et qu'elle fait attention à la qualité des milieux qu'elle offre. A travers cette communication, une politique touristique peut être sous-jacente et de cette façon elle cherche à attirer des touristes ou bien des

entreprises soucieuses de leurs cadres de vie. Une volonté économique peut donc être latente, tout comme une volonté politique car la mise en protection de ces espaces peut être une « opération séduction » en direction de certains groupes de pressions ou bien vers la population notamment à l'approche de la fin d'un mandat électoral.

Ainsi, nous avons pu voir que la gestion du littoral est une question de partage entre acteurs et surtout d'une bonne communication entre eux afin que chacun puisse en tirer le meilleur parti (notion de gouvernance). Malgré tout, il reste toujours des problèmes de conflits personnels et il n'y a jamais de réelle gestion avec des acteurs pleinement satisfaits. D'autant plus que certains sous couvert de la qualité, détournent cette dernière pour des fins économiques ou politiques. Désormais, pour mieux comprendre tout ce que nous avons pu voir, il est bon d'analyser quelques exemples de gestion des plages en France et ailleurs.

1.2.3) Revue des expériences de gestion des plages en France et dans le monde.

De par leur fréquentation importante, les espaces littoraux et notamment les plages se doivent d'être dotés d'une politique de gestion qui vise à concilier à la fois l'accueil du public, sa sécurité et la protection de l'environnement.

Le principe de l'accueil du public est simple : un minimum d'équipements pour un site préservé, et cela grâce à des équipements utilisant des produits « verts » tels que le bois pour le mobilier, de l'écorce de pins pour des parkings stabilisés, qui sont construits rationnellement sous la forêt pour bénéficier de l'ombre. L'objectif est de rendre l'ensemble peu perceptible hors saison touristique.

La sécurité des usagers, quant à elle, passe par la création d'un poste de secours et un pôle d'accueil composé de sanitaires, d'informations sur la station et la plage, d'éducation à l'environnement dunaire....

Et la protection de l'environnement se fera par l'intermédiaire de différents dispositifs ayant pour but de dissuader (clôtures), canaliser (accès des plages stabilisés et clôturés), informer (panneaux d'informations) et protéger l'environnement (restauration du milieu dégradé).

De manière générale, les plans de gestions des plages s'articulent autour de ces trois principes, avec comme problématique principale de réduire les impacts de la fréquentation tout en améliorant l'accueil du public.

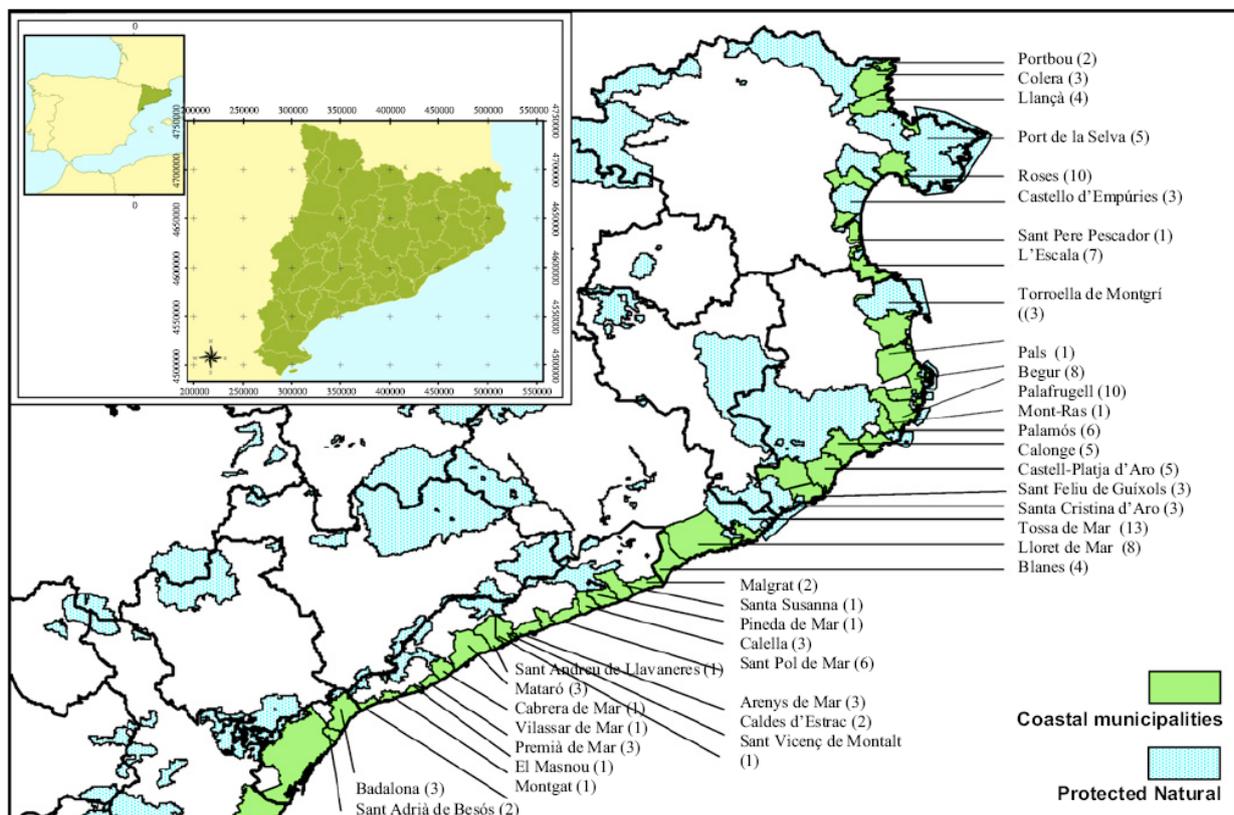
A travers le monde, tous les gestionnaires sont confrontés à cette question, qu'ils ont dû solutionner en collaboration avec tous leurs partenaires, appartenant quant à eux à différents niveaux.

A travers plusieurs exemples, nous allons donc voir les stratégies des communes et des acteurs dans la gestion des plages, quels sont leurs objectifs de gestion et comment se repartissent les pouvoirs.

Le premier exemple se situe sur la côte Catalane en Espagne.

Les plages de cette zone, comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessous, sont très nombreuses et sont considérées comme des systèmes multidimensionnels où la nature, l'économie et l'administrative interagissent entre eux.

Figure 5 : Localisation de la côte Catalane, avec ses municipalités et le nombre de plages pour chacune d'entre elles.



Source: Ariza E et al. 2007.

Malgré cette considération, ces plages, ouvertes sur la Méditerranée, sont toujours estimées pour leurs seules fonctions d'espaces de loisirs, de ce fait l'organisation est orientée vers les services et la gestion de la plage est largement standardisée sans aucune prise en compte des spécificités locales. De plus, les plages sont toujours estimées comme des éléments protecteurs de l'arrière pays. Ce sont donc avec ces deux aspects que les gestionnaires doivent établir leur gestion.

En matière de responsabilités légales des plages et de la gestion côtière en Espagne, elles sont réglées selon le Shore Act 22/88. Cette loi est conçue pour protéger le littoral, assurer une utilisation publique appropriée régler l'utilisation raisonnable de ses ressources et maintenir la qualité de l'eau de baignade. Ce document établit les conditions légales pour gérer le Domaine Public Maritime Terrestre, qui inclut les côtes et, dans une moindre mesure, le secteur adjacent.

L'administration et la gestion du littoral se font à la fois par l'Etat, les régions et les municipalités locales. Mais chaque niveau détient un domaine de juridiction propre et règlent les activités dans des parties différentes du littoral.

En ce qui concerne l'Etat, c'est la loi 22/88 qui décrit ses responsabilités sur le DPMT. « It is responsible for the definition, management and guardianship of the DPMT and its rights (the protection area, up to 100m inland, and its catchment area, up to 500m inland). It also carries out, supervises and controls studies and projects; it works to protect and conserve the elements of the DPMT; and in particular, it aims to create, nourish and recover beaches. It authorizes sewage discharges in the DPMT and it defines and applies regulations regarding discharges, human safety in bathing areas, and maritime rescue. It also reports on the activities or plans of other administrations when these could potentially affect the conservation of the DPMT. » (Ariza E. et al, 2007).

Quant aux régions, elles sont responsables de l'utilisation de l'espace, de sa planification et de la gestion des secteurs protégés. Mais également de l'évaluation de la qualité des plages et leurs contrôles, et l'application du plan plages par l'autorité municipale, qui fut préalablement accepté par le gouvernement central.

Et enfin, pour ce qui est de l'administration locale, elle doit prévenir l'Etat sur les projets concernant le DPMT. Les communes doivent se charger des équipements saisonniers, effectuer le nettoyage des plages, et leurs sécurités. Pour cela elles rédigent des plans de

gestions des plages avant le début de la saison estivale, qui vont localiser les équipements et les services dédiés à chaque plage.

Or il existe des restrictions fixées par la loi telles que: «facilities cannot occupy more than 50% of the total beach surface; facilities must leave a free area of 5m in width along the shoreline and they must include safety and rescue services. Moreover, these plans regulate and define other common services such as garbage bins, showers, drinking water fonts, nautical activities, WCs, food and drink stands. » (Ariza E. et al, 2007)

Cependant, il apparaît que la loi 22/88 n'établit pas de réelles responsabilités ni de garanties sur la gestion des côtes et des plages. Une GIZC devrait donc voir le jour prochainement en Espagne.

Après une enquête approfondie auprès des gestionnaires de toutes ces plages ainsi que les actions entreprises pour leurs gestions, il est apparu que : « The management options are determined by the socioeconomic characteristics of this area, in which tourism is the main economic sector and most municipalities depend on this activity.[...] This is also observed in the more or less common lack of interest in managing natural (or quasi-natural) beaches, unless they are protected by an administrative figure that in some cases strictly regulates the type and intensity of uses to be permitted or promoted. Thus, for some of these natural beaches, the only difference in management is the intensity and number of services offered. Other natural beaches are simply not managed.» (Ariza E. et al, 2007)

Nous avons pu voir par cet exemple catalan que malgré une bonne répartition des rôles à travers les différents acteurs, la gestion de la plage n'est pourtant pas en faveur de la qualité environnementale. Les objectifs sont avant tout économiques et la plage devient un objet de promotion où l'environnement devient secondaire par rapport aux équipements et aux services.

Le second exemple se situe dans le sud-ouest de la France, sur le littoral girondin, qui s'ouvre sur l'Océan Atlantique.

Sur ce site, la pression touristique était grande avec une fréquentation anarchique des espaces naturels ce qui entraînaient une dégradation importante et des risques accentués.

De ce postulat, de nombreux projets furent mis en place et notamment « la politique de « plan plage », action concertée d'aménagement, mise en place depuis 1980 sous l'égide de la Mission Interministérielle d'aménagement de la côte d'Aquitaine (MIACA) pour concilier accueil, sécurité et environnement sur le littoral girondin et landais » (Métayer S.1999)

L'objectif de cette gestion est donc clair : accueil, sécurité et environnement comme nous l'avons vu auparavant.

Pour chacune des plages des études préalables ont dues être réalisées ce sont :

_ « La phase de diagnostic : diagnostic de la fréquentation (comptages routiers et manuels, évaluation de la fréquentation de la plage, enquête qualitative sur la satisfaction et l'attente des utilisateurs), analyse des milieux dunaires et forestiers et de la qualité des paysages et inventaire des équipements existants (accueil et sécurité).

_ Le choix des objectifs de protection, d'accueil, de sécurité aboutissant à un zonage (zones à soustraire à la fréquentation pour des raisons de sécurité ou de protection, zones à ouvrir en canalisant, zones d'accueil à aménager en retrait du système de protection).

_ La traduction en termes d'actions concrètes (plans d'interventions sur les milieux, projets d'équipements et d'aménagement) avec un chiffrage et un planning de réalisation, et des propositions de plans de financement » (Favennec J. 2002).

Ces études permettent d'établir précisément les besoins de chaque site et donc concevoir des équipements adaptés.

La carte présentée en Annexe 3, nous présente les différents sites du plan-plages girondins avec les capacités de stationnement envisagées. On peut observer que les plages sélectionnées se répartissent tout le long du littoral aquitain afin d'avoir des sites différents, qui pourront accueillir divers modes d'aménagements, pour aboutir à un plan-plage optimal.

Les partenaires de ce plan plage qui sont aussi pour les financeurs se répartissent comme suit :

Figure 6 : Répartition des acteurs du plan-plage aquitain.

Investissement	53 MF (millions de francs) de 1975 à 1998 dont 51 MF depuis 1980, début véritable de l'action "Plan-Plage", soit un montant actualisé de 68 MF HT (soit 10,4 millions d' € HT) de 1978 à 1998 dont 62 MF depuis 1980.	Maîtres d'ouvrage	ONF en domanial - Mise en oeuvre prise en charge par l'ONF pour les 42 MF actualisés investis en forêt domaniale. Communes en terrain communal
Financeurs	CEE (7%) État (23%) Région (14%) Département (44%) Communes (12%)	Maîtres d'oeuvre	<u>Etudes</u> : ONF, Paysagistes, Géomètres. <u>Travaux</u> : ONF, Paysagistes, DDE.

Source: D'après Métayer S, 1999.

« Le financement de l'entretien et de la gestion des sites est assuré grâce à des crédits du Département et des Communes, plus des crédits d'Etat en domanial. Certains sites reçoivent aussi une surveillance pour éviter une nouvelle dégradation des milieux et des équipements et informer le public. L'O.N.F. assure actuellement la mise en œuvre de cette gestion et de cette surveillance pour le compte de l'Etat en forêt domaniale et aussi par voie de conventions sur les terrains communaux, et ceux appartenant au Conservatoire du Littoral (CELRL). » (Métayer S. 1999)

Après quelques années d'expériences un bilan fut établi à partir des quinze sites sur neuf communes qui ont bénéficié du plan plage depuis 1980.

Malgré quelques problèmes émergeant, tel que la création des parkings qui « sont parfois accusés de favoriser la pénétration du public dans une zone protégée par la Loi Littoral » ou qui sont considérés comme de trop faible capacité pour éviter un stationnement sauvage, mais aussi « la question de la prise en charge financière de l'entretien des infrastructures du plan-plage » (Favennec J. 2002), le public apprécie la qualité de l'accueil ainsi que les efforts faits pour la protection de l'environnement sur le site et ses abords, le plan-plage est donc poursuivi dans le temps, puisque les collectivités locales dans leur ensemble l'ont reconnu comme efficace.

De ce fait, « les clés de financement ont été revues lors du Contrat de Plan Etat/Région (1994-1999), chaque partenaire (Etat/DRT, Région, Département, Commune) participant à hauteur de 25%. Elles seront reconduites dans le contrat 2000-2006. Pour ce qui est de la gestion et des entretiens, la charge croissante commençant à peser sur certaines communes aussi bien que sur l'Etat, il est envisagé à la demande de ces communes, de tester la mise en place de parkings payants sur un ou deux sites, afin que l'utilisateur lui-même contribue au financement de cette gestion, et puisse en même temps bénéficier de services supplémentaires (gardiennage, consignes, places disponibles...). [...] Nécessité d'une phase de concertation et de mise au point réglementaire par rapport au Code de l'Urbanisme, en particulier vis-à-vis de la Loi Littoral, avec définition de prescriptions régionales pour une application adaptée à la région, respectant l'esprit de la loi, les enjeux locaux, les équilibres des milieux naturels et le caractère particulier de la région Aquitaine [...]» (Métayer S.1999).

Ce plan plage implique donc comme nous avons pu le voir des acteurs multiples ayant des pouvoirs différents mais qui ont réussi à se compléter afin d'aboutir à une gestion allant dans

le sens des attentes des usagers mais aussi de la qualité environnementale en la protégeant et en l'adaptant aux besoins saisonniers des touristes.

Toujours dans le projet du plan- plage de la MIACA, nous pouvons citer l'exemple de Seignosse, commune de la côte sud des Landes en région Aquitaine. Cette station balnéaire rencontra de nombreux problèmes en matière d'accueil du public, qui ont pu être résolus grâce à ce projet.

Nous pouvons citer la protection des dunes par le piétinement avec la mise en place de clôtures de fil et/ou en bois, afin de canaliser l'accès du public vers les plages et cela même si ce n'est pas des plages surveillées (figure 7), la prise en compte du confort et de la sécurité du public avec l'installation de caillebotis ou de géotextiles au sol aux accès des plages. Mais aussi un respect de l'environnement et du paysage en n'utilisant que des équipements qui s'y intègre de façon harmonieuse tels que le bois, qui est un élément rustique, robuste et peu onéreux lorsqu'il faut le remplacer. L'utilisation de plantes endémiques est aussi une bonne solution pour créer des surfaces ombragées.

Figure 7 : Accès principal (plage du Penon) à Seignosse.



Source : Favennec J. 2002.

L'auteur de cet article concernant Seignosse a signalé en conclusion : « Les techniques d'équipement des milieux en vue de l'accueil du public sont fonctionnelles. Les lacunes sont plutôt relatives à l'entretien constant de ces mêmes équipements.

A ce niveau, nous pouvons conseiller :

- 1) d'établir un plan des équipements, complété par un plan signalétique,
- 2) de définir en fin de chaque année, un prévisionnel des travaux d'entretien pour l'année suivante,
- 3) de vérifier, vers le mois d'avril, l'état des différents équipements, au vu des plans,
- 4) après la remise à niveau (mai – juin), passer au moins une fois par semaine afin d'assurer le petit entretien.

C'est par un entretien très suivi que l'on peut envisager de conserver longtemps des équipements, pour lesquels une année sans entretien pourrait être fatale. » (Favennec J. Granereau G., 2002)

Cette remarque en conclusion est très importante car lorsque nous faisons des recherches pour connaître l'évolution de la gestion des plages sur la commune de Seignosse, il apparaît qu'un témoignage fut recueilli le 07/05/2008 par un gardien de la côte de la Surfrider Foundation Europe, voici son objet : « Fragilisation de la stabilité de la dune, érosion et présence de déchets du fait de l'absence d'entretien de celle-ci et du passage répété de promeneurs en dehors des couloirs prévus pour accéder à la plage. »

<http://www.surfrider.eu/fr/environnement-actions-locales/actions-locales/gardiens-de-la-cote/fiche-gdc/gdc/80/dune-de-seignosse.html> consulté le 13 avril 2009).

Il apparaît après enquête du Surfrider Foundation que « depuis huit ans personne n'est officiellement gestionnaire des dunes de Seignosse Le Penon... l'O.N.F. n'étant plus mandaté depuis 2000.

Un plan de gestion a d'ores et déjà été approuvé mais le Conservatoire du littoral attend toujours la signature de la convention avec la mairie qui assure la gestion des dunes en attendant.

Le maire de Seignosse promet que les réaménagements des structures de protection des dunes sont en cours et que d'autres sont d'ores et déjà prévus. Nous allons travailler avec la Direction Générale de la ville pour voir comment régler le problème. »

<http://www.surfrider.eu/fr/environnement-actions-locales/actions-locales/gardiens-de-la-cote/fiche-gdc/gdc/80/dune-de-seignosse.html> consulté le 13 avril 2009).

Cet exemple de Seignosse démontre parfaitement que malgré une volonté, des actions concrètes avec une mise en place d'équipements, il est nécessaire d'avoir une gestion en continue dans le temps, pour ne pas être confronté à une telle situation de dégradation.

D'autres exemples français existent en matière de gestion et d'accueil du public, Quiberon-Gâvres en est un. Situé dans le département du Morbihan, le littoral entre les communes de Gâvres et Quiberon les font, dans le cadre d'un projet Life Nature (programme européen finançant des projets visant à restaurer et préserver des habitats naturels menacés et à protéger des espèces dans l'Union européenne et en Roumanie), l'objet d'une réhabilitation de la dune grise mais aussi la préservation de la biodiversité, le maintien de la qualité des paysages et ce qui nous intéresse, l'optimisation de l'accueil du public.

Cet espace littoral est particulièrement fréquenté en saison estivale, et se devait de s'aménager pour accueillir au mieux le public et se protéger par la même occasion.

Les problématiques sont identiques à celles des espaces naturels fragiles et fréquentés à savoir :

- _ « Comment concilier sur un espace limité et fragile, protection du milieu naturel, maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages avec un accueil du public de plus en plus demandeur d'espaces vierges et « naturels » ?

- _ Comment concevoir des structures d'accueil du public et des équipements de protection intégrés au mieux dans ce paysage dunaire ? » (Favennec J., Gouguet L., 2002)

De par ces questions, deux principes ont été dégagés :

- _ Préserver et restaurer l'intégrité des milieux naturels avec le maintien de la qualité des paysages et l'affirmation des potentialités, et la préservation de la diversité biologique du site.

- _ Maitriser la fréquentation et la mise en place d'équipements cohérents à partir d'un plan d'aménagements global du site.

Comme le précise l'auteur, « c'est à la fois l'ambiguïté, la difficulté de la gestion : la finalité est non seulement d'éviter une dégradation par un afflux incontrôlé, mais aussi d'informer le public et d'en faire le premier protecteur.» (Favennec J, Gouguet L. 2002)

C'est pour cela qu'il a été décidé de canaliser la fréquentation aux abords des aires de stationnement, d'améliorer l'accessibilité aux parkings, et de limiter les conflits d'usage. Ainsi que, des équipements destinés à améliorer la sécurité des usagers de la plage, une mise

en place d'une signalétique permettant l'information (panneaux thématiques comme ci-dessous) et l'orientation du public.

Figure 8 : Panneau thématique sur la dune grise.



Source: Favennec J. Gouguet L. 2002.

Le projet Life Nature de Quiberon-Gâvres a donc retenu pour objectifs :

- _ Le maintien dans un état de conservation favorable du massif dunaire dans son intégrité et originalité
 - _ Le maintien des dépressions humides intradunales dans leur diversité écologique ;
 - _ La lutte contre les espèces envahissantes (*Baccharis halimifolia* principalement) ;
 - _ La maîtrise des usages ;
 - _ L'amélioration des connaissances scientifiques,
 - _ La présence de gardes/ouvriers côtiers sur l'ensemble du site sensibilisant, informant, éduquant les usagers de la dune et participant aux travaux de gestion et d'entretien du site;
 - _ La diffusion des résultats des actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet, de manière à capitaliser les expériences, à mutualiser les résultats et à optimiser les futures actions ;
 - _ La pérennisation des moyens de conservation mis en œuvre et leur reconnaissance locale.
- (<http://www.site-gavres-quiberon.fr/pages/life-nature/objectifs.php> consulté le 10 avril 2009)

Ce grand projet s'étendant de 2006 à 2011 démontre la prise en compte de plus en plus importante des usagers dans les politiques d'aménagement du territoire, d'une part dans leurs maîtrises, mais aussi par leurs éducations à l'environnement et la prise en compte de leurs attentes lors de la création des aménagements.

Le dernier exemple de gestion se situe à Hawaii, et plus particulièrement sur l'île de Maui

Figure 9 : Carte de localisation d'Hawaii.



Source : <http://www.worldatlas.com/> consulté le 14 avril 2009

Au cœur de l'océan Pacifique, Hawaii attire un grand nombre de touristes chaque année ce qui en fait son principal revenu mais aussi son principal impact sur l'environnement des plages, des récifs coralliens... Des tentatives sont donc engagées afin de protéger les écosystèmes fragiles en conciliant en même temps, la croissance de la population et le développement commercial de l'île.

Le programme « Sea Grant » aspire à accomplir les désirs des résidents et des visiteurs en matière de qualité environnementale des côtes, tout en travaillant à équilibrer le développement économique avec la gestion des ressources.

En ce qui concerne l'île de Maui, un plan de gestion des plages fut mis en place, qui se veut comme une déclaration d'engagement de Comté de Maui dans la préservation des plages grâce à une gestion efficace.

Il faut savoir que le littoral de Maui est pour beaucoup bordé par des parcs, des routes et des projets de travaux publics qui peuvent être menacés par l'érosion ou d'autres risques dus à l'océan. Une communication doit donc être mise en place entre les différents partenaires pour diminuer les risques et réaliser des travaux raisonnés.

De plus, certains problèmes entre l'administration elle-même et les différences de pouvoirs peuvent se créer comme par exemple : « Beach nourishment projects and other shore protection measures often fall within two or more jurisdictional boundaries (e.g., Federal and State, State and County, or Federal, State, and County). This leads to jurisdictional conflicts. Each agency is often not fully aware of the other agencies' permitting requirements and the status of pending applications. » (University of Hawaii, 1997).

Des progrès ont été faits récemment, afin de créer une coordination entre le comté et la direction du littoral de l'Etat, afin qu'ils puissent s'entendre sur les zones de gestion, la

sélection des sites d'alimentation en sable pour les plages et la gestion des données sur l'érosion.

Cependant une meilleure coopération est souhaitable comme le souligne le rapport :

« However, more interagency communication is needed. For example, better cooperation between State Parks and the County Parks and Recreation should be sought since many of our beach parks are maintained by these departments. In addition, discussions should be enhanced with the State Department of Transportation (DOT), because some highway facilities are threatened or will soon be threatened by coastal erosion. In most cases, state highway facilities are the major or only thoroughfare between regions. Proactive planning of new highway construction, widening, and realignment could reduce the threat of coastal erosion, high-wave hazards, and beach loss by anticipating future shoreline trends ». (University of Hawaii, 1997)

Des efforts vont donc devoir être faits afin que le comté de Maui puisse continuer à travailler avec les agences Fédérales et d'Etat, dans l'intérêt de la qualité de l'environnement de l'île et des plages.

Des objectifs ont été prescrits dans le plan de gestion que sont :

« _ To enhance coordination with federal, state, and other governmental agencies with jurisdiction over shoreline management issues-Army Corps of Engineers, Natural Resource Conservation Service, State and County Parks Departments, the State Department of Transportation (Highways and Harbors Division) the State Department of Land and Natural Resources, State Department of Health, and the County Department of Public Works

_ To develop an atmosphere which allows communities to act proactively to meet demands for shore protection and preservation».

Ainsi que des recommandations:

« _ Maintain ongoing discussions and improve coordination on shoreline matters with other agencies in order to avoid duplication, expedite permit processing, and encourage more environmentally sensitive shoreline protection measures

_ Proactively plan highway construction, park improvements, and other infrastructure projects».

L'île de Maui dans sa politique de gestion des plages doit donc faire face à des problèmes de cohérence et d'entente entre les différentes administrations si elle souhaite développer une politique de qualité environnementale.

Ainsi, à travers ces différents exemples pris dans le monde entier, nous avons pu voir que toutes les collectivités qui souhaitent développer un plan de gestion en faveur de la qualité de l'environnement rencontre des difficultés, que ce soit vis-à-vis de l'influence économique qu'exercent le tourisme sur ces communes, mais aussi la cohabitation de plusieurs pouvoirs sur un même lieu qui amènent à des incohérences ou bien à des conflits. Le rôle de chacun étant pourtant défini, il n'est pas toujours facile d'œuvrer dans une démarche de qualité de l'environnement et de développement durable, tellement les enjeux sont importants sur des sites parfois très exigus.

Ce chapitre sur ce questionnement qui était de savoir, si la gestion du littoral était au service de la qualité de l'environnement, nous a permis de voir dans un premier temps les multiples réglementations s'exerçant sur le littoral qui doivent gérer les multiples activités portant sur cet espace. La progression successive des lois et des règlements sur le littoral, à déboucher sur la GIZC qui comme son nom l'indique souhaite mettre en œuvre une gestion intégrée du littoral en concertation avec tous les acteurs afin que tous s'accordent sur des problèmes posés. Malgré tout, la gestion est une question de partage de pouvoirs et de concertation qui est parfois ternie par les intérêts ou les ambitions personnels de certains prenant le pas sur les intérêts collectifs. De plus, on constate parfois que la qualité environnementale cache un dessein économique. Les exemples que nous avons pu voir démontrent bien les rôles des acteurs dans les plans de gestion et les perspectives économiques qu'ils ouvrent grâce aux aménagements réalisés sous couvert de la protection de l'environnement et de l'accueil du public. Ce qu'il ne faut pas omettre c'est l'importance de ces décisions et de ces différentes lois, car elles ont pour but de modifier ou d'améliorer la qualité de l'environnement et par conséquent notre qualité de vie.

Or depuis quelques années, nous pouvons voir se multiplier les distinctions qualitatives qui ont influencé de façon plus ou moins forte les choix de gestion environnementales des communes concernées. Nous allons donc voir dans ce prochain chapitre la pertinence des ces outils et leurs réels impacts sur la qualité environnementale.

I.3) La labellisation, un outil au service de la qualité environnementale et de la gestion ?

Aujourd'hui, pour vanter les mérites d'une station littorale et attirer un grand nombre de touristes, les slogans tels que « la plus belle plage d'Europe » pour la Baule, ne fonctionnent plus. L'information et la communication font désormais partie de notre quotidien et il faut pour les communes, dépasser les mots et prouver qu'elles font des efforts pour satisfaire les exigences de qualité des clients potentiels.

D'autant plus, que comme le souligne Fougnie S. « [...] ce serait une erreur de considérer que le niveau d'exigences des touristes ne se porte que d'un point de vue de pure inflation qualitative. Il s'agit en réalité du rapport, beaucoup plus complexe, entre l'image qu'ils se font de la destination qu'ils ont « achetée », à distance, et la réalité de celle qu'ils vont « consommée », sur place. C'est le décalage entre ces deux perceptions, qui conditionne le niveau de satisfaction des clientèles. Les « labels » ont en ce sens un rôle éminent, puisqu'ils sont là pour attester que les stations sont réellement ce qu'elles prétendent être ». (Fougnie S., 2006)

Et c'est donc pour répondre à cette recherche de réalité, que servent les divers outils de qualification que nous pouvons rencontrer dans les stations littorales.

I.3.1) Un label, pour qui et pourquoi faire ?

De par sa présence quasi permanente dans notre quotidien, nous pensons tout savoir ce que signifie le terme de « label ». Issue du mot d'origine anglaise signifiant « étiquette » le terme de label n'a pas de définitions exactes, mais d'une façon générale c'est une : « reconnaissance par un organisme professionnel de la conformité d'un produit à une norme définie » (Carlier B. et Martinetti J-P., 2003).

C'est donc une marque qui se matérialise par des signes distinctifs (nom, logo,...) et qui peut être utilisée par toutes entreprises ou collectivités à condition qu'elle se conforme au cahier des charges du label.

Il faut savoir que le « label recouvre un domaine à la fois plus large et plus précis puisqu'il vient attester que le niveau de qualité d'une prestation est égal ou supérieur au niveau minimal exigé contractuellement et que le professionnel se conforme à d'autres exigences, par exemple en matière d'éthique ou d'environnement, qui sont également prévues par le règlement définissant le label. » (Canard T., Ravix J-T., 2003). Le professionnel va donc par cette

démarche de labellisation, montrer qu'il fait des efforts supérieurs en tous points vis-à-vis de ses concurrents car « le niveau minimal exigé est assez élevé de façon que la labellisation ait un sens » (Jouffreau J., 1997), et donc attirer l'attention des consommateurs sur son entreprise.

Les motivations pour postuler à l'obtention d'un label sont multiples :

Pour les entreprises, qui recherchent avant tout « la reconnaissance du niveau de qualité de sa production, [le label] lui permet :

- _ d'instaurer une relation plus confiante avec le client, confortée par la réponse à ses attentes, et de simplifier les relations contractuelles ;

- _ d'utiliser pour la promotion un niveau de qualité atteint et reconnu » (Jouffreau J., 1997)

Pour un groupement professionnel, le label est valorisant car il est décerné par des confrères.

Une station touristique ou un terroir, souhaite être labellisé car cela lui permet d'accroître sa notoriété et donc augmenter son secteur économique.

La procédure de labellisation se compose de plusieurs étapes.

Le demandeur faisant la démarche auprès d'un organisme compétent va faire l'objet d'un audit ; cet audit va non seulement faire un état des lieux actuel de la qualité mais aussi lui proposer des compétences et des services supplémentaires qui vont l'aider à évoluer et lui permettre de se maintenir labellisé. Une fois le label délivré par l'organisme, l'entreprise ou la collectivité va pouvoir apposer des logos sur les « produits » qu'elles détiennent.

Pour les stations littorales, la démarche est la même, mais comme le précise Jouffreau J. elles se doivent de se préoccuper en amont de ses prestataires qui doivent « bien choisir leur positionnement, les axes de développement, la politique qualité/prix ; [mais aussi] organiser leur fonctionnement d'ensemble pour la cohérence et la performance collective. Avant d'agir sur la qualité des services, il faut définir le positionnement et sélectionner la nature des services et le rapport qualité/prix adéquat en regard de la clientèle. » Il leur faut donc réaliser un travail avant même de pouvoir se présenter pour la labellisation, car le risque est que des services soient labellisés pour leur qualité mais pas ceux que les clients recherchent ; le label serait donc dans ce contexte totalement inutile.

Les atouts de la labellisation par rapport aux autres procédures de qualification, tiennent du fait qu'elle « établie en référence à un règlement sous contrôle de la profession. Ce qui présente les avantages suivants :

- souplesse d'évolution du texte ;
- pas de réduction du contenu (qui résulterait de la transformation en norme) ;
- maîtrise de l'implantation progressive du label en diverses régions ;
- maîtrise des dérives éventuelles d'utilisation du label ;
- maîtrise des dérives éventuelles d'éthique.

[...] La labellisation se vit souvent au sein de la profession, ce qui favorise le niveau professionnel, les échanges entre confrères, l'obtention d'informations utiles sur les conventions collectives, le juridique... » (Jouffreau J., 1997) On comprend pourquoi ces nombreux atouts font du label, un outil particulièrement utilisé et apprécié des professionnels.

Issu du langage du marketing, le label s'est multiplié de façon très large mais dérouté parfois le consommateur. Il peut concerner l'alimentation, les plus connus sont la certification Agriculture Biologique (AB), le Label Rouge et l'Appellation d'origine contrôlée (AOC), mais également les activités économiques avec l'utilisation des écolabels pour des produits, des services. Des sites ou des communes vont également pouvoir recevoir des labels qui permettront de certifier une qualité, ou une conformité et cela dans tous les domaines que ce soit de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ou bien le fleurissement de la ville.

Le tourisme est également un secteur très utilisateur de cet outil de communication, et notamment dans les stations littorales qui usent de ces labels afin de se démarquer des stations voisines. On retrouve donc divers labels récapitulés dans ce tableau :

Figure 10 : Les stations littorales et les labels, à la recherche de la distinction qualitative.

Identifiant Logo	Appellation	Domaine de l'évaluation	Points évalués	Acteurs de l'évaluation
	Pavillon Bleu	Qualité environnementale	Qualité de l'eau Environnement générale	Of-Feee
	Rando'Plume	Randonnée Itinérance		Chamina
	Station Kid	Offre d'accueil des en- fants	Équipement, animation, événements	Association des stations kid - CRT

Identifiant Logo	Appellation	Domaine de l'évaluation	Points évalués	Acteurs de l'évaluation
	Hotelcert'	Hôtellerie	Accueil, cadre, confort	
	Clé-vacances	Meublés ou chambres	Accueil, cadre, confort	F.N.L.F.C. F.N.O.T.S.I. CRT - CDT
	Tourisme pour tous	Accès pour handicapés	Équipement Signalétique accueil	A.P.F.
	L@belsite	Site Internet		
	Fleurissement	Cadre		C.N.V.V.F.

Source: D'après FOUGNIE S. 2006.

Le premier point que nous pouvons constater, est la diversité des thèmes ou des structures concernés par ces labels. Fougnie S. à d'ailleurs, suite à cette constatation, réalisé une classification thématique suivant leur fréquence de labellisation :

_ l'ensemble H.C.R. (Hôtellerie, Cafés, Restaurants) qui est le plus distingué, notamment avec les « étoiles ». Concernant les labels, en référence à la figure 10, il existe Clévacances qui attribue des clés selon le niveau de la qualité de la prestation pour un meublé touristique, et le label Hotelcert' qui certifie de la qualité des services des hôtels qui ont fait la démarche de s'engager dans le processus de label.

_ Les équipements touristiques ou prestation spéciales. Dans cette catégorie, ce sont les équipements ou une prestation particulière qui sont labellisés. « L'objectif est de faire savoir que le lieu ou l'infrastructure dispose des conditions les meilleures pour l'accueil d'un type spécialisé de clientèle, la pratique d'une activité ou d'un sport spécifique : les Stations Voiles pour la plaisance ; le label Tourisme pour Tous, assurant l'aménagement des structures et infrastructures pour les personnes à mobilité réduite ; le label Station Kid garantissant de l'attention portée au séjour des enfants ; Qualicongrès sanctionnant le niveau de prestation en terme de tourisme d'affaire. Le développement des sports de nature, auxquels sont attachés des valeurs environnementales, est particulièrement dépendant de la labellisation (Bouhaouala M., Louf F., 2003) » (Fougnie S. 2006)

_ Les services et l'accueil touristiques, qui sont des enjeux incontournables pour une station qui travaille grâce au tourisme. Les multiples distinctions qualitatives sont toutes

orientées vers la satisfaction et l'accueil de la clientèle, ainsi que l'efficacité des services à répondre rapidement aux demandes de cette dernière ou bien les moyens de communication mis en œuvre pour se faire connaître (L@belsite).

_ L'environnement et la qualité sanitaire, qui font partie des enjeux prioritaires pour une station littorale car ce sont ces deux éléments qui font que la clientèle choisie telle ou telle station littorale. La qualité de l'environnement, des plages et de l'eau de baignade ne doit donc pas être reléguée au second rang. Des labels traitant du cadre environnemental sont généralement les plus connus comme par exemple le Pavillon Bleu, qui s'attache à l'évaluation de la qualité générale de l'environnement d'une station ou bien le classement des fleurs qui récompensent la place faite aux végétaux dans les communes.

Les labels se portent donc sur toutes les branches économiques de notre société, mais aussi sur divers thèmes comme nous venons de le voir. L'existence même des labels repose donc sur une recherche constante de la qualité, qui nourrit nécessairement des ambitions sous-jacentes.

Une des ambitions mises en avant par l'adhésion des acteurs à la labellisation et notamment ceux des stations littorales est la préservation de la qualité de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil. Leur but étant de satisfaire les besoins des consommateurs à travers des sites reconnus comme étant de bonne qualité. Le label va servir de repère aux usagers de la plage qui, à sa vue auront identifié si elle répond à leurs attentes et à leurs besoins. Mais il faut également les voir « non pas comme des initiatives autonomes, mais des outils qui peuvent efficacement être utilisés pour promouvoir la conscience environnementale et l'engagement des communautés locales et des visiteurs dans la gestion environnementale » (Cagilaba V. et Rennie H.G, 2005).

Mais outre ce discours de communication touristique, plusieurs études ont été faites et notamment sur les plages labellisées du Pays de Galles, afin de déterminer si la présence d'un label était profitable ou non à l'industrie du tourisme local. Les conclusions ont clairement démontré que peu d'usagers avaient réellement conscience de la labellisation présente sur les plages et une connaissance limitée de leurs significations. En revanche, il existe un fort degré de corrélation entre la fréquentation d'une station et le niveau de connaissance et de compréhension des labels présents sur la station. (Nelson C., Botterill D., 2002).

Par cette remarque, on peut clairement en déduire que les labels sont des outils de marketing et de communication, dans le but d'attirer par divers biais et notamment avec la mise en avant de la qualité, les futurs touristes et éventuellement les futurs résidents.

Car pour ces communes il faut bien se rendre compte que le tourisme est une activité économique importante. En effet, avec une tendance en croissance constante et cela quelle que soit la conjoncture économique, ainsi qu'avec des nouvelles tendances et des nouvelles pratiques, le tourisme se fait plus actif c'est à dire composé de séjours plus courts mais plus denses, d'où une adaptation des prestataires de services qui se doivent de trouver de nouvelles formules attractives pour se maintenir en activités. Mais aussi un tourisme tout au long de l'année avec les RTT et l'aménagement des temps de travail.

Malgré tout, les vacances d'été restent incontournables avec comme conséquence, la concentration dans l'espace et dans le temps avec son cortège de désagréments que dénoncent les résidents de ces sites. Les communes doivent donc organiser leurs sites de manière optimale et le recours à la labellisation peut aussi être un moyen de les aider dans cette étape.

Dans cette recherche de qualité, les labels occupent donc une place non négligeable dans le paysage touristique français. Or il existe d'autres outils qualitatifs qu'il ne faut pas confondre, ce qui n'est pas toujours aisé pour le touriste lambda car les limites sont très fines et bien souvent ils sont assimilés à la catégorie des labels même par des professionnels.

Pour cette rétrospective, nous nous attacherons uniquement aux distinctions qualitatives concernant les stations littorales.

En premier lieu, les réseaux de station (figure 11), qui ont pour principe la réunion autour d'une marque de plusieurs stations, de cette manière elle forme un réseau autour d'une valeur. L'intérêt étant pour les stations d'avoir « la possibilité de communiquer avec le même produit d'appel, et, de profiter de ce que les hôteliers indépendants appellent les « effets de chaîne ». » (Fougnie S., 2006). Pour explication, l'effet de chaîne en hôtellerie est un mécanisme simple qui consiste selon le type d'hôtel à se concentrer sur un type de clientèle, par conséquent le client retrouvera partout un rapport qualité/prix convenu à l'avance ; le but est de fidéliser les clients.

Le fait d'apposer une marque sur une station fait qu'elle devient un produit touristique « formater » que l'utilisateur pourra retrouver ailleurs en France.

Figure 11 : Les marques volontaires dans les stations littorales.

	Identifiant Logo	Appellation	Domaine de l'évaluation	Points évalués	Acteurs de l'évaluation
MARQUES VOLONTAIRES (CHAÎNES)		Logis de France	Qualité de l'hébergement	Confort, charme, accueil	Association autonome
		Station voile	Particularité de l'offre	Offre plaisance	Chaîne de station
		Savoir Plaire	Qualité de l'hébergement	Confort, charme, accueil	CRT- Pas de Calais
		Club littoral	Promotion	Partenariat privé/club	Club de stations AFIT/OTSI
		Camping qualité	Hôtellerie de plein air	Animation hors saison et accueil	Association d'établissements
		Yelloh villages	Hôtellerie de plein air	Accueil, cadre, animation	Association d'établissements
		Station nouvelle vague	Promotion globale de la commune		Station de Bretagne, charte d'accueil

Source: D'après FOUGNIE S., 2006.

Les prix et les trophées, qui ont un aspect beaucoup plus médiatique (cérémonies relayées par la presse et les médias télévisuels) s'orientent aussi dans cette recherche de qualité.

Figure 12 : Les prix et les trophées distinguant les stations littorales.

	Identifiant Logo	Appellation	Domaine de l'évaluation	Points évalués	Acteurs de l'évaluation
PRIX		Territoria	Politique développement durable		A.M.F
		Prix national du patrimoine naturel	Action de préservation d'un cadre naturel		A.N.M.S.C.C.T. 
		Pavillon Noir	Qualité des eaux de baignade		SurfRider 
		Prix national du Logo	Innovation communication		A.N.M.S.C.C.T. 
TROPHÉES		Eco-trophées	Action écologique		Association des éco-maires
		Trophée de la qualité	Qualité de services	Accueil Management	Ministère de la fonction publique/ Service public
		Trophée de l'accueil	Service de l'accueil	Partenariat	F.N.O.T.S.I.

Source: D'après FOUGNIE S., 2006.

« Décernés à des collectivités, des services publics, des personnels administratifs, ou des entreprises privées, par des administrations (généralement étatique), des collectifs ou des associations, à la suite de concours ou de palmarès ; les prix et trophées participent au surenchérissement qualitatif et médiatique, sous la forme d'un couronnement ».

Plus ou moins appréciés par ceux qui les reçoivent (notamment le pavillon noir), cette médiatisation à le mérite de mettre en avant les lauréats que ce soit pour de bons points ou des mauvais et les motiver à poursuivre dans le bon sens.

La certification, est également, un moyen de se démarquer des autres, tout comme la classification ou les prélèvements (figure 13).

En ce qui concerne la certification, le principe est la mise en place d'un « acte par lequel est affirmé le constat de sa conformité à un étalon. La certification est effectuée par un organisme indépendant, dit certificateur. Le service étalon doit être parfaitement défini ; c'est un standard. Il est d'un niveau de qualité assez élevé, de façon que la certification ait un sens : elle procure la reconnaissance d'un niveau de qualité enviable, significatif, utile au plan commercial. » (Jouffreau J., 1997).

Le service étalon instaure donc « des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné (directive ISO/CEI, 2004) ».

Figure 13 : Les classifications, les prélèvements et la certification distinguant les stations littorales.

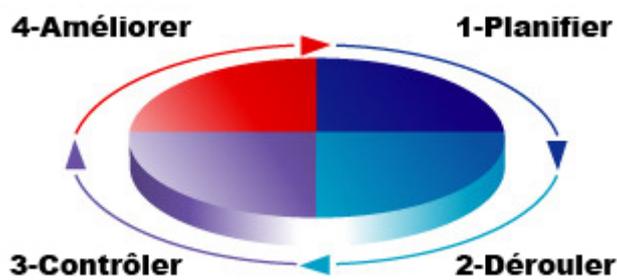
	Identifiant Logo	Appellation	Domaine de l'évaluation	Points évalués	Acteurs de l'évaluation
Classification		Hôtels de tourisme Campings	Hôtellerie en dur Hôtellerie de plein air	Service Confort Modernité	État Préfecture
Prélèvement	Affichage/Publication Catégories A.B.C.D.	Eaux de baignade	Qualité des eaux de baignade	Bactériologie Biochimie Physique	Union européenne État
CERTIFICATION	Marque/publicité	ISO 9001	Qualité marketing	Satisfaction clientèle Garantie conformité Cycle du produit Gestion Confiance Dialogue Impact écologique	A.F.A.Q.
	Répertoire/Garantie	ISO 14 001	Impacts environnementaux		
		NF-Accueil	Services		A.F.N.O.R.
		NF-Environnement	Impacts environnementaux		

Source: D'après FOUGNIE S., 2006.

La norme la plus connue actuellement est : l'ISO 14001 qui est « une norme internationale rédigée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui définit la structure et les principes d'un système de management environnemental (Hervieu D., Napias G., Tanguy M., 1998) ». Elle vise à promouvoir les engagements pris par les entreprises en matière de protection de l'environnement et à les faire connaître auprès de leurs clients.

L'objectif étant de maîtriser les impacts environnementaux, liés à l'activité de l'entreprise, et cela dans un processus continu d'amélioration des performances environnementales. Ce processus peut être défini par la roue de Deming qui peut également s'appliquer au processus de qualité.

Figure 14 : Roue de Deming.



Source: <http://iso14001.fr/> consulté le 23 avril 2009.

De nombreuses communes littorales ont fait le choix de se certifier ISO 14001, comme par exemple la commune de Saint-Jean-de-Monts en Vendée qui détient cette certification depuis 2003. Sa volonté de conserver la qualité de son environnement en impliquant tous les acteurs locaux dans une démarche de gestion environnementale a permis à la commune d'être certifiée, il lui a « suffi de réfléchir aux pratiques existantes (ex : l'arrosage des espaces verts ou l'éclairage public), de les analyser et d'observer si la pratique habituelle est respectueuse de l'environnement, ou s'il faut trouver un processus qui le sera davantage (économie d'énergie par exemple). Les procédures sont ensuite consignées dans un manuel et restent susceptibles d'être encore améliorées par la suite. » (<http://www.mairie-saintjeandemonts.fr> consulté le 23 avril 2009).

Or cette certification adoptée par plus de 30 000 entreprises dans le monde ne comporte pas que des avantages.

En premier lieu, la difficulté d'accès à cette certification par les entreprises se trouvant dans les pays en voie de développement du fait de l'investissement, des structures institutionnelles et des compétences importantes qu'il faut détenir. « D'autre part, par sa vocation universelle et son caractère formaliste, ce système ne saurait être adapté à toutes les entreprises, dont la culture, les pratiques de gestion et les défis environnementaux sont trop disparates pour se satisfaire d'un modèle unique. [...] Enfin les normes ISO 9000 et ISO 14001 tendent à apparaître comme des « certificats commerciaux » plutôt que comme des systèmes de gestion au service de la qualité ou de l'environnement. Ainsi, la mise en œuvre d'ISO 14001 ne débouche pas nécessairement sur l'amélioration des performances environnementales et les exigences de la norme à ce sujet demeurent particulièrement floues » (Boiral O., 2003)

Et comme le conclut Boiral O. : « La multiplication des entreprises certifiées ne traduit donc pas nécessairement un mouvement global des responsabilités écologiques mais plutôt l'émergence d'un nouvel outil pour favoriser le développement international et améliorer l'image de l'entreprises. »

Grâce à ce chapitre, nous avons pu voir les différentes distinctions qualitatives que nous pouvons côtoyer tous les jours et notamment sur les stations littorales. Cette recherche de différenciation face à une concurrence de plus en plus forte démontre bien que les entreprises ou communes se doivent de faire des gros efforts mais aussi apporter la preuve de ces progrès pour répondre aux nouvelles aspirations du public. Le label est l'outil le plus connu par la population qui n'hésite pas à s'y référer pour son choix d'une destination de vacances, car source de confiance. Délivré suite à des contrôles, le label a pour « objectif premier de mettre en cohérence les aspirations des touristes avec les niveaux quantitatifs et qualitatifs réels de l'offre » (Fougnie S., 2006). Cette distinction se multipliant, elle peut entraîner parfois des confusions auprès des usagers mais aussi un manque de crédibilité car nous pouvons soupçonner une démarche commerciale prenant le pas sur une réelle envie d'une recherche de qualité, que ce soit de services ou d'environnement. Il faut donc prendre un réel recul face à ces labels qui enrichissent notre quotidien et notamment sur le littoral comme nous allons le voir maintenant.

1.3.2) Les labels littoraux: l'association entre qualité environnementale et gestion des plages.

Les labels permettent donc de mettre en avant les efforts réalisés dans une optique de qualité et cela par diverses branches d'activités. Mais les labels peuvent également s'apposer à l'échelle d'un site comme par exemple une plage. Ces labels littoraux qui ont tendance à se multiplier portent tous sur des objectifs précis se chevauchant certaines fois, au risque ici aussi, de créer la confusion dans l'esprit des usagers.

Afin de faciliter la compréhension de ces labels, il faut savoir qu'une distinction a été créée selon les plages rencontrées sur les sites ainsi nous pouvons trouver :

- _ La plage urbaine, qui est une plage se situant aux abords directs ou en plein centre d'un port, d'une ville ou d'un village ;
- _ La plage semi-urbaine, qui est une plage située à proximité ou à l'intérieur de zones urbaines, avec des facilités d'accès et certaines commodités ;
- _ Et la plage rurale, qui est une plage qui n'a subi aucune transformation et aucune urbanisation, généralement d'un accès difficile.

Les labels présentés ci-dessous sont des labels connaissant une grande notoriété, mais ce n'est qu'une liste exhaustive. Présent soit sur le continent américain, australien ou européen, ou bien sur une échelle très locale, il paraît intéressant de comprendre leurs démarches et les points sur lesquels ils mettent l'accent.



Le plus connu de tous car le plus médiatisé est le Pavillon Bleu d'Europe, qui est un système de certification volontaire ciblant les plages et les ports de plaisance. Ce label très convoité par les communes est géré et appartient à l'organisation indépendante à but non lucratif qu'est la Fondation Européenne pour l'Education à l'Environnement (FEEEE). « En 2009, plus de 3 200 plages et ports de plaisance dans 37 pays à travers l'Europe, le Maroc, la Tunisie, l'Afrique du Sud, le Canada, la Nouvelle Zélande et les Caraïbes ont été labellisés (Site Internet <http://www.blueflag.org> consulté le 1 juin 2009)». Le label est attribué selon 4 critères principaux: la qualité de l'eau, l'éducation et l'information à l'environnement, la gestion environnementale et la sécurité et les services soit 29 critères évalués. La commune candidate au Pavillon Bleu devra remplir un formulaire précis contenant de nombreux critères, puis un jury national réunissant les

principaux partenaires au niveau national décidera de l'attribution de la labellisation. La conformité avec les critères est garantie pendant la saison par l'autorité locale, et des visites de contrôle sont effectuées par divers organismes.

Or de nombreux problèmes sont décriés de par l'attribution de ce label, dont nous verrons le détail par la suite.



Un tout nouveau label garantissant la qualité des eaux de baignade vient de faire son apparition en France : Démarche qualité des eaux de baignade.

Fondé sur un cahier des charges exigeant des prélèvements tout au long de la saison estivale, il doit permettre aux communes littorales françaises de devancer l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne en 2015.

« Son cahier des charges, élaboré par le bureau Veritas, exige notamment des communes qu'elles répondent à des critères précis comme la surveillance pendant toute la saison de baignade avec des prélèvements réguliers, l'engagement d'informer le public en cas de problème ou encore l'identification de toutes les sources de pollution potentielles et la mise en place d'indicateurs pour anticiper les pollutions.

Les critères déterminent les notations "très bonne qualité", "bonne", "suffisante" ou "insuffisante". A partir de l'entrée en vigueur de la réglementation européenne en 2015, toute plage où la qualité des eaux sera jugée "insuffisante" devra être impérativement fermée : l'an dernier, elles étaient 131 dans ce cas, selon une étude de l'association.

Pour l'instant, neuf communes (sur 3200) et 35 sites de baignade ont déjà satisfait aux critères parmi lesquelles Ramatuelle, Cavalaire et La Croix-Valmer (Var), la communauté d'agglomérations de Dieppe et Quiberville (Seine-Maritime), Carnac (Morbihan) et Pornic (Loire-Atlantique). »

(Site Internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=5433 consulté le 15 Aout 2009).



Le label Seaside Awards, est un label du Royaume-Uni introduit en 1992 et administré par Tidy Britain Group appartenant au groupe Encams (Cagilaba V. et Rennie H.G., 2005). Ce label ne s'appliquant que sur les côtes anglaises, nous le verrons en détail dans le chapitre suivant tout comme les deux labels suivants.



Le Solent Water Quality Awards est un label établi en 1992, par le Solent Water Quality Conference, un groupe réunissant les autorités locales du Hampshire (Royaume-Uni).



Le Green Coast Award est un label établi pour reconnaître, favoriser et protéger l'environnement des plages rurales au Pays de Galles, étant donné qu'elles ne peuvent accéder au Pavillon Bleu d'Europe, au vu de l'absence des équipements nécessaires.



Le label National Healthy Beach Campaign (NHBC) est un label scientifique américain basé sur un programme de certification des plages établi par un groupe de chercheurs de l'université internationale de Floride (données issues du site <http://www.ihrc.fiu.edu/nhbc> consulté le 24 avril 2009). Le fondateur de la campagne est le Docteur Stephen Leatherman. Le label est basé sur 60 critères incluant la qualité des eaux, la propreté de la plage, la sécurité, la qualité et la gestion de l'environnement et les services auxiliaires. Ce sont les collectivités et les organisations elles-mêmes qui font la démarche de demander ce label.

L'intérêt de ce dernier est qu'il est applicable aussi bien sur les plages urbaines que sur les plages rurales, les critères étant adaptés à chacune d'elles et prenant en compte non seulement le niveau de développement touristique, mais aussi la physionomie de la plage, donc sa qualité.



Le label Blue Wave crée par le Clean Beaches Council (CBC) qui est une organisation consacrée à la défense des plages des Etats-Unis. Lancée en 1998, elle a développé des approches innovantes en matière de gestion des côtes et de protection de l'homme et de son environnement. « La mission du Conseil est de favoriser la participation de la conscience publique à la durabilité, tout en assurant pour les générations futures des plages propres (données issues du site <http://www.cleanbeaches.org> consulté le 25 avril 2008) ».

Le label Blue Wave est valable pour un an, avec des inspections durant la saison estivale. Peuvent en faire la demande les communes, les autorités locales, les conseils du tourisme, les associations de propriétaires, la chambre de commerce, les hôtels et autres représentants de la côte, mais il faut au minimum quatre sponsors. Les critères portent sur la qualité des eaux, la physionomie de la plage, les risques, les services, la conservation de l'habitat, l'information du public et la gestion de l'érosion. Le label fait lui aussi la différence entre les plages urbaines avec 33 critères et les plages rurales avec 27 critères. C'est donc un label qui peut être ajusté selon les sites.



Le label Pavillon Noir (ou prix selon Fougny S.) était une distinction, décernée par la Surfrider Foundation. Il avait pour but d'attirer l'attention des baigneurs, par le biais des médias, sur les plages qu'elle avait identifiées comme étant polluées. Cette fondation d'origine américaine existe depuis 1984, et est présente en France depuis 1990 (Sénat Français, 2002). Elle fonctionne en réseau, avec des adhérents regroupés dans 21 antennes locales, sur toutes les façades maritimes du pays, qui ont pour objectif l'action environnementale et l'éducation.

Le label portait sur la qualité des eaux de baignade par une observation plus large que les seuls aspects bactériologiques, avec des éléments provenant des communes concernées, des contrôles de la DDASS, et des analyses fournies par le laboratoire de la fondation.

Ce label suscitait de vives controverses entre l'association et les élus du littoral qui se voyaient décerner ce label négatif. En effet, il était la preuve au grand jour que l'eau de baignade de telle ou telle station balnéaire est polluée et, par conséquent, synonyme de baisse de fréquentation touristique pour la commune.

Ainsi depuis 2005, les Pavillons noirs ne sont plus décernés. Leurs attributions étaient, avant tout pour la fondation, de faire réagir les communes de façon forte. Mais désormais, ce n'est plus son objectif, elle considère que ces actions ne sont plus adaptées au contexte actuel, car désormais les acteurs l'écoutent. Dorénavant, « il lui faut un outil pour attirer l'attention tout au long de l'année et non pas ponctuellement (Interview de Cendrine TEMPLIER, dir. adjointe en charge de l'environnement du Surfrider Association, sur le site de <http://www.surfrider.fr>, consulté le 21 mai 2007) ». Ce sont donc les laboratoires indépendants de la Surfrider Foundation qui ont pris le relais un peu partout en Europe (voir la carte en Annexe 4). Ils effectuent le suivi de la qualité de l'eau des zones de baignade et

d'activités nautiques, en complément des réseaux existants et ce tout au long de l'année. L'atout de ces laboratoires est qu'ils disposent de données scientifiques indépendantes qui peuvent favoriser la concertation entre les acteurs locaux pour la résolution des problèmes de contamination des eaux.



Le label Keep Australia Beautiful National Association fut établi en 1971 à l'initiative du programme Beach Challenge au Queensland, puis en 1998 au New South Wales, puis en 2003 à Victoria. C'est en fait une compétition entre les différentes plages du Queensland, New South Wales et Victoria. Les finalistes concourent pour le prix de Australia's Cleanest Beach. Les critères pris en compte sont géographiques, environnementaux et économiques, mais aussi l'utilisation des ressources disponibles par les communes. L'intérêt réside dans l'implication de la population dans cette compétition, les écoles, les entreprises, les habitants, prouvant leur motivation pour la mise en valeur de l'environnement. Certains font remarquer que le fait que l'on attribue seulement un petit nombre de prix à travers les Etats, limite son impact et son utilité (Cagilaba V. et Rennie H.G., 2005).

Le rapport de Cagilaba V. et Rennie H.G, de 2005, propose un récapitulatif des labels côtiers, par l'intermédiaire d'un tableau de synthèse les regroupant par nom et selon leurs objectifs. D'après ses auteurs, « l'évaluation de ces systèmes est subjective, mais fournit un guide dont le contenu couvre les diverses stratégies, et cela dans un format plus aisément accessible et indiquant les forces et les faiblesses de chaque label ».

Le tableau suivant rassemble les différents labels que nous avons traités. Nous pouvons constater que le point commun est la qualité des eaux. Mais que très peu regroupent tous les critères que nous pouvons espérer voir dans un label, excepté le Clean Beaches Council qui est, pourrions-nous dire, « le label parfait ». C'est celui qui prend un maximum d'éléments en compte, pouvant ainsi décrire précisément la qualité d'une plage à travers des critères physiques et biologiques.

Figure 15 : Tableau des critères pris en compte dans les labels côtiers.

Label	Types de plages		Critères									
	Plages urbaines	Plages rurales	Qualité des eaux	Education, Information à l'environnement	Gestion de l'environnement	Sécurité	Services et équipements	Propreté de la plage	Participation et engagement de la communauté	Caractéristiques physiques de la plage.	Caractéristiques biologiques de la plage.	Caractéristiques humaines de la plage.
Pavillon Bleu	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Démarche qualité des eaux de baignade.	✓	✓	✓									
Seaside Award	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Solent Water Quality Awards			✓									
Healthy Beaches Campaign	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Clean Beaches Council - Blue Wave	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Green Coast Awards		✓	✓					✓	✓			
Pavillon Noir.	✓	✓	✓	✓	✓							
Keep Australia Beautiful Clean Beach challenge	✓	✓	✓		✓			✓	✓		✓	

Source: Selon CAGILABA V., RENNIE H.G.,(2005).

Par cette présentation des labels côtiers mondiaux, nous pouvons constater que chacun possède une particularité qu'il souhaite mettre en avant afin de se distinguer de ses concurrents, même si ici, la concurrence n'est pas réelle puisqu'ils n'ont pas la même aire géographique.

Il faut savoir aussi, que de nombreux chercheurs se sont penchés sur cette question de qualité des plages en critiquant certains labels comme Nelson et Botterill (2002) ou bien en créant leurs propres grilles d'évaluation des plages s'appuyant sur les préférences des utilisateurs de la plage, de leurs avis, et leurs attentes tels que Morgan (1999), Williams et al (2002), Villares et al (2008), Nelson et al (2000), Leatherman (1997).

Cependant, il apparaît évident que si les labels mondiaux continuent à se multiplier, leurs pertinences vont rapidement perdre de leur efficacité.

En effet, la présence trop grande de labels sur un site à tendance à brouiller leurs lisibilités. Comme par exemple, sur cet extrait de page du magazine de la station de Saint Jean de Monts (85, Vendée).

Figure 16 : Trop de label ?



Source: <http://www.saint-jean-de-monts.com> consulté le 27 avril 2009.

Sur cette plaquette publicitaire, se trouvent près de huit logos de labels et seulement un seul d'entre eux est expliqué. Les usagers ayant ce document n'ont aucune idée des critères pris en compte, ni de la difficulté à les obtenir. On peut par conséquent constater deux réactions face à ce document : soit du désintérêt face à ces labels ou bien une ignorance qui se mue en une généralité « c'est une station de bonne qualité car elle affiche de nombreux labels ».

De plus, ces critères comme nous l'avons déjà mentionné tendent à un seul objectif : la qualité du cadre de vie. Or le risque de cette multiplication est d'obtenir « une banalisation de la qualité et participent au contraire à la globalisation des critères » (Fougnie S., 2006). La clientèle va donc avoir tendance à faire un amalgame et ne fera plus la distinction entre les différents labels et les multiples objectifs auxquelles ils répondent, comme a pu le remarquer Nelson C. lors de son enquête auprès des usagers des plages sur leurs connaissances des labels : « It has been suggested that there is a great deal of confusion over the different systems available. For example, House and Herring found that only 41% of UK beach users knew that the European Blue Flag indicated that the beach met European Union water quality standards and the corresponding figure for the Seaside Award was 27%. » (Nelson et al, 2000).

Comme le souligne Fougnie S. « la multiplication des labels contribue donc à l'uniformisation des paysages balnéaires, de la géographie des littoraux touristiques. On serait donc porté à croire que « trop de label tue le label », mais favorise la globalisation de l'offre touristique des stations balnéaires. [Transformant] les stations balnéaires en produits normalisés à l'échelle européenne selon le modèle de développement durable ».

L'exemple du Pavillon Bleu mentionné auparavant, démontre bien l'ambiguïté qui peut régner autour de ces labels. De nombreux problèmes sont progressivement mis à jour, tels que :

- _ le fait que les critères de plages soient figés alors que le label concerne le monde entier donc des lieux aux caractéristiques géographiques et culturelles différentes ;

- _ les critères sont basés sur un nombre limité de paramètres mesurables, et ne couvrent pas tous les aspects mesurables de l'environnement de la plage ;

- _ la qualité de l'eau est évaluée à partir de prélèvements réalisés lors de la saison précédente, sans prendre en compte des quelconques pollutions qu'il y a pu avoir entre-temps, l'information donnée sur la qualité des eaux n'est donc pas en temps réel ce qu'ignore les estivants.

- _ le problème de la médiatisation qui peut porter préjudice à une commune d'un point de vue de l'image. Il faut savoir que si elle n'obtient pas le label c'est pour trois raisons :

- « - celles qui n'ont pas satisfait aux critères bactériologiques,
- celles qui n'ont pas satisfait aux autres critères mais qui possèdent des eaux de bonne qualité,
- celles qui ne se sont pas portées candidates » (Fougnie S. 2006)

Il ne faut pas oublier que ce label est sur la base du volontariat.

- _ le label ne s'adresse qu'aux plages urbaines car elles comportent tous les aménagements exigés par le label ;

- _ le label est perçu par les estivants comme uniquement une reconnaissance de la qualité des eaux de baignade en occultant le reste des critères, d'autant plus que l'existence du Pavillon Bleu pour les ports de plaisance crée une confusion dans l'esprit du public qui pense que l'eau est bonne pour se baigner, comme sur les plages.

- _ l'ancienne implication trop importante de l'Etat dans le Pavillon Bleu, avait pour conséquence de duper les estivants qui en déduisaient que le label était une « autorisation administrative » alors que le label émane d'une organisation privée. Afin de remédier à cette amalgame, un rapport sur les campagnes de labellisation fut publié en 2002, afin de repositionner le Pavillon Bleu. Le rapport suggérait de multiples propositions et notamment

« clarifier le rôle de l'Etat en le désengageant de l'instruction des dossiers par les préfetures et du jury national de sélection des candidatures au Pavillon Bleu. Cette mesure peut être prise dès la campagne 2003 pour lever l'ambiguïté sur le caractère public ou non de ce label » (Sénat 2002).

Afin de résoudre tous ces problèmes, il est suggéré au Pavillon Bleu d'évoluer et de devenir un label de développement durable. Ce sont d'ailleurs les constatations du rapport du Sénat qui précise : « Il faut de plus noter que le champ des critères aujourd'hui exigés par la FEEE se rapproche des critères de développement durable : planification et urbanisme, tourisme durable, gestion de l'eau, des déchets et des espaces naturels, sensibilisation, éducation et participation. » (Sénat, 2002). Et qui conclue par la proposition de : « repositionner le label privé Pavillon Bleu sur une logique d'éco-label général, qui ne se référerait plus seulement à la qualité des eaux de baignade [...].(Sénat, 2002).

L'exemple des dysfonctionnements du Pavillon Bleu démontre bien les problèmes qui peuvent exister dans les différents labels, et pouvant à terme entacher leurs renommées. Un trop grand nombre de labels littoraux, comme ceux que nous avons pu voir en guise d'exemple, risque d'égarer l'utilisateur et de créer de réelles confusions dans son esprit et cela dans le monde entier. De plus, le label de par le respect du cahier des charges tend à homogénéiser les stations qui les abritent et en l'occurrence les plages. Pourtant, avec un objectif aussi louable que le développement durable, les labels pourraient se muer en éco-label et devenir des modèles de gestion et de qualité environnementale. Il serait à ce moment là des références en matière d'aménagements afin de créer de nouveaux modèles répondant aux attentes des usagers et cela que ce soit pour les stations littorales ou bien les plages.

Or il ne faut pas oublier, que ces labels s'adressent en premier lieu au public, ils se doivent donc dans leurs critères prendre en compte les souhaits et les attentes des usagers afin qu'ils puissent réellement répondre à leurs demandes. Car ces labels sont avant tout adressés aux personnes et s'ils ne répondent pas à leurs souhaits, car non adaptés, ils n'ont plus aucun intérêt.

Dans cette optique, l'Europe qui comporte déjà de nombreux labels à pour objectif de créer un label international de qualité - QualityCoast - pour les destinations touristiques, ce que nous allons voir dans la partie suivante.

1.3.3) L'Europe et ses labels littoraux.

Les plages européennes ont donc elles aussi adoptées cet outil de communication particulièrement efficace. De cette façon, les stations littorales font connaître leurs plages afin d'y attirer de nombreux usagers mais aussi pour rappeler l'originalité des plages de l'Atlantique, ainsi que leurs diversités.

Dans ce sens, des labels généraux s'appliquant sur toutes les plages européennes furent mis en place, mais aussi d'autres très locaux, qui ont préféré mettre l'accent sur des points non abordés par ces labels généraux. Nous allons donc faire un tour d'horizon de ces eco-labels et cela à travers une échelle spatiale selon la portée de ces derniers. Il faut aussi noter que les labels cités ci-dessous n'ont pas tous comme objectif premier la qualité des plages, certains en font leurs priorités, d'autres l'incluent dans leur gestion environnementale de leurs communes ou régions.

Europe :

Les éco-labels européens ont tous pour objectif commun de mettre en avant un tourisme de qualité à la fois pour l'utilisateur mais aussi vis-à-vis de l'environnement. Il existe de nombreux labels en Europe prônant la qualité des stations littorales à travers les produits proposés, le choix des fournisseurs... tels que le Voluntary Initiative for Sustainability in Tourism (VISIT), le European Eco-label, ou bien le Green Key ; or, ils ne traitent pas de l'environnement à proprement dit dans la station, nous n'aborderons donc pas ces eco-labels.

En revanche, un label récemment mis en place répond à la demande ambiante qui est de pouvoir mettre en valeur les paysages naturels tout en alliant les capacités d'hébergement, les héritages culturels mais aussi les aspects de développement durable du tourisme.



Ce label est le QualityCoast, fruit des travaux réalisés par le projet Coastal Practice Network (CoPraNet). Ce projet qui fut commandité par la commission européenne (2004-2006) fut dirigé par The Coastal Union (EUCC), en partenariat avec vingt communes littorales. L'objectif de ce travail était de mettre en place un outil, composé d'objectifs facilement mesurables, applicables aux vingt deux états côtiers de l'Union Européenne,

Le programme QualityCoast se définit donc par: « The QualityCoast Programme for coastal tourism destinations certifies a municipality, county, or region that proves to be actively working towards more responsible and sustainable management.

The commitment to highlight nature and landscape, carrying capacity, cultural heritage and aspects of sustainable development of tourism in its marketing programme targeting domestic (non-local) or international visitors will be recognized by the attribution of the QualityCoast label. » (EUCC, 2007). Ce label est donc un engagement du respect de l'environnement mais aussi des valeurs d'un site.

L'objectif du label est de mettre en avant les destinations qui réalisent des efforts en matière de développement durable et qui sont disposées à informer leurs visiteurs par l'intermédiaire d'une communication propre à leurs stations (qualité de l'environnement, milieu naturel, économie, culture...). De ce fait, les municipalités ou les régions, en participant au programme s'engagent à offrir des informations objectives et claires sur un certain nombre de points pouvant intéresser le touriste afin que celui-ci puisse faire des choix plus durables ; et en retour, elles obtiennent une reconnaissance internationale par leur démarche de qualité envers l'homme et l'environnement.

Le schéma ci-dessous précise la démarche de développement soutenable du programme QualityCoast.

Figure 17 : The QualityCoast programme – Towards Sustainable Development trajectory diagram



Source: EUCC, 2007

Ce diagramme présente l'évolution vers un développement soutenable avec les multiples acteurs. Des représentants politiques qui prennent des engagements politiques, aux visiteurs et

locaux qui prennent conscience du programme et de ces objectifs grâce aux choix de l'information qui leur est destinée, le programme prend en compte tous les aspects pour élaborer une bonne gestion.

Le label est attribué selon trois thématiques se répartissant selon :

- _ nature (6 critères)
- _ environnement (7 critères)
- _ socio-économique (7 critères)

Chacune de ces thématiques comportent donc des critères (20 au total) (Annexe 5) notés de 0 à 5, 5 étant la meilleure note. La moyenne des points attribués pour chaque critère sera faite et le score final calculé. Une commune obtenant moins de 56 points sera refusée mais disposera de suggestions pour des améliorations futures. Une fois le label décerné, sa validité est de douze mois, cette période pourra être prolongée de douze mois après une mise à jour approuvée du dossier d'informations mis en ligne sur Internet. Suite à ces deux ans la station littorale devra se resoumettre au jury du QualityCoast.

Mais ce qui est réellement mis en avant par le programme, comme nous avons pu déjà le noter, est la volonté de soutenir la mise en œuvre d'une stratégie d'informations sur le développement durable auprès des touristes des destinations côtières. D'après l'EUCC : « The label is unique in that it covers the entire coastal destination, which means a municipality, county or region. Other coastal destination labels tend not to have such a broad focus. »

De plus, le programme QualityCoast se veut un complément des labels existants, il ne veut en aucun cas les remplacer.

Le label fut testé durant les saisons estivales 2005 et 2006 sur différents sites (figure 18) européens présentant des caractéristiques types selon leurs géographies. La grille de critères évolua et passa à dix huit points. En 2006, Zandvoort, aux Pays-Bas fut la première municipalité à avoir reçu le label QualityCoast, pour la période Mai 2006 – Mai 2008.

Figure 18 : Carte des différents sites test pour le label QualityCoast et photo de Zandvoort.



Source: EUCC - The Coastal Union

Le label une fois créé et lancé, le programme n'est pas pour autant cessé, comme le signale l'EUCC : « To finalize, the CopraNet-QualityCoast network partners are willing to continue contributing for the implementation of the QualityCoast programme. In this respect, the CoPraNet partnership supports the possible continuation of its work through submitting a new INTERREG IV Programme project, as well as continued support and liaison with ongoing initiatives to ensure the practitioners involvement in the development of sustainable tourism management practices in Europe. »

Ainsi, cet éco-label européen est un outil innovant car issu de travaux en cours ou achevés, mais aussi d'une concertation entre de multiples acteurs et d'expérience de terrains. C'est le fruit de toute cette réflexion qui fait de cet éco-label un instrument du développement durable qui est tant recherché par les communes littorales.

National :

Contrairement au niveau européen, les labels nationaux sont plus nombreux, souvent à l'initiative de privés, et concentrés essentiellement sur les plages.

Nous avons donc pu voir auparavant :



Le label Seaside Awards, officiant depuis 1992 sur les plages du Royaume Uni à l'initiative du Tidy Britain Group, fut remplacé en 2007 par le Quality Coast Award, qu'il ne faut pas confondre avec le label vu précédemment.

Le Quality Coast Award est un label décerné pour trois ans et se basant sur près de 100 critères tels que :

- _ l'absence de déchets et de déjections canines sur le sable,
- _ la sécurité des piétons sur et autour de la plage,
- _ la capacité de charge de la plage,
- _ la présence d'équipements propres et en bon état de fonctionnement...

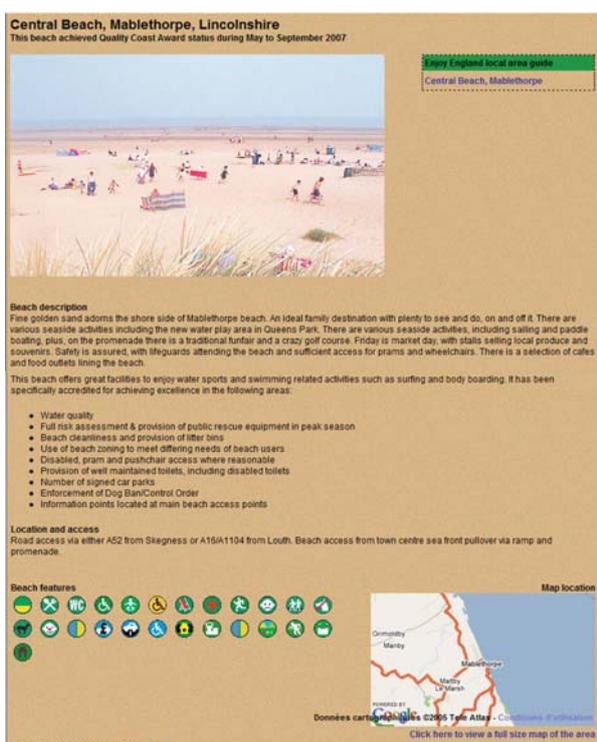
Pendant cette période des inspections sont régulièrement réalisées afin de contrôler si tous ces critères sont toujours respectés.

L'objectif du label est très simple et particulièrement intéressant de par son exploitation. En effet, par l'intermédiaire du site Internet <http://www.qualitycoast.org/> dont nous avons l'aperçu de la page d'accueil ci-dessous, l'utilisateur a pour la première fois l'opportunité de choisir sa plage selon ses envies et ses besoins.



(1)

(2)



County	Beach Name	
Lincolnshire	Central Beach, Mablethorpe Fine golden sand adorns the shore side of Mablethorpe beach. An ideal family destination with plenty to see and do, on and off it. There are various ...	View
Lincolnshire	Central Beach, Skegness The bustling seaside town of Skegness with its golden sands and multitude of attractions offers everything a family could need for an action-packed vi ...	View
Lincolnshire	Central Beach, Sutton on Sea The peaceful non-commercialised air and unhurried pace of Sutton on Sea makes it a firm favourite with young families and senior citizens. Offering a ...	View
Lincolnshire	Cleethorpes Central Cleethorpes Central is an unspoilt, fine sandy beach with gentle gradient ideally suited to beach sports. There is a traditional promenade running par ...	View
Lincolnshire	Cleethorpes Humberston Fitties Beach This sandy beach is situated at the south side of Cleethorpes and boasts extensive sand dunes. The peaceful dunes contain a wide variety of wild flow ...	View

(3)

Source: <http://www.qualitycoast.org>
consulté le 11 décembre 2008.

Il peut donc choisir dans un premier temps (1) le lieu de la plage, l'activité qu'il souhaite pratiquer, le type de plage (de sable ou de galets), et le souhait ou non d'emmener un chien. Une fois la sélection des désirs des usagers, le site propose des plages avec pour chacune d'elles la localisation précise et quelques termes pour la définir. Enfin si l'utilisateur désire en savoir plus sur une des plages, il peut cliquer sur le lien « View » et il est orienté sur une fiche descriptive de la plage (3) comprenant une photo, une description complète, les caractéristiques (aménagements, activités...) et enfin une carte de localisation (Agrandissement du site en Annexe 6).

De plus, il est possible d'obtenir ces informations à partir de son téléphone portable.

Ce label est donc particulièrement innovant de par les critères qu'il prend en compte, la réelle volonté d'offrir aux usagers la possibilité de choisir leurs destinations selon leurs besoins et leurs envies, grâce à une interface ludique et très simple à utiliser.

Et comme le souligne le directeur d'Encams, Alan Woods: « People enjoying our shores are very discerning visitors: they know what they want, when and how. They told us what they need from their beaches and beach awards and we listened. »

(Site Internet <http://www.enjoyengland.ie/corporate/corporate-information/quality-coast-awards.aspx> consulté le 25 Avril 2009).



Le Solent Water Quality Awards est, quant à lui, un label établi en 1992, par le Solent Water Quality Conference, un groupe réunissant les autorités locales du Hampshire (Royaume-Uni). Ce label est présent chaque année sur les plages qui ont une bonne, voire excellente qualité des eaux.

L'inconvénient majeur de ce label est qu'il prend en compte dans ses critères uniquement la qualité des eaux de baignade, et fait abstraction de la plage en elle-même (Cagilaba V. et Rennie H.G., 2005).



Le Green Coast Award est un label établi pour reconnaître, favoriser et protéger l'environnement des plages rurales au Pays de Galles, étant donné qu'elles ne peuvent accéder au Pavillon Bleu d'Europe, au vu de l'absence des équipements nécessaires.

Mis en place en 1999, le label est délivré suivant le respect d'objectifs (Annexe 7) comme la qualité des eaux mais aussi la gestion de la plage qui sont attribués pour un an et qui sont contrôlés par la suite avec une grille d'évaluation (Annexe 8).

Son objectif est que la communauté participe à ce label afin qu'il soit mis au profit des touristes et de l'environnement. Mais, d'après une enquête réalisée par Nelson et Botterill en 2002 (Cagilaba V. et Rennie H.G., 2005), ils ont mis en évidence que les usagers de la plage avaient une compréhension et une connaissance très faibles en matière de labels côtiers, notamment pour le Green Coast Award. Seulement 11% déclarent que le label est important pour le choix de la plage, et 11% de ces derniers connaissent les critères du label. En résumé, soit les usagers ne sont pas conscients de l'existence de ces labels ou bien, au contraire, lorsqu'ils en saisissent le contenu, ils vont apprécier le site et rechercher d'autres plages ayant ce label. Cependant Nelson et Botterill signalent que les mesures de gestion présentées par le Green Coast Award ont grandement amélioré la qualité des plages du Pays de Galles.



Nous pouvons également trouver le label « Q » Calidad Turística qui est un label de qualité touristique en Espagne. Les produits touristiques reconnus par le label « Q » respectent les conditions requises en matière de qualité et répondent aux exigences des clients. À ce jour, des normes de qualité pour seize sous-secteurs touristiques dont les plages ont été arrêtées. Comprenant huit sections telles que la localisation, la sécurité, l'information, le nettoyage et la collecte des déchets, la maintenance des installations et des équipements et les loisirs. En 2008, 72 plages ont été récompensées par ce prix.



Et le Good Beach Guide créé par le Marine Conservation Society (MCS), qui est une institution de charité du Royaume-Uni œuvrant pour la protection de l'océan, est un label portant uniquement sur la qualité des eaux de baignade. Le site Internet <http://www.goodbeachguide.co.uk/> permet de réaliser des recherches sur la qualité d'une plage précise ou bien à travers des critères.

Les deux labels suivants ont pour caractéristiques d'être issus de la volonté des pays investigateurs de s'intégrer à la démarche de l'Agenda 21. Cet agenda est une déclaration issue du sommet de Rio en 1992, pour lequel 173 pays l'adoptèrent. Cette proclamation a pour objectif de fixer un programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Le label Destination 21, d'origine danoise fut créé en 1999 par divers organismes tels que le Danish Outdoor Council, Danish Tourist Board... Reconnaissance volontaire des stations touristiques ayant un développement durable, le label repose sur trois niveaux de développement : écologie, économie et socio-culturel. Décerné sur la base de trente sept critères regroupés dans huit objectifs, ils permettent de donner une indication directe et constante du développement durable des stations évaluées (Annexe 9). Une fois la phase de qualification passée le label est décerné pour trois années, désigné comme phase opérationnelle qui doit être l'étape où les objectifs de développement durable doivent être accomplis mais aussi poursuivis.



Le label Eco XXI, établi par la Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE) Portugaise « cherche à calibrer les indicateurs locaux de développement durable et à récompenser les efforts des municipalités en mettant en œuvre des programmes d'éducation à l'environnement. [...] Pour obtenir ce label, les municipalités doivent préparer un dossier présentant un jeu d'indicateurs de développement durable qui est ensuite évalué par le Comité National.

Le projet ECO XXI a été créé à l'issue de discussions avec les municipalités au sujet du développement de modèles durables dans le cadre du projet ECO-SCHOOLS. Les indicateurs ont été élaborés par les municipalités, mais surtout par des experts de différents secteurs (institutions publiques, instituts de recherche), permettant ainsi de croiser des informations de différentes sources.

Le Comité National est composé d'institutions publiques et d'instituts scientifiques. Il s'agit non seulement de récompenser les municipalités ayant un développement basé sur les principes de développement durable, mais aussi de récompenser celles qui ont fait un réel effort dans ce sens.

Quelques uns des indicateurs élaborés :

- _ Mise en œuvre du programme Eco-School
- _ Information par la municipalité sur les problèmes environnementaux
- _ Coopération entre les communautés locales sur l'environnement et le développement
- _ Actions locales de l'Agenda 21
- _ Zones protégées, chemins verts, protection contre les feux de forêt, qualité de l'air, qualité de l'eau de consommation, ramassage sélectif des ordures....

L'un des objectifs de ce projet est de fournir des indicateurs quantifiables permettant une évaluation quantitative de l'information. Toutefois la construction d'indicateurs peut engendrer la perte d'informations pertinentes. C'est pourquoi un réel effort a été réalisé pour développer un système objectif de classification de l'information » (http://www.coastalpractice.net/en/newsletters/copranet/05_CoPraNet_FR.pdf consulté le 1 mai 2009).

Avec ce tour d'horizon des labels littoraux européens, nous avons pu voir que l'objectif premier est bien le développement durable et cela que ce soit dans la gestion des stations en elles-mêmes jusqu'à l'endroit privilégié des touristes : la plage. Certains de ces labels se sont focalisés sur cet espace qui réclame beaucoup d'attention car il est sujet à de nombreuses pressions mais aussi à de nombreuses attentes que ce soit en matière d'équipement ou d'environnement.

Cependant, après avoir examiné les différents labels et ce qu'ils proposent, le label Quality Coast Award se distingue réellement des autres labels littoraux, et notamment grâce au fait qu'il ait su évoluer avec la société de communication actuelle, en offrant une interface ludique et complète aux usagers des plages, mais aussi grâce à une grille de près de cent critères, qui répond aux attentes des utilisateurs.

Ce chapitre sur les distinctions qualitatives et notamment sur le label, qui est le plus connu et le plus usité, nous a permis de comprendre le fonctionnement mais aussi les enjeux qu'ils soient manifestes ou sous-jacents qui existent entre toutes ses qualifications.

Véritable outils de communication, les stations ne peuvent s'en passer si elles veulent rester compétitives et se différencier des stations adjacentes. Et c'est en réussissant à mettre en relation les souhaits des usagers et la réalité que les labels sont particulièrement appréciés et recherchés. Malgré tout nous pouvons déplorer l'excès de labels et de distinctions qui nuisent à la clarté de l'offre et qui peut même parfois entraîner des confusions pour les touristes. De plus, des incohérences internes à un label comme pour le Pavillon Bleu, ou l'homogénéisation des stations de par un trop grand respect du cahier des charges, peuvent ternir l'image des labels. C'est dans cette constatation et dans l'observation des différents labels qu'un nouveau terme fut suggéré : éco-label. Ainsi, les stations deviendraient des modèles et des références en matière de développement soutenable et d'offre pour les usagers.

L'Europe de par ses profils géographiques, ses expériences en matière d'accueil du public et de gestion en fait un espace propice aux labels. Nous concentrant sur les espaces littoraux,

nous avons pu observer des labels très différents ayant tous pour même objectif de répondre aux attentes des usagers. Certains en plein développement, d'autres maniant à la perfection la communication ou bien d'autres beaucoup moins connus dont la pertinence est remise en cause mais qui ont le mérite de vouloir tous offrir le choix et une plage d'une qualité exemplaire.

Cette première partie, sur la qualité environnementale, nous a permis de voir que la qualité n'est pas une chose acquise. Il faut savoir la comprendre, la reconnaître, la qualifier pour pouvoir en profiter tous les jours. Mais ce n'est pas une chose facile, car elle met en relation deux sujets particulièrement versatiles : l'homme et l'environnement. Et ce sont ces rapports qu'ils entretiennent qui nous permettent d'aboutir à une définition de la qualité environnementale. Ce qui complexifie la définition est le fait que la qualité soit une notion particulièrement subjective. Mais l'intérêt grandissant pour la qualité de l'environnement et plus particulièrement du littoral par les populations, peut laisser penser que les scientifiques vont se pencher sur cette question de définition, afin quelle puisse correspondre aux attentes à la fois des usagers et des gestionnaires.

Ces gestionnaires qui sont les intermédiaires entre les lois et les usagers, doivent travailler en collaboration avec de multiples acteurs souhaitant tous, quant à eux, faire entendre leurs points de vue pour tirer le meilleur bénéfice de la gestion, tout en préservant le littoral qui est le siège de nombreuses activités. Ce constat a permis l'émergence d'un outil, qui est la GIZC, mariant à la fois la gestion des activités et la protection du littoral. Malgré cet outil qui promet de résoudre les problèmes du littoral, la nature humaine n'est pas forcément prévisible et les intérêts personnels peuvent empiéter sur le collectif. De plus, l'activité économique qui reste une composante importante pour les communes littorales, peut influencer leurs choix de gestion, en faisant passer la qualité environnementale comme une priorité mais qui peut se révéler en fin de compte secondaire.

Et c'est grâce à cette mise en avant de la qualité environnementale, qu'une distinction de qualité peut être décernée aux communes méritantes. Cet outil de communication est largement employé par les stations littorales qui y voient une très bonne manière de mettre en avant les efforts qu'elles ont pu réaliser en matière de qualité environnementale, tout en se distinguant des stations voisines.

Très apprécié des usagers et notamment étrangers, le label permet de mettre en corrélation les attentes de ces derniers et la réalité du terrain. Malheureusement, cet accroissement des labels peut nuire à la lecture générale et à la compréhension de ces derniers. De plus, le respect du cahier des charges des labels peut entraîner une uniformisation des stations elles-mêmes et le risque est de se retrouver avec un linéaire de plages standardisé.

C'est pour éviter cet extrême, qu'une bonne gestion des plages est indispensable. Elle doit parfaitement calquer aux terrains mais aussi au désir des usagers, d'où l'intérêt de comprendre et de s'interroger sur la perception de la qualité des plages de ces derniers. Pour cela, nous testerons grandeur nature l'ensemble de ces recherches.

II) La qualité environnementale en pratique.

La qualité environnementale, comme nous avons pu le voir précédemment, est un concept de plus en plus usité dans notre société, malgré la difficulté manifeste d'en donner une définition.

Pourtant il est bien présent à tout moment de notre vie et notamment lors du choix de nos vacances ou d'un lieu de vie. Lors de cette recherche, nous nous interrogeons sur le paysage en général, ce qu'il peut nous proposer (activités de loisirs, de découvertes...) sur les commodités, bref la qualité du cadre de vie. Cette qualité de cadre prenant de plus en plus d'importance, les collectivités font de grands efforts afin de l'améliorer et par conséquent elles multiplient les projets de gestion en matière d'environnement.

Les stations littorales sont les plus investies dans ce travail de gestion car elles sont bien conscientes que c'est grâce aux milieux naturels, qu'elles ont sous leurs administrations, qui leurs apportent renommées, et revenus indispensables pour maintenir des activités économiques et une population permanente. Ces stations deviennent, pour la majorité d'entre elles, des lieux touristiques qui, par définition sont des lieux investis par le tourisme et qui en devient sa fonction essentielle.

La qualité du lieu touristique est donc importante et qui plus est la plage, qui constitue un élément fondamental de l'attractivité des stations car elle constitue le lieu central du séjour au vu du temps passé par le touriste sur cette dernière.

II.1) La gestion des plages : une nécessité pour les stations littorales.

Elément essentiel dans la politique touristique d'une commune littorale, la plage va donc faire l'objet d'une grande attention. En effet, sur cet espace vont se fréquenter pendant plusieurs semaines, un grand nombre d'usagers qui vont accorder une grande attention à sa qualité mais aussi aux prestations qu'elle peut fournir (activités, équipements).

La plage est également l'atout communication pour une station littorale, on constate qu'aucune brochure d'information et de publicité n'omet de mettre une photo de sa plage ainsi que les renseignements liés à la baignade et aux activités. Car c'est bien par l'ambiance,

le cadre, l'authenticité d'une plage que le choix des touristes va se faire sur telles ou telles stations.

De ce fait pour les communes littorales, il est nécessaire qu'elles définissent une politique à la fois mercatique mais aussi de gestion adaptée aux sites et prenant en compte les objectifs qu'elles souhaitent mettre en place.

Or, les plages sont des sites d'une grande complexité incluant des problématiques spécifiques qui doivent être prises en compte dans les plans de gestion des plages. Nous allons donc voir dans ce chapitre les différents points mentionnés dans ce propos.

II.1.1) Des sites d'une grande complexité.

Les plages sont des espaces situés à l'interface terre-mer qui font l'objet de différentes menaces à la fois physiques et biologiques mais aussi anthropiques par les activités et les pressions qu'ils peuvent exercer.

La première menace qui concerne plusieurs milliers de kilomètres de côtes et cela qu'elles soient sableuses ou de falaises est l'érosion.

Ce phénomène naturel lié à l'activité de la mer, la pluie, le gel ou le vent mais aussi à l'activité humaine avec les constructions et le prélèvement de sédiments est particulièrement complexe à résoudre et met en danger un écosystème particulièrement fragile.

En effet, les zones côtières qui comportent plusieurs habitats revêtent de multiples fonctions. Les habitats côtiers ont une utilité pour la faune, et notamment les dunes qui sont des barrières naturelles contre les inondations et des filtres pour l'eau potable, mais aussi et le point le plus important pour les stations une fonction touristique.

Concernant près de 22% du littoral français dont 48% de plages (BRGM, 2003), l'érosion expose donc ces habitats côtiers ainsi que l'économie touristique. Une étude sur l'érosion des côtes européennes a mis en avant les multiples effets de l'érosion :

« _ La disparition de terres revêtant un intérêt écologique. Sur une superficie de 132 300 km² (mesurée dans une bande de 500 mètres à partir du littoral) qui se trouve directement en butte à l'érosion côtière à l'intérieur de l'UE élargie, 47 500 km² sont constitués de sites naturels d'une valeur écologique inestimable. Cela signifie qu'ils abritent

une grande diversité biologique et des écosystèmes importants. La plupart de ces sites font partie du réseau communautaire Natura 2000, qui regroupe les zones protégées.

_ La disparition de terres présentant un intérêt économique. À l'intérieur de l'UE, on estime entre 500 et 1 000 milliards d'euros la valeur totale actuelle des actifs économiques situés dans une bande littorale d'une largeur de 500 mètres, comprenant des plages, des terres agricoles et des installations industrielles. Les fonds publics alloués à la lutte contre l'érosion sont en augmentation. Ils ont été estimés à 3,2 milliards d'euros en 2001.

_ La perte de biens immobiliers. Chaque année, dans l'UE, des centaines de maisons situées en bordure du littoral doivent être abandonnées ou perdent de leur valeur car elles risquent à tout moment de sombrer dans la mer ou d'être submergées.

_ Un danger pour les vies humaines. Au cours des 50 dernières années, la population vivant dans les villes littorales à l'intérieur de l'UE a plus que doublé pour atteindre 70 millions de personnes (16 % de la population de l'UE à 25). Ces personnes sont exposées à un risque croissant d'érosion et d'inondation. Lors de la plus terrible montée des eaux enregistrée dans l'histoire contemporaine européenne, la brusque montée des eaux de la mer du Nord en 1953, plus de 2 000 personnes ont perdu la vie en Angleterre et aux Pays-Bas.

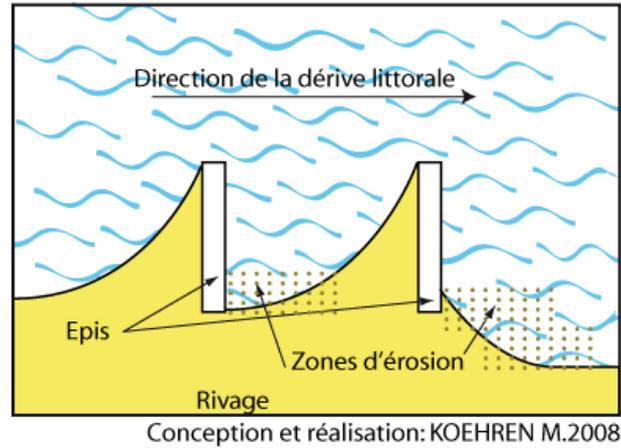
_ La destruction des protections naturelles contre la mer. L'érosion fragilise les protections naturelles de la côte, comme les systèmes dunaires. En novembre 2001, une partie des dunes du littoral de Jurmala dans le Golfe de Riga (Lettonie) s'est effondrée pendant une tempête, ce qui a causé l'inondation de l'arrière pays.

_ L'affaiblissement des protections artificielles contre la mer, pouvant conduire à des risques d'inondation également. C'est le cas par exemple dans la région de l'Essex (RU), où l'érosion des marais salants qui constituent une barrière protectrice fait que les digues traditionnelles sont fréquemment endommagées lors des tempêtes. » (EuroSION, 2004).

Les effets de l'érosion sont donc loin d'être anodins, et les hommes pour prévenir ou stopper cette érosion, ont eu recours à des méthodes plus ou moins lourdes afin de piéger le sable tels que les multiples types de digues ou des structures de protection contre la mer utilisant le béton ou des enrochements.

Or ces techniques se sont révélées inopérantes, et notamment les épis car certes ils atténuent localement l'érosion, mais provoquent une gêne dans le déplacement naturel du sable déplacé par la dérive littorale et donc provoquent une érosion à plus ou moins grande distance du littoral (figure 19), d'où la multiplication des ouvrages de défense sur nos côtes, afin d'enrayer cette progression.

Figure 19 : Les épis et le phénomène d'érosion.



Des techniques dites plus douces permettent de diminuer l'érosion comme par exemple le remblayage des plages avec du sable provenant de sites où il est en accumulation ou bien du large. Mais toutes ces techniques ne suffisent parfois pas et le rapport européen suggère quatre recommandations que sont :

« _ **Renforcer** la résistance côtière en restaurant le bilan sédimentaire. Cela nécessitera de répertorier les zones où se produisent les formations de sédiments les plus importantes et les "réserves stratégiques de sédiments" où des sédiments peuvent être prélevés sans compromettre l'équilibre naturel.

_ **Prendre en compte** le coût de l'érosion côtière dans les décisions d'aménagement et d'investissement. Il conviendrait de limiter la responsabilité publique pour les risques éventuels et la réparation des dommages et de la transférer en partie sur les bénéficiaires directs et les investisseurs. Il en résulterait un accroissement de la vigilance. En outre, il conviendrait d'identifier les risques et de les prendre en compte lors de la définition des politiques en matière d'aménagement et d'investissement. Les préoccupations relatives à l'érosion côtière, ainsi que les considérations liées à la gestion des côtes, devraient être prises en compte dans les évaluations des incidences sur l'environnement.

_ **Anticiper** l'érosion côtière et planifier des solutions pour y remédier. Plutôt que d'agir au coup par coup, comme c'est le cas actuellement, pour "stopper" l'érosion côtière lorsqu'elle s'exerce, il faudrait planifier des solutions à long terme. Une telle approche reposerait sur des plans régionaux de gestion des sédiments côtiers en vue de rétablir la résistance du littoral. Ces plans devraient comporter une évaluation approfondie des enjeux et

des coûts et conséquences des différentes actions envisageables (protéger – s’abstenir d’agir – abandonner la zone).

– **Consolider** la base des connaissances en matière de gestion et de planification de l’érosion côtière pour garantir l’adoption de décisions avisées et l’application des meilleures pratiques. » (Eurosion, 2004).

Ces recommandations ont pour maître mot la gestion. Une gestion qui doit être réfléchie et planifiée afin d’obtenir des résultats probants et qui sont en cohérence avec le mécanisme de l’érosion. Les communes ne peuvent plus avoir recours de façon aberrante aux ouvrages d’art qui nuisent à la qualité esthétique des sites mais aussi aux mécanismes physiques, elles doivent donc se doter de documents de gestion pertinents, pour faire face à cette menace.

Le second risque que nous pouvons recenser sur les plages est le développement des activités économiques. Siège d’une grande diversité d’activité, les stations littorales et plus particulièrement les plages doivent les accueillir et cela malgré des logiques et des intérêts différents, voire contradictoires, provoquant des situations d’instabilité.

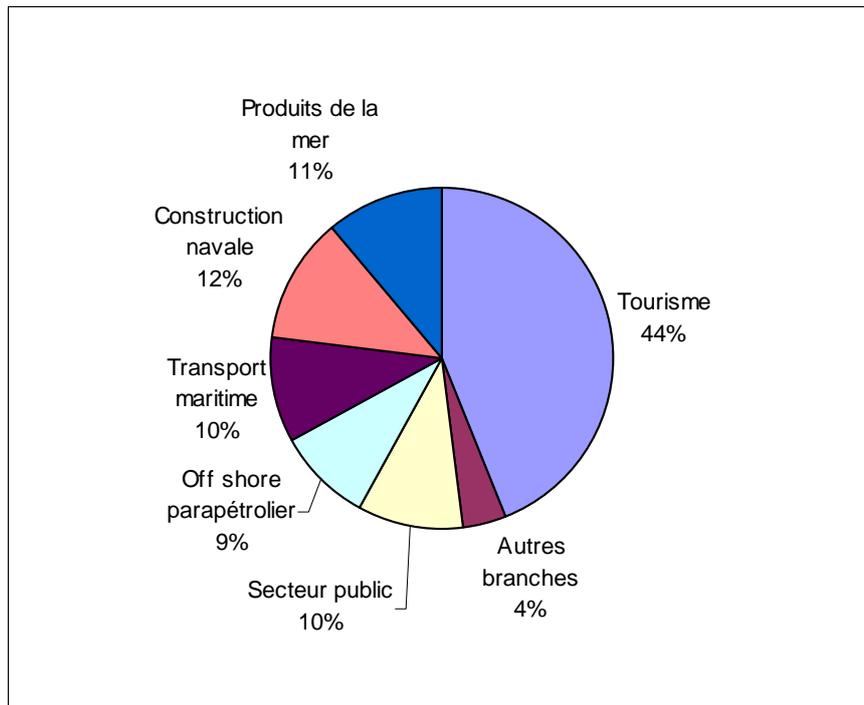
« Les sociétés littorales sont composées de “ceux qui y vivent, ceux qui en vivent, et ceux qui y viennent”, avec des frontières de plus en plus floues entre ces catégories. Aux attentes de résidents actifs qui s’expriment en termes de développement économique et d’emploi peuvent s’opposer celles des non actifs et des touristes, préoccupés par le maintien de la qualité des paysages et par la préservation des sites tout en exigeant un bon niveau d’équipement et de services. Qu’ils soient anciens ou nouveaux résidents, propriétaires fonciers, touristes ou résidents secondaires, pêcheurs ou agriculteurs, tous ont des droits (et... des devoirs) sur le littoral. Des comportements antagonistes entre les populations peuvent se développer. La pression étant plus forte, la situation est souvent plus conflictuelle que dans d’autres espaces. La collectivité publique doit assurer une gestion et un arbitrage de ces conflits. » (DATAR, 2004).

De plus, la présence sur cet espace restreint de ces activités et de ces diverses perceptions, « se sont cristallisées autour du droit de propriété, et de ses limites (servitudes de passage, droit de l’urbanisme et de la construction, appropriation publique via les outils d’intervention foncière comme le Conservatoire du littoral). » (DATAR, 2004) Le foncier est donc également à l’origine des tensions qui peuvent être présentes sur la station littorale mais aussi sur les plages car chacun souhaite tirer partie au maximum de cet espace.

Comme nous l'avons mentionné, de multiples activités convoitent cet espace de par leurs dépendances à la mer. Ces activités ont une certaine importance dans l'économie maritime qui, comme l'a défini l'IFREMER est « un ensemble d'activités comprenant le tourisme, les industries maritimes (construction navale, travaux publics maritimes...), le secteur public (Marine nationale...) et l'exploitation des produits de la mer (pêche et aquaculture marine). »(DATAR 2004)

Cette économie maritime se décompose en tant que telle en 2001 :

Figure 20 : La valeur ajoutée maritime en 2001 : 18,5 milliards d'euros.



Source: D'après DATAR 2004.

Malgré ce chiffre la DATAR précise que : « L'importance des activités maritimes dans l'activité du littoral doit donc être relativisée. Étant donné le rôle de ces activités sur la frange côtière, et leurs perspectives de développement, il semble nécessaire toutefois de leur accorder une importance particulière. » (DATAR 2004).

La législation a donc dû s'adapter à ces nouvelles situations et les lois s'appliquant sur cet espace puisent dans différents domaines tels que le droit public, le Code Rural ou bien le Code de l'Urbanisme.

A l'ajout de toutes ces activités, la croissance démographique sur le littoral ne cesse d'augmenter, ce qui si l'on cumule toutes ces données, peut remettre en question le maintien

de la qualité à la fois de l'environnement et du cadre de vie et par conséquent de leur attractivité. La gestion sur cet espace doit donc être là aussi adaptée afin de le préserver et donc qu'il soit durable.

La dernière menace qui plane sur le littoral et plus particulièrement les plages est la disparition de leurs naturalités.

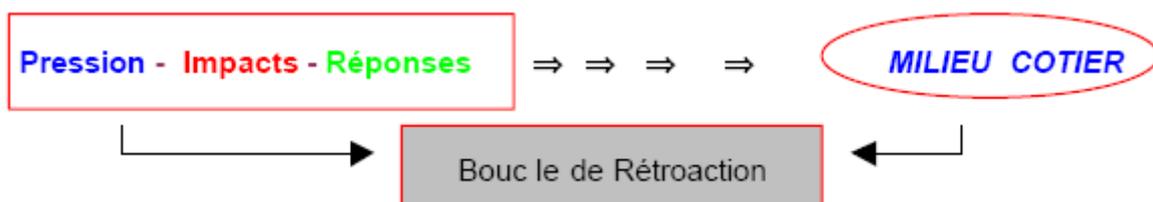
La naturalité est un concept peu connu car encore relativement flou. Traduction du terme anglais « wilderness », diverses définitions sont données, mais toutes s'accordent qu'il faut prendre en compte le facteur temps ainsi que l'influence humaine. Reconnu par tous, la naturalité selon Ratcliffe « est associée à l'ancienneté de l'écosystème et à l'absence de signes de perturbation due à l'homme » (Lecomte, Millet, 2005). En résumé, c'est le degré d'évolution spontanée d'un milieu sans l'intervention de l'homme, une nature autonome.

Un milieu peut avoir différents degrés de naturalité selon son état actuel. Ce degré va correspondre à son degré de similarité par rapport à l'écosystème « originel », c'est-à-dire celui qui existerait si aucune perturbation extérieure, généralement anthropique, n'avait modifié sa dynamique, ni sa structure. Ainsi, si l'on souhaite augmenter la naturalité d'un milieu, il faut se rapprocher au maximum de cet « état zéro ».

Aujourd'hui, on ne retrouve plus de nature autonome, excepté quelques forêts.

En ce qui concerne la naturalité des plages, c'est un élément qui ne faut pas oublier car c'est une partie intégrante du milieu côtier. Selon Larid M : « L'état du milieu côtier (et de son évolution) résulte de la pression humaine qu'il reçoit des conséquences qui en découlent et des réponses qui sont faites à ce couple pression – impacts. Le schéma ci-dessous illustre cette situation :

Figure 21 : L'état du milieu côtier.

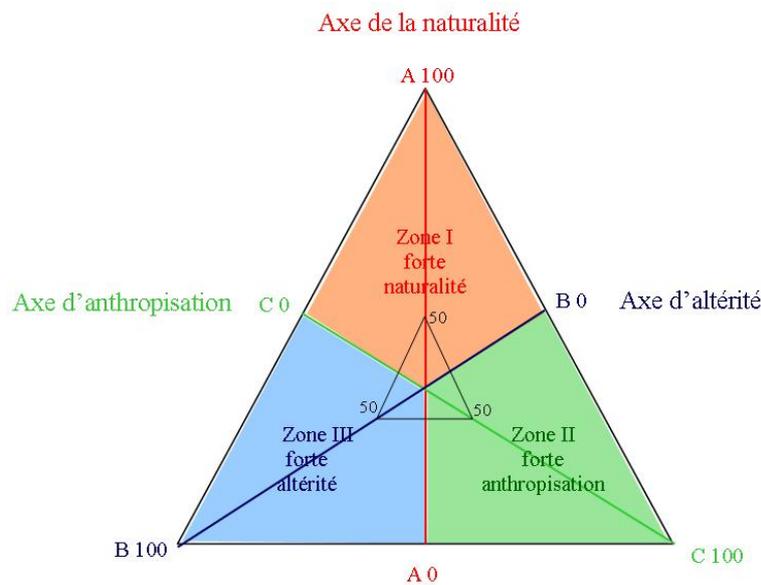


Source : Larid, 2002.

En fait cette situation est le résultat de la combinaison de trois principaux agrégats : la naturalité, l'anthropisation et l'altérité. » (Larid 2002).

Une fois cette constatation faite l'auteur s'est intéressé au calcul de l'état côtier prenant en compte ces trois facteurs, à l'aide d'une grille d'observation, et de calculs il peut établir grâce à la pyramide ci-dessous le degré de naturalité d'un milieu, son altérité et son anthropisation par le croisement des trois perpendiculaires ainsi créés.

Figure 22 : Représentation triangulaire de l'état côtier.



Source : D'après Larid 2002.

Cet outil s'adapte parfaitement aux plages, comme a pu le tester son auteur en Algérie, ce qui permet de voir le basculement d'une plage dans l'un ou l'autre état, ce qui est par conséquent un outil intéressant pour déterminer la qualité environnementale d'une plage.

Pour les citoyens, la naturalité est bien souvent « assimilée avec le concept de virginité, on parle de forêts vierges, les humoristes disent que ce sont celles où la main de l'homme n'a jamais mis le pied ! Cette assimilation est dangereuse car si la virginité existe ou n'existe pas, [...] la naturalité se situe objectivement le long d'un gradient et bien des incompréhensions actuelles sont dues au fait que l'on se garde d'annoncer sur quel barreau de l'échelle on se trouve. En tout état de cause, le rejet de l'existence de la naturalité intégrale ne peut être accepté comme un argument pour en interdire la protection de ce qui en est proche, voire la restauration. La restauration écologique est d'ailleurs un sujet à la mode qui semble poser des questions aux " philosophes de la nature " mais beaucoup moins aux écologues. » (Lecomte, 1999).

De plus, certains usagers font pourtant preuve d'un intérêt pour le « naturel » d'un site lorsqu'ils se déplacent et jusqu'à rechercher un état « vierge ». Or derrière ce discours en faveur de la naturalité, « les gens veulent une nature sans risque, aseptisée, mais sans signe humain : l'illusion du sauvage avec la garantie de sécurité ». (Chapsoul, 1998)

Ainsi la naturalité est un concept qui n'est pas aisé à manipuler car les définitions sont floues et subjectives selon ceux qui en usent. Cependant, ce terme revêt un certain intérêt dans la qualité de l'environnement et dans celles des plages, car il peut être un outil d'évaluation pertinent et une donnée à prendre en compte lors de l'élaboration d'un plan de gestion des plages.

Comme nous avons pu le voir, trois types de menaces planent sur nos plages, mettant en évidence la nécessité d'un plan de gestion des plages qui soit travaillé, raisonné et consensuel, ce qui n'est pas une chose aisée.

L'érosion est une menace permanente que redoutent beaucoup de stations littorales qui voient leur économie « grignotée » chaque année, et redoublant d'efforts et d'inventivité afin d'enrayer cette progression naturelle certes mais qui serait ralenti si les activités anthropiques étaient réalisées de façon réfléchie.

Ces activités économiques très diverses, se partagent le même espace mais n'ayant pas forcément les mêmes points de vues peuvent poser également problème du fait des tensions que cela peut provoquer entre les acteurs et une éventuelle modification sur le milieu.

Quant à la naturalité des plages, c'est un enjeu particulièrement difficile à maintenir du fait des activités, comme nous l'avons noté, mais aussi du fait des demandes des usagers en matière d'accueil qui désirent trouver sur une plage des équipements mais avec minimum d'aménagements.

Ces enjeux généraux aux littoraux et beaucoup d'autres, s'additionnent aux enjeux spécifiques des plages qui sont des lieux fragiles.

II.1.2) Les problématiques spécifiques aux plages.

Les plages sont donc des lieux fragiles sujets à diverses pressions et notamment touristiques. Cette activité nécessite des aménagements spécifiques pour l'accueil de milliers de personnes en quelques semaines. De ce fait, des problématiques propres aux plages apparaissent, qui doivent être prises en considération par les gestionnaires lors de l'élaboration d'un plan de gestion des plages. Ces problématiques varient cependant en fonction des typologies des plages, mais nous pouvons en extraire trois qui sont communes à tous les modèles : l'équipement, les usages et la sécurité du public.

D'un point de vue de l'équipement, nous avons pu recenser plusieurs problématiques que sont : - l'accès aux plages avec les stationnements,

- la signalisation, et la signalétique,
- les douches et les sanitaires.

Chacun d'entre eux a des objectifs, des cadres réglementaires bien précis qui doivent être pris en compte avant leurs mises en place.

En ce qui concerne l'accès aux plages et aux stationnements, qui ne concerne pas les piétons puisque la Loi Littoral rappelle que l'accès piéton longitudinal, mais aussi transversal au littoral est libre et gratuit, ils doivent remplir quatre objectifs ce sont :

- objectifs de desserte (quantité, gestion des pointes),
- objectifs d'orientation et de maîtrise des flux automobiles,
- objectifs de qualité des espaces,
- objectifs de qualité des services (automobile, vélo, piéton) » (Mallet, Duchêne, 2000).

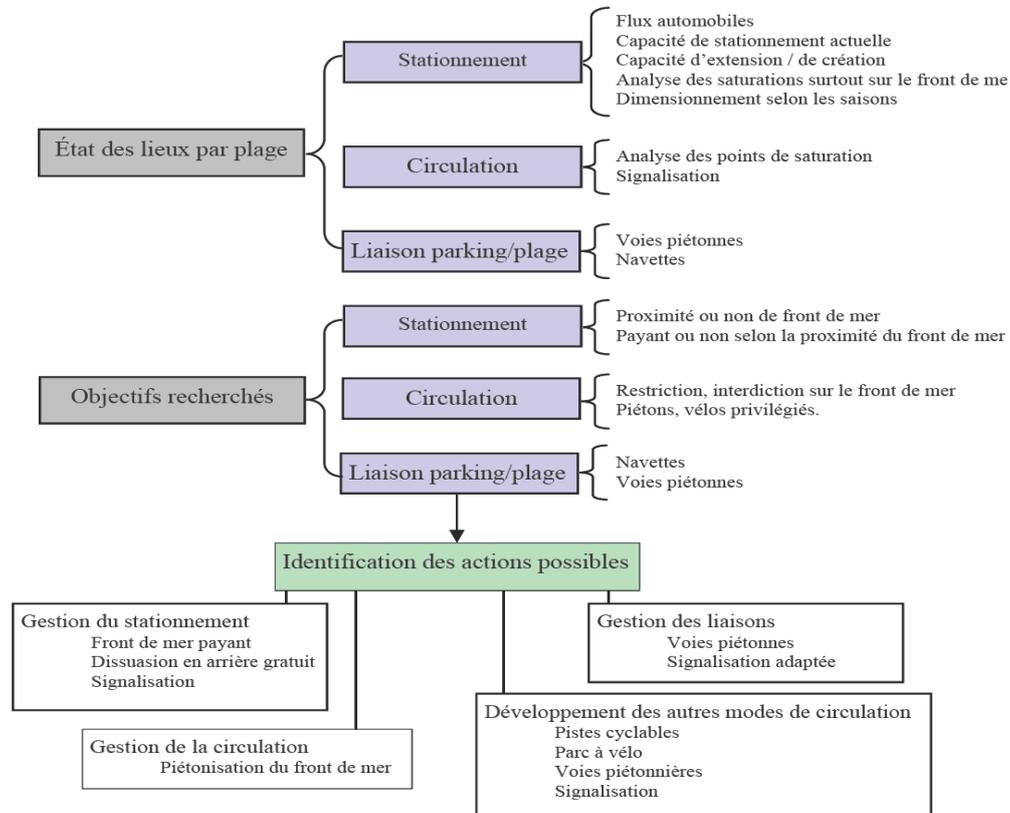
Plusieurs réflexions sont à prendre en compte lors de la construction d'un parking ou des accès. Il faut savoir que la Loi Littoral interdit toute construction en zone non urbanisée sur une bande de cent mètres, et sur les espaces remarquables excepté des aménagements légers, ainsi que la circulation et le stationnement en dehors des chemins aménagés. Outre ces réglementations, le dimensionnement du parking ne doit pas être pris à la légère ; trop petit, les usagers risquent de se garer de façon anarchique, trop grand, il risque de dénaturer le site et mobiliser des espaces inutilement.

Il doit donc être réalisé sur le site, en fonction de la fréquentation moyenne de la période estivale, tout en adaptant selon l'afflux de touristes le stationnement, mais aussi en prenant en compte la capacité du milieu à accueillir les usagers en toute sécurité ainsi que les contraintes qu'il impose de par sa morphologie, ou bien sa biologie.

Ce qu'il faut bien considérer dès le souhait de la mise en place de telle structure, c'est que la fréquentation de la plage va être nécessairement liée à la capacité de stationnement et aux accès vers la plage. Les communes doivent donc déterminer quelles plages de leur littoral, ils souhaitent mettre en avant ou au contraire sauvegarder, car les aménagements et les accès seront différents selon le type de plage.

Plusieurs solutions sont possibles pour traiter le stationnement telles que la limitation des voies d'accès et leurs protections, le développement des cheminements piétons et cyclistes, ou bien la création de zones de stationnement bien délimitées avec ou sans aire de services. Pour les plages urbaines, s'ajoutent les zones piétonnes sur le front de mer, ou l'accueil des personnes handicapées. De manière générale pour les gestionnaires, un schéma de décision doit être réalisé afin d'identifier les actions possibles sur les plages, qui se présente de cette manière :

Figure 23 : Schéma de décision pour l'accès et le stationnement : plage en zone urbaine.



Source : d'après Mallet, Duchêne, 2000.

En ce qui concerne la signalisation ou la signalétique, elle a pour objectif d'orienter, repérer, canaliser et d'informer sur les services présents. De différentes formes, couleurs, elle a une signification particulière qui facilite les déplacements et la communication entre les communes et les usagers.

Pour la signalisation routière, elle est du ressort du Code de la Route, pour la signalétique, des efforts d'uniformisation ont été faits au niveau national. Elles font partie intégrante de la démarche d'organisation de l'espace incluant les parkings, la circulation, les accès...., mais aussi de la communication et de l'information.

Le dernier point pour les équipements, est l'aspect douches et sanitaires. Leur présence « est un élément très important de services et de confort pour les clientèles de la plage. C'est un des points les plus fréquemment cités dans les « plans qualité » des plages et, malheureusement en France, plutôt du côté de l'insatisfaction. La demande concerne la disponibilité des sanitaires et des douches, mais aussi la qualité du service : propreté, fréquence des nettoyages, papier, etc. Les clientèles nord européennes, en particulier, sont très attentives à ces points. » (Mallet, Duchêne, 2000).

C'est donc un aspect que les communes ne doivent pas négliger car cela fait partie d'un ensemble qui contribue à l'image d'une station et de sa qualité. D'autant plus, que selon « l'arrêté ministériel du 7 mai 1974 et la circulaire d'application du 17 mai 1974 régissant la propreté des plages [il y a] obligation pour les communes de mettre à disposition du public des installations sanitaires alliant hygiène, propreté, accessibilité, sécurité et confort de l'utilisateur. Un tiers de ces équipements doit être gratuit » (Mallet, Duchêne, 2000).

Comme pour les parkings, leurs implantations vont dépendre du classement du site les accueillants, s'ils se trouvent sur la plage, ils doivent être démontables, sur l'arrière plage, ils peuvent être fixes dans le cas d'une plage urbaine, sinon ils ne sont pas autorisés car situés dans la bande des cent mètres (zone inconstructible).

L'installation de douches et sanitaires peut paraître simple mais elle s'avère encore plus compliquée que de construire un parking ! En effet, de nombreuses questions doivent être étudiées concernant l'usage, l'entretien, l'intégration paysagère, la gestion et le coût d'un tel équipement. Le vandalisme est aussi une préoccupation pour les communes car « l'usage réel des sanitaires est fonction de leur qualité. Des sanitaires malpropres, vandalisés, sans papier sont peu ou pas utilisés et la dégradation entraîne des effets cumulatifs très rapides. Le non-

usage des sanitaires existants peut ne pas signifier l'absence d'un besoin, mais l'inadaptation de l'équipement » (Mallet, Duchêne, 2000).

Différentes solutions s'offrent aux communes, mais il faut qu'elles analysent consciencieusement leurs besoins tels que :

- les objectifs pour la plage concernée,
- le contexte réglementaire, technique,
- l'opinion des clientèles et professionnels.

Une fois les besoins analysés, un schéma du même type que pour l'implantation d'un parking peut être élaboré, afin de déterminer le type de sanitaires (fixes, modulaires, autonomes).

En ce qui concerne les usages de la plage, que sont les activités sportives et les animations ludiques, elles répondent « à un triple objectif :

- le besoin d'animer la plage, qui est une des préoccupations des communes, la plage étant le moteur de la vie touristique et économique de la station ;
- la satisfaction de la clientèle touristique afin de la fidéliser ;
- l'offre d'une palette d'activités large, en matière de nautisme notamment. « (Mallet, Duchêne, 2000).

Plusieurs réglementations codifient les différentes pratiques d'activités sportives et ludiques sur la plage, or si les communes sont bien au fait de ces règlements, elles sont pour certaines moins au courant des attentes du public, ni celles des associations ou des pratiquants.

De plus, les animations sportives ou ludiques sont sujettes à quelques questionnements :

- « le besoin d'espaces et les conflits d'usages possibles entre les pratiquants d'activités ludiques et sportives et les usagers de la plage, surtout en Méditerranée où les plages ont un estran limité ;
- la cohérence entre les clientèles habituelles de la plage, l'image de la station et les animations proposées ;
- la qualité et la variété des animations ;
- la date de tenue des animations qui peuvent, en fonction de la saison, être un facteur de gêne (juillet et août en journée) ou un facteur d'attraction (avant et arrière saison). » (Mallet, Duchêne, 2000).

Les activités sportives et nautiques doivent, quant à elles, répondre aux attentes des pratiques des usagers et cela toute l'année ce qui pose problème d'un point de vue de la gestion de ces structures et de leur rentabilité.

Plusieurs solutions ont été trouvées par les communes, avec des objectifs comme l'accès à la pratique des activités nautiques au grand public, l'élaboration d'une image, d'une stratégie marketing par la pratique d'activités nautiques et sportives sur la plage, ou bien utiliser les activités et les animations comme facteur d'attraction hors saison.

Un autre usage minoritaire de la plage, est le naturisme qui peut poser des problèmes de conflits d'usage entre les pratiquants et les non-pratiquants. La seule solution est de créer des zonages sur les plages, ou bien lorsqu'un village naturiste jouxte une plage, le maire peut lui concéder la gestion de cette partie.

La dernière problématique est la sécurité du public qui passe par les secours, le balisage de la zone de baignade, la propreté des plages et la qualité des eaux de baignade.

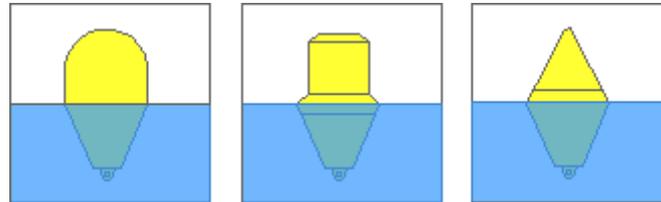
Pour les secours et le balisage, les objectifs principaux sont d'assurer la sécurité des baigneurs, et la cohabitation entre les usagers pratiquants des activités différentes.

Pour la baignade, le maire selon le Code général des collectivités a un pouvoir de police administrative et doit donc « prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser la protection et la sécurité des baigneurs. [...] [Pour] la délimitation de zone surveillée, le maire est tenu de délimiter par arrêté une ou plusieurs zones surveillées dans les parties du littoral présentant une garantie suffisante pour la sécurité des baignades. Le maire doit faire mettre en place, aux frais de la commune, un balisage conforme aux normes de cette ou ces zones surveillées. Il détermine des périodes de surveillance, met en place le personnel et les moyens nécessaires pour assurer cette surveillance. [...] Le maire est tenu d'informer les usagers par une publicité et une signalisation appropriées en mairie et sur les lieux où elles se pratiquent, des conditions dans lesquelles les baignades et les activités nautiques sont réglementées » (Mallet, Duchêne, 2000).

Si toutefois, après informations des usagers, les baignades et les activités nautiques se font en dehors des zones et des périodes définies, c'est au risque et péril de ces derniers.

Pour les secours en mer, le maire a également des attributions d'assistance et de secours dans la limite des trois cents mètres.

Le plan de balisage (Annexe 10) de la côte est rédigé conjointement entre le maire et le préfet, qui définissent le balisage et la répartition des activités sur la plage. Ce schéma reprend les codes communs tels que les bouées :



Zone de bain

bâbord et tribord du chenal

et les pictogrammes :

PICTOGRAMMES	
Autorisation	Interdiction
Navigation autorisée pour les embarcations de sport ou de plaisance	SPORT  Navigation interdite pour les embarcations de sport ou de plaisance
Navigation autorisée pour les navires à moteur	  Navigation interdite pour les navires à moteur
Chenal de départ et d'arrivée pour les navires à voile	  Navigation interdite pour les navires à voile
Chenal de départ et d'arrivée de planches à voile	  Pratique de la planches à voile interdite
Pratique du ski nautique autorisée	  Pratique du ski nautique interdite
Zone réservée à la baignade	  Baignade interdite
Navigation des véhicules nautiques à moteur autorisée	  Navigation des véhicules nautiques à moteur interdite

Source : <http://nageur.sauveteur.free.fr/surveillance/signalisation-baignade.php> consulté le 15 mai 2009.

Plusieurs problématiques liées aux secours sont à prendre en considération. Dans un premier temps, le coût important engendré par les obligations du maire d'assurer la sécurité, la surveillance et la police sur ses plages. « En effet, la commune doit prendre en charge l'aménagement du poste de secours équipé du matériel adéquat, d'une embarcation et du personnel qualifié. [...] Ainsi, dans les budgets plage, le poste « sécurité » compte souvent entre le tiers et la moitié du budget total » (Mallet, Duchêne, 2000).

La seconde difficulté est l'implantation des postes de secours qui doivent être compatibles avec la réglementation (bande des cents mètres, hauteurs des installations...).

La méconnaissance de la part des usagers sur le balisage des plages est également un problème, car elle est source de conflits d'usages. Malgré la présence de panneaux d'informations, ils sont la plupart du temps peu lus, ou mal compris, quant aux sens des balises, ils sont pour la grande majorité ignorés. Dans cette optique, il est essentiel de travailler avec d'autres moyens que des panneaux d'informations, comme par exemple, des dépliants, l'implication des plagistes, des clubs pour enfants...

Et enfin le problème lors de l'intervention des secours et des urgences, pour accéder sur les plages. Des retards sont bien souvent déplorés par le fait que les voies d'accès et de circulation sont bouchées, entravées par des véhicules mal stationnés ou bien par l'éloignement.

Le second point sur la sécurité des usagers, est la propreté de la plage et des eaux de baignade. Essentiel pour attirer le public et le fidéliser, c'est aussi l'image de la station qui est mise en avant, grâce à des plages sûres par rapport aux déchets et donc le respect des règles d'hygiène et de sécurité imposées aux maires.

Ce point est particulièrement réglementé par pas moins de huit directives, lois, arrêtés ou circulaires et notamment la plus connue, la Directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE.

Les sources de ces déchets que l'on qualifie de « laisses de mer », sont de deux origines :

- les macro-déchets qui sont issus de l'activité humaine (objets en plastiques, métal, verre...)
- les débris naturels qui sont composés de morceaux de bois, algues, coquillages, cadavres d'animaux....

Ce qui est important de comprendre est, que ces déchets ont deux finalités différentes : les macro-déchets qui sont inesthétiques, peu biodégradables et potentiellement dangereux doivent être supprimés, contrairement aux débris naturels qui font partie intégrante du système plage et qui endossent divers rôles tels que nourriture, habitat, engrais naturels, rempart contre l'érosion.

L'annexe 11 présente une plaquette publiée par le Conservatoire du Littoral afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur les laisses de mer, leurs importances et leurs nettoyages.

Malgré tout, même si ces déchets naturels permettent de conserver une plage stable et vivante, un échouage massif d'algues provoque de nombreuses nuisances, à la fois esthétiques, olfactives et potentiellement dangereuses pour les usagers des plages. La qualité de l'eau de baignade peut quant à elle entraîner des affections aux baigneurs.

« S'il apparaît primordial de traiter cette question de la propreté des plages et de la qualité des eaux de baignade, la mise en œuvre des actions ne va pas sans poser de questions relatives :

- à la capacité financière des communes à apporter une réponse satisfaisante en termes de nettoyage des plages : coûts du personnel, des machines, fréquence du nettoyage ;
- à la gestion du nettoyage en tenant compte des horaires d'utilisation de la plage et des horaires de marée : gestion du personnel ;
- aux techniques de nettoyage à utiliser, avec le problème particulier des plages de galets qui interdisent l'utilisation de machines ;
- à la collecte, à l'évacuation, au stockage et à l'élimination des déchets. » (Mallet, Duchêne, 2000).

Plusieurs solutions existent pour assurer la propreté des plages et informer l'utilisateur. Des actions préventives comme l'installation de poubelles réparties selon la fréquentation sur des points stratégiques, l'information de la qualité des eaux de baignade en mairie et sur le lieu de baignade qui est obligatoire et doit être accessible et claire, mais aussi la sensibilisation auprès des usagers du respect de l'environnement avec des actions de communication comme le cendrier de plages, des jeux pour les enfants...

« Il existe quatre principales techniques de nettoyage des plages :

- le nettoyage manuel,
- le nettoyage mécanique, à l'aide de cribleuses, tamiseuses et ratisseuses,
- le nettoyage mixte, qui combine dans le temps et dans l'espace nettoyage manuel et mécanique
- le nettoyage des plans d'eau, au moyen de bateaux ou scooters équipés (peu fréquent).

Le nettoyage est donc la plupart du temps mécanique et/ou manuel. Mais le nettoyage mécanique comporte deux inconvénients majeurs :

- Direct : les cribleuses et tamiseuses, si elles sont mal utilisées (vitesse excessive, passage sur du sable mouillé, passage au pied de la dune), prélèvent des quantités importantes de sable, ce qui modifie à long terme l'équilibre sédimentaire de la dune

- Indirect : cette technique est non sélective ; les débris organiques, notamment ceux des laisses de haute mer sont prélevés et leur effet bénéfique sur "l'écosystème plage" est annulé »

(<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Content.asp?rub=9&rubec=59> consulté le 16 avril 2009)

Chaque commune détermine son mode de nettoyage selon :

- « - l'importance et la nature des déchets ;
- la taille, l'accessibilité et la configuration de la plage ;
- la nature du substrat (sable ou galet) ;
- le mode de gestion envisageable. » (Mallet, Duchêne, 2000).

Pour illustrer ces solutions, nous pouvons prendre l'exemple de Saint Hilaire de Riez, station littorale vendéenne, suivant les caractéristiques suivantes :

- déchets de types naturels pour la grande majorité mais aussi issus de l'homme apportés par la mer. Un échouage massif d'algues sur certaines parties de plages, peut provoquer des odeurs très fortes accentuées par la chaleur.
- douze kilomètres de plages linéaires accessibles facilement par une route bitumée parallèle.

Actuellement « la plage est divisée en tronçons qui relèvent de différentes techniques de nettoyage, avec priorité au nettoyage manuel sélectif, réalisé par une association locale : un passage par mois d'octobre à mars, deux passages par mois en avril, mai, juin et septembre et tous les jours en juillet et août.

Le nettoyage mécanique (figure 24) est toléré en zone sableuse fréquentée, mais avec des consignes : la machine ne doit pas s'approcher à moins de dix mètres de la dune et doit respecter les « laisses de mer ». » (EUCC France, 2008)

Figure 24 : Tracteur tirant une cribreuse à Saint Hilaire de Riez.



Source: KOEHREN M, 2008.

Une fois récupérés, ces déchets « sont actuellement traités en régie avec les déchets ménagers par la Communauté de Communes de la Côte de Lumière suivant des critères. Pour les algues, [le débouché était] un fabricant d’engrais (mise à disposition gratuite). Mais, l’industriel s’est retiré car trop de déchets plastiques étaient présents dans les algues. Aujourd’hui, la commune recherche un industriel susceptible de reprendre cette activité » (EUCC France, 2008).

Nous pouvons citer un autre exemple : Ajaccio commune de Corse du Sud, qui possède seize plages. Dans le cadre du programme global et pluriannuel qui a été engagé pour les plages, plus de 20 personnes sont employées par la ville, réparties sur différents secteurs. Deux types de nettoyages sont employés : manuel à l’aide de pinces et de sacs poubelles et mécanique avec trois machines qui tamisent le sable et le restituent propres.

Figure 25 : Nettoyage mécanique avec une minicribreuse sur une plage d’Ajaccio.



Source: <http://www.ajaccio.fr/Gestion-ecologique-des-plages> consulté le 15 avril 2009

Le rythme de nettoyage de la plage se fait quotidiennement et cela le matin et en fin d'après midi. Des opérations de nettoyage plus importantes se font avant le début de la saison estivale en collaboration avec les armées et le Conseil Général.

Pour réduire l'apport croissant des mégots de cigarettes sur les plages, la ville a distribué gratuitement, depuis 2004, près de 65 000 cendriers de plages réutilisables.

Nous avons pu voir à travers ce thème les multiples problématiques concernant les plages. L'équipement, les usages et la sécurité sont les points que doivent résoudre chaque saison les communes, qui possèdent de nombreux pouvoirs mais aussi des obligations envers les usagers. Chacun de ces thèmes doit être examiné scrupuleusement afin de trouver la ou les solutions les plus appropriées au site et à la demande des touristes. Un plan de gestion pourra donc par la suite regrouper toutes ces problématiques et apporter des réponses précises.

II.1.3) Le plan de gestion des plages : outil indispensable.

L'élaboration d'un plan de gestion des plages est l'aboutissement d'un long travail d'analyse sur l'ensemble des questionnements que nous avons eu auparavant, c'est donc l'établissement d'une véritable « stratégie plage » comme le souligne Mallet et Duchêne. Une stratégie qui vise « à apporter les réponses les mieux adaptées possibles aux besoins des clientèles touristiques, tout en prenant en compte les nécessités de protection et de préservation des plages. En effet, ces deux objectifs, qui peuvent paraître contradictoires, doivent être conciliés car, si l'activité touristique est source de revenus et d'emplois pour la commune, la plage est souvent l'une des motivations principales de la fréquentation touristique. [...] Ainsi protéger et gérer la plage et l'arrière plage permettent de garantir la fréquentation touristique à court et à plus long terme » (Mallet, Duchêne, 2000).

Cette stratégie comprend plusieurs étapes de construction.

Dans un premier temps, le diagnostic pour chacune des plages de la station, qui va permettre de mettre en évidence les attentes des clientèles par rapport aux plages, leurs motifs de satisfaction et d'insatisfaction, mais aussi un état des lieux de l'existant par rapport aux équipements et les aménagements, leurs états, et l'éventuelle mise en place de nouveaux. Ce diagnostic est établi soit au sein même des communes par les différents services concernés avec l'aide du ministère de l'Équipement, ou bien par un bureau d'études spécialisé.

« Ce diagnostic clientèle et aménagement-équipement permet de définir un schéma d'aménagement et d'équipement des plages et arrières plages, mais aussi un programme de développement des activités, services et animations. » (Mallet, Duchêne, 2000).

Il faut également se poser la question, lors de cette étape, ce que peut être une plage de qualité ? Quelle est la plage idéale pour les usagers ? Qu'est ce qui fait qu'un lieu touristique est de bonne qualité ?

Une définition fut apportée en ce qui concerne la qualité d'un lieu : « La qualité du lieu peut être définie comme l'ensemble des conditions du lieu, vues de l'extérieur (position absolue et relative, accessibilité...) comme de l'intérieur (cadre de vie) et qui, au regard de valeurs et de normes en vigueur dans une société, distinguent les lieux de manière hiérarchique et relative. » (Morice J-R. et al., 2008). Cette précision nous rappelle bien que c'est le regard de la société avec ses normes et ses valeurs qui vont définir la qualité d'un lieu.

De ce fait pour répondre à ces questions, il faut se tourner vers la société et donc pour une station littorale vers les personnes à qui tous les services sont dédiés en l'occurrence les usagers de ces lieux et des plages. Par le biais d'une enquête, leurs avis seront récoltés et il sera possible d'établir une réponse à toutes ces problématiques. La démarche « plan qualité des stations littorales » initié par Agence Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT) a réalisé en 1994 une enquête sur près de 1500 personnes afin de savoir ce qu'était, pour eux, une plage de qualité. Les réponses furent explicites et correspondent parfaitement aux problématiques que nous avons développées auparavant, à savoir « [...] des carences en aménagements basiques liés à la sécurité, l'hygiène ou la propreté, et à des services. » (Dolle C. et al. 2000).

Mais aussi une certaine satisfaction des usagers a été enregistrée vis-à-vis des aménagements faits par certaines stations littorales tels que l'aménagement de chemins piétonniers, de pistes cyclables et de parkings dans la forêt en arrière des plages.

Cette enquête a permis de cerner ce que peut être une plage de qualité pour les usagers et a servi à l'élaboration de nombreux documents de méthodologie pour la gestion des plages.

Dans un second temps, c'est la désignation d'un gestionnaire unique, la mise en place du budget ainsi que des objectifs et les éventuels problèmes à traiter.

Ce gestionnaire aura la charge de coordonner les différents services de la commune, du département et de l'Etat, de mettre en place la stratégie plage et de définir le budget

d'investissement. Or, dans beaucoup de communes, la plage est le lieu d'intervention de plusieurs services qui ne se coordonnent pas forcément sur les actions à réaliser.

Le budget est également un sujet délicat, car découlant de cette dispersion des services, l'établissement d'un budget réel est difficile à réaliser. Les dépenses se répartissent entre les services de l'animation, les services techniques, de l'environnement, de la surveillance, ce qui ne permet pas d'établir une comptabilité dépenses-recettes exacte pour les plages. Ces budgets varient beaucoup entre les communes mais également leurs contenus, ce qui ne permet pas de connaître le budget moyen des plages.

Une mise en place d'objectifs marketings est également attendue afin de pouvoir cibler la ou les plages mises en avant, le type d'image que la commune veut développer etc.

« Par ailleurs, la mise en place d'un système de concertation regroupant les services techniques, les services touristiques (office de tourisme), les sous-traitants, les commerçants du front de mer, etc. permet souvent de développer une dynamique commune. Cette concertation peut être formelle : tenue de réunions en début de saison et fin de saison, ou informelle en fonction de l'importance des plages, du nombre de plagistes, de la participation active des différents acteurs... ce système de concertation permet de préparer et d'anticiper les éventuels problèmes et de tirer le bilan de fonctionnement de la plage » (Mallet, Duchêne, 2000).

Ces deux éléments seront la base de la stratégie plage, qui va se composer d'un schéma d'aménagement, d'équipement des plages ainsi que d'un plan de gestion des plages.

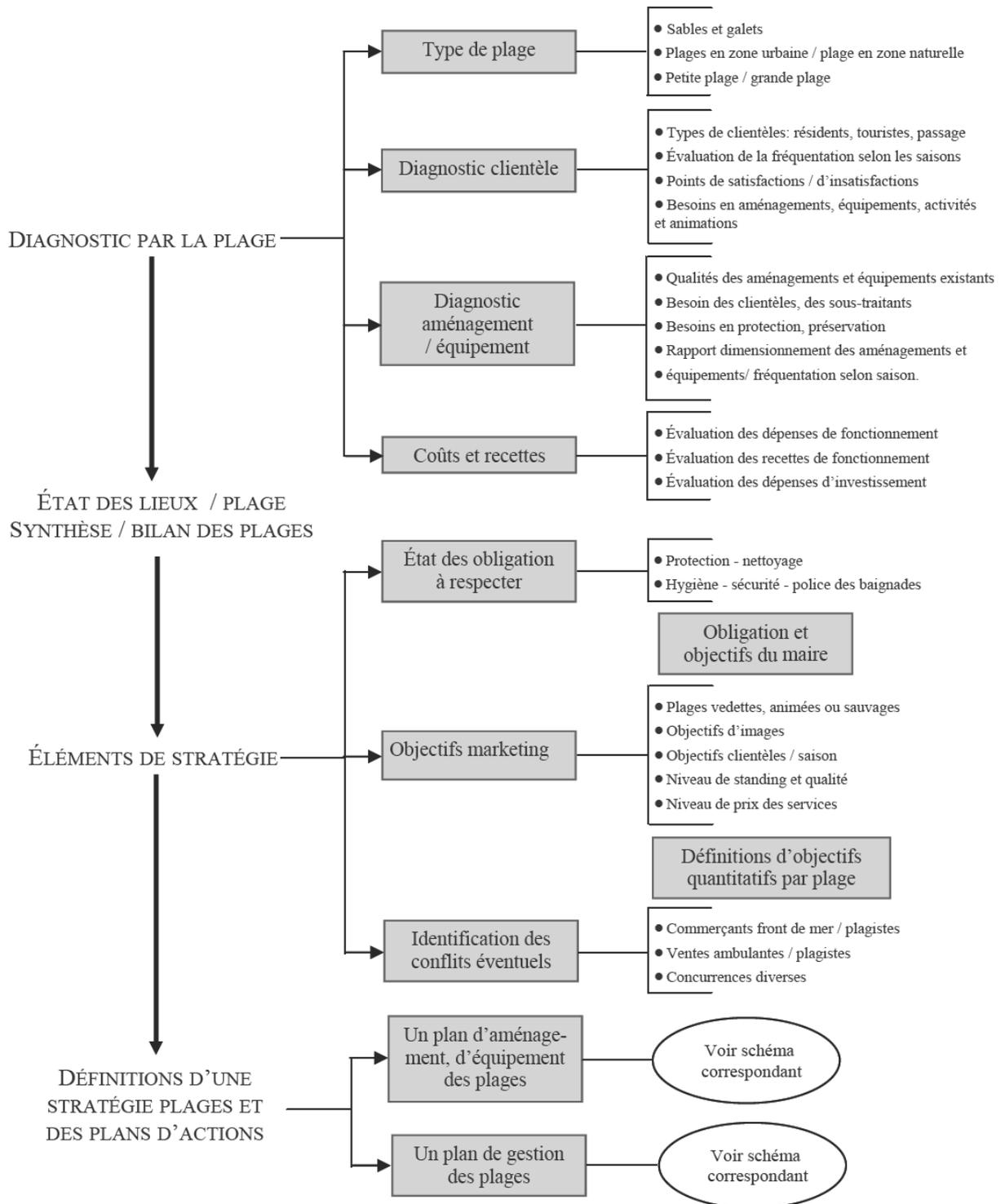
La figure 26 récapitule l'élaboration de la stratégie plage avec les différents points vus auparavant et les questionnements nécessaires à une bonne mise en place.

La figure 27 est la continuité de cette stratégie, le plan d'aménagement d'équipement des plages qui détaille là aussi les différents points à travailler et à considérer.

Et enfin la figure 28, est le plan de gestion des plages, qui pose réellement les thèmes de la gestion de l'espace. A partir de ce document, les communes peuvent se poser les principales questions nécessaires à une bonne démarche de gestion et analyser ce dont elles ont besoin et les services nécessaires. Les principales questions portent sur :

- la gérance du site, donc à savoir le régime d'occupation et de gestion de la plage,
- les dispositifs de concertation,
- la place de l'intervention publique,
- et le budget.

Figure 26 : Méthode d'analyse pour élaboration d'une stratégie plage et des plans d'actions.



Source: D'après Mallet, Duchêne, 2000.

Figure 27 : Définition d'un plan d'aménagement, d'équipement des plages.

Problématiques de protection / de fréquentation des plages

- S'agit-il d'une plage en zone naturelle ou en zone urbaine?
- Sur quels sites connaît-on des problèmes de protection, d'érosion des plages ou des arrière-plages.
- Où souhaite-t-on développer les fréquentations?
- Où souhaite-t-on maîtriser les fréquentations?
- Pour les plages en zone naturelle, quel est le seuil admissible par le site (parking, cheminements, dunes)?
- Quel est le statut des arrière-plages, permet-il la création ou l'aménagement de stationnement?
- Quels sont les espaces disponibles pour les parkings en zone urbaine?
- Comment peut-on favoriser les modes de déplacement: à pied, à vélo, collectif?

Définitions des zones à surveiller / Besoins et solutions de nettoyage

- Quelles sont les zones où une surveillance par poste de sécurité s'impose?
- Quelles sont les zones où la baignade doit être interdite?
- Ces différentes zones sont-elles bien signalées?
- Le nettoyage des plages est-il satisfaisant? Sinon, quelles sont les améliorations à apporter: nettoyage mécanique, nettoyage manuel?
- Quelles sont les solutions pour partager avec d'autres communes le matériel de nettoyage et diminuer les coûts?
- Comment peut-on répondre aux problèmes posés par les déjections canines sur la plage et le front de mer?

Plages à équiper en sanitaires, douches - solutions à retenir

- Les clients sont-ils satisfaits des équipements existants?
- Quels sont les problèmes; propreté, vandalisme, nombre insuffisants...?
- Si choix des sanitaires fixes, la réglementation permet-elle de les construire? Les réseaux sont-ils à proximité?
- Dans le cas de sanitaires mobiles, doit-on louer ou acheter?
- Comment sera assuré l'entretien des sanitaires: personnel permanent, nettoyage à fréquence régulière, concession à une société privée?

Besoins en services par plages

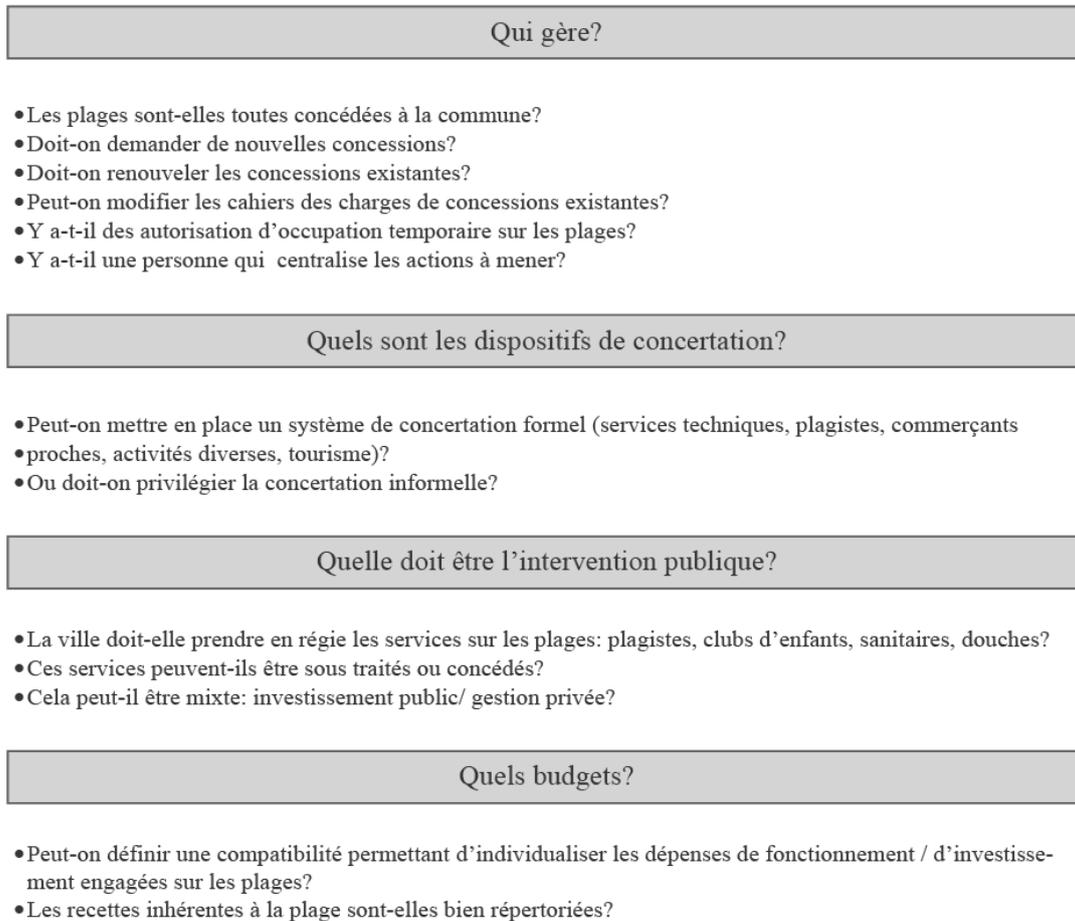
- Sur quelles plages doit-on développer les plagistes et pour quels services?
- Quels types d'installations souhait-on promouvoir: installations fixes, mobiles, uniformisées...?
- Quelles sont les périodes d'exercice des plagistes?
- Comment concilier plagistes et ventes ambulantes?
- Existe-t-il des clubs pour enfants sur les plages? Répondent-ils à la demande en qualité et en quantité?
- S'il n'y en a pas, pourquoi? Quelles sont les interventions possibles de la commune?

Définition d'une politique d'animations et d'activités sportives et ludiques

- Quelles animations / activités sont en rapport avec l'image que la station veut se donner?
- Les animations / activités ne sont-elles pas source de conflits sur les plages?
- Peut-on développer les animations en dehors de la saison estivale?

Source: D'après Mallet, Duchêne, 2000.

Figure 28 : Définition d'un plan de gestion des plages.



Source: D'après Mallet, Duchêne, 2000.

A travers ces documents qui se veulent avant tout comme des aides pour les stations littorales, nous pouvons voir que de très nombreuses questions sont posées afin d'aiguiller au mieux les gestionnaires qui doivent faire face à de nombreux problèmes et priorités comme allier activités touristiques et environnement, souhait des usagers d'une plage « naturel » mais avec des aménagements...

Mais comme tous documents ils doivent être adaptés aux spécificités du terrain qui l'accueillera, aux volontés politiques, et aux budgets des communes comme il est indiqué ci-dessus. Ce ne sont que des indications que chaque commune peut suivre, adapter ou modifier à volonté.

Ainsi, ce point dédié aux plans de gestion des plages, nous a permis de comprendre à la fois l'intérêt et le fonctionnement d'un plan de gestion des plages. Outil d'une politique de

développement et de gestion à l'échelle de la commune, le plan de gestion des plages ainsi que le schéma d'aménagement permettent une mise en cohérence entre préservation de la plage, développement de l'économie touristique et attentes des touristes. Ces faits totalement opposés doivent pourtant être conciliés afin de maintenir la fréquentation touristique et donc l'économie locale. Ce plan de gestion apporte des solutions cohérentes et nécessaires pour une commune littorale.

Ce chapitre consacré à la gestion des plages et ses problématiques, nous a démontré que ces espaces sont sujets à de multiples pressions à la fois naturelle et anthropique qui sont plus ou moins contraignantes mais qui doivent être prises en considération afin de sauvegarder cet espace source de bénéfices pour les communes littorales.

Ces menaces que représentent l'érosion, les activités économiques, et la disparition de la naturalité des plages peuvent porter préjudice à cet espace fragile, et qui doit donc être, par conséquent, protégé et préservé. C'est à travers ce constat, que de nombreuses réglementations ont été mises en place afin de cadrer toutes ces activités qui peuvent mettre, à terme, les plages en péril.

Soumises à de fortes pressions lors de la saison estivale, les plages font l'objet de nombreuses problématiques concernant l'accueil des touristes. Ces derniers sont sensibles et très attentifs dans leurs choix de destination, à l'équipement, les services, l'animation, la sécurité ou la propreté de la plage. Chacun de ces points à ses problématiques propres que les communes littorales doivent prendre en compte afin d'être dans la légalité mais aussi cohérentes avec leurs objectifs d'images et donc réussir à développer leurs économies tout en satisfaisant les attentes des usagers qui recherchent simultanément un milieu naturel bien préservé et qui offre des équipements d'accueil corrects.

A ces questions complexes, techniquement et juridiquement, le plan de gestion des plages est un outil qui permet aux communes de mettre à plat et de façon cohérente tous ces points et surtout trouver des solutions rationnelles. Une stratégie plage va donc être le travail effectué en amont par la commune pour pouvoir établir un état des lieux précis de ces plages afin de réaliser un bilan qui servira de base à la définition de la stratégie de la commune et du plan d'action en l'occurrence le plan de gestion des plages.

Tous ces thèmes que nous avons pu aborder sont le quotidien des communes littorales qui doivent les concilier de façon la plus harmonieuse afin de conserver leur attrait touristique.

Par l'intermédiaire d'un exemple, nous allons pouvoir analyser les problématiques qu'un ensemble de communes rencontrent et les projets mis en place afin de conserver l'environnement et notamment celui des plages.

II.2) Ré : une île, des plages, du tourisme, une gestion.

Le choix du terrain n'est pas une chose aisée, en effet il faut qu'il réponde à de nombreuses conditions afin d'obtenir les résultats les plus probants et cela pour n'importe quelles études. Pour notre part, il était nécessaire de choisir un site comportant des plages sauvages et/ou urbaines, et soumis à une forte pression touristique impliquant obligatoirement une gestion de l'accueil du public.

L'île de Ré est donc apparue comme une évidence car c'est une île connue et reconnue par tous pour son environnement d'exception et comme une annexe lointaine du « tout Paris » fortuné ; elle est également l'image de la Charente-Maritime, avec La Rochelle, à travers la France et ailleurs. Haut lieu du tourisme, son pont a été traversé par plus de trois millions de véhicules en 2007 et cela malgré le passage payant.

De part cet afflux il est légitime de se poser de nombreuses questions concernant la gestion de cet afflux estival : les sites naturels sont-ils suffisamment protégés ? Comment la population principale réagit-elle lors de ces deux mois ? Le tourisme est-il seulement une source d'inconvénients ?

Nous allons donc voir dans ce chapitre, les spécificités du site choisi et en quoi il peut être un terrain idéal pour une étude de qualité environnementale.

II.2.1) Ré la blanche : une île à part entière.

L'île de Ré, dite Ré la blanche, est une île côtière française située dans l'Océan Atlantique dans le département de la Charente-Maritime en région Poitou-Charentes (Annexe 12).

Cet espace insulaire est situé à 3 kilomètres au nord de La Rochelle, et s'étend sur une longueur de 30 kms entre le Pertuis Breton et celui d'Antioche. Sa largeur varie de 60 mètres à 5 km sur une superficie totale de 85 km² et son altitude maximale est de 19 m.

Figure 29 : Carte de l'île de Ré (Charente Maritime) en 2009.



Source: <http://www.viamichelin.fr> 2009.

Comme nous pouvons le constater sur la figure 29, « l'île se compose de deux parties distinctes reliées entre-elles par un mince cordon ombilical. Elle est orientée nord-ouest/sud-est dans sa plus grande longueur.

Sa partie orientale la plus volumineuse, est marquée par une concentration de gros bourgs, tassés sur eux-mêmes et une campagne constellée de parcelles où domine principalement la vigne. Sur la côte sud, les communes se sont éloignées de la mer, se mettant ainsi à l'abri des vents violents qui balaient fréquemment la côte. Les habitants sont plus terriens que marins.

Les ports sont implantés sur la côte rocheuse nord, mieux protégée, et ouvrent sur le pertuis breton : Saint-Martin, considéré comme la capitale de l'île et le petit port de La Flotte. A l'extrême pointe, le bourg de Rivedoux constitue le point de liaison avec le continent.

Au sud, regardant le pertuis d'Antioche, se trouvent Sainte-Marie, Le Bois-Plage et la Couarde. Ces trois communes dominent une côte formée de 12 kilomètres de sable fin avec un estran rocheux très propice à la pêche à pied. Particulièrement appréciée par les vacanciers, cette région rassemble en été la plus forte concentration touristique.

Quant à la partie occidentale de l'île, elle présente un aspect tout à fait différent. Ici, la bande de terre, très étroite, est formée de dunes boisées de conifères et de tamaris. Elle enferme une immense étendue de marais bordant un golfe très abrité, connu sous l'appellation de Fier d'Ars. Sur les platiers abrités du nord de l'île, l'ostréiculture s'est beaucoup développée, notamment dans la fosse de Loix. Elle est même devenue l'une des principales activités de l'île supplantant les autres activités traditionnelles comme le ramassage du goémon, des crevettes et des coquillages qui abondent sur les larges platins rocheux.

Moins exposé aux tempêtes et au vent du sud-ouest, le nord de l'île est plus accueillant pour les bateaux. Ouvrent sur ce golfe le bourg et le port d'Ars qui est l'agglomération principale de la partie ouest. Trois autres communes se partagent cette région : Loix, ancienne île reliée à la terre par les marais, Les Portes-en-Ré, avec sa côte boisée et enfin Saint-Clément-des-Baleines, à l'extrême ouest de laquelle se trouve un estran rocheux, dominé par le Phare des Baleines, s'étendent au large et coiffent la pointe d'une ceinture de défenses naturelles. » (Charte de territoire, Etat des lieux, 2003).

Au niveau paysager, l'île de Ré est largement pourvue. Constituée de plages, de dunes, de marais salants, de forêts, elle permet d'offrir une grande diversité et en fait un lieu particulièrement attractif.

Pour la protéger au mieux, différentes mesures ont été appliquées :

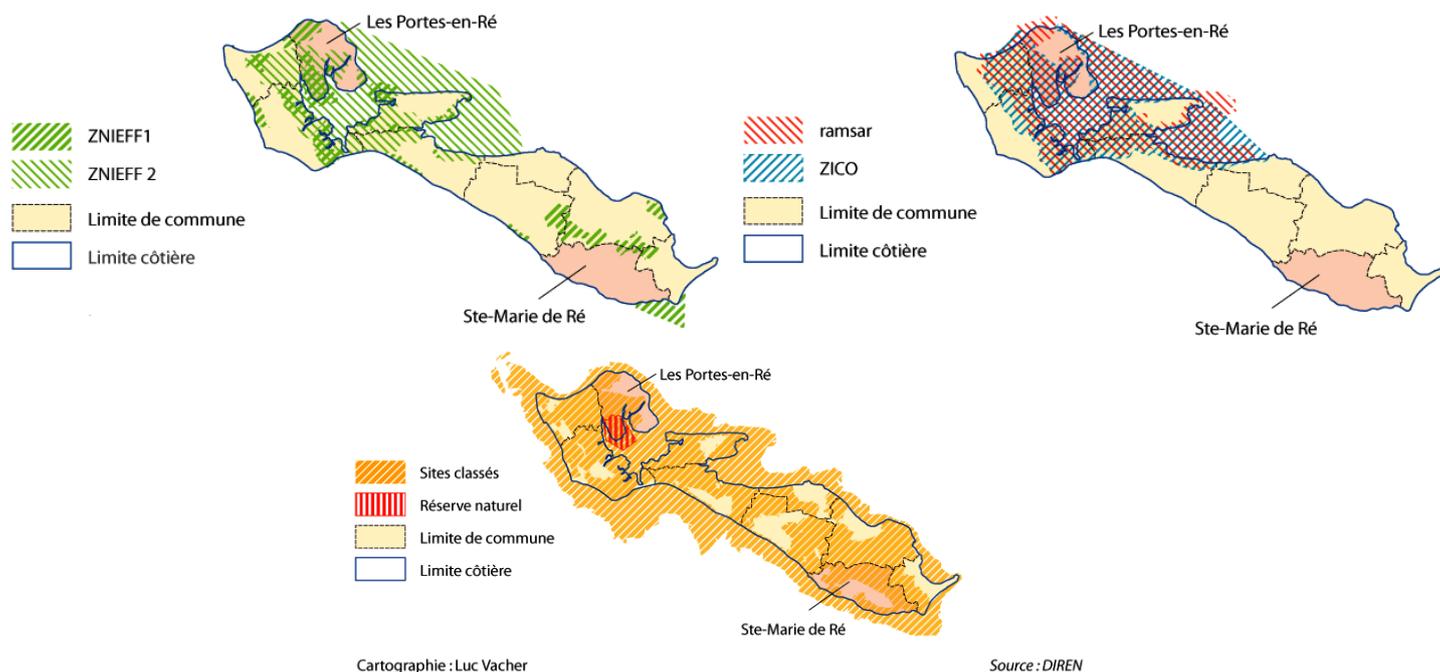
- la loi Littoral du 3 janvier 1986, concernant l'intégralité de l'île,
- les « sites inscrits, sites classés¹ », concernant également l'intégralité de l'île,
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : au nombre de 28 sur l'île,
- les zones Natura 2000 : sur les dunes et les forêts, sur le Fier d'Ars et la fosse de Loix,
- une zone RAMSAR² sur le marais du Fier d'Ars,

¹ Un site classé ou inscrit est une partie du territoire dont le caractère « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessite, au nom de l'intérêt général, la conservation.

- le Conservatoire du Littoral détient six sites soit 513 hectares de l'île de Ré.

Sans citer les nombreuses réserves naturelles, réserves biogénétiques, lorsque l'on superpose toutes ces protections environnementales, on peut constater une île de Ré entièrement recouverte de protections comme on peut le voir ci-dessous :

Figure 30 : Les différentes protections environnementales de l'île de Ré en 2005.



Source: http://www.univ-lr.fr/ctig/cartes_tourisme/41ile_de_re_prot%20envi.gif consulté le 20 avril 2009.

Cet environnement protégé fut le fruit de très nombreux efforts de la part des différentes communes de l'île de Ré afin d'en faire un milieu conciliant économie touristique et préservation. L'annexe 13 récapitule l'histoire du classement de l'île et met en évidence les orientations pour une gestion harmonieuse du site à savoir le soutien des activités primaires sur l'île, la défense des côtes qui reste l'un des problèmes majeure de l'île (érosion côtière, amaigrissement des plages, et dégradation des dunes bordières), l'amélioration des voiries existantes et la résolution du problème des parcelles privées que nous verrons par la suite.

Concernant le réseau routier rétais, ce sont près de 477 kilomètres de routes et chemins qui découpent le territoire, ce qui ne l'empêche pas lors de la saison estivale, d'être en

² La convention de Ramsar est un traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

saturation totale et d'occasionner de longs embouteillages. L'élément important de ce maillage est le pont. Inauguré le 19 mai 1988, d'une longueur de trois kilomètres, ce pont fut financé par le Conseil Général de la Charente-Maritime pour un coût total de 91,5 millions d'euros.



« C'est le 25 avril 1974 que le Conseil Général décide la construction d'un pont pour remplacer les bacs, saturés même en hiver, qui infligeaient aux automobilistes, à la belle saison, des attentes pouvant aller jusqu'à six heures. Ont suivi quinze années d'études et de polémiques, les défenseurs de l'environnement (affiche ci-contre), avec à leur tête le commandant Cousteau, craignant l'invasion de l'île par les automobiles et sa transformation en banlieue de La Rochelle. Le tribunal administratif de Poitiers annulera d'ailleurs par deux fois la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage, qui conserve toujours des détracteurs. [...] Le pont a

pourtant amélioré la vie quotidienne des Rétais, qui bénéficient de la gratuité du passage depuis décembre 2003 : se rendre sur le continent, que ce soit pour étudier, se soigner, se distraire ou travailler, n'est plus synonyme de file d'attente. Et il a aussi donné un coup d'accélérateur aux activités économiques, le tourisme, mais aussi les activités primaires, ostréiculture, viticulture, sel et pommes de terre primeurs. » (Journal des propriétaires de l'île de Ré, 2008)

Aujourd'hui encore, le pont fait polémique car au 1^{er} janvier 2012 il sera totalement remboursé, et par conséquent le péage sera supprimé, ce qui fait très peur aux rétais qui craignent une invasion de leur île. Affaire à suivre...

D'un point de vue démographique, l'île comptait au dernier recensement effectué en 2006 près de 18 051 habitants. Malgré un accroissement de la population, on peut constater que c'est une population vieillissante (1/3 de la population a plus de soixante ans), car se sont majoritairement des retraités qui s'installent définitivement sur l'île.

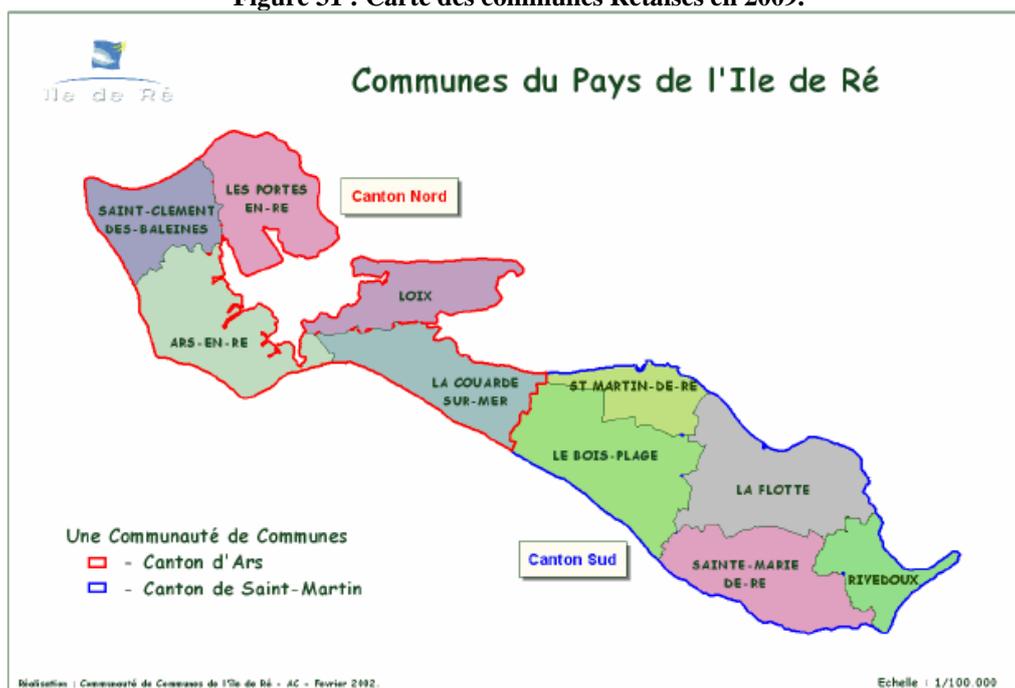
En ce qui concerne l'urbanisme, l'île de Ré connaît des difficultés et est « soumise à de très fortes pressions immobilières, notamment dans le secteur des résidences secondaires

[qui représente 53,5% des résidences en 2007], qui induit un niveau très élevé du marché, et rendant difficile la recherche d'un logement comme résidence principale. C'est pourquoi, il est devenu quasi impossible notamment pour de nombreux salariés permanents et saisonniers de se loger, ce qui entraîne, de fait, pour les entreprises de l'île des difficultés à recruter, former et fidéliser des salariés... » (Charte de territoire, Etat des lieux, 2003). Il faut savoir que le prix du mètre carré de terrain se négociait en 2005 à environ 1 000 euro, ce qui occasionna l'inscription de personnes qui avaient hérité d'une maison avec un morceau de terrain à payer l'impôt sur la fortune. Les impôts qui en résultent à chaque succession contraignent les héritiers à vendre et on assiste à un renouvellement de la population autochtone qui de ce fait devient de moins en moins importante.

D'un point de vue économique, l'île a été marquée depuis une vingtaine d'années par une nette progression des entreprises, liée à l'évolution du tourisme. Le commerce est le secteur le mieux représenté en regroupant près de 40 % des entreprises. Viennent ensuite l'hôtellerie et la restauration, l'immobilier, la location et les services aux entreprises. Or l'économie touristique ne vit que deux mois sur douze et ne recrutent généralement que des saisonniers, on constate de ce fait une migration importante (25%) des actifs vers le continent. L'île de Ré compte près de 500 commerces permanents dont les deux tiers se situent dans le canton sud. De plus « l'agriculture dite traditionnelle [viticulture, ostréiculture, maraîchage] au sein de l'espace rétais se caractérise par des productions de qualité (pomme de terre AOC), sur des surfaces protégées de la spéculation foncière (sites classés) et bénéficiant d'un climat favorable. La forte attractivité saisonnière de l'île permet un écoulement de la plupart des productions (essentiellement les productions viticoles et maraîchères ...) par la vente directe, ce qui démontre l'importance de la saison estivale sur le maintien de l'agriculture » (Charte de territoire, Etat des lieux, 2003).

Afin de gérer au mieux l'île, de nombreuses politiques furent mises en place. Il faut savoir que l'île se divise en dix communes, elles-mêmes réunies en deux cantons : Canton d'Ars et canton de Saint Martin de Ré (figure 31).

Figure 31 : Carte des communes Rétaises en 2009.



Source: Charte de territoire du pays de l'île de Ré, 2003.

Ces communes ont créés le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Équipement général le 4 novembre 1963 puis différentes formes de structures telles que :

- la transformation en octobre 1977 en syndicat Intercommunal à Vocation Multiple : le SIVOM Ré.

- la transformation en Communauté de Communes de l'Ile de Ré le 31 décembre 1993, afin de gérer en commun certaines compétences.

- la création du Pays de l'île de Ré le 10 juillet 1996 et la signature du contrat de ruralité de 1ère génération le 26 novembre 1996,

- le programme Leader II³ 1997-1999,

- la signature du contrat de ruralité 2^{nde} génération en juin 1999,

- et enfin la mise en place d'un conseil de développement et l'élaboration d'une Charte de développement durable avec à la clé en 2020 la reconnaissance officielle du Pays au sens de la LOADDT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999).

³ LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois.

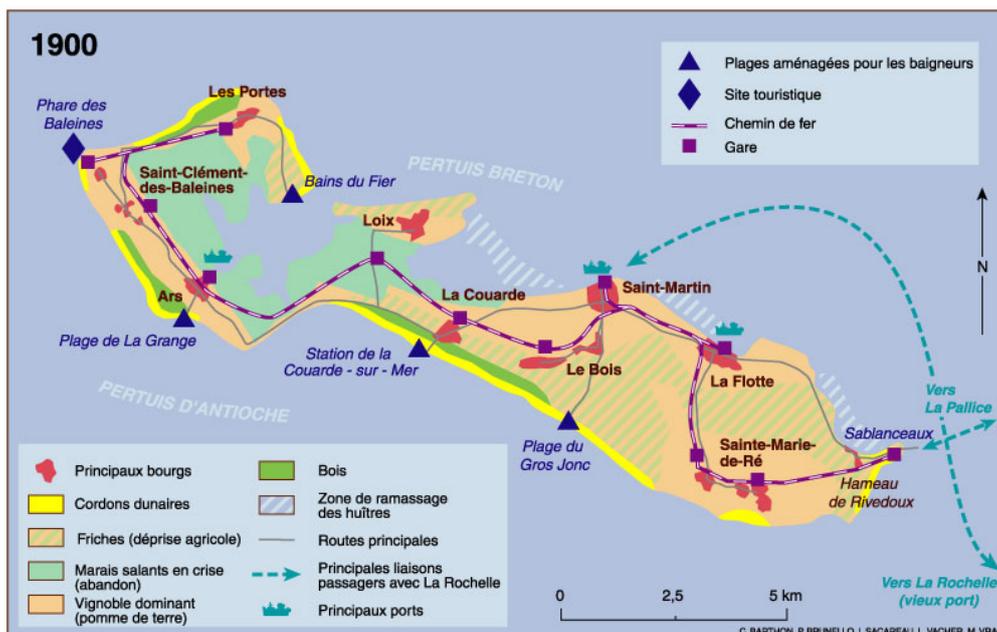
De par ses caractéristiques, on constate que l'île de Ré est un espace insulaire d'une grande diversité paysagère où se regroupent différentes communes toutes animées depuis deux décennies par les activités touristiques. Avec une organisation spatiale et une infrastructure routière simple, son exiguïté pose problème lors de l'arrivée des beaux jours. Nous allons donc voir maintenant, l'île de Ré face à l'afflux touristique et l'importance de ce dernier sur l'organisation du territoire rétais.

II.2.2) Une île faite pour le tourisme ?

Le tourisme à l'île de Ré ainsi que l'île dans son ensemble fut étudié avec justesse par Céline Barthon qui publia en 2005 un livre intitulé *L'île de Ré, histoire et géographie contemporaine*.

D'après cette dernière, le tourisme sur l'île a débuté timidement à la fin du XIX^e siècle, où « il se réduisait à la présence de quelques intellectuels qui louaient ou qui devenaient propriétaires de maisons abandonnées, due à l'exode saunier du canton nord », ce qui donna rapidement une image « mondaine » au début du XX^e siècle du canton d'Ars et qui peut expliquer son isolement et sa déprise, comme nous pouvons le voir sur cette carte, où les plages aménagées et les sites touristiques sont peu nombreux.

Figure 32 : Les aménagements touristiques de l'île de Ré en 1900.



Source: Exposition « Naissance et évolution des stations balnéaires en Charent-Maritime 1820-2000 » consultable sur le site Internet <http://www.univ-lr.fr/ctig/pageexpoevol.htm>

Puis après la première guerre mondiale, « le tourisme investit lentement l'ensemble des villages rétais, sans forcément entraîner la création d'équipements spécifiques. Ainsi les gros bourgs ruraux de Bois ou de Sainte-Marie accueillent-ils de plus en plus de baigneurs durant la saison estivale. Logé dans les quelques hôtels, pensions de famille ou directement chez l'habitant, il s'intègre relativement bien à la population. [...] le tourisme devient une source de revenus complémentaires dans les foyers affaiblis par la crise salicole et agricole. » Ainsi des colonies de vacances et des préventori⁴ apparaissent et les municipalités animent leur village à la belle saison, preuve qu'à « la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'activité touristique s'organise » (Barthon C., 2005).

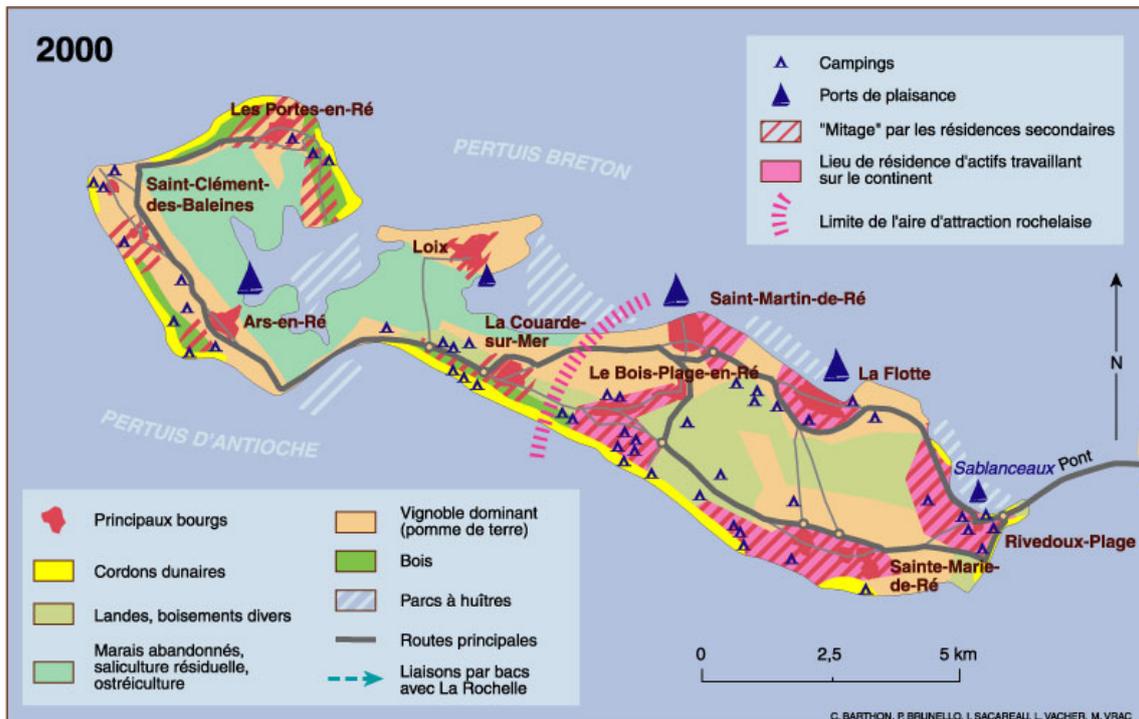
Et enfin l'essor du tourisme se fait véritablement à partir des années 1950, favorisé par le contexte des « trente glorieuses », et les congés payés de 1936, mais également par la mise en service de bacs modernes et d'appointements de part et d'autre des Pertuis. Il est désormais nécessaire de créer des infrastructures adaptées à l'accueil des milliers d'estivants qui arrivent chaque été. Les achats de maisons, la construction de résidences secondaires, les créations de campings, de ports de plaisance s'accélérent et se multiplient à un rythme effréné.

« Une nouvelle dynamique prend forme autour et à partir du tourisme, qui devient la principale ressource économique de l'île. En 1968, une étude réalisée par le Bureau pour le développement de la production agricole estime les recettes de cette activité à plus de 40 millions de francs, soit 60% des valeurs produites. [...] Désormais, la nouvelle organisation spatiale privilégie surtout le littoral aux dépens de l'intérieur » (Barthon C., 2005).

La carte en figure 33 souligne bien ce déplacement vers le littoral et permet de visualiser l'importance des aménagements et des constructions voués au tourisme notamment sur la façade sud-ouest avec les campings.

⁴ Etablissement où l'on soignait les malades atteints de primo-infection tuberculeuse.

Figure 33 : Les aménagements touristiques de l'île de Ré en 2000.



Source: Exposition « Naissance et évolution des stations balnéaires en Charente-Maritime 1820-2000 » consultable sur le site Internet <http://www.univ-lr.fr/ctig/pageexpoevol.htm>

De plus, le tourisme a été facilité depuis la création du pont en mai 1988, certes pendant la saison estivale mais aussi toute l'année, car la tendance générale du tourisme en France se traduit par une baisse de la durée des séjours au profit de leur fractionnement tout au long de l'année. Ce pont à péage qui a été fortement médiatisé a également, de façon inattendue, augmenté la cote de l'île, attirant ainsi une clientèle de privilégiés toujours actuellement présente. On estime donc que la population saisonnière de l'île de Ré est entre 130 000 et 150 000 habitants selon les sources, ce qui est loin d'être négligeable.

De nombreuses solutions d'hébergements existent sur l'île et permettent d'offrir un éventail de solutions à tous ces vacanciers. Selon l'office de tourisme il existe près de 48 campings, 34 hôtels, et de nombreuses locations, résidences de tourisme...ce qui fait de l'île le troisième pays touristique de Charente-Maritime en matière de lits touristiques marchands (18%) ainsi qu'en hôtellerie (18%) derrière le pays Marennes-Oléron et Royannais, second en hôtellerie et premier (24%) en matière de meublés de tourisme.(CDT 17, 2008)

Outre ces structures d'accueils, nous pouvons faire mention du camping-caravaning sur parcelles privées, qui sont source de conflits entre les propriétaires et les mairies. Malgré leurs minorités (80), il faut savoir que ce type de camping est interdit dans l'île de Ré depuis la loi

de 1979 et les 28 textes législatifs intervenus en matière environnementale pour protéger l'île, et que « dernièrement le tribunal correctionnel de La Rochelle a condamné quatre campeurs sur parcelles privées à des amendes de 1 500 euros assorties d'un sursis partiel » (Le journal des propriétaires de l'île de Ré, décembre/janvier 2009).

Mais face à cet afflux massif de touristes, nous sommes en droit de nous demander comment l'environnement et les espaces naturels peuvent résister face aux pressions qu'exerce l'activité du tourisme et ce qui en résulte.

Car c'est bien cet environnement insulaire qui fait la renommée de l'île de Ré, et c'est sur lui que repose l'activité touristique. Nous avons pu le voir auparavant, l'île est protégée par de multiples protections qui font que « Ré est aujourd'hui une des îles les plus protégées de France [...] et présentée comme un laboratoire littoral exemplaire en matière d'aménagements du territoire, où se sont confrontés des intérêts parfois contradictoires, mais avec un résultat global satisfaisant » (Barthon C., 2005).

En effet, les municipalités par leurs réactivités et leurs volontés de préserver cet espace insulaire ont permis de conserver à temps le patrimoine paysager, naturel et aussi culturel, au risque de le muséifier, car c'est avant tout une nécessité. De plus l'écotaxe du pont fixée à 3,05 euros a rapporté 1,2 million d'euros en 2007 et sert au financement exclusif de mesures de protection et de gestion des espaces naturels. Sur le terrain, elle permet d'effectuer des acquisitions immobilières qui empêchent l'urbanisme sauvage, à aménager les dunes, à réaliser des études ou encore à veiller au respect des lieux.

L'implication des résidents est également à noter. En effet, de nombreuses initiatives pour l'environnement se déroulent tout au long de l'année et notamment l'opération « Je nettoie l'île de Ré » qui a eu lieu le 9 mai 2009 et qui a pour principe de réunir des bénévoles pour nettoyer les plages de leurs déchets. Environ 300 bénévoles ont ramassé et trié plus de trois tonnes de déchets sur différents sites.

L'observatoire qualitatif des clientèles touristiques de la Charente-Maritime a bien identifié les touristes venant sur l'île de Ré, afin d'en tirer un portrait qui pourrait être exploité par les professionnels du tourisme ou autres. Ce document situé en Annexe 14, datant de 2005, nous illustre notamment la provenance des touristes qui est essentiellement de l'île de France, ainsi que la motivation de leurs venues sur l'île qui est avant tout pour son environnement et son cadre de vie. Preuve que la qualité environnementale est une motivation qui pèse très fortement dans le choix de la destination.

En revanche, ce qui nous intéresse d'autant plus, c'est l'importance qu'accordent les touristes au bord de mer, c'est à 17,5% leur première raison de venue en haute saison. Ils sont 77,5% à être satisfaits de la qualité de la plage et 16,5% à en être insatisfaits, ce chiffre descend à 7,5% en arrière-saison, preuve que la qualité de la plage est un élément qui attire les touristes du littoral, mais que malheureusement elle ne satisfait par l'ensemble des usagers ce qui signifie qu'il y a encore des lacunes dans la gestion des plages.

En guise de conclusion sur le tourisme rétais, Stock M. fit une synthèse claire qui résume convenablement la situation. « L'île de Ré est un exemple de territoire à la fois complètement investi par le tourisme (lui-même multiforme : des campeurs aux possesseurs de résidences secondaires venant de beaux quartier parisiens), d'un territoire dont certaines parties sont désormais très protégées, et d'un territoire dont la fréquentation touristique augmente encore. Autrement dit, l'île est désormais partagée entre deux types d'espaces : d'une part, des espaces où il est interdit de modifier l'occupation du sol, et de manière plus générale, la qualité de l'environnement [...] ; d'autre part, des noyaux urbains qui progressent encore, principalement sous la forme de résidences secondaires, mais aussi de résidences principales pour de nouveaux îliens qui se rendent quotidiennement à La Rochelle pour travailler, grâce au pont. La question de la relation tourisme/environnement est, ici plus encore qu'ailleurs, largement dépendante de l'attitude (et des intérêts) des différents types d'acteurs en présence [...]. Au total, l'île de Ré illustre un processus complexe : plus l'île est fréquentée, plus elle est protégée et plus elle est protégée, plus elle tend à être fréquentée. Avec une conséquence directe : la forte augmentation du prix des derniers terrains à construire et de l'immobilier » (Stock.M., 2003).

Cette analyse a le mérite d'être claire et de faire un état des lieux de la situation du tourisme rétais qui se révèle être un cercle vicieux, ou vertueux selon le point de vue que l'on porte sur cette situation.

Le tourisme rétais est un sujet délicat, à la fois nécessaire pour la vie économique de l'île, et répudié par les îliens qui se sentent littéralement envahis dès la venue des beaux jours. Mais l'île de Ré ne peut empêcher ce développement, qui en matière de spécificité, est une aubaine pour tout développeur touristique : une île, un environnement protégé, une image de marque, la proximité d'une grande ville également touristique... La recherche d'un environnement de qualité est une chose importante pour les touristes comme l'ont démontré les différentes études réalisées par les offices du tourisme, mais également pour les communes qui engagent de nombreux efforts pour la préservation de leurs communes. A partir de deux

exemples de communes, qui seront par la suite nos terrains d'enquêtes, nous allons voir comment se réalise cette gestion touristique, ainsi que celui du milieu naturel et particulièrement des plages.

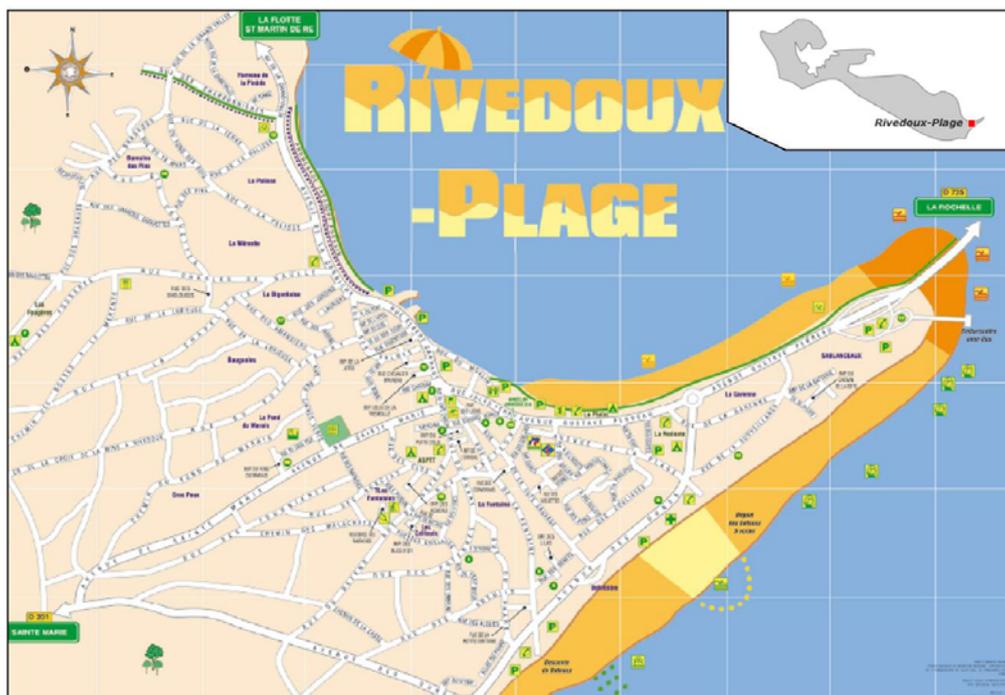
II.2.3) Le Bois-plage, Rivedoux-plage : deux communes, un patrimoine : la plage.

L'île de Ré comportant dix communes, il nous fallait prendre les deux plus pertinentes afin d'obtenir des résultats probants. Notre choix s'est porté sur la partie Sud de l'île à savoir sur le canton de Saint-Martin-de-Ré comprenant le Bois-Plage-en-Ré, La Flotte, Rivedoux-Plage, Sainte-Marie-de-Ré et Saint-Martin-de-Ré.

Dans ce canton, nous avons choisi la commune de Saint-Martin-de-Ré qui est le chef-lieu de ce canton et la commune de Rivedoux-plage de par sa situation à proximité immédiate du pont. Tour à tour nous allons voir les spécificités de ces deux communes rétaises.

Tout d'abord la commune de Rivedoux-Plage figurée ci-dessous :

Figure 34 : Plan de la commune de Rivedoux-Plage en 2009.



Source : D'après <http://www.rivedoux-plage.fr> consulté le 25 avril 2009.

La superficie de la commune est de 4, 52 km² pour une population de 2 260 habitants en 2007.

L'occupation de son sol se répartit comme suit :

- 1 % de zones humides,
- 44 % de territoires agricoles,
- 17 % de forêts et milieux semi-naturels,
- 38 % de territoires artificialisés.

Les paysages de la commune sont formés essentiellement d'espaces littoraux au nord et au sud-est, et de marais.

Certains espaces naturels de la commune bénéficient de protections issues d'engagements internationaux, de protections règlementaires européennes ou nationales tels que :

- la directive habitats-faune-flore sur 1 % de la surface communale en l'occurrence le Pertuis charentais,
- un site inscrit en tant que monuments naturels,
- deux sites classés en tant que monuments naturels.

Certains espaces naturels de la commune sont des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de classe 1 (petits espaces homogènes) et couvrent 10 % de la surface communale (Anse Notre-Dame Pointe de Chauvaud, Les Bragauds).

Concernant le bruit environnant généré par les 4 km d'infrastructures de transport terrestre, il est estimé par l'Atlas départemental comme potentiellement gênant. « La zone de nuisance sonore impliquée par ces infrastructures représente une superficie de 0.2 km² soit environ 5 % de la surface communale. »

(<http://sigore.observatoire-environnement.org/monenvironnement/Rivedoux-Plage> consulté le 25 avril 2009).

En ce qui concerne les Rivedousais, suite au recensement de 2007, l'INSEE a publié des chiffres clés (Annexe 15) qui dépeint un portrait intéressant sur la population.

http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/chiffres-clés/n3/17/n3_17297.pdf

La grande majorité de la population se répartit entre 40-59 ans et 60 ans et plus et cela hommes/femmes confondus. D'autant plus, lorsque nous comparons le type d'activité de la population, les actifs (15-64 ans) représente 45,4% et les inactifs 54,6%.

Les résidences principales et secondaires sont pratiquement égalitaires avec un avantage pour les résidences principales (51,5%).

Toutes ces données nous confirment bien que les résidents à l'année sont des retraités d'un certain âge possédant leurs habitations, ce qui ne dénote pas de l'ensemble de l'île de Ré.

L'économie de Rivedoux-plage se porte sur les activités primaires (agriculture, ostréiculture, et pêche) et tertiaires (commerces, nautisme, tourisme).

Concernant la gestion des plages situées au nord et au sud de la commune, l'extrait du conseil municipal du 24 octobre 2008 expose clairement et de façon détaillée une demande de concession de plage par le maire de Rivedoux-Plage qui par la suite pourra y opérer des aménagements. C'est par cette démarche que la gestion cohérente de la plage peut se faire par la mairie.

Figure 35 : Demande de concession de plage par la commune de Rivedoux le 24 octobre 2008.

Le Maire informe le conseil qu'en vertu du décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage et portant définition des règles d'occupation des plages, « l'Etat peut accorder, sur le domaine public maritime, des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages. (...) La durée de la concession ne peut excéder douze ans ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune :

- Sollicite, dès à présent, auprès de l'Etat, la concession de la plage sud. Très fréquentée tout au long de l'année, cette plage s'étend de la pointe de Sablanceaux au nord jusqu'au Défend en direction de la pointe de Chauveau sur un linéaire d'environ 2,3 km ;
- mette en œuvre des actions pour répondre aux attentes de la population locale et estivale.

Parmi ces actions figurent :

- le développement d'activités économiques et d'animations à caractère social, sportif et ludique (activités nautiques, club de plage, ...)
- la mise en place de dispositifs de sécurité et d'accessibilité des plages
- l'amélioration des conditions d'hygiène et de confort (nettoyement, entretien de la plage, travaux ...)
- la création de deux zones de mouillages.

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de poursuivre le réaménagement de ce site remarquable par certains travaux liés à la sécurité et concernant notamment :

- la remise en état des ouvrages maritimes (cales, défense des côtes, ...)
- le réaménagement des bâtiments (poste de secours, sanitaires, ...)
- la réalisation d'infrastructures maritimes si besoin

Dans le cadre de cette démarche, il convient donc d'engager des études et travaux préparatoires concernant :

- l'élaboration du dossier de concession de la plage,
- le diagnostic des ouvrages existants
- les travaux de remise en état des ouvrages.

Source: Conseil municipal de la commune de Rivedoux-plage, le 24 octobre 2008.

Sur la planche photos suivante, nous pouvons observer que ces deux plages sont totalement différentes. La plage nord est de type sauvage, aucun aménagement excepté la piste cyclable et le parking à la sortie du pont. Cette plage est particulièrement appréciée des kitesurfers en été car elle est beaucoup moins fréquentée donc moins de risques de conflits d'activités, que sa voisine la plage sud.

La plage sud est quant à elle très bien équipée, de nombreux parkings aménagés de places et d'accès à la plage pour les handicapés, des poubelles à intervalles réguliers, un poste de secours avec une zone de baignade surveillée, une base nautique, et des panneaux d'information sur la pêche à pied. Très fréquentée l'été à la fois par les Rivedousais, les touristes des communes voisines et les Rochelais, qui profitent de la ligne de bus mise en place l'été.

Planche photos Rivedoux-plage

PLAGE SUD



Vue générale.



Poste de secours.



Base nautique.



Accès et place handicapé.



Panneau d'information sur la pêche à pied.



Parking

Planche photos Rivedoux-plage



Il faut savoir que la plage sud a fait l'objet d'une enquête publique préalable du 16 février 2009 au 20 mars 2009 concernant la déclaration d'intérêt général des travaux de défense contre la mer de la plage sud de Rivedoux. Cette étude prévoit :

- un rechargement de 191 600 m³ de sable,
- la pose de ganivelles et pieux de bois,
- la construction de deux épis,
- et la plantation d'oyats.

Face à ce projet certaines voix se sont fait entendre et notamment Monsieur Paris, habitant de Rivedoux, que j'ai pu rencontrer et qui m'a largement exposé de façon concrète les aberrations de cette étude.

Photo à l'appui (figure 36), Monsieur Paris explique qu'un rechargement de sable permettra une bonne protection de la plage, mais qu'une tempête peut reprendre le sable de façon brutale et abaisser le niveau de la plage de 50 cm à 1 mètre.

Figure 36 : Photo prise suite à une tempête le 7 Novembre 2003 sur Rivedoux-Plage.



Source: Paris J-Y, 2009.

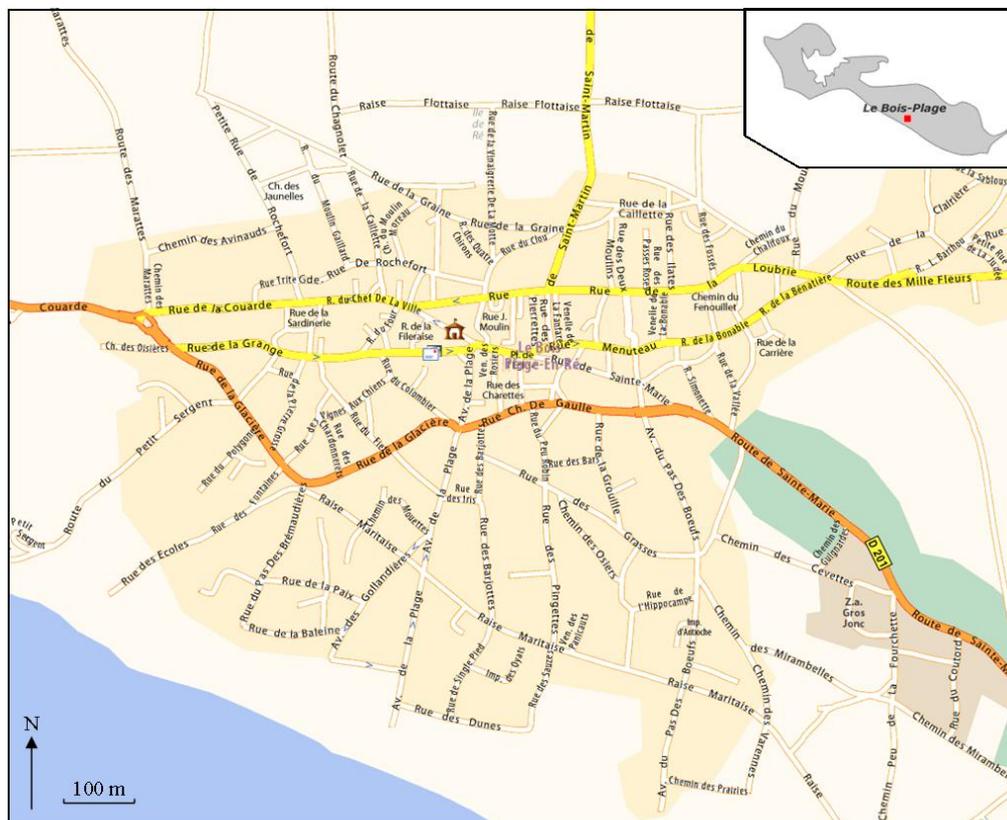
Il faut donc à la fois réensabler et rechercher des mesures pour le maintenir, autres que les épis, ganivelles et pieux de bois qui ont, selon lui, un impact négatif sur l'environnement. Pour Monsieur Paris, la solution réside à la fois par :

- « - un rechargement en sable,
- le renforcement du trait de côte par des blocs calcaires recouverts de sable et galets et paysagés [...]
- l'adoption de brises lames ou récifs artificiels qui permettent de casser l'énergie de la vague avant qu'elle n'atteigne le trait de côte tout en déposant le sable qu'elle transporte,
- la plantation de végétaux sur l'enrochement ou en tête de celui-ci au lieu et place des ganivelles qui ont pour effet de mettre le trait de côte derrière les barreaux et d'avilir le front de mer.[...] » (Paris J-Y, 2009)

Cette plage et son devenir sont donc sujets à discussion et cet exemple de point de vue n'est qu'un parmi tant d'autres, chaque Rivedousais étant très attentif à son évolution.

En ce qui concerne le Bois-Plage en Ré, cette commune située sur la côte sud de l'île de Ré compte 2 303 habitants répartis sur une superficie de 12,18 km² soit 189 habitants par km².

Figure 37 : Plan de la commune du Bois-Plage en Ré.



Source: www.viamichelin.fr

Conception et réalisation : KOEHREN M.2009

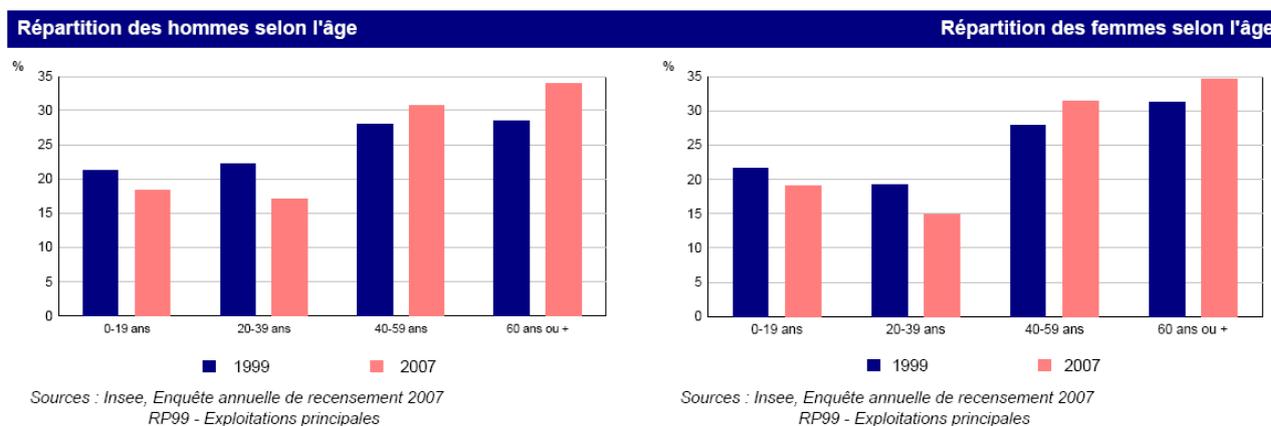
L'environnement de cette commune se constitue à 50 % de terres agricoles, 22 % d'espaces artificialisés et 29 % de forêts et milieux semi-naturels.

Parmi ces 29% certains espaces naturels de la commune sont sous la directive habitats-faune-flore (dunes et forêts ainsi que le pertuis charentais soit 10% de la surface de la commune), huit sites sont classés monuments naturels et un site est une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Les sites des Evieres et les dunes de Gros Jonc couvrant 18% de la surface de la commune sont des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

En ce qui concerne les nuisances sonores, on observe l'emplacement central de la D201 qui est une route particulièrement fréquentée surtout en période estivale. Cette zone de nuisance est classée comme potentiellement gênante et occupe 4% de la surface communale.

La démographie de la commune en 2007, se répartit comme suit :

Figure 38 : Répartition des habitants de la commune du Bois-Plage en Ré en 2007.



Source: INSEE, 2009.

Nous constatons que la part occupée par les personnes de plus de 40 ans est majoritaire, ajouté à cela que près de 60% de la population est une population inactive, et que les résidences secondaires occupent également près de 60% des logements. Grace à ces chiffres généraux, nous pouvons tracer un portrait global de cette commune qui est détaillé dans l'annexe 16.

L'économie de la commune se base sur l'agriculture (vigne, maraîchage) et surtout le tourisme.

Les plages de la commune s'étendent sur cinq à six kilomètres du Nord-est au Sud-est, protégées par les dunes, elles se succèdent selon l'ordre suivant (figure 39) : La Batterie, Le Petit Sergent, Les Fontaines, Bidon V, Les Gollandières, Les Sauzes, Le Pas des Bœufs, Gros Jonc, Les Gouillauds.

Figure 39 : Carte de localisation des plages de la commune du Bois-Plage en Ré.



Source: KOEHREN M.2009

De plus, le Pavillon Bleu 2009 fut remis aux plages des Gollandières et de Gros Jonc. N'ayant pas effectué de demande de Pavillon Bleu depuis l'échouement du cargo « Rokia Delmas » (23 au 24 octobre 2006) par crainte de la survenue de pollution inhérente à cet événement ; elle fit, cette année, la demande de label après avoir réalisé de nombreux travaux tels que parkings, sanitaires... afin de répondre aux multiples critères.

Ces deux plages sont également les deux seules plages surveillées de la commune avec un poste de secours et une zone de baignade sécurisée.

La plage du Petit Sergent a fait également l'objet d'aménagements notamment pour les personnes à mobilité réduite (rampe de mise à l'eau, sol du parking stabilisé par des caillebotis...) comme nous pouvons le constater sur la planche photos suivante.

Nous constatons également des aménagements pour chacune des plages qui s'intègrent parfaitement dans l'environnement (bois, couleur...) afin de respecter au mieux le milieu et des parkings à la fois proches des plages pour les personnes à mobilité réduite et d'autres plus éloignés, de grande capacité, qui permettent d'accueillir tous les plageurs.

Planche photos Bois-Plage-en-Ré.

PLAGE DU PETIT SERGENT



Vue générale.



Accès vers la plage.



Panneaux d'information.



Rampe de mise à l'eau.

PLAGE DES GOLLANDIERES



Vue générale.



Parking.



Accès plage.



Club d'activités pour les enfants.

Source: KOEHREN M.2009

Planche photos Bois-Plage-en-Ré.

PLAGE DE GROS JONC



Vue générale



Parking.



Parking vélos.



Parking vélos et toilettes publiques.



Panneaux d'information à l'entrée de la plage.



Affichage sur la qualité de l'eau de baignade.



Poste de secours des M.N.S.

Source: KOEHREN M.2009

Le recueil de toutes ces informations, concernant les communes de Rivedoux-Plage et le Bois-Plage en Ré, nous ont permis de saisir leurs caractéristiques. Et nous pouvons, sans prendre beaucoup de risques, avancer que ces communes vivent, pour une grande partie, grâce à l'économie du tourisme au vue du grand nombre de résidences secondaires qu'elles comportent et s'organisent sur une population vieillissante.

Et ce sont ces deux « atouts » qui nous intéressent. Le tourisme dans un premier temps, qui est une pratique permettant aux individus de se déplacer pour leur recreation hors de leur lieu de vie habituel et par conséquent la recherche du lieu le plus propice à leur détente, capable de les accueillir dans les meilleures conditions. Et dans un deuxième temps, une population de retraités qui connaît, apprécie et pratique régulièrement l'environnement qui l'entoure tout en le faisant partager à son entourage. Ces deux critères seront donc des sources intéressantes concernant notre travail sur la perception de la qualité des plages.

A travers ce chapitre, nous avons pu voir les différents aspects de l'île de Ré. Espace insulaire qui a su se protéger à temps du tourisme, son environnement attire toujours plus les vacanciers. Son rattachement avec le continent est toujours un grand sujet de discorde, surtout pour les rétais qui ont peur, lorsque le pont sera remboursé donc gratuit, de l'essor de l'excursionnisme qui saturera les routes de l'île, mais aussi de la délinquance et du cambriolage en provenance de La Rochelle.

L'île de Ré est donc un espace rempli de contradictions :

- une économie qui se maintient grâce au tourisme et tout ce qu'il induit (consommation, immobilier...) mais un refus de voir le touriste, cette « plaie estivale »,

- une île vieillissante mais des prix de l'immobilier exorbitants qui freinent l'installation d'une population jeune qui apporterait du dynamisme à l'île.

- un pont sans cesse critiqué mais un environnement sauvegardé grâce à son écotaxe.

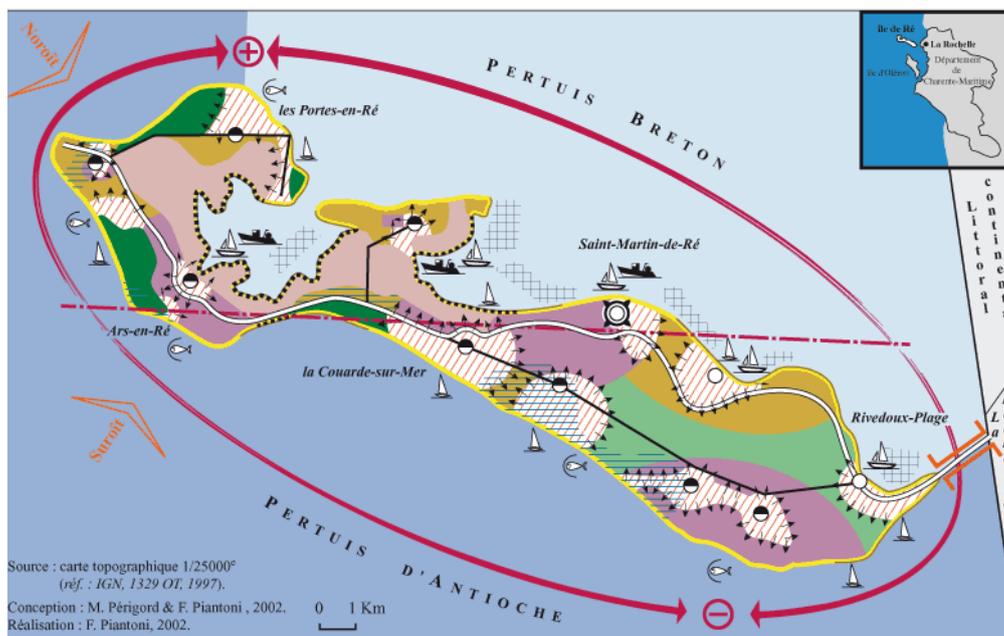
Toutes ces divergences font de l'île de Ré un espace complexe, mais qui met un point d'honneur à préserver son environnement, comme a pu le souligner le 7 juin 2008, D. BUSSEREAU, Président du Conseil Général de Charente-Maritime : «Il ne s'agit pas de rendre l'île de Ré inaccessible mais accessible en préservant sa qualité environnementale».

Et cela, la communauté de communes de l'île en a bien pris conscience, en incorporant cette qualité, comme un des trois grands principes d'orientations dans leur schéma directeur : « Incrire l'exigence de qualité dans les choix d'aménagement et de développement économique. [...] Dans l'espace concurrentiel dans lequel se situe l'île, le « plus rétais » repose sur un positionnement résolument qualitatif ».

Car c'est bien cette qualité environnementale qui attire 10 à 20% de la clientèle de haute saison, un espace conservé qui leur offre un maximum de satisfaction pendant leur séjour. Et c'est pour cela que ces deux communes sont des terrains idéaux pour réaliser une enquête de satisfaction et de perception sur la qualité des plages.

La figure 40 pourrait être le mot de conclusion sur ce chapitre rétais. Cette réalisation est la finalité d'un travail d'étude, de réflexion et d'observation sur cet espace insulaire et résume graphiquement tout ce que nous avons pu exposer.

Figure 40 : Ré, île ou presqu'île ? Mutations structurelles et conflits spatiaux.



La prégnance de la maritimité : l'influence duale des côtes au vent et sous le vent

- La façade sous abri : le Pertuis Breton favorable à la mariculture
- La façade aux vents : noroît et surôit
- Plages sablonneuses et estrans rocheux
- Plages et estrans vaseux ou à galets, falaises de 10 à 15 mètres

L'héritage d'une relation homme-environnement équilibrée

A. Des aménagements anciens

- Digue de poldérisation (XVII^e et XVIII^e siècles)
- Écluses à poissons (pêcheries), vestiges d'une implantation humaine très ancienne (néolithique)
- Citadelle fortifiée dès le XVII^e par Vauban (fonctions militaire puis pénitentiaire)
- Abris dévolus à la pêche côtière

B. Une agriculture et une mariculture d'estran, entre régression et mutation

- Auréoles de cultures maraîchères (pomme de terre), céréalières (blé, orge) et oléagineuses (colza) en déclin
- Terroirs viticoles en mutation : de la production de pineau et de cognac labellisée (appellation "fins bois") à la production de "blanc marine"
- Mariculture : ostréiculture sur tables et mytiliculture sur bouchots ; des branches d'activité saturées
- Marais salants en régression, malgré l'appellation "sauniers de l'île de Ré"
- En arrière du trait de côte, les noyaux villageois entre terre et mer, protégés des embruns, permettent l'agriculture et la mariculture
- Noyaux villageois littoraux tournés vers le continent

III. La mise en tourisme : vers un nouvel équilibre ?

A. L'impact des infrastructures contemporaines

- Le pont, agent de mutation de l'île en presqu'île dans la décennie 1990 (édification de 1987 à 1988)
- Dorsale routière élargie et renforcée
- Le développement de voies secondaires accroît l'accessibilité des sites touristiques sur le littoral méridional

B. Une dualité de types d'activités touristiques, associée à des pratiques socio-spatiales sélectives

- Zones de forte concentration de campings sur la façade sud-est
- Bases de loisirs nautiques concentrées sur la côte sud
- Ports de plaisance polarisés sur la façade nord-est abritée
- Seuil des types de pratiques touristiques avec, graduellement :
 - au nord-ouest, tourisme sélectif que traduit une restriction d'accès et une spéculation foncière (fermeture d'espace par des forêts et des dunes protégées, résidences secondaires).
 - au sud-est, tourisme populaire, balnéaire et estival (campings)
- Maximum et minimum des gammes de pratiques touristiques

C. Les concurrences et les conflits spatiaux

- L'extension urbaine consommatrice d'espace : agent de conflits avec les activités agricoles traditionnelles
- Espace forestier dégradé privé : friches sociales et zones de mitage paysager
- Forêts domaniales protégées et sanctuarisées
- Fronts de concurrences spatiales

Source: Périgord M., Piantoni F., 2004.

II.3) La perception de la qualité de la plage et leurs gestions par les usagers.

La qualité comme nous avons pu le voir, est une valeur très subjective qui varie entre les individus, bien que sur certaines positions tout le monde soit unanime, et que la qualité soit reconnue par tous ou non.

En ce qui concerne la qualité des plages et l'avis des usagers sur cet espace, de nombreuses études se sont penchées sur cet aspect car si ce n'est pour des raisons environnementales, c'est avant tout pour des raisons économiques. En effet, si la plage ne correspond pas aux désirs des usagers, la diminution de fréquentation va provoquer une perte financière importante pour des communes qui vivent pour certaines d'entre elles exclusivement du tourisme.

Dans un premier temps, nous allons essayer de décrypter la perception de cette qualité par les usagers, puis dans un second temps, la méthode la plus appropriée pour collecter tous ces avis : l'enquête. Dans un troisième temps, les résultats de l'enquête sur la perception et la satisfaction de la qualité des plages auprès des résidents rétais, et enfin dans un dernier temps la mise en perspective de ce travail afin de comprendre ce que ce travail a pu nous apporter.

II.3.1) Des perceptions qui peuvent influencer la qualité de l'environnement des sites évalués.

Comme l'écrivait Eric Bird: « People using the beach differ in many ways, including the types of recreation activities they undertake as well as their personal characteristics and perceptions about this recreation environment ». (Bird in Linwood et al, 2001). Cette réflexion nous démontre bien que les usagers de la plage ont chacun leurs façons d'utiliser la plage et cela en fonction de leurs propres perceptions qu'ils ont de leurs environnements. Cette perception est généralement influencée par leurs statuts professionnels, économiques, leurs cultures, leurs expériences personnelles et leurs degrés d'information sur la qualité environnementale.

D'autant plus que, la perception et la qualité de l'environnement sont particulièrement liées car si l'on traduit l'expression de Linwood : « D'un coté, le comportement des usagers est indirectement affecté par la qualité environnementale via la formulation de l'individu des perceptions de son environnement, et d'un autre coté, le public possède la capacité d'affecter

directement la qualité de l'environnement à travers son comportement qui peut dépendre des perceptions des usages de l'environnement » (Linwood P. et al, 2001).

Il apparaît donc nécessaire pour tous les gestionnaires et les personnes qui s'intéressent à cette relation de comprendre comment les usagers forment leurs perceptions de la qualité de l'environnement, de quelles manières sont-elles retranscrites en réalité, et au final sont-ils satisfaits, afin d'adapter au mieux les politiques éventuelles.

Dans cette optique Linwood et ses confrères ont enquêté auprès de 403 foyers de Los Angeles (USA). A partir de trois séries de questions portant sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air et les crimes dans différentes villes et plages, ils ont pu analyser les perceptions des usagers.

Il apparaît après l'enquête que pour les deux variables concernant l'environnement, lorsque le choix est donné aux usagers de désigner la plus importante, il en ressort que c'est l'eau de baignade. De plus, elle devient une priorité lorsque les usagers ont été malades suite à une séance de baignade car ils sont beaucoup plus attentifs pour ne pas réitérer cette expérience.

D'autre part, l'influence des médias sur cette réponse est à prendre en compte, car les enquêtés estiment que le problème de la qualité de l'eau a empiré depuis les cinq dernières années, en rappelant qu'ils ont entendu parler de fermetures de plages suite à une mauvaise qualité des eaux.

Les origines, tout comme le sexe, le niveau de revenus ou la langue vont influencer le choix envers la qualité de l'eau de baignade.

La fréquence des visites sur la plage est aussi une variante importante. En effet, plus un individu fréquente une plage, plus il choisira la qualité de l'eau comme une priorité. Cependant ces mêmes usagers déclarent que la qualité de l'eau de baignade ne s'est pas détériorée depuis les cinq dernières années. Ce qui s'explique simplement du fait de leur expérience quotidienne, ils sont les plus à même de constater la détérioration ou non de l'eau. Le fait de se sentir concerné par la qualité d'une plage peut aussi s'expliquer par la relation d'attachement d'un usager à une plage, qui œuvrera pour sa protection de façon plus importante qu'un usager occasionnel.

Les résultats de cette enquête démontrent bien que de multiples facteurs entrent en jeu dans la perception de la qualité de l'environnement tout comme nous avons pu le constater avec la définition du terme de qualité.

Cette perception est une notion particulièrement subjective car elle fait appel aux sens des personnes, elles vont voir, ressentir, constater ce qui les entourent, ce sont des sentiments propres à chaque individu, qui vont être influencés par leurs histoires et leurs vécus.

Une autre enquête datant de 1993, fut réalisée sur les plages de Grande Bretagne et le constat est clair concernant la demande du public pour une plage de qualité : « Beach pollution consistently comes either top or second in the list of public's environmental concerns in national surveys organized on behalf of the UK's Department of the Environment (DOE). The reason for this is not because sewage contamination of bathing beaches is the most important of the environmental issues, but because the coastal resort with its sandy beach is the public's most popular holiday choice, and people don't want to swim in sewage » (Earll B. 1993).

La qualité de l'eau de baignade et les niveaux de propreté de la plage sont donc redondants et cela quels que soient les dates et les sites enquêtés.

D'autres enquêtes sont réalisées concernant, quant à elles, la satisfaction des usagers sur les plages. Cette satisfaction est également importante à prendre en compte, puisque la perception conjuguée avec celle de l'attente, compose la notion de satisfaction car, par définition, « l'évaluation de la satisfaction d'un usager se définit comme celle de sa perception sur le niveau de satisfaction de ses exigences ».

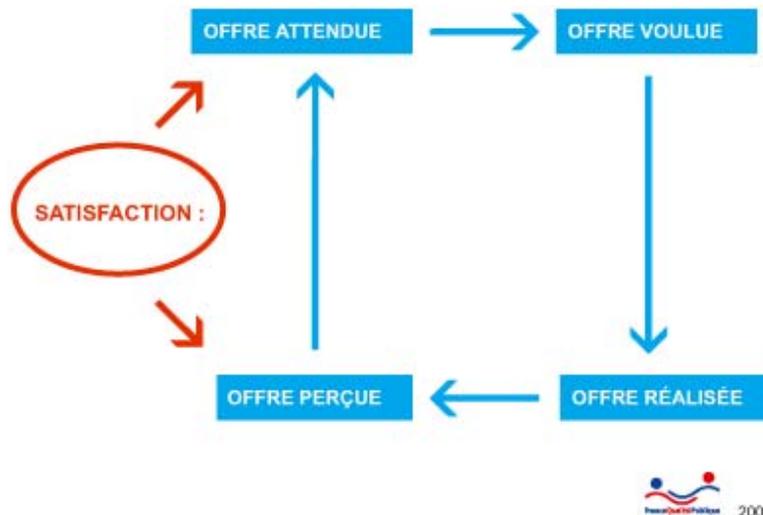
Une explication de la satisfaction est donnée par le site France Qualité Public dont le rôle est de réaliser des enquêtes de satisfaction sur les services publics, ce qui peut être tout à fait transposable avec quelques adaptations à l'évaluation de la satisfaction des usagers sur la qualité des plages.

« Ce sentiment de satisfaction résulte de la transformation de constats objectifs (délais, aménagements des locaux...) en jugements subjectifs sur certaines valeurs (rapidité, propreté, amabilité...) dépendant des références sociales, culturelles, personnelles de chaque usager.

La satisfaction d'un individu est un jugement de valeur, une opinion, un avis [...] que l'individu exprime sur le service qu'il a expérimenté. Cette satisfaction résulte de la confrontation entre le service perçu et le service attendu.

La perception traduit ce que voit, ressent, constate un individu ou une population [...].

Les attentes traduisent l'idéal d'un individu ou d'une population. Elles constituent la référence à partir de laquelle il exprimera ses souhaits, déterminera ses choix, puis appréciera la situation et exprimera sa satisfaction.



La satisfaction est par essence subjective, relative et évolutive

- Subjective, elle dépend de la perception, donc de l'idée que la personne se fait du service public autant que de la réalité de ce service.
- Relative, elle dépend des attentes fondées sur une expérience, sur un « on-dit » ou sur une promesse qui pourra être insuffisante ou difficile à tenir.
- Évolutive dans le temps, car les attentes évoluent - souvent plus rapidement que les services. »

(Consulté le 1 mai 2009 sur <http://www.qualite-publique.org/spip.php?article691>)

La perception est donc une notion étroitement liée à la satisfaction et aux attentes des usagers, d'autant plus que la satisfaction est un terme beaucoup plus accessible que celui de perception. Car avec une question de satisfaction, la réponse est courte et concise : oui / non, ou bien basée sur une échelle de valeurs, elle ne fait pas appel au ressenti de la personne ce qui peut être particulièrement difficile à exploiter pour des questionnaires à la recherche de réponses.

Ainsi, nous avons pu voir que la perception de la qualité de l'environnement par les usagers de la plage, est une notion particulièrement subjective.

Elle varie entre les usagers et cela en fonction de leurs vécus quotidiens, de leurs expériences, mais aussi de leur culture ou encore de la langue. Cette perception ne doit pas être négligée

par les gestionnaires ou politiques qui désirent modifier ou aménager le territoire, car les personnes sont particulièrement attentives et exigeantes en matière de services ou d'environnement, et connaître leurs attentes permet de ne pas se tromper et éviter dans le pire des cas de faire perdre de la qualité et de la fréquentation pour les communes littorales en ce qui concerne les plages. La prise en compte de la satisfaction des usagers est particulièrement importante et seule une enquête permet de faire une évaluation exacte de ce que ces derniers pensent de leur environnement.

II.3.2) Une méthode appropriée : l'enquête de satisfaction.

La prise en compte de la perception de la qualité de l'environnement par les usagers ne peut se réaliser que par l'intermédiaire d'une enquête de satisfaction auprès de ces derniers. Car l'enquête de satisfaction est un outil idéal pour :

- « recueillir la perception des clients sur les produits et les services. Le client a la possibilité d'exprimer son vécu par rapport à ses attentes. [...] L'enquête sert à approfondir la connaissance de ces attentes, à les hiérarchiser en fonction de leurs poids respectifs dans la satisfaction des clients, et à segmenter la clientèle en fonction de ses attentes ;

- identifier les priorités d'amélioration. C'est une photographie instantanée des points positifs ou négatifs sur les produits et services. L'enquête fournit non seulement des idées d'amélioration mais peut aussi révéler de nouvelles pistes de développement ;

- suivre l'évolution de cette perception dans le temps. L'efficacité et la pertinence des actions mises en place sont vérifiées grâce au renouvellement périodique de l'enquête. » (Faivre J-P, 2007).

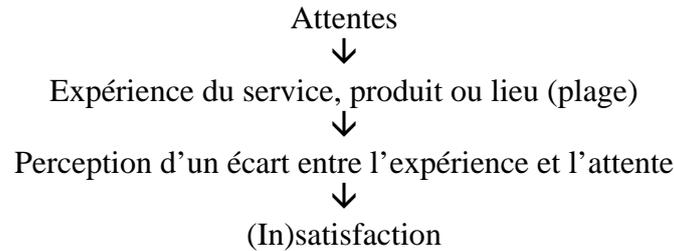
Une enquête de satisfaction est donc un instrument qui a pour vocation de mesurer pour améliorer, et améliorer pour fidéliser.

La problématique de cette enquête et qui en sera le fil conducteur est la suivante :

« La qualité des plages de l'île de Ré ainsi que leurs gestions satisfait-elle pleinement les résidents ? »

La satisfaction comme nous avons pu le voir se définit « comme étant l'opinion d'un client résultant de l'écart entre sa perception du produit ou du service consommé et ses attentes. » (SYSFAL, 2005)

Le schéma est donc le suivant:



L'enquête de satisfaction devra donc suivre ce modèle :



Ainsi dans un premier temps, il va nous falloir définir des préalables et les attentes.

Tout d'abord la définition des objectifs, car une enquête de satisfaction peut y répondre à de multiples, tels que :

Figure 41 : Objectifs d'une enquête de satisfaction.

OBJECTIFS	EXEMPLES D'APPLICATIONS
Connaître	Connaître les attentes, les besoins, les préférences, les priorités, les motifs d'insatisfaction des clients...
Mesurer	Les niveaux de satisfaction, la performance de l'organisation, la performance par rapport à d'autres organisations, l'évolution de la satisfaction dans le temps...
Expliquer	Trouver des explications à des questions que l'on se pose.
Solliciter	Des idées, des points d'amélioration...
Manager	Sensibiliser le personnel, le motiver, se servir de l'enquête satisfaction comme outil de management

Source: SYSFAL,2005

Mais comme « il n'est pas toujours possible et souhaitable de couvrir la totalité des besoins d'enquête à court terme, il y a donc lieu de les prioriser par rapport à la stratégie adoptée » (Milot S., 2007)

Dans notre cas, nous nous attacherons en priorité à mesurer le niveau de satisfaction et éventuellement connaître les motifs d'insatisfaction des clients.

De ce fait, nous réaliserons une enquête quantitative afin de mesurer la satisfaction car nous avons déjà pu cerner/connaitre les attentes des usagers des plages par l'intermédiaire de nos recherches bibliographiques, nous pouvons ainsi citer :

- Le paysage,
- Les caractéristiques physiques de la plage (couleur du sable, dimensions, forme...),
- La qualité de l'environnement (absence de pollution, préservation de la faune et de la flore...),
- La tranquillité,
- Le niveau d'accessibilité de la plage,
- La sécurité,
- Son niveau d'équipement (toilettes, douches, poubelles),
- Le niveau de services (commerces, clubs d'activités, restauration)
- Les activités qu'on peut y pratiquer,
- L'ambiance.

C'est à partir de ces données que nous allons travailler car elles se révèlent être les attentes principales des usagers. Nous pouvons constater que certaines de ces attentes font partie des problématiques de gestion des plages que sont l'équipement, les usages, et la sécurité des plages. Cette identification des attentes pourrait presque se suffire à elle-même, car elle permet d'identifier clairement des pistes d'amélioration pour les communes ou les gestionnaires.

Concernant les enquêtés, nous avons pu voir que les deux terrains choisis sont Rivedoux-plage et le Bois-Plage en Ré. Notre échantillon d'étude sont les résidents qu'ils soient principaux ou secondaires, et cela quelque soit leurs âges, leurs statuts sociaux ou autres. Leurs perceptions de la plage sont influencées par le fait qu'ils soient habitants pendant une plus ou moins longue période sur l'île et qu'ils doivent logiquement fréquenter de façon régulière la plage.

L'administration se fera de manière auto-administrée ce qui a pour avantage de laisser à l'interrogé le temps pour administrer son questionnaire, tout en lui permettant de le quitter à tout moment pour le reprendre un peu plus tard mais à comme inconvénients que le répondant peut mal comprendre certaines questions donc y répondre mal ou pas du tout de plus le questionnaire sera rempli selon le bon vouloir de l'enquête d'où un taux de réponse relativement faible comparé au nombre de questionnaires déposés.

Passons à l'élaboration du questionnaire en lui-même.

« Le questionnaire vise à recueillir des informations pertinentes permettant une interprétation univoque des réponses. Il est nécessaire qu'il soit facile à comprendre et, dans le cas d'un questionnaire auto-administré, simple à remplir. Son fond et sa forme s'attacheront à susciter l'attention des répondants. L'aspect visuel est important, tant pour des questions d'image de l'organisme que pour maximiser le taux de réponses. » (Faivre J-P, 2007).

La conception du questionnaire est donc une étape à ne pas négliger afin d'optimiser les résultats futurs.

Etant donné que ce questionnaire a pour but de mesurer la satisfaction, la majorité des questions sont de types fermés c'est-à-dire qu'une liste de réponses est proposée à l'interviewé. De plus, nous aurons recours à des questions à échelles d'attitude c'est-à-dire comportant une échelle de valeurs qu'elle soit verbale avec le choix de plusieurs adjectifs ou formules pour exprimer sa satisfaction, une échelle de notes, ou une échelle graphique ou visuelle. De façon à simplifier nous utiliserons une échelle de valeurs verbales.

Comme le précise Faivre J-P, « l'échelle peut être paire, c'est-à-dire dépourvue de point médian, ce qui force l'interviewé à se prononcer, ou impaire en intégrant un point médian. Le positionnement d'un interviewé sur ce point médian peut correspondre pour certains d'entre eux à une véritable attitude de neutralité et pour d'autres à un refus de réponse (absence d'opinion, interviewé non concerné). Ce type d'échelle fournit des résultats plus proches du positionnement réel des interviewés ».

De plus, il est déconseillé d'utiliser le terme « assez satisfait » car il « peut être interprété différemment selon les enquêtés : d'une vision positive à un point de vue exprimant une perception très moyenne » (Millot S. 2007).

Nous utiliserons donc l'échelle de valeurs suivante :

Très satisfait ; Satisfait ; Moyennement satisfait ; Peu satisfait ; Pas du tout satisfait

Puis vient la formulation des questions, qui doivent obéir à un certain nombre de règles, à savoir :

- un vocabulaire courant en évitant les termes techniques,
- des mots simples et des phrases courtes,
- éviter la négation pour ne pas rendre les questions difficiles à comprendre,
- éviter les termes vagues, qui devront être expliqués tels que fréquemment, quelquefois, beaucoup...

- poser une seule question à la fois,
- proscrire les questions orientées qui influencent la réponse de l'interview.

L'enchaînement des questions se fera selon la technique dite de l'entonnoir, à savoir des questions générales aux questions spécifiques, des questions plus faciles aux plus difficiles.

Il existe également une séquence type pour l'enchaînement des questions selon Sysfa:

« 1°) Questions filtres (permettant de voir si le répondant appartient à l'échantillon voulu) : identification du répondant (école, section,...).

2°) Satisfaction globale à l'égard du service.

3°) Importance des critères.

4°) Satisfaction à l'égard des critères.

5°) Habitude d'utilisation du service.

6°) Intention de réutilisation du service.

7°) Intention de recommandation du service.

8°) Signalétique du répondant (âge, ancienneté...) »

Concernant la longueur du questionnaire, il est tentant de mettre de nombreuses modalités afin d'obtenir des réponses à toutes les questions que l'on peut se poser. Or « une longueur excessive diminue la fiabilité de l'information recueillie : l'interviewé lassé, peut être tenté de répondre n'importe quoi pour en finir au plus vite. Il peut tout simplement refuser de poursuivre l'entretien. Par conséquent, seules les questions strictement nécessaires au recueil des informations souhaitées sont retenues. » (Faivre J-P, 2007)

Grâce à toutes ces recommandations, il va nous être plus aisé de créer notre questionnaire, qui pour des questions pratiques sera construit sous le logiciel Sphinx qui est un éditeur de logiciels d'enquêtes et d'analyses statistiques de données, et qui permet en trois stades, d'élaborer le questionnaire, d'en saisir les réponses, les traiter et les analyser. En page suivante, notre questionnaire qui répond à tous les critères que nous avons pu citer auparavant :

Enquête de satisfaction concernant la qualité des plages rétaise auprès des résidents.

Mai 2009 - Université de La Rochelle

Questions d'ordre générale

1. Lieu de l'enquête

- Rivedoux-plage Le Bois-Plage-en-Ré

2. Etes-vous...

- Résident principal (à l'année) Résident secondaire

3. Quelle est votre fréquentation de la plage?

- Plusieurs fois par semaine Une fois par semaine Plusieurs fois par mois
 Moins de une fois par mois Presque jamais Je ne fréquente pas la plage

4. A quelle période de l'année fréquentez-vous la plage?

- Toute l'année Hors saison A la mi-saison et en période estivale
 Uniquement en période estivale Ne fréquente pas la plage

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

5. En général, combien de temps restez-vous sur la plage?

- Une à deux heures Une demi-journée La journée entière

6. En général, quelle plage fréquentez-vous?

7. Quelles sont les principales activités que vous pratiquez sur une plage?

- Repos, bronzage, lecture, jeux cérébraux Jeux de plage
 Balade Sports nautiques
 Pique-nique, discussion en famille ou entre amis Découverte (faune, flore, coquillages, paysage...)
 Activités aquatiques (baignade, natation) Surveillance des enfants

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Les questions d'ordre général nous permettent d'identifier si l'interviewé correspond bien aux personnes ciblées par notre enquête. De plus, elles nous donnent lieu à comprendre les pratiques des résidents lorsqu'ils se déplacent vers la plage.

La partie suivante (questions n° 8/9/10) se concentre sur la satisfaction globale de l'environnement littoral avec une échelle de satisfaction à remplir.

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'environnement littoral?

Satisfaction de l'environnement

- | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 8. L'environnement immédiat de la plage | <input type="checkbox"/> |
| 9. La plage dans sa globalité | <input type="checkbox"/> |
| 10. Les aménagements liés à la plage (parking, accès, sanitaires, activités, sécurité) | <input type="checkbox"/> |

Très satisfait (1), Satisfait (2), Moyennement satisfait (3), Peu satisfait (4), Pas du tout satisfait (5).

Les questions n° 11/12/13/14/15/16/17/18/19 permettent d'identifier ce qui est important pour les usagers lorsqu'ils vont à la plage, selon les critères d'attentes cités auparavant. Par la suite, cela permettra des recoupements avec la partie suivante qui s'intéresse à la satisfaction des résidents vis-à-vis de ces attentes.

Lorsque vous allez à la plage, qu'est ce qui est important pour vous ?				
L'importance des critères plage	1	2	3	4
11. Le paysage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Les caractéristiques physiques (couleur du sable, dimension, forme...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. L'aspect naturel (absence de pollution, préservation de la faune et de la flore...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. La tranquillité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. L'accessibilité (parking, accès...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. La sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. Les équipements (toilettes, douches, poubelles...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Les services et les activités (commerces, clubs d'activités, restauration...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. L'ambiance générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Très important (1), Assez important (2), Peu important (3), Sans importance (4).

Les questions n° 20 à 28, ont pour objectif de connaître le niveau de satisfaction, sur une échelle de 1 à 5, des résidents sur la plage qu'ils fréquentent le plus souvent et cela à travers les différents thèmes et critères qui ont été cités précédemment

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la plage que vous fréquentez pour chacun des domaines suivants ?					
Satisfaction de la plage en elle-même	1	2	3	4	5
20. Son paysage	<input type="checkbox"/>				
21. Ses caractéristiques physiques (couleur du sable, dimension, forme...)	<input type="checkbox"/>				
22. Son aspect naturel (absence de pollution, préservation de la faune et de la flore...)	<input type="checkbox"/>				
23. Sa tranquillité	<input type="checkbox"/>				
24. Son accessibilité (parking, accès...)	<input type="checkbox"/>				
25. Sa sécurité	<input type="checkbox"/>				
26. Ses équipements (toilettes, douches, poubelles...)	<input type="checkbox"/>				
27. Ses services et ses activités (commerces, clubs d'activités, restauration...)	<input type="checkbox"/>				
28. Son ambiance	<input type="checkbox"/>				

Très satisfait (1), Satisfait (2), Moyennement satisfait (3), Peu satisfait (4), Pas du tout satisfait (5).

La partie suivante (N° 29/30/31/32/33/34) concerne l'utilisation des équipements installés sur la plage. Elle nous permettra de juger de l'utilisation qu'il en est fait par les résidents et dans le cas échéant leurs réelles nécessités sur le site.

Lorsque vous allez à la plage utilisez-vous:

Utilisation des équipements

	1	2	3	4	5	6
29. Les infrastructures dédiées aux déplacements (parking, pistes cyclables...)	<input type="checkbox"/>					
30. Les équipements de confort tels que douches, sanitaires.	<input type="checkbox"/>					
31. Les équipements sportifs	<input type="checkbox"/>					
32. Les zones de baignade surveillées	<input type="checkbox"/>					
33. Le panneau d'information sur la qualité des eaux de baignade	<input type="checkbox"/>					
34. Les poubelles	<input type="checkbox"/>					

Très souvent (1), Assez souvent (2), Occasionnellement (3), Rarement (4), Jamais (5), Absence sur la plage (6).

Les questions suivantes posent la question de la satisfaction envers ces équipements.

Et en êtes-vous satisfait?

Satisfaction des équipements

	1	2	3	4	5	6
35. Les infrastructures dédiées aux déplacements (parking, pistes cyclables...)	<input type="checkbox"/>					
36. Les équipements de confort tels que douches, sanitaires.	<input type="checkbox"/>					
37. Les équipements sportifs	<input type="checkbox"/>					
38. Les zones de baignade surveillées	<input type="checkbox"/>					
39. Le panneau d'information sur la qualité des eaux de baignade	<input type="checkbox"/>					
40. Les poubelles	<input type="checkbox"/>					

Très satisfait (1), Satisfait (2), Moyennement satisfait (3), Peu satisfait (4), Pas du tout satisfait (5), N'utilise pas ce service (6).

Cette partie s'enquiert de savoir si les résidents sont prêts à recommander cette plage et si non pour quelle(s) raison(s). En outre, les résidents peuvent s'exprimer ouvertement sur la qualité de la plage qu'ils fréquentent

Suggestions

41. Si vous deviez recommander cette plage à votre entourage, le feriez-vous:

Oui Non

42. Si non, pourquoi?

43. Avez-vous des attentes ou des suggestions pour l'amélioration de la qualité de cette plage?

Ces dernières questions traitent de l'enquêté en particulier à savoir son sexe, son âge et le type d'activité afin de connaître le profil général de la population interviewée.

Informations
44. Etes-vous... <input type="checkbox"/> Un homme <input type="checkbox"/> Une femme
45. Tranche d'âge de l'interviewé <input type="checkbox"/> Moins de 25 ans <input type="checkbox"/> De 25 à 45 ans <input type="checkbox"/> De 46 à 60 ans <input type="checkbox"/> Plus de 60 ans
46. Type d'activité <input type="checkbox"/> Actifs (actifs ayant un emploi, chômeurs) <input type="checkbox"/> Inactifs (retraités et pré-retraités, élèves étudiants stagiaires non rémunérés, autres)

Cette enquête fut déposée dans les boîtes aux lettres des riverains, accompagnée d'une note explicative (Annexe 17) avec une date fixant mon passage afin de les récupérer.

Suite à cette enquête réalisée du 14 Mai 2009 au 20 Juin 2009, ce sont près de 160 personnes qui ont répondu à cette enquête de satisfaction. Nous avons pu voir à travers ce chapitre, que la création d'un tel type d'enquête obéit à un certain nombre de règles afin de l'optimiser un maximum. Nous allons donc voir dans le chapitre suivant, les résultats de ce travail sur les résidents rétais.

II.3.3) Les résultats de l'enquête de satisfaction.

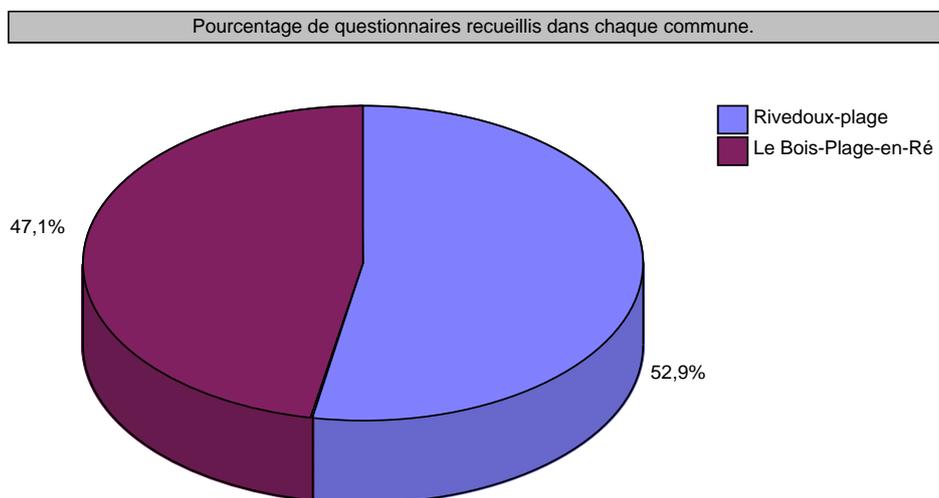
Pour ce chapitre, nous allons donc nous appuyer sur les enquêtes qui furent réalisées auprès de 155 résidents rétais à partir du questionnaire détaillé précédemment.

Il faut savoir que ce questionnaire étant auto-administré quelques questionnaires furent remplis partiellement par les enquêtés ce qui dans les résultats s'affiche comme des « non-réponses » tout comme les personnes qui ont répondu « ne fréquentent pas la plage », car le logiciel Sphinx se doit d'enregistrer une réponse pour tous questionnaires rentrés et cela même pour des personnes qui ne fréquentent pas la plage.

Le tableau récapitulatif en annexe 18 permet la compréhension des calculs effectués pour chacun des graphiques car il reprend pour chaque question le nombre de non-réponses ainsi que le nombre total de répondants.

Les enquêtes furent donc réalisées sur deux sites distincts de l'île de Ré espacés d'une dizaine de kilomètres. Le graphique ci-dessous représente le nombre de questionnaires qui

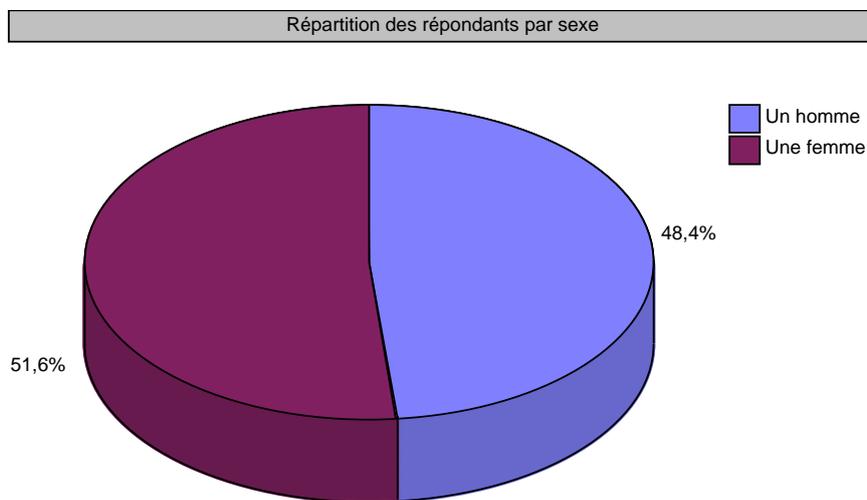
furent réalisés lors de notre période d'enquête. Nous constatons, malgré une distribution équivalente de questionnaires, que la commune de Rivedoux-plage comporte plus de questionnaires que celle du Bois-plage, dues très probablement à un nombre de maisons secondaires plus important au Bois-Plage et à des personnes plus disponibles à répondre à Rivedoux-Plage.



Le questionnaire s'adressant à la fois aux résidents principaux et secondaires à pourtant été très nettement rempli par les résidents principaux (92,3%) car beaucoup plus présents au moment de l'enquête que les résidents secondaires (7,7%).

La dernière partie présentant l'échantillon de la population est traitée en amont des résultats afin de mieux connaître les enquêtés et comprendre les résultats.

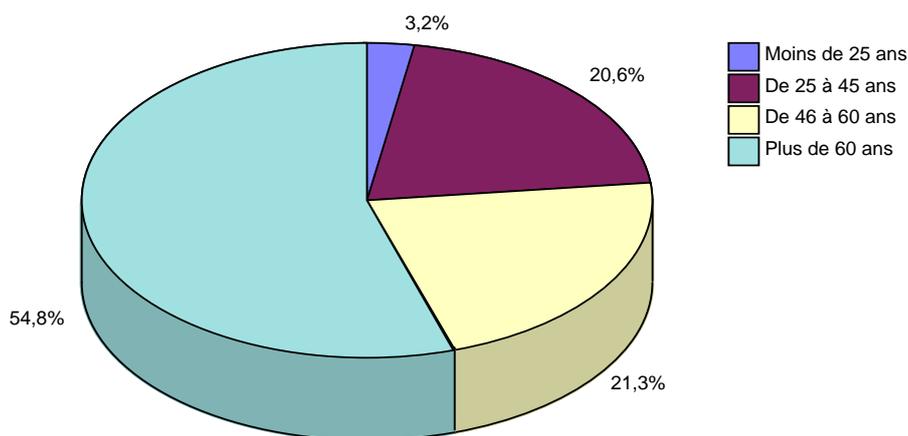
Nous constatons que le questionnaire fut répondu de façon équitable entre les deux sexes, ce qui nous permet d'avoir un plus grand panel de réponse.



NB: 155 répondants

En revanche la répartition des répondants selon les tranches d'âges, nous rappelle les statistiques de l'INSEE sur lesquelles nous avons travaillé pour connaître la population des deux communes étudiées. Dans notre cas, c'est la population de plus de 60 ans qui a répondu majoritairement à ce questionnaire, mais ce sont près de 42% des 25-60 qui ont également répondu, ce qui, ici aussi, est intéressant pour la future diversité des réponses.

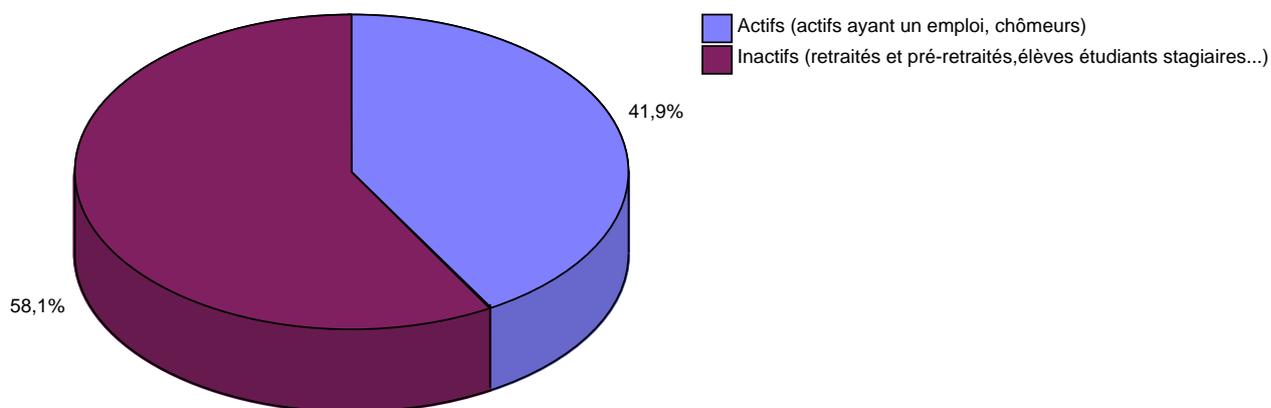
Répartition des répondants par tranche d'âge.



NB: 155 répondants.

Et la dernière question traitait de la répartition des résidents selon leur type d'activité. Nous observons sur le graphique ci-dessous que nous avons réussi à obtenir un quasi équilibre entre les actifs et les inactifs.

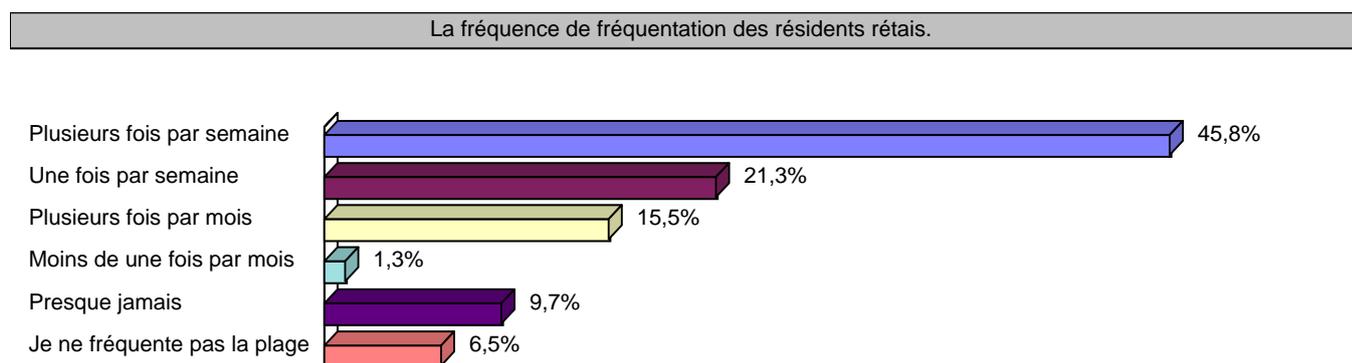
Répartition des répondants par type d'activité.



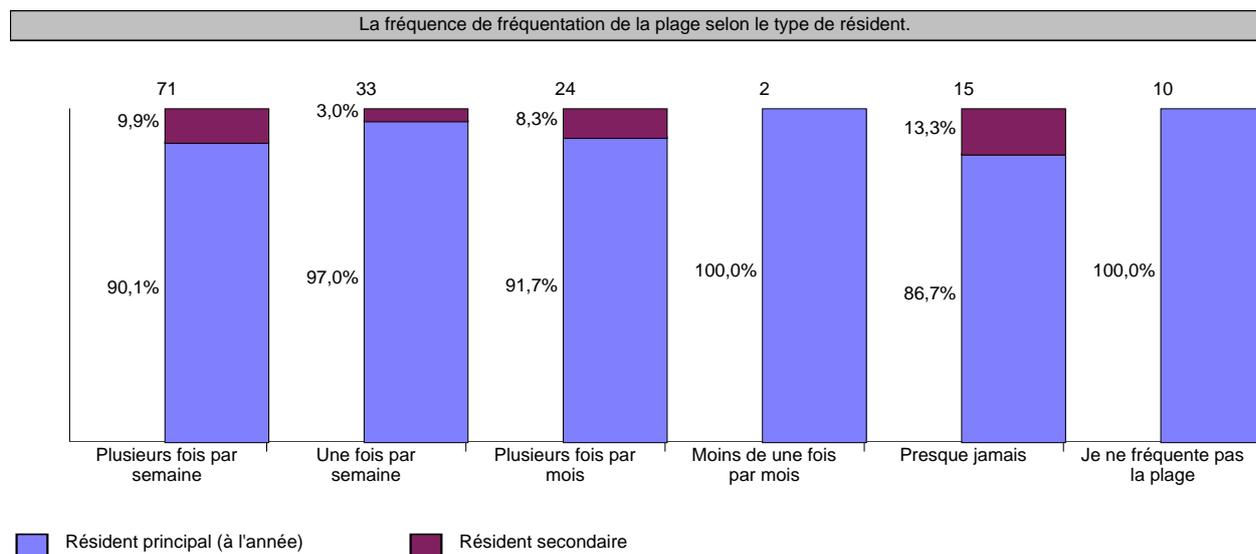
NB: 155 répondants.

Ces trois informations nous permettent de démontrer que le questionnaire ne fut ni influencé par le sexe, ni par l'âge, ni par le type d'activités, ce qui lui confère d'autant plus de poids du fait de son objectivité.

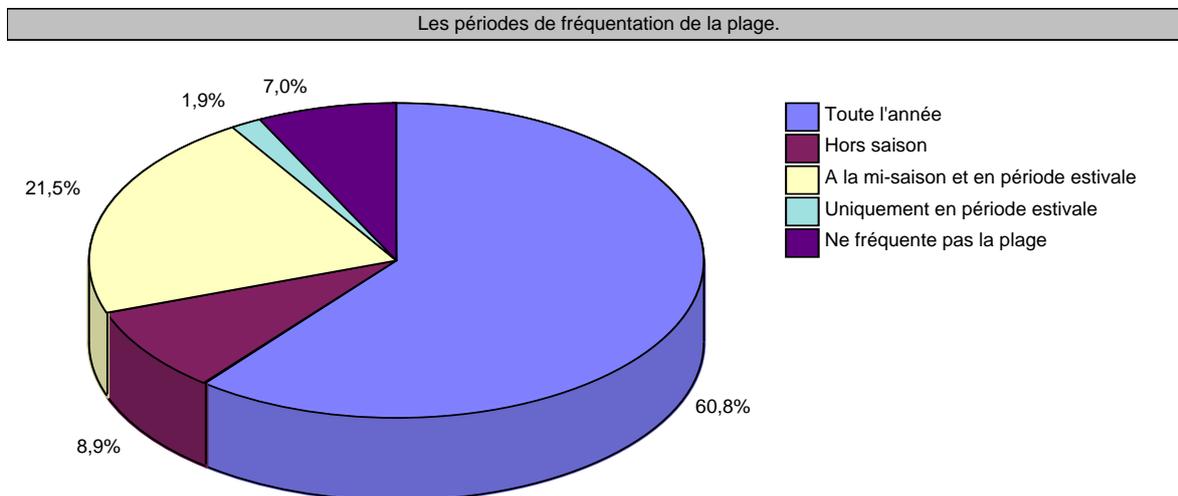
Reprenons le cours du questionnaire, par la fréquentation des plages par les résidents, qui est révélatrice de la proximité immédiate du bord de mer. Ainsi la modalité « plusieurs fois par semaine » ressort très nettement, puis vient la modalité une fois par semaine. En revanche, ce sont près de 16% des enquêtés qui ne fréquentent pas la plage ou presque jamais.



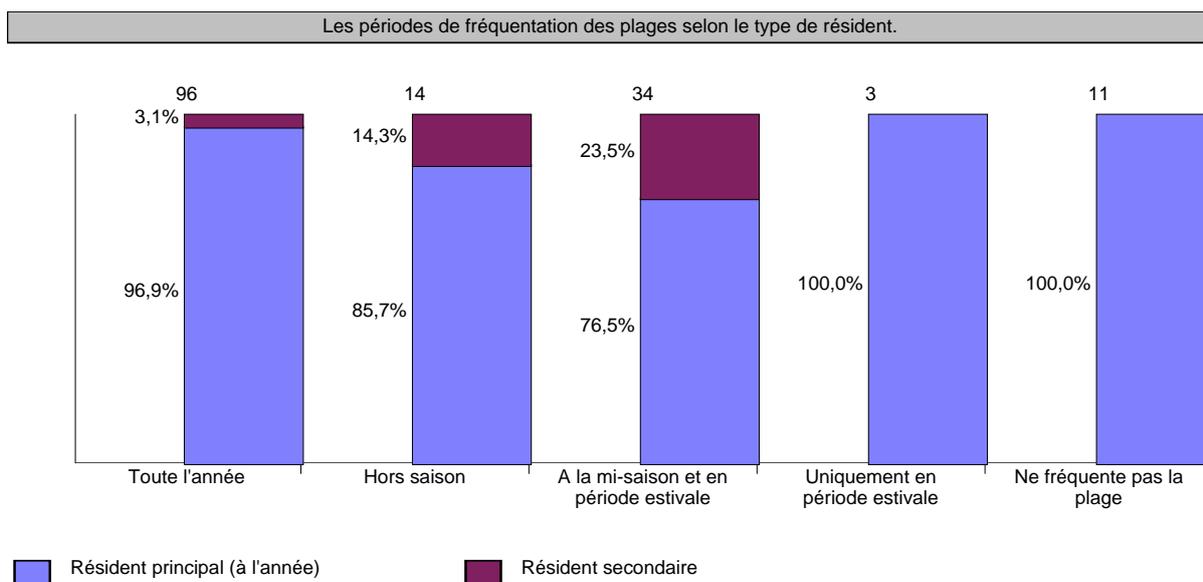
Nous pouvons également nous demander si la fréquentation de la plage varie entre les résidents principaux et les résidents secondaires. Le graphique ci-dessous, nous montre que les résidents secondaires fréquentent la plage relativement souvent à 21%, mais aussi ils sont 13,3% à presque jamais la fréquenter, ce qui peut être étonnant pour des personnes qui possèdent une résidence secondaire au bord de la mer, mais aussi s'expliquer par la multiplication importante des piscines privées qui remplacent la plage.



La période de fréquentation de la plage quant à elle est variée, mais reflète bien les habitudes des résidents qui profitent à l'année du bord de mer. De ce fait, la modalité « toute l'année » est mentionnée à 60,8%, puis « à la mi-saison et en période estivale » vient en second avec 21,5%.

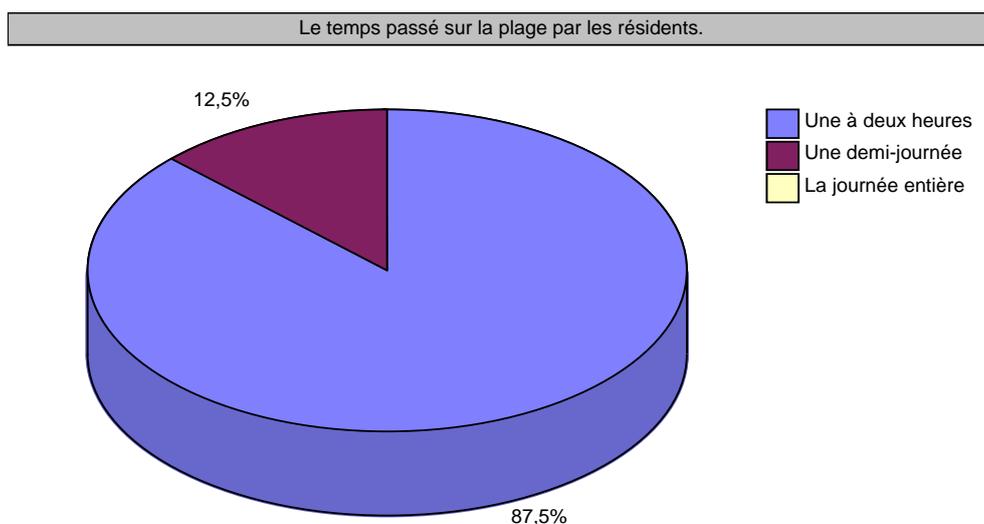


Le croisement entre la fréquentation des plages et le type de résidents nous permet de voir à partir de quelle période les résidents secondaires reviennent dans leurs maisons à savoir à la mi-saison et en période estivale pour 23,5%. La fréquentation hors saison est également citée preuve que les résidents secondaires qui viennent en toutes périodes dans leurs maisons fréquentent également la plage hors saison.



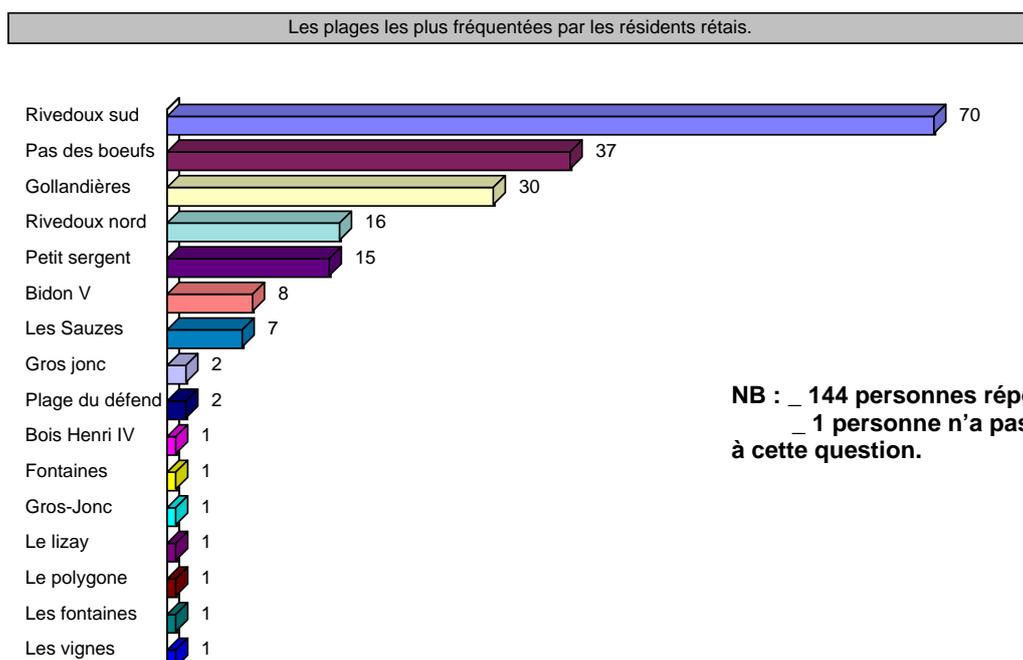
A noter que les graphiques et les résultats qui vont suivre ne prennent pas compte, volontairement, des onze personnes qui ont fait savoir qu'ils « ne fréquentaient pas la plage », puisque ces résidents ne peuvent avoir d'avis sur la plage et ses qualités ne la pratiquant pas.

En ce qui concerne le temps passé sur la plage, il est représentatif de la population des plageurs c'est-à-dire une large majorité (90%) entre une et deux heures, puis une demi-journée (en moyenne trois, quatre heures).



NB : Graphique construit sur les pourcentages de 144 résidents fréquentant la plage.

La question se rapportant aux plages les plus fréquentées était une question ouverte, donc plusieurs réponses ont pu être citées en l'occurrence ici 194 réponses.

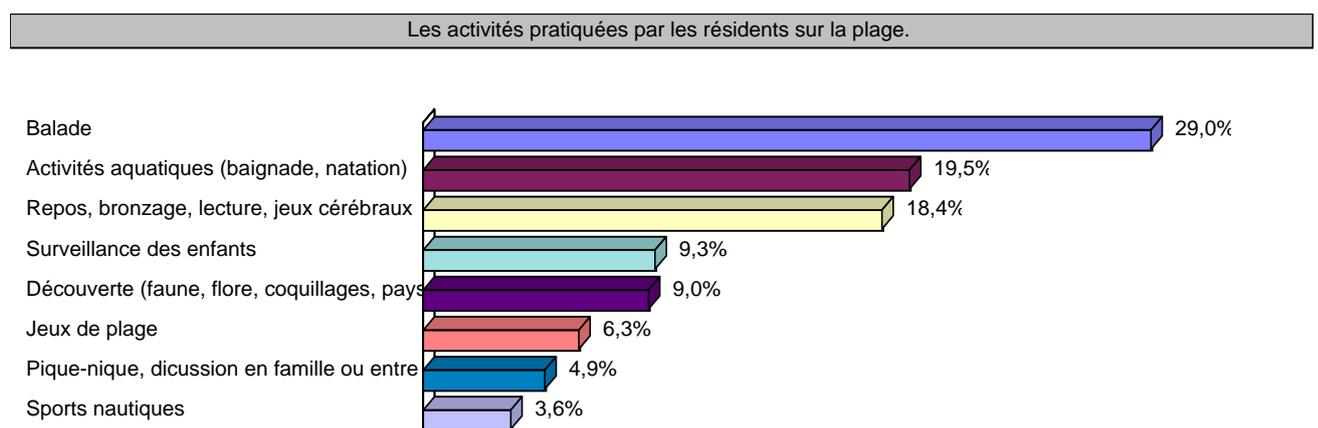


**NB : _ 144 personnes répondants.
_ 1 personne n'a pas répondu à cette question.**

Ce graphique présente donc seize sites différents, avec « Rivedoux Sud » comme modalité la plus citée (70 observations). Beaucoup de personnes, même résidentes au Bois-Plage fréquentent la plage Sud de Rivedoux car la baignade peut se faire en toute marée, l'eau est toujours à proximité et de profondeur raisonnable.

Les résidents surtout ceux du Bois-Plage ont des plages attirées où ils ont leurs habitudes et qu'ils connaissent depuis de nombreuses années, d'où la citation de noms de plages locales (Ex : « Le polygone » qui se situe au bout de la rue du Polygone mais qui n'est pas un nom officiel).

Les principales activités des résidents sur la plage est la balade à 29%, ce qui peut s'expliquer par une fréquentation toute l'année. Les activités aquatiques, ainsi que le repos, le bronzage, la lecture et les jeux cérébraux avoisinent les 20%, ce qui est intéressant pour les questions concernant les critères de plage et leurs satisfactions. La surveillance des enfants est quant à elle une activité qui absorbe 9,3% des interrogés, nous pouvons, sans trop nous tromper dire que ce sont des parents ou bien des grands-parents qui veillent sur leurs enfants. La découverte de la nature arrive quant à elle à 9% ce qui peut nous intéresser sur la perception de la qualité de l'environnement puisqu'elle est une activité affirmée. Les jeux de plage, le pique nique, la discussion en famille ou entre amis et les sports nautiques sont des activités minoritaires, mais qui existent quand même car représentant 14,8% dans leur ensemble.



NB: - 144 personnes répondants.

- Le total des citations est de 365.

- Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de citations.

Lorsque nous comparons les activités des résidents selon leurs lieux d'habitation, il est intéressant de voir que les activités sont différentes. De ce fait, on constate grâce au graphique que le profil de la plage de Rivedoux et celle du Bois-Plage sont différentes.

	lieu	Rivedoux -plage	Le Bois- Plage-en- -Ré	TOTAL
activités				
Balade		23,6%	35,3%	29,0%
Repos, bronzage, lecture, jeux cérébraux		15,9%	21,2%	18,4%
Activités aquatiques (baignade, natation)		20,5%	18,2%	19,5%
Surveillance des enfants		10,3%	8,2%	9,3%
Découverte (faune, flore, coquillages, paysage...)		12,3%	5,3%	9,0%
Pique-nique, discussion en famille ou entre amis		4,6%	5,3%	4,9%
Jeux de plage		8,7%	3,5%	6,3%
Sports nautiques		4,1%	2,9%	3,6%
TOTAL		100%	100%	100%

NB: - 144 personnes répondants.

- le total des citations est de 365.

- les valeurs du tableau sont les pourcentages en colonnes établis sur 365 citations.

De ce fait les habitants de Rivedoux pratiquent en ordre décroissant :

1° - Balade

2° - Activités aquatiques (baignade, natation)

3° - Repos, bronzage, lecture, jeux cérébraux

4° - Découverte (faune, flore, coquillages, paysage)

5° - Surveillance des enfants

6° - Jeux de plage

Et les habitants du Bois-Plage pratiquent en ordre décroissant :

1° - Balade

2° - Repos, bronzage, lecture, jeux cérébraux

3° - Activités aquatiques (baignade, natation)

4° - Surveillance des enfants

5° - Découverte (faune, flore, coquillages, paysage)

6° - Pique nique, discussion en famille ou entre amis.

Nous pouvons donc en déduire que la population est différente, d'un point de vue de ses activités mais aussi de son adaptation au milieu ambiant. Comme signalé auparavant, la plage de Rivedoux est accessible quelque soit la marée, nous retrouvons donc les activités aquatiques en seconde modalité, alors qu'au Bois-Plage elle est en troisième position. En revanche ce qui est intéressant est la position de la « découverte (faune, flore, coquillages, paysage) », en effet la plage de Rivedoux est placée devant celle du Bois-plage qui pourtant propose un environnement naturel plus attrayant (dunes, vue sur le large) qui permet une

découverte plus enrichissante que la plage de Rivedoux qui est une plage urbaine et proposant une vue sur le port de commerce de La Rochelle.

Une fois, les généralités dépouillées nous pouvons nous pencher sur la satisfaction globale des résidents de l'environnement littoral.

Tableau récapitulatif de la satisfaction de l'environnement littoral.

	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	TOTAL
L'environnement immédiat de la plage	12,1%	61,4%	17,1%	6,4%	2,9%	100%
La plage dans sa globalité	15,9%	62,3%	16,7%	4,3%	0,7%	100%
Les aménagements liés à la plage	12,4%	40,9%	27,0%	12,4%	7,3%	100%
Ensemble	13,5%	54,9%	20,2%	7,7%	3,6%	100%

NB: - L'environnement immédiat de la plage fut répondu par 140 personnes.

- La plage dans sa globalité fut répondue par 138 personnes.

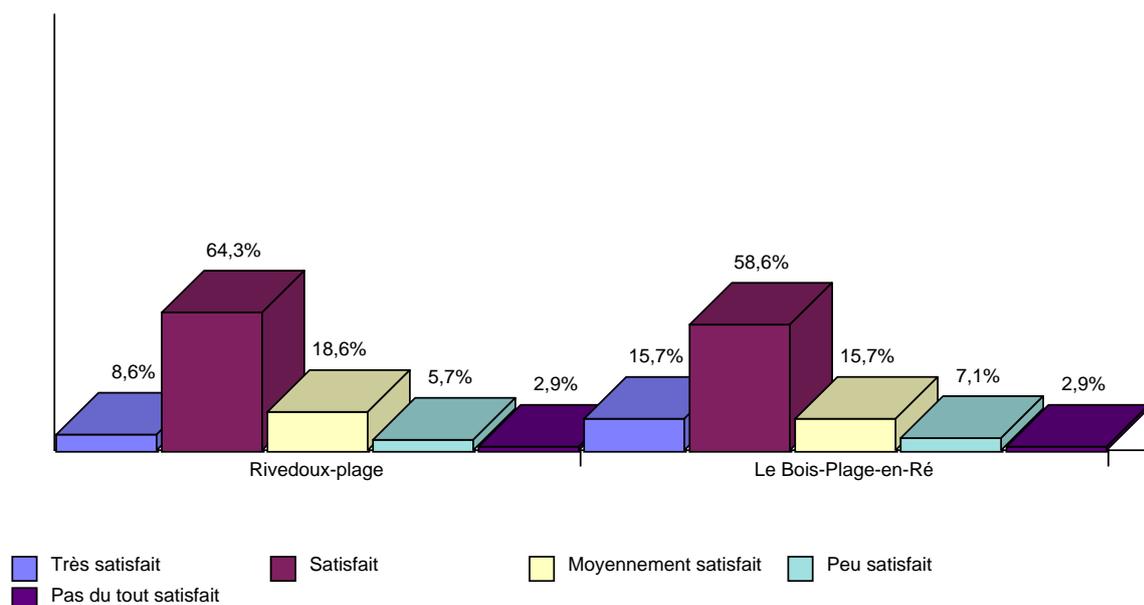
- Les aménagements liés à la plage furent répondus par 137 personnes.

- Les valeurs de l'ensemble sont établies sur 415 citations.

Des rectangles d'intensités sont intégrés dans le tableau afin de visualiser les modalités les plus importantes. Nous pouvons constater qu'en globalité les résidents tous lieux confondus sont satisfaits de leur environnement, et plus particulièrement de l'environnement immédiat et la plage dans sa globalité. Les aménagements satisfont de façon moindre (40,9%) les résidents et ils sont 7,3% à se déclarer pas du tout satisfaits.

Lorsque nous nous penchons sur le détail de cette question, et notamment sur la satisfaction de l'environnement immédiat de la plage nous constatons que cette dernière varie selon le lieu de résidence. Comme le montre le graphique suivant, l'opinion sur l'environnement global diverge selon le lieu, les habitants du Bois-Plage sont 15,7% à être « très satisfait » de leur environnement contrairement aux habitants de Rivedoux qui ne sont que 8,6% à être « très satisfait » de l'environnement immédiat de la plage. Pour les modalités suivantes, les avis s'équilibrent, mais pour les deux sites, la modalité « satisfait » apparaît comme dominante, et démontre que la population est contente de l'environnement global.

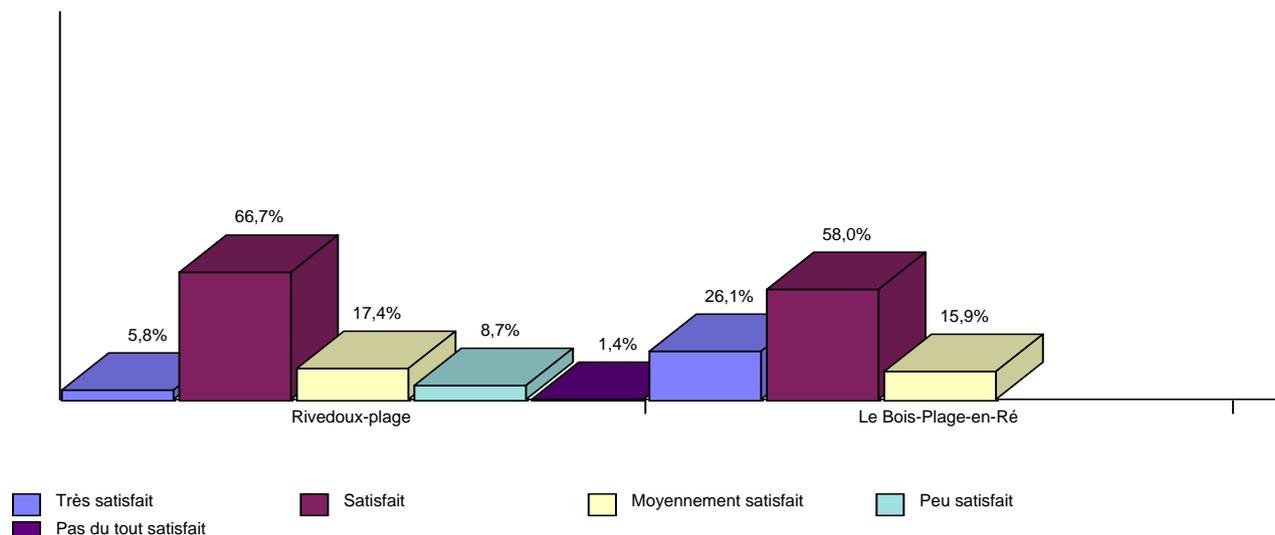
La satisfaction de l'environnement immédiat de la plage selon le lieu de résidence.



NB: - Graphique établie sur 140 citations : 70 sur Rivedoux-Plage et 70 sur le Bois-Plage-en-Ré.

En ce qui concerne la plage dans sa globalité, le graphique suivant expose les avis comme précédemment selon les lieux de résidence.

La satisfaction de la plage dans sa globalité selon les lieux de résidence.



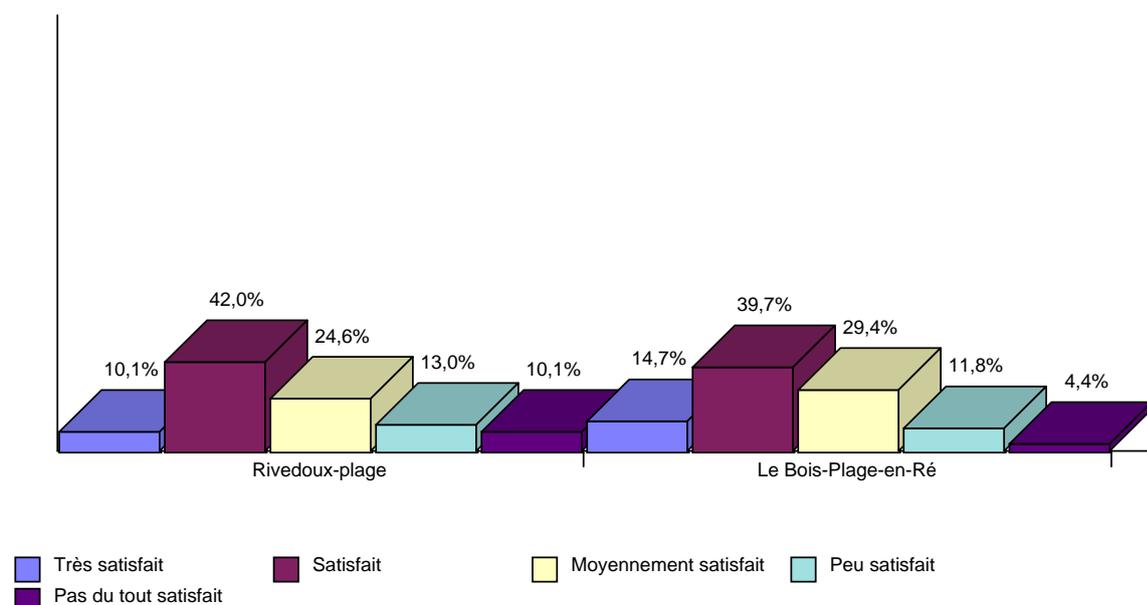
NB: - Graphique établie sur 138 citations : 69 sur Rivedoux-Plage et 69 sur le Bois-Plage-en-Ré.

Nous pouvons constater que la commune du Bois-Plage est encore une fois mieux évaluée que celle de Rivedoux-Plage. Aucun résident du Bois-Plage est peu ou pas du tout satisfait de la plage dans sa globalité. Cependant les Rivedousais sont 27,5% à estimer que leur plage

dans sa globalité est moyennement satisfaisante voire pas du tout satisfaisante, ce qui traduit un certain mécontentement vis-à-vis de cet environnement.

Concernant la satisfaction des aménagements liés à la plage (graphique ci-dessous), les avis sont plus partagés. Les habitants de Rivedoux s'estiment à 42% satisfaits de leurs aménagements, mais près de 48% des résidents se situent entre moyennement et pas du tout satisfaits ce qui représente près de la moitié de la population interrogée qui estime que les aménagements associés à la plage sont décevants. A propos des habitants du Bois-Plage les avis sur cette question sont également divisés, en effet 55 % de la population se dit satisfaits voire très satisfaits des aménagements et donc 45% se disent mécontents des aménagements proposés par la commune.

La satisfaction des aménagements liés à la plage selon le lieu de résidence.



NB: - Graphique établie sur 137 citations : 69 sur Rivedoux-Plage et 68 sur le Bois-Plage-en-Ré.

A la question « lorsque vous allez à la plage, qu'est ce qui est important pour vous ? » toutes les modalités ont été réunies dans le tableau ci-dessus, avec les modalités les plus importantes mises en évidence par des rectangles d'intensités.

Il nous permet de mettre en évidence les critères plage qui sont les plus importants pour les rétais et donc leurs perceptions d'une plage de qualité et sur quoi ils se basent en priorité pour évaluer une plage.

Tableau récapitulatif sur l'importance des critères plage.

	Très important	Assez important	Peu important	Sans importance	TOTAL	TOTAL des effectifs
Le paysage	 45,2%	 45,9%	 7,4%	1,5%	100%	135
Les caractéristiques physiques	 30,0%	 41,5%	 23,8%	 4,6%	100%	130
L'aspect naturel	 78,8%	 17,5%	0,7%	 2,9%	100%	137
La tranquillité	 51,4%	 37,0%	 5,8%	 5,8%	100%	138
L'accessibilité	 25,8%	 43,9%	 15,9%	 14,4%	100%	132
La sécurité	 44,4%	 35,6%	 12,6%	 7,4%	100%	135
Les équipements	 43,3%	 32,1%	 12,7%	 11,9%	100%	134
Les services et les activités	 6,2%	 23,8%	 31,5%	 38,5%	100%	130
L'ambiance générale	 14,2%	 53,7%	 19,4%	 12,7%	100%	134
Ensemble	 38,0%	 36,8%	 14,3%	 11,0%	100%	1205

NB: - Le nombre total de non-réponse fut de 190.

De ce fait, nous pouvons établir un classement des priorités des critères plages :

- 1° - L'aspect naturel,
- 2° - La tranquillité,
- 3° - Le paysage,
- 4° - La sécurité,
- 5° - Les équipements,
- 6° - Les caractéristiques physiques,
- 7° - L'accessibilité,
- 8° - L'ambiance générale,
- 9° - Les services et les activités.

Nous constatons que l'environnement et la notion de tranquillité se situent en tête de classement, puis les critères pratiques et enfin en dernière position les services et les activités qui sont jugés comme sans importance. Cette liste à l'avantage de nous montrer ce que les résidents rétais jugent comme important lors de leurs choix de la plage.

Il paraît intéressant d'établir la même liste, mais cette fois-ci par lieu de résidence afin de savoir si les priorités changent selon la commune des interrogés et cela nous permettra par la suite de mettre en relation cette liste avec la question de la satisfaction de la plage fréquentée. Ainsi nous obtenons le tableau suivant constitué de trois colonnes : une générale regroupant ce que nous venons de voir et deux pour les communes de Rivedoux et du Bois-Plage. Un code couleur est établi afin de faire les rapprochements plus facilement.

	Général	Rivedoux-plage	Bois-plage
n°1	L'aspect naturel	L'aspect naturel	L'aspect naturel
n°2	La tranquillité,	La tranquillité,	Le paysage,
n°3	Le paysage,	Les équipements	La tranquillité,
n°4	La sécurité	La sécurité	La sécurité
n°5	Les équipements	L'ambiance générale	Les équipements
n°6	Les caractéristiques physiques	Le paysage,	L'ambiance générale
n°7	L'accessibilité	Les caractéristiques physiques	L'accessibilité
n°8	L'ambiance générale	L'accessibilité	Les caractéristiques physiques
n°9	Les services et les activités	Les services et les activités	Les services et les activités

Nous remarquons que selon les lieux, les critères sont différents. Les Rivedousais privilégient l'aspect naturel, la tranquillité et, ce qui diffère de l'avis général, les équipements (toilettes, douches, poubelles...). Quant aux habitants du Bois-Plage, ils privilégient l'aspect naturel, le paysage et la tranquillité, ce qui diverge également de l'opinion générale. La sécurité arrive à l'unanimité en quatrième place tout comme les services et les activités qui arrivent derniers.

Cette différence d'opinion selon les communes peut s'expliquer par l'influence de l'environnement immédiat de la plage, sans réellement s'en rendre compte les habitants répondent à cette question en ayant en tête le milieu qu'ils ont à proximité de chez eux et celui qu'ils fréquentent le plus souvent.

Mais aussi selon le type de résidents, nous avons pu voir lors de notre analyse de la population, que les habitants du Bois-plage sont principalement âgés de plus de 40 ans et à 60% inactifs, ce type de personnes recherche dès lors un lieu naturel, et tranquille. Contrairement aux Rivedousais qui recherchent l'aspect naturel, la tranquillité mais également des équipements, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils sont à 45,4% actifs et donc potentiellement encore parents et/ou qui apprécient un certain confort sur la plage du fait de leurs âges moins avancés.

Nous pourrions faire également cette comparaison entre les résidents principaux et les résidents secondaires, mais le taux de réponse de ces derniers étant trop faible, nous ne pouvons pas obtenir une réponse probante avec une tendance prononcée.

Dans la continuité de la question précédente, l'interrogation suivante : « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la plage que vous fréquentez pour chacun des domaines suivants ? » permet de mettre en évidence la satisfaction des résidents sur leurs plages. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des réponses.

Tableau récapitulatif sur la satisfaction de la plage fréquentée.

	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	TOTAL	TOTAL des effectifs
Son paysage	 36,0%	 40,4%	 13,2%	 6,6%	 3,7%	100%	136
Ses caractéristiques physiques	 24,1%	 50,4%	 16,5%	 7,5%	 1,5%	100%	133
Son aspect naturel	 28,9%	 37,8%	 20,7%	 8,9%	 3,7%	100%	135
Sa tranquillité	 18,2%	 51,8%	 23,4%	 3,6%	 2,9%	100%	137
Son accessibilité	 26,1%	 47,0%	 14,9%	 5,2%	 6,7%	100%	134
Sa sécurité	 17,6%	 52,9%	 19,9%	 5,1%	 4,4%	100%	136
Ses équipements	 10,6%	 40,9%	 22,7%	 16,7%	 9,1%	100%	132
Ses services et ses activités	 4,7%	 49,6%	 14,7%	 19,4%	 11,6%	100%	129
Son ambiance	 10,7%	 67,9%	 10,7%	 8,4%	 2,3%	100%	131
Ensemble	 19,8%	 48,7%	 17,5%	 9,0%	 5,1%	100%	1203

NB: - Le nombre total de non-réponse fut de 192.

Ce tableau nous permet de voir que la satisfaction de la plage est globalement bonne, 48,7% des résidents s'estime satisfait de la plage qu'il fréquente. La liste établie ci-dessous nous expose dans l'ordre croissant les critères qui contentent les résidents :

- 1°- Son paysage,
- 2°- Son aspect naturel,
- 3°- Son accessibilité,
- 4°- Ses caractéristiques physiques,
- 5°- Sa tranquillité
- 6°- Sa sécurité
- 7°- Son ambiance
- 8°- Ses équipements
- 9°- Ses services et ses activités.

Le paysage et l'aspect naturel arrive donc toujours en tête, mais l'accessibilité arrive en troisième place de la satisfaction preuve que les efforts en matière d'accès, parking etc... réalisés par les communes sont reconnus comme satisfaisants. Pour les caractéristiques physiques et la tranquillité ce sont des éléments qui satisfont également les résidents mais qui

ne peuvent sauf à grands renforts de moyens être influencés par l'action de l'homme. Du sixième rang au neuvième rang nous trouvons la sécurité, l'ambiance, les équipements et les services qui sont des critères dépendants de l'homme, excepté l'ambiance, c'est-à-dire qui n'existent que par une volonté humaine (politique ou commerciale). De ce fait les résidents mettent en évidence leurs « insatisfactions » face à la gestion des plages qui correspond à tous les éléments signalés.

Lorsque nous comparons la liste sur l'importance des critères plage et celle de la satisfaction de la plage, nous établissons un tableau entre le souhait et la réalité :

Importance des critères plages = souhait	Satisfaction de la plage = réalité
L'aspect naturel,	Son paysage,
La tranquillité,	Son aspect naturel,
Le paysage,	Son accessibilité,
La sécurité,	Ses caractéristiques physiques,
Les équipements,	Sa tranquillité
Les caractéristiques physiques,	Sa sécurité
L'accessibilité,	Son ambiance
L'ambiance générale,	Ses équipements
Les services et les activités.	Ses services et ses activités.

Ainsi nous constatons que la différence entre le souhait et la réalité est grande, les résidents souhaitent une plage et paysage naturel ainsi qu'une certaine tranquillité, mais la réalité traduit que la tranquillité n'arrive qu'à la cinquième place et que l'accessibilité prend la troisième place.

Le tableau ci-dessous réunit à la fois la satisfaction générale des résidents, la satisfaction des Rivedousais ainsi que celle des habitants du Bois-Plage :

	Général	Rivedoux-plage	Bois-plage
n°1	Son paysage	Son ambiance	Son paysage
n°2	Son aspect naturel	Ses caractéristiques physiques	Son ambiance
n°3	Son accessibilité	Sa sécurité	Son accessibilité
n°4	Ses caractéristiques physiques	Sa tranquillité	Sa tranquillité
n°5	Sa tranquillité	Ses services et ses activités.	Sa sécurité
n°6	Sa sécurité	Son paysage	Ses services et ses activités.

n°7	Son ambiance	Son accessibilité	Ses équipements
n°8	Ses équipements	Ses équipements	Son aspect naturel
n°9	Ses services et ses activités.	Son aspect naturel	Ses caractéristiques physiques

Nous pouvons constater que la satisfaction de la plage est variable selon les communes.

Pour Rivedoux, la plage étant essentiellement une plage urbaine, comme nous avons pu le voir sur les planches photos, elle propose de nombreux équipements. Cependant au vu des résultats de satisfaction des Rivedousais, la sécurité arrive en troisième place, puis les services et les activités en cinquième place, et enfin l'accessibilité et les équipements en septième et huitième place. Ce bilan n'est pas très bon pour toute la partie gestion des plages excepté le point sécurité.

Au Bois-plage, ce sont des plages naturelles avec des aménagements en arrière plage. La satisfaction se porte plus sur l'environnement global (paysage, ambiance, accessibilité, tranquillité) plutôt que sur les équipements et les services.

Le point commun entre ces deux communes est la position de l'aspect naturel en bas du classement des résidents.

Venons en aux équipements de la plage et donc de la gestion de la plage.

Cette question faisait référence aux différents équipements de la plage qui sont nécessaires si la commune souhaite accueillir au mieux les plageurs. Le tableau ci-dessous récapitule tous les aménagements selon leurs degrés d'utilisation par les résidents rétais sans distinctions de lieux.

Tableau récapitulatif sur l'utilisation des infrastructures de la plage.

	Très souvent	Assez souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Absence sur la plage	TOTAL	TOTAL des effectifs
Les infrastructures dédiées aux déplacements	42,9%	23,6%	14,3%	5,7%	9,3%	4,3%	100%	140
Les équipements de confort	2,2%	17,5%	14,6%	8,0%	35,0%	22,6%	100%	137
Les équipements sportifs	1,5%	4,5%	17,9%	17,9%	30,6%	27,6%	100%	134
Les zones de baignade surveillées	9,5%	20,4%	16,1%	13,9%	16,8%	23,4%	100%	137
L'information sur la qualité des eaux de baignade	6,6%	29,2%	19,7%	13,9%	15,3%	15,3%	100%	137
Les poubelles	35,3%	23,0%	25,2%	2,9%	7,9%	5,8%	100%	139
Ensemble	16,5%	19,8%	18,0%	10,3%	19,1%	16,4%	100%	824

NB: - Le nombre total de non-réponses fut de 106.

Ce tableau qui comprend les notions de satisfaction, comporte également la mention « Absence sur la plage » qui permet de la distinguer de la mention « jamais ».

Nous pouvons constater que les infrastructures liées aux déplacements sont très souvent utilisées (43%) ainsi que les poubelles (35%). Au contraire, les équipements de confort tels que les douches, sanitaires ne sont jamais utilisés à 35%, tout comme les équipements sportifs qui sont à 76% entre occasionnellement, rarement voire jamais utilisés. Les aménagements assez souvent pratiqués sont les zones de baignade surveillées ainsi que l'information sur la qualité des eaux de baignade.

Ce qui ressort de ce tableau est que les résidents se soucient en priorités de leurs déplacements, de leurs sécurités (zones de baignade et informations sur l'eau), ainsi que de leur environnement par l'utilisation des poubelles, signe que les efforts entamés depuis de nombreuses années sur l'éducation à l'environnement et le civisme commencent à porter leurs fruits.

Ce tableau peut également être traité en réalisant une distinction des lieux d'habitations des résidents, or la commune du Bois-plage compte beaucoup de plages distinctes en matière d'aménagements. Nous ne pouvons donc pas dégager de tendance d'utilisation pour cette commune, en revanche nous pouvons le faire pour celle de la commune de Rivedoux-plage qui compte deux plages avec une fréquentation nettement majoritaire de la plage Sud qui compte tous ces équipements. Ce qui nous donne comme résultat :

Tableau récapitulatif sur l'utilisation des infrastructures de la plage selon les résidents de Rivedoux-Plage.

	Très souvent	Assez souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	Absence sur la plage	Total	Total des effectifs
Infrastructures dédiées aux déplacements	44,3%	27,1%	12,9%	5,7%	1,4%	8,6%	100%	70
Équipements de confort	2,9%	21,7%	13%	5,8%	30,4%	26,1%	100%	69
Équipements sportifs	3%	9%	26,9%	13,4%	20,9%	26,9%	100%	67
Zones de baignade surveillées	5,9%	25%	16,2%	14,7%	17,6%	20,6%	100%	68
Panneau d'information sur la qualité des eaux	7,2%	30,4%	17,4%	14,5%	18,8%	11,6%	100%	69
Les poubelles	33,3%	24,6%	23,2%	1,4%	5,8%	11,6%	100%	69

Ce tableau nous permet de voir l'usage des équipements mis en place par la commune par les Rivedousais, dont il faut rappeler que la plage Sud comprend tous les équipements cités dans ce tableau. Il est donc surprenant lorsque l'on examine la colonne « Absence sur la plage »

d'observer des pourcentages relativement importants, ce qui peut s'expliquer par un manque de signalisation claire, un nombre trop faible de ces équipements sur la plage et en ce qui concerne la zone de baignade surveillée une zone trop petite en comparaison de la longueur de la plage. Inversement, les infrastructures dédiées aux déplacements sont largement utilisées et cela très souvent (44%), tout comme les poubelles (33%). Les équipements sportifs sont quant à eux occasionnellement utilisés à près de 26%. Les douches et sanitaires sont pour leur part délaissés par les résidents qui préfèrent peut être utiliser ces derniers chez eux, ou bien n'arrivent pas à les localiser sur la plage, ou ne leur conviennent pas.

Plusieurs questions sont donc soulevées par cette question de l'équipement et de leurs utilisations, et nous démontre que les résidents sont attentifs aux infrastructures de déplacements, à leurs sécurité, et leur environnement mais en revanche boudent les équipements de confort et sportifs, à savoir donc si cela est lié à une insatisfaction ou à des habitudes de vie.

Le tableau suivant va donc nous permettre de répondre aux interrogations précédentes :

Tableau récapitulatif sur la satisfaction des infrastructures de la plage.

	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	N'utilise pas ce service	TOTAL	TOTAL des effectifs
Les infrastructures dédiées aux déplacements	25,2%	47,4%	9,6%	5,2%	3,7%	8,9%	100%	135
Les équipements de confort	3,1%	28,7%	17,8%	12,4%	6,2%	31,8%	100%	129
Les équipements sportifs	2,3%	24,8%	15,5%	7,0%	0,0%	50,4%	100%	129
Les zones de baignade surveillées	13,1%	33,1%	12,3%	9,2%	1,5%	30,8%	100%	130
Le panneau d'information sur la qualité des eaux de baignade	10,2%	33,6%	20,3%	9,4%	1,6%	25,0%	100%	128
Les poubelles	17,5%	35,8%	24,1%	8,0%	2,9%	11,7%	100%	137
Ensemble	12,1%	34,0%	16,6%	8,5%	2,7%	26,1%	100%	788

NB: - Le nombre total de non-réponses fut de 142.

Notons que la modalité « N'utilise pas ce service » permet de la distinguer de la notion « Pas du tout satisfait », afin d'éviter les amalgames.

Nous pouvons, de ce fait, constater qu'un tiers des résidents rétais est satisfait des équipements proposés par la plage ; et avec près de la moitié des résidents satisfait et 25% de très satisfait, les infrastructures liées aux déplacements se dégagent très nettement.

La mention « n'utilise pas ce service » est quant à elle citée par 50% des enquêtés en ce qui concerne les équipements sportifs, alors qu'elle n'était citée que par 30% des résidents sur la question de l'utilisation. Cette différence à la hausse qui se remarque dans toutes les modalités peut s'expliquer par le cumul dans le tableau récapitulatif sur l'utilisation des infrastructures

de la plage, de la modalité « jamais » et « absence sur la plage ». Mais lorsque nous effectuons ce calcul, les différences existent toujours, ce que je ne peux expliquer.

Ce qui ressortait du tableau récapitulatif précédent était une utilisation marquée des équipements liés aux déplacements, à la sécurité ainsi que des poubelles. En matière de satisfaction ces quatre modalités oscillent entre les très satisfaisant et le moyennement satisfaisant ce qui peut être pris comme un encouragement dans la continuité des efforts réalisés par les deux communes interrogées. En revanche si l'on fait le bilan du « peu satisfait » et « pas du tout satisfait », la modalité du confort arrive largement en tête avec 18,6%, suivi du panneau d'information avec 11% ex-æquo avec les poubelles. Preuve qu'il faut vraiment travailler dans les équipements de confort et de sécurité, pour améliorer la gestion de la plage.

Découvrons maintenant le tableau de satisfaction des équipements de la plage pour la commune de Rivedoux :

Tableau récapitulatif de la satisfaction des infrastructures de la plage selon les résidents de Rivedoux-Plage.

	Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	N'utilise pas ce service	Total	Total des effectifs
Infrastructures dédiées aux déplacements	22,7%	47%	10,6%	4,5%	4,5%	10,6%	100%	66
Équipements de confort	3,2%	25,4%	20,6%	12,7%	9,5%	28,6%	100%	63
Équipements sportifs	3,1%	35,9%	18,8%	6,3%	0%	35,9%	100%	64
Zones de baignade surveillées	15,6%	39,1%	12,5%	10,9%	0%	21,9%	100%	64
Panneau d'information sur la qualité des eaux	11,3%	38,7%	16,1%	8,1%	3,2%	22,6%	100%	62
Les poubelles	13%	30,4%	26,1%	13%	2,9%	14,5%	100%	69

Les observations que nous avons faites concernant les Rivedousais sont confirmées par la satisfaction envers les équipements. En effet, nous avons noté que les infrastructures dédiées aux déplacements étaient largement utilisées et elles satisfont à 47%, tout comme les poubelles qui satisfont à 30,4%, mais moyennement à 26%.

Les équipements sportifs ne sont pas utilisés par 36% des résidents, mais ceux qui les utilisent en sont satisfaits à 36%.

En matière de sécurité les Rivedousais sont satisfaits à près de 40%, ce qui est plutôt correct.

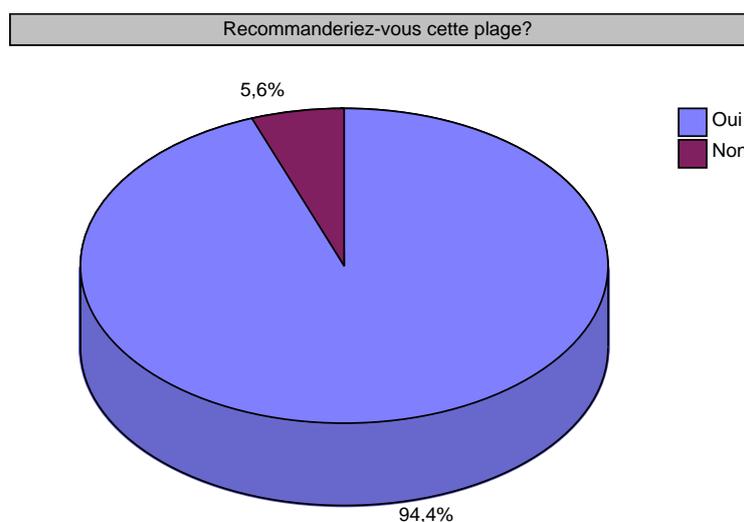
Concernant la question du confort avec les douches et les sanitaires, il s'avère qu'ils sont 28,6% à ne pas les utiliser, ce qui correspond à ce qui avait été déclaré précédemment, et donc ceux qui les utilisent s'estiment entre satisfait et moyennement satisfait, il faut signaler qu'ils sont près de 10% à les juger pas du tout satisfaisant, ce qui fait que c'est l'équipement qui arrive en tête pour la modalité « pas du tout satisfaisant ».

Au vue de ces résultats, nous pouvons faire un classement de la non-satisfaction en cumulant les modalités « peu satisfait » et « pas du tout satisfait » des équipements de plage :

- 1° : Confort
- 2° : Poubelles
- 3° : Panneau d'information sur la qualité des eaux de baignade
- 4° : Zone de baignade surveillée
- 5° : Déplacements
- 6° : Sports.

Cela permet de mettre en évidence les lacunes en matière de gestion des plages en ce qui concerne Rivedoux-Plage, et de faire un bilan rapide sur les points à améliorer.

Une fois ces différents bilans faits sur la satisfaction des plages, il est intéressant de savoir si les personnes recommanderaient les sites qu'ils fréquentent régulièrement.



NB: - 144 citations.

- 11 non-réponses.

- Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de citations.

Par ce graphique nous constatons qu'à une très large majorité, ils recommanderaient cette plage même si elle ne correspond pas à leur idéal de plage comme nous avons pu le constater au travers les différentes questions.

Pour les personnes qui ne la recommanderaient pas, ils évoquent différentes justifications, que nous pouvons classer par communes :

Rivedoux-Plage : - Accès dangereux (nombreuses chutes),

- Jet-skis (bruyants et polluants),
- Plage sale, jamais nettoyée,
- Vue sur le port de La Pallice.

Bois-Plage : - Aspect de la plage inesthétique,

- Parking non intégré aux paysages, triste, peu de stationnement pour les vélos.
- Pas d'aménagements pour les enfants,
- Plage sale,
- Surfréquentation estivale.

Nous constatons en voyant ces remarques qu'elles sont relatives à la propreté de la plage, ainsi que vis-à-vis des équipements (parkings, accès, aires de jeux), preuves que les résidents y font attention même s'ils déclarent que ce n'est pas leurs priorités.

La question suivante était une question ouverte où chaque résident pouvait exprimer son point de vue sur la plage, manifester son attente et faire des propositions pour l'amélioration de la plage. De très nombreuses suggestions furent signalées (62 au total), et il est très intéressant de toutes les présenter car elles permettent de se rendre compte de l'étendue des remarques que peuvent faire les résidents, qui sont, de plus toutes très constructives. Elles sont donc toutes réunies sous la forme d'un tableau. Un code couleur permet de localiser la suggestion selon la commune :

Rivedoux-Plage 

Bois-Plage 

Tableau récapitulatif de toutes les suggestions citées par les résidents rétais afin d'améliorer la qualité de la plage fréquentée.

	Rivedoux- plage	Bois- plage en Ré	Total
Création de douches et sanitaires	9	2	11
Plus de poubelles	10	1	11
Faire respecter l'interdiction d'accès aux chiens sur la plage	1	7	8

Réglementer la pratique du jet-ski	5	0	5
Création de cendriers de plage	0	4	4
Moins de galets	2	1	3
Ramassage régulier des poubelles lors de la période estivale	3	0	3
Agrandir la zone de baignade surveillée	2	0	2
Aménagement du parking	0	2	2
Création aire de jeux enfants	0	2	2
Installation d'une local poubelle	2	0	2
Remise en état des ganivelles	0	2	2
Rénovation du poste MNS	2	0	2
Améliorer l'esthétique des cabanes d'activités	1	0	1
Améliorer le nettoyage	1	0	1
Améliorer les structures (esthétique, propreté)	1	0	1
Aménager des ralentisseurs sur la route d'accès	0	1	1
Arrêter le ramassage des algues (passage des trémies)	0	1	1
Cohabitation mesurées entre les différentes activités	1	0	1
Conserver au maximum leurs naturels	1	0	1
Création de sanitaires proches de l'aire de jeux enfants	1	0	1
Création de zones de baignade surveillée pour les enfants	0	1	1
Eau courante	1	0	1
Elargir les accès des plages	1	0	1
Entretien général de la plage (tonte des herbes, nettoyage du sable)	1	0	1
Environnement proche à revoir entièrement	0	1	1
Eviter le passage de la cribleuse en haute saison	0	1	1
Installation d'une zone de baignade surveillée	0	1	1
Installation de douches en interdisant l'utilisation de savon	0	1	1
Interdiction d'accès aux parkings plage aux camping-cars	0	1	1
Interdire la pêche à pied car trop peu de crustacés à ramasser.	0	1	1
Laisser un aspect naturel à la plage	1	0	1
Limiter la "marchandisation de la plage" (buvette, loueur de jet-ski...)	1	0	1
Limiter les zones de mouillage des bateaux pas trop près des baigneurs	1	0	1
Manque d'ombre	1	0	1
Manque des clubs d'animations pour les enfants.	1	0	1
Mauvais entretien des plages: souhait du passage de la trémie	0	1	1
Mise en place d'une piste cyclable	1	0	1
Multiplier le nombre de toilettes et améliorer leurs propretés	1	0	1
Nettoyage de plages régulières	0	1	1
Plage correcte mais espace environnant mauvais	0	1	1
Plage Nord: Installer des poubelles et la nettoyer	1	0	1

Plage nord: installer une douche	1	0	1
Plage surveillée	0	1	1
Plus de bancs, et plus de végétalisation	1	0	1
Privilégier la végétalisation de la plage plutôt que les aménagements lourds	1	0	1
Ramassage des poubelles l'hiver	0	1	1
Réaliser deux pistes distinctes: une pour cyclable, une piéton pour chacune des deux plages	1	0	1
Réaliser un nettoyage plus fréquent (nombreux déchets, plastique...)	1	0	1
Réensablement	1	0	1
Répression accrue pour les contrevenants	0	1	1
Respecter la zone de mouillage des bateaux	1	0	1
Sanitaire à proximité de l'aire de jeux des enfants	1	0	1
Sanitaires conformes et propres	0	1	1
Sanitaires et douches dédiés à la plage Nord	1	0	1
Sauvegarder les dunes par la création de postes d'agent municipaux préposés à l'information à l'entrée des plages	0	1	1
Suppression de tous les commerces	0	1	1
Surveillance de l'interdiction de circulation des vélos sur la passerelle destinée aux handicapés.	0	1	1
Surveiller la pollution (proximité de La Pallice)	1	0	1
Tout au long de l'année, chaque personne doit participer à la propreté des plages (lors des balades ramasser les détritius...)	0	1	1
TOTAL des citations	66	41	107

NB: - Nombre de valeurs différentes : 62

- Il y a 85 non-réponses.

- 107 modalités

Ce tableau nous met en évidence un besoin évident de création de sanitaires et de douches et plus particulièrement pour Rivedoux-Plage, ainsi que de poubelles. Pour le Bois-Plage, le problème des chiens présents sur la plage, alors que ces derniers sont interdits, est récurrent et marque les esprits puisqu'il est cité en troisième position, preuve d'une gêne et d'une demande de répression stricte.

C'est sur la commune de Rivedoux que les avis se font plus nombreux et convergent sur différentes problématiques qui sont les suivantes :

- Les questions de la réglementation du jet-ski, pratique bruyante et dérangeante pour beaucoup de personnes, il est particulièrement dédaigné par les Rivedousais.

- L'amélioration des accès à la plage est également suggérée, afin de les sécuriser, les baliser, pour les rendre plus accessibles aux personnes valides comme les non-valides.

- Le problème récurrent des galets est également mis en évidence, de plus en plus nombreux depuis quelques années, ces derniers font l'objet de beaucoup de remarques.

- Le ramassage régulier des poubelles lors de la période estivale apparaît comme un problème, due à l'augmentation de la population et donc de déchets.

- L'agrandissement de la zone de baignade surveillée est évoqué car certaines personnes estiment qu'étant donné la longueur de la plage, elle mériterait une extension voire la création d'un second poste de secours.

En ce qui concerne le Bois-Plage les remarques sont moins nombreuses mais nous pouvons noter :

- La vente ou la distribution de cendriers de plage afin de limiter voire stopper l'abondance des mégots enfouis dans le sable.

- L'aménagement du parking qui apparaît comme disgracieux dans l'environnement de la plage.

- La création d'une aire de jeux pour les enfants en arrière plage comme celle de Rivedoux-Plage.

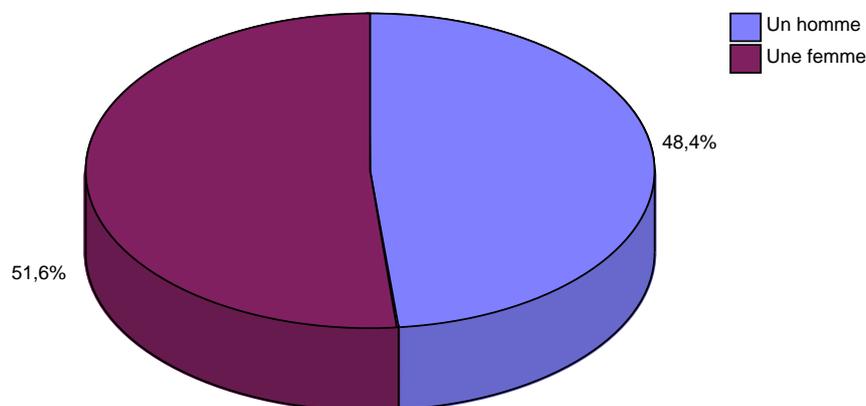
Concernant les autres suggestions, elles sont toutes autant importantes et riches d'enseignements.

Toutes ces remarques pourront ainsi servir de guide dans l'amélioration de la qualité de la plage et par conséquent dans la gestion des plages.

La dernière partie traite des généralités d'usages, qui permettent de mieux connaître l'enquêté.

Nous constatons que le questionnaire fut répondu de façon équitable entre les deux sexes, ce qui nous a permis d'avoir un plus grand panel de réponse.

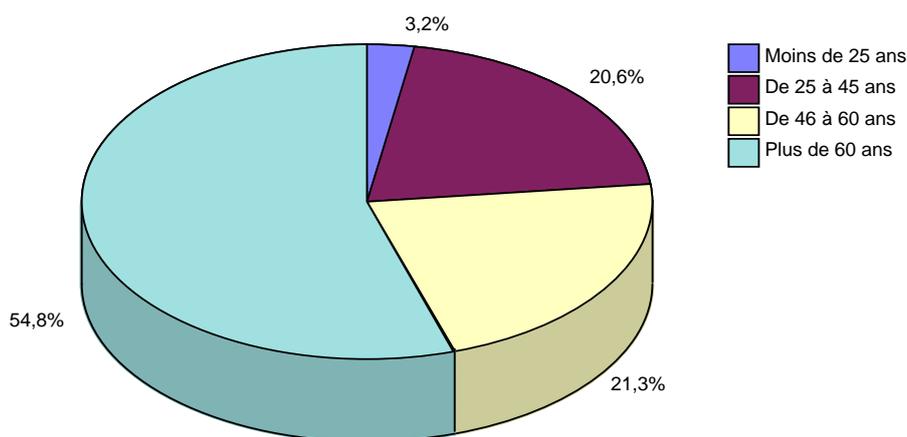
Répartition des répondants par sexe



NB: 155 répondants

En revanche la répartition des répondants selon les tranches d'âges, nous rappelle les statistiques de l'INSEE sur lesquelles nous avons travaillé pour connaître la population des deux communes étudiées. Dans notre cas, c'est la population de plus de 60 ans qui a répondu majoritairement à ce questionnaire, mais ce sont près de 42% des 25-60 qui ont également répondu, ce qui, ici aussi, est intéressant pour la diversité des réponses que nous avons pu obtenir.

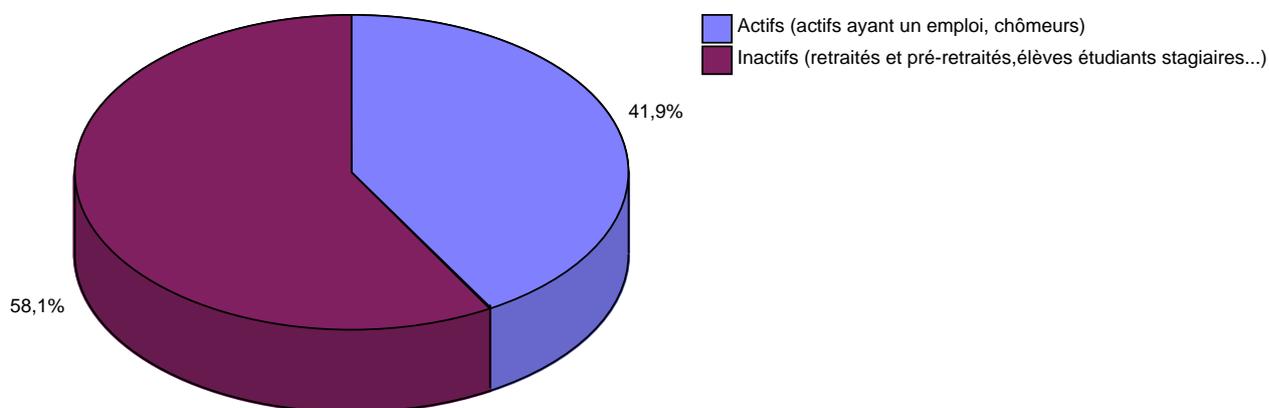
Répartition des répondants par tranche d'âge.



NB: 155 répondants.

Et la dernière question traitait de la répartition des résidents selon leur type d'activité. Nous observons sur le graphique ci-dessous que nous avons réussi à obtenir un quasi équilibre entre les actifs et les inactifs.

Répartition des répondants par type d'activité.



NB: 155 répondants.

Ces trois dernières informations nous permettent de démontrer que le questionnaire ne fut ni influencé par le sexe, ni par l'âge, ni par le type d'activités, ce qui lui confère d'autant plus de poids du fait de son objectivité.

Grâce à ce dépouillement en détail du questionnaire, nous allons donc pouvoir répondre à notre problématique de base qui était la suivante :

« La qualité des plages de l'île de Ré ainsi que leurs gestions satisfont-elles pleinement les résidents ? »

Nous pouvons conclure sans trop nous tromper que les résidents rétais sont globalement satisfaits de leurs plages grâce à un environnement plaisant, qu'ils souhaitent conserver voire améliorer pour le futur.

Cependant au vu des résultats, des manquements et des mécontentements sont tout de même à signaler du point de vue des équipements des plages et donc de ce fait de la gestion des plages. La gestion des plages qui est faite et cela dans les deux communes confondues ne satisfait pas pleinement les résidents qui n'hésitent pas à proposer de nombreuses suggestions toutes plus intéressantes les unes que les autres notamment concernant les équipements de confort (douches, sanitaires), mais aussi pour le nettoyage des plages (poubelles) ou bien pour le respect de certaines règles de vies en communauté (chiens, jet-ski). Les autres équipements liés à la gestion sont trouvés satisfaisants mais se doivent de s'améliorer sous peine d'être boudés par les résidents.

Le bilan de cette enquête est donc mitigé, la qualité des plages est satisfaisante mais la gestion est insuffisante selon les résidents.

Ultérieurement, les résultats de cette enquête seront transmis aux deux communes qui ont bien voulu mettre à ma disposition leurs résidents, afin que toutes les opinions qui ont été émises puissent être entendues et qu'elles servent à l'amélioration de la gestion des plages.

II.3.4) Mise en perspective de cette étude.

Cette étude sur le terrain rétais fut particulièrement intéressante et enrichissante, du fait notamment de sa situation insulaire. Lieu de toutes les convoitises, l'île de Ré bénéficie d'un environnement particulièrement bien protégé, avec des plages toutes aussi différentes les unes des autres.

L'originalité de ce travail était de s'interroger sur la perception de la qualité des plages mais du côté des résidents, de très nombreuses études proposent ce travail mais d'un point de vue des touristes, qui sont ponctuels et parfois très versatiles. Le résident quant à lui vit à l'année ou ponctuellement (résidents secondaires) sur le lieu et à fait le choix de s'établir par le biais de l'immobilier sur ce lieu. Aux premières loges, lorsque l'environnement se modifie, c'est également lui qui finance les aménagements, les travaux réalisés par la commune, ce qui le rend encore plus vigilant quant à la bonne tenue et l'intérêt des ouvrages. Il était donc très intéressant de le sonder et d'écouter son avis sur la qualité des plages et leurs gestions.

La réalisation d'un questionnaire clair, et concis était la clé afin d'obtenir les meilleures réponses à la problématique que nous nous étions posée. Réussir à poser les meilleures hypothèses de travail, les meilleures modalités qui en feront un questionnaire réfléchi et limpide. La création d'un questionnaire ne peut être faite à la va-vite, tout doit être posé et murement réfléchi. C'est la base d'un bon questionnaire.

La meilleure façon d'aborder la question de la perception était donc d'élaborer un questionnaire de satisfaction qui permettait de situer le niveau de contentement de la plage et de ses équipements. Nous pouvions donc répondre à notre interrogation sur la perception de la qualité de la plage et de sa gestion.

Le choix de deux villes relativement éloignées nous permettait de différencier à la fois la vue, le paysage et le type d'environnement. L'une à l'entrée du pont très fréquentée par les Rochelais et l'autre ouverte sur le pertuis d'Antioche qui bénéficie de plus de calme. Chacune à une gestion des plages bien spécifique.

L'utilisation de la méthode du porte à porte s'étant révélée infructueuse, le dépôt dans la boîte aux lettres fut la bonne solution. Déposé dans chaque maison qui paraissait occupée et donc avec une probabilité de retour, avec pour mention une date à laquelle nous repassions. Après ce laps de temps de plus ou moins une semaine, nous pouvions récupérer les questionnaires remplis par les résidents, qui se révélèrent pour certains très coopératifs et intéressés par ma démarche.

Le travail réalisé lors de cette enquête nous a permis d'apporter une confirmation de ce que nous avons vu au préalable concernant la qualité environnementale et la subjectivité des personnes. Chaque individu perçoit l'environnement qui l'entoure de façon différente, chacun à ses propres besoins et le milieu y répond plus ou moins bien. Tous les résidents sont unanimes lorsqu'ils répondent que ce qui est important dans une plage est l'aspect naturel,

c'est une qualité commune à tous, après ils ont tous un avis différent concernant la satisfaction de cet aspect naturel, tout comme de la gestion de la plage.

D'ailleurs lorsque nous avons traité de cette dernière, l'accent était mis, avant toute création d'un plan de gestion, sur la prise de l'opinion de la clientèle de la plage sur les points de satisfactions et/ou d'insatisfactions appelé le « Diagnostic clientèle ». Au demeurant, rien n'interdit une commune de faire un sondage de satisfaction auprès de ses résidents ou ses touristes afin d'évaluer son travail en matière de gestion de l'environnement que ce soit la plage ou un autre milieu.

La qualité environnementale est donc toujours une notion en mouvement, qui suit les époques et les mœurs, mais qui est toujours liée à l'homme qui va inévitablement l'influencer.

Notre enquête nous aura démontré par exemple que l'homme voit en « la tranquillité » une qualité majeure pour la plage, or cette tranquillité en pratique ne se retrouve pas en tête de la satisfaction. En effet, l'homme par ses activités, en l'occurrence le tourisme, agit sur son environnement par la multiplication des individus en période estivale, et ne retrouve plus de cette manière cette qualité qu'il recherchait dans la plage, c'est donc pour ce cas là une relation négative.

Cette mise en perspective nous a permis de faire un bilan de ce que nous avons pu apporter au travers de ce travail d'enquête et nous a permis de confirmer que nous étions bien inscrits dans une démarche de qualité environnementale et de son étude de la perception, et cela grâce aux résultats de notre sondage qui corrobore les écrits réalisés à ce sujet.

Ce chapitre sur la perception de la qualité de la plage et leurs gestions par les usagers nous a permis de mieux comprendre ce qu'était la perception et qu'elle se révélait être une notion très subjective. Variant selon les individus et cela en fonctions de leurs vécus, de leurs histoires personnelles, nous pouvons estimer qu'aujourd'hui dimanche 23 Aout à 11h07, il y a 6 803 416 531 perceptions de l'environnement différentes dans le monde !

Cette perception ne doit surtout pas être mise à l'écart par les gestionnaires ou les politiques lorsqu'ils envisagent de modifier le territoire, car ce sont toutes ces personnes qui vivent sur cet espace qui le font vivre. Et si, ces attentes ne sont pas écoutées, il y a un risque de délaissement de ce territoire par la population et les estivants dans le cas d'une plage.

D'où l'importance de prendre leurs avis et de le faire dans les meilleurs conditions. Afin de capter cette perception, nous avons eu recours à l'enquête de satisfaction, qui se pratique beaucoup dans les entreprises soucieuses de connaître les avis de leur clientèle et la

perception qu'elle a de ces dernières. Régit par différentes règles qui vont permettre au questionnaire de l'optimiser au maximum, il se doit d'être mûrement réfléchi, clair et concis afin de le rendre lisible par le plus grand nombre.

Ce sont donc 155 résidents rétais qui ont pris de leur temps pour répondre à ce questionnaire sur leurs perceptions et leurs satisfactions des plages qu'ils fréquentaient.

Après une analyse approfondie, nous avons pu répondre à notre problématique de base qui était de savoir si la qualité des plages ainsi que leurs gestions satisfaisaient pleinement les résidents. En ce qui concerne la qualité de la plage, les résidents en sont globalement satisfaits, en revanche pour sa gestion, des efforts doivent être encore réalisés par les communes, et les résidents ne sont pas avares en suggestions pour l'améliorer.

Le retour d'expérience fait que cette enquête a pu confirmer notre travail bibliographique sur la qualité environnementale et la gestion des plages. Il existe une véritable réciprocité entre l'homme et la nature, et quoiqu'il fasse la nature réagira plus ou moins bien. L'homme a des désirs, mais la nature ne lui rend que ce qu'il veut bien lui donner. Idem pour la gestion, à vouloir aménager la plage afin de la rendre toujours plus accessible, nous perdons de sa naturalité et nous lui reprochons...

Cette partie consacrée à la qualité environnementale mais dans la pratique, nous a illustrée de quelle manière cette dernière s'organise sur le milieu littoral.

Espace soumis à de multiples pressions à la fois naturelle et anthropique, il se doit d'être pris en compte afin de le conserver, et le sauvegarder. De nombreuses réglementations ont, de ce fait, été mises en place afin de régir les multiples activités économiques se localisant sur ce territoire. La plage, qui est une petite partie de ce dernier, se doit d'être aussi protégée et notamment lors de la saison estivale, qui la soumet à des affluences très importantes. De nombreuses problématiques sont soulevées et plus particulièrement celle de l'accueil des touristes. Cette clientèle est très sensible et attentive à tous ce qu'on peut lui proposer, c'est pour cela que les principales problématiques de la plage (équipement, services, animation, sécurité, propreté) sont prises en compte de façon très sérieuse afin de les rendre les plus naturelles et accueillantes possible mais aussi rentables pour la commune.

Le plan de gestion des plages est donc le document qui permet aux communes de mettre à plat et de façon cohérente tous ces points et surtout de trouver des solutions rationnelles et harmonieuses pour l'environnement.

Pour appuyer notre argumentation, l'exemple de l'île de Ré nous apparaissait comme intéressant. En effet, espace insulaire et particulièrement convoité lors de la saison estivale, ce territoire a su se protéger à temps du tourisme en limitant les constructions anarchiques. Son rattachement au continent fait toujours polémique et cela s'intensifie puisqu'il sera remboursé le 1^{er} janvier 2012.

Cette île qui accueille de très nombreux touristes sur ses plages se doit de se munir d'outils et de moyens relativement importants, afin de gérer cette population estivale qui recherche des lieux agréables, et des moments de détente.

De plus, les rétais sont une population qui apprécie de vivre dans un environnement protégé et naturel. Ces deux points sont donc des éléments intéressants pour notre enquête sur la perception de la qualité des plages. Nous avons choisi sur cette île, deux communes espacées d'une dizaine de kilomètres l'une se situe à l'entrée de l'île : Rivedoux-plage et l'autre en son centre : le Bois-Plage.

Cette perception qui varie entre les individus est particulièrement difficile à saisir car subjective, ce qui en fait son originalité. Mais au-delà de cette singularité, elle doit être prise en compte par les gestionnaires et les politiques car elle représente l'avis de la population qui vit sur ce territoire, et si les décisions prises ne correspondent pas à l'avis général des individus il y a un risque qu'ils délaissent ce territoire tous comme les estivants, qui ne trouveront pas ce qu'ils sont venus chercher. Le recours à un sondage est la meilleure solution pour capter cette perception, pour notre part nous avons choisi l'enquête de satisfaction. Afin d'être la plus efficace, cette enquête doit suivre de nombreuses règles qui par la suite lui permettront d'être la plus fiable possible, la plus facile à comprendre par l'enquêté et à traiter pour l'enquêteur.

Ce sont donc 155 résidents des communes de Rivedoux-Plage et du Bois-Plage qui ont répondu à cette enquête et qui ont donc donné leurs satisfactions et leurs perceptions des plages qu'ils fréquentaient le plus souvent. En réponse à la problématique posée qui était de savoir si la qualité des plages ainsi que leurs gestions satisfaisaient-elle pleinement les résidents, les résultats nous montrent que les résidents rétais en sont globalement satisfaits. En revanche pour la gestion des plages, la satisfaction n'est pas nette et indique que des efforts doivent être poursuivis par les communes concernées. La mise en perspective de ce travail nous permet de confirmer nos lectures sur la qualité environnementale et la gestion des plages. L'homme et le milieu interagissent et la réponse de ce dernier peut être soit positive ou négative, mais à vouloir trop le modeler il perd de son aménité et ne répond plus aux exigences toujours en évolution des plageurs.

Conclusion

Cette étude sur la qualité environnementale de la plage ainsi que sa perception à travers les résidents rétais nous aura permis d'explorer de nombreux domaines.

Philosophique : avec la définition du terme de qualité environnementale, qui s'est avérée complexe car impliquant deux protagonistes importants et particulièrement versatiles: l'homme et l'environnement. La notion de subjectivité s'est également introduite car la définition de la qualité s'est révélée être unique pour chacun, et changeante au fil du temps. Au-delà de tout cela, l'intérêt grandissant pour cette qualité environnementale démontre que la société s'intéresse de plus en plus à son cadre de vie et y fait attention. Mais l'idéal serait que la population scientifique se penche sur cette définition afin qu'elle corresponde simultanément aux attentes des usagers et des gestionnaires.

Politique : par l'évocation des jeux d'acteurs et des lois dans la gestion du littoral. Ce littoral qui est le lieu de diverses activités et donc, de nombreuses tensions, est avant tout un environnement fragile qui doit être géré de manière harmonieuse afin de la maintenir en état. Ce sont donc les gestionnaires qui sont chargés de concilier à la fois la protection de ce milieu et les attentes des exploitants. Ces accords particulièrement importants pour l'avenir du milieu, sont désormais épaulés par la Gestion Intégrée des Zones Côtières qui permettent de marier à la fois la gestion des activités et la protection du littoral de manière la plus équitable pour tous. Or l'économie reposant sur le littoral et notamment, sur le tourisme, est conséquente et peut influencer certains choix en matière de gestion au détriment de la nature. Dans ces cas précis, la qualité environnementale peut devenir un atout marketing plus qu'une priorité pour les communes littorales.

Mercatique : par la création des labels, qui sont des outils de communication largement employés par de nombreuses sociétés et désormais par les stations littorales qui veulent par ce biais mettre en avant leurs efforts en matière de qualité environnementale se différenciant ainsi de leurs voisines. Affectionnés par les usagers et plus particulièrement les touristes étrangers, les labels permettent de mettre en rapport les attentes des touristes et la réalité du terrain et cela à travers de critères plus ou moins strictes. Or dans l'optique de vouloir toujours

améliorer cette qualité environnementale, les communes cherchent à multiplier les labels, quitte à uniformiser leurs environnements et obtenir un linéaire de plage standardisé, sans saveurs.

Géographique : avec la prise en compte d'un espace fragile soumis à de très fortes pressions lors de la saison estivale : la plage. Lieu d'évasion, il n'est pas pour autant exempt de problématiques bien spécifiques que sont les équipements, les services, les animations, la sécurité et la propreté. Afin de concilier à la fois les attentes des plageurs en matière d'équipements et un environnement de qualité, un document est essentiel : le plan de gestion des plages. Ce dernier permet aux communes d'être guidées dans leur démarche d'harmonisation entre les aménagements et l'environnement.

Pratique : avec un terrain idéal : l'île de Ré. Espace insulaire célèbre pour ses touristes privilégiés qui font grimper les prix des résidences, mais aussi pour l'environnement protégé qu'elle offre sur ses 85km², cette île doit de doter d'une politique cohérente en matière de gestion des plages afin de protéger cette richesse naturel. Etudier les résidents rétais paraissait intéressant puisque ce sont des acteurs au quotidien de la qualité de leur cadre de vie et qui s'y investissent. L'intérêt était donc de saisir leur perception de la qualité des plages qu'ils fréquentent par le biais d'une enquête de satisfaction. Si cette perception est mauvaise, il existe le risque que le milieu soit délaissé par la population d'où l'importance de sa prise en compte par les communes et les gestionnaires. Le sondage s'imposa comme la meilleure alternative pour capter la satisfaction des résidents, et il se réalisa sur deux communes distantes d'une dizaine de kilomètres et présentant des plages différentes. 155 résidents ont répondu à notre enquête de satisfaction en nous livrant leurs perceptions de la qualité de la plage qu'ils fréquentent le plus souvent. L'intérêt était de savoir si la qualité des plages ainsi que leurs gestions les satisfaisaient ? En l'occurrence les résultats nous montrent qu'ils en sont globalement satisfaits. Cependant, la gestion des plages mériterait d'être revue et améliorée, car nombreux sont les résidents à suggérer leurs perfectionnements.

Critique : Tout travail n'est parfait, et ce mémoire ne déroge pas à la règle. Suite à cette étude, et notamment au travail de terrain, l'idéal aurait été de réaliser la même enquête de satisfaction mais du point de vue des touristes afin de déterminer si leur perception de la plage est différente ou non de celle des résidents. Il aurait été intéressant également de

présenter des photos prises sur le terrain afin de connaître la perception des résidents sur ces aménagements et ce qui peut être amélioré.

Pragmatique : ce travail aura eu le mérite de confirmer le fait que l'homme et le milieu interagissent et que la réponse de l'environnement qui peut être négative ou positive influencera l'homme dans son quotidien.

Une métaphore peut être avancée pour clôturer ce mémoire, celle de la plage et du jardin.

Auparavant, la plage était comme un jardin à la française, c'est-à-dire le désir d'exalter dans le végétal le triomphe de l'ordre sur le désordre, de la culture sur la nature sauvage, du réfléchi sur le spontané.

Aujourd'hui, la plage est un jardin à l'anglaise, qui souhaite imiter la nature, en s'inspirant de son côté sauvage avec la volonté de recréer un décor naturel. Pourtant il s'agit d'un « décor » reconstitué : ainsi pour le confort des promeneurs, un banc peut être placé afin de contempler une pièce d'eau ou de profiter de l'ombre des arbres. La sauvagerie de la nature est recréée, adoucie.

Bibliographie

ARTICLES :

ARIZA E, ET AL., 2007, *A critical assessment of beach management on the Catalan coast*. Ocean and Coastal Management n°51, p 141-160.

BREDIF H., 2008, *La qualité comme moyen de repenser le développement durable d'un territoire*, EspaceTemps.net.

Disponible sur le site <http://www.espacestems.net/document5213.html>, consulté le 25 Mars 2009.

BRGM, 2003, *Érosion du littoral : étudier pour prévenir, le point sur les programmes européens de recherche*, Les enjeux des Géoscience, Fiche de synthèses scientifique n°1, pp2.

EARLL B., 1993, *European Beach quality – Meeting the public's demands*, Marine pollution Bulletin, vol. 26, No. 9, p 470-471.

JOUFFREAU J., 1997, *Certification et labellisation. Lequel choisir ?* », Revues Espaces, n°147, septembre - octobre, p 33-37.

LARID M., 2002, *Le recul des plages en Algérie : problèmes et perspectives*, in CIESM, 2002, WORKSHOP SERIES, n°18, *Erosion littorale en Méditerranée occidentale : dynamique, diagnostic et remèdes* – CIESM Workshop Series, n°18, pp104.

LEATHERMAN S.P., 1997, *Beach rating: A methodological Approach*, Journal of Coastal Research, vol. 13, pp. 253-258.

LECOMTE J., 1999, *Réflexion sur la naturalité*, Courrier de l'environnement de l'INRA n°37, pp 5.

LECOMTE J. MILLET A., 2005, *La Nature, singulière ou plurielle ? Connaître pour protéger*, Les Dossiers de l'environnement de l'INRA n°29, Paris, pp 62

LINWOOD P., MARTIN N., WEBSTER D.G., 2001, *Public perceptions of environmental quality: a survey study of Beach use and perceptions in Los Angeles County*, Marine pollution Bulletin, vol. 42, No. 11, p 1155 - 1160.

METAYER S., 1999, *Accueil du public en milieu naturel sur le littoral girondin. Les plans plages*, Cahier Espaces n°62 - "Tourisme et environnement. Gérer pour mieux protéger", Editions ESPACES, pp 7.

MORGAN R., 1999, *A novel, user-based rating system for tourist beaches*, Tourism Management, vol. 20, pp. 393-410.

MORICE J-R. et al., 2008, *Itinéraires de lieux touristiques du littoral atlantique*, p9-20, Norois n°206, Itinéraires de lieux touristiques littoraux, pp200.

NELSON C., BOTTERILL D., 2002, *Evaluating the contribution of beach quality awards to the local tourism industry in Wales, the Green Coast Award*, Ocean and Coastal Management n°45, p 157-170.

NELSON C., MORGAN R., WILLIAMS A.T., WOOD J., 2000, *Beach awards and management*, Ocean and Coastal Management n °43, p 87-98.

PERIGORD M., PIANTONI F., 2004, *Le croquis géographique : du concept à la réalisation par le dessin assisté par ordinateur*, Norois n°190, pp 117, p. 111-117.

Disponible sur le site <http://norois.revues.org/index83.html>. consulté le 04 mai 2009.

VILLARES M., ROCA E., 2008, *Public perceptions for evaluating beach quality in urban and semi-natural environments*, Ocean and Coastal Management n°51, p314-329.

WILLIAMS A.T., MICALLEF A., 2002, *Theoretical strategy considerations for beach management*, Ocean and Coastal Management n°45, p261-275.

DIRECTIVES :

DIRECTIVES ISO/CEI – partie 2 : Règles de structure et de rédaction des Normes internationales, cinquième édition, 2004 (§ 3.1.).

OUVRAGES :

AFIT, 2000, *Sites naturels : contribution du tourisme à leur gestion et à leur entretien*, Guide de savoir-faire, Les cahiers de l'AFIT, Paris, pp139.

BARTHON C., 2005, *L'île de Ré, histoire et géographie contemporaine*, Palantines, pp238.

BOIRAL O., 2003, *La norme ISO 14001 : vers une uniformisation des pratiques ?* » p 91-108, in GENDRON C., VAILLANCOURT J-G.(DIR.), 2003, *Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Presses universitaires de Montréal, pp406

CANARD F., RAVIX J-T, 2003, *Qualité subjective et objective dans le tourisme : des labels au partenariat*, in SPINDLER J et al, 2003, *Le tourisme au XXI^e siècle*, l'Harmattan, Paris, pp.463

CARLIER B., MARTINETTI J-P., 2003, *La conduite de projets touristiques*, La lettre du cadre territorial, Col. Dossier d'experts, pp.330.

CHAPSOUL C., 1998, *Quelle politique de gestion pour les plages ?* , AFIT édit., coll. Dossiers et Documents, Paris, pp 82.

CHASSANDE P., 2002, *Développement durable, Pourquoi ? Comment ?*, Editions Edisud, pp189.

DATAR, 2004, *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*, La Documentation française, Paris, pp156.

FAIVRE J.P., 2007, *Concevoir et réaliser une enquête de satisfaction des clients*, AFNOR, pp113.

FAVENNEC F. (direction-coordination), 2002, *Connaissance et gestion durable des dunes de la côte atlantique. Manuel récapitulatif des enseignements du projet européen Life-Environnement de "Réhabilitation et gestion durable de quatre dunes françaises"*, Les dossiers forestiers n°11, Office national des forêts, pp394

HERVIEU D., NAPIAS G., TANGUY M., 1998, *Le management environnemental*, La lettre du Cadre Territorial, Col. Dossiers d'experts, pp121.

LE VISAGE C., 2004, *Principes de base de la gestion intégrée des zones côtières*, Communication aux Assises Nationales du Littoral, ANEL, Les Sables d'Olonnes, 29 avril 2004 in MEUR-FEREC C, 2006, *De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe*. HDR, Côte d'Opale, pp247.

MALLET M., DUCHENE P., 2000, *Les plages : exploitation et valorisation touristique*, Guide de savoir-faire, Les cahiers de l'AFIT, pp119.

MILLOT S., 2007, *L'enquête de satisfaction*, AFNOR, pp178

STOCK M. (coord.), 2003, *Le tourisme, Acteurs, lieux et enjeux*, Belin, Col. Belin sup Géographie, pp304

VIVIEN F-D, 2001, *Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps*, p 19-60, in JOLLIVET M. (éditeur scientifique), 2001, *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Editions scientifiques et médicales Elsevier SAS, pp288.

RAPPORTS - COMPTE RENDU - ETUDES:

BRUNDTLAND G.H., 1987, *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, pp318, disponible en version intégrale française sur http://www.wikilivres.info/wiki/index.php/Rapport_Brundtland consulté le 20 mars 2009.

CAGILABA V., RENNIE H.G., 2005, *Literature review of beach awards and rating systems*, Environment Waikato Regional Council, Technical Report 2005, N°24, pp36. Disponible sur

le site Internet <http://www.ew.govt.nz/publications/technicalreports/documents/tr05-24.pdf> consulté le 15 avril 2009.

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE CHARENTE-MARITIME, 2008, *Les chiffres clés du tourisme édition 2008*, CDT 17, pp18.

Disponible sur le site Internet <http://www.en-charente-maritime.com/telechargement-charente-maritime/PDF/espace-pro/observatoire/chiffres-cles2008.pdf> consulté le 24 avril 2009.

COMMISSION EUROPEENNE 2008, *Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement*, Eurobaromètre Spécial 295 / Vague 68.2 – TNS Opinion & Social, pp 131. Disponible sur le site Internet http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_295_fr.pdf consulté le 4 avril 2009.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE, 2003, *Charte de territoire – Etats des lieux*, CdC Ré, pp59.

Disponible sur <http://www.cc-iledere.fr/download/charte/01introduction.pdf> consulté le 20 avril 2009.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES, SECRETARIAT GENERAL DE LA MER, 2007, *Bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral*, Paris, Délégation à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, pp. 127.

Consulté le 18 avril 2009, disponible sur le site Internet : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000695/0000.pdf>

DOLLE C., ROCHER A., SCHNEIDER M., DORMOIS R., 2000, *Fréquentation touristique des plages : études de clientèles*, Les Dossiers et Documents de l'AFIT, pp50.

EUROSION, 2004, *Living with coastal erosion in Europe: Sediment and Space for Sustainability*, Directorate General Environment European Commission, pp54.

Disponible sur le site Internet <http://www.euroSION.org/reports-online/part1.pdf> consulté le 8 mai 2009.

EUCC- THE COASTAL UNION, 2007, *Quality Coast, International programme for human and environment friendly Coastal tourist destinations*, pp41. Disponible sur le site Internet http://www.coastalpractice.net/en/qualitylabel/QualityCoast_Report.pdf consulté le 29 avril 2009.

EUCC France, 2008, *Compte rendu de l'Atelier EUCC-France des 26 et 27 Mars 2008, Plages et dunes de Saint-Jean-de-Monts et Saint-Hilaire-de-Riez, en Vendée*. pp9.

INSEE, 2008, *Chiffres clés Enquête annuelle de recensement 2007*, Le Bois-Plage-en-Ré, Rivedoux-Plage, pp2. Disponible sur le site Internet http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/chiffres-cles/n3/17/n3_17051.pdf consulté le 15 mai 2009.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2002, Rapport de la commission Coppens de préparation de la charte de l'environnement, consultation nationale pour la charte de l'environnement, pp 54. Disponible en version intégrale sur le site Internet http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_coppens.pdf consulté le 20 mars 2009.

SENAT FRANÇAIS, 2002, *Rapport sur les campagnes de labellisation des eaux de baignade, des plages et des ports de plaisance*, rapport interministériel, pp41. Consulté le 27 avril 2009, sur le site Internet <http://publications.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/Rapport-Pavillons-bleus.pdf>

SYSFAL,2005, *Guide méthodologique : Enquête de satisfaction*, pp37. 2005.

Consulté le 04 mai 2009, sur le site Internet

<http://www.sysfal.be/upload/outils/Enqu%C3%A4te%20satisfaction%20totale.pdf>

UNESCO, 1979, *Indicateurs de la qualité de l'environnement et de la qualité de la vie*, n°38, Rapports et documents de science sociale n°38, pp106. Disponible sur le site Internet <http://www.unesdoc.unesco.org> consulté le 04 mars 2009.

UNIVERSITY OF HAWAII SEA GRANT EXTENSION SERVICE, COUNTY OF MAUI PLANNING DEPARTMENT, 1997, *Beach management plan for Maui*, State of Hawaii, pp71. Disponible sur le site Internet <http://hawaii.gov/dlnr/occl/manuals-reports/BeachManagementPlan.pdf> consulté le 5 mai 2009.

LETTRES D'INFORMATION - REVUES- JOURNAUX-LETTRES OUVERTES :

BOZZONET J-P, 2005, *Le « verdissement » de l'opinion publique*, in Sauvez la planète, Les enjeux sociaux de l'environnement, Science Humaine n°49, Juillet - Août 2005.

LE JOURNAL DES PROPRIETAIRES DE L'ILE DE RE, 2009, *Les campeurs isolés attendent une table ronde*, p4-5-9, n°24, décembre – janvier 2009, pp28

LE JOURNAL DES PROPRIETAIRES DE L'ILE DE RE, 2008, *Le pont de l'île de Ré a 20 ans*, p3, n°21, juin-juillet 2008, pp28.

RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN, 2009, Lettre d'information n°2, Avril 2009

Disponible sur http://www.sites-vauban.org/IMG/pdf/Lettre_d_info2_ReseauVauban.pdf consulté le 3 mai 2009.

PARIS J-Y, 2009, *Lettre ouverte en réponse à l'enquête publique sur la protection de la Plage Sud de Rivedoux-Plage*, pp4.

THESES :

FOUGNIE S., 2006, *La mutation contemporaine des stations balnéaires françaises : tentative de modélisation de la station littorales intégrée*, Thèse doctorat Géographie, Nantes.

MEUR-FEREC C. 2006, *De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe*, HDR, Côte d'Opale, pp247.

Table des matières

Avant-propos	2
Introduction	3
I) La qualité environnementale : un concept composite.....	5
I.1) Décryptage d'un concept récent.....	7
I.1.1) <i>Développement durable et qualité environnementale.</i>	7
I.1.2) <i>Définition de la qualité environnementale.</i>	12
I.1.3) <i>Un terme crée par et pour la société.</i>	19
I.2) La gestion du littoral au service de la qualité environnementale ?.....	25
I.2.1) <i>De multiples réglementations en faveur de la qualité environnementale.</i>	25
I.2.2) <i>Une intégration à toute les échelles de la gestion territoriale.</i>	30
I.2.3) <i>Revue des expériences de gestion des plages en France et dans le monde.</i>	35
I.3) La labellisation, un outil au service de la qualité environnementale et de la gestion ?	48
I.3.1) <i>Un label, pour qui et pourquoi faire ?</i>	48
I.3.2) <i>Les labels littoraux : l'association entre qualité environnementale et gestion des plages.</i>	58
I.3.3) <i>L'Europe et ses labels littoraux.</i>	67
II) La qualité environnementale en pratique.	78
II.1) La gestion des plages : une nécessité pour les stations littorales.....	78
II.1.1) <i>Des sites d'une grande complexité.</i>	79
II.1.2) <i>Les problématiques spécifiques aux plages.</i>	87
II.1.3) <i>Le plan de gestion des plages : outil indispensable.</i>	97
II.2) Ré : une île, des plages, du tourisme, une gestion.....	104
II.2.1) <i>Ré la blanche : une île à part entière.</i>	104
II.2.2) <i>Une île faite pour le tourisme ?</i>	111
II.2.3) <i>Le Bois-plage, Rivedoux-plage : deux communes, un patrimoine : la plage.</i>	116
II.3) La perception de la qualité de la plage et leurs gestions par les usagers.....	128
II.3.1) <i>Des perceptions qui peuvent influencer la qualité de l'environnement des sites évalués.</i>	128
II.3.2) <i>Une méthode appropriée : l'enquête de satisfaction.</i>	132
II.3.3) <i>Les résultats de l'enquête de satisfaction.</i>	140
II.3.4) <i>Mise en perspective de cette étude.</i>	165
Conclusion.....	170
Bibliographie.....	173
Table des matières.....	11810
Liste des figures.....	181
Listes des annexes	182
Annexes.....	183

Liste des figures

Figure 1 : Le tripôle du développement durable.	9
Figure 2 : The three dimensions of environmental quality.	16
Figure 3 : Schéma des principaux textes et outils s'appliquant à la gestion de l'espace littoral.	29
Figure 4 : Schéma des principaux acteurs intervenant dans la.....	32
Figure 5 : Localisation de la côte Catalane, avec ses municipalités	36
Figure 6 : Répartition des acteurs du plan-plage aquitain.	39
Figure 7 : Accès principal (plage du Penon) à Seignosse.	41
Figure 8 : Panneau thématique sur la dune grise.....	44
Figure 9 : Carte de localisation d'Hawai.....	45
Figure 10 : Les stations littorales et les labels, à la recherche de la distinction qualitative.	50
Figure 11 : Les marques volontaires dans les stations littorales.	54
Figure 12 : Les prix et les trophées distinguant les stations littorales.....	54
Figure 13 : Les classifications, les prélèvements et la certification distinguant les stations littorales.....	55
Figure 14 : Roue de Deming.	56
Figure 15 : Tableau des critères pris en compte dans les labels côtiers.	63
Figure 16 : Trop de label ?	64
Figure 17 : The QualityCoast programme –.....	68
Figure 18 : Carte des différents sites test pour le label QualityCoast et photo de Zandvoort..	70
Figure 19 : Les épis et le phénomène d'érosion.....	81
Figure 20 : La valeur ajoutée maritime en 2001 : 18,5 milliards d'euros.....	83
Figure 21 : L'état du milieu côtier.	84
Figure 22 : Représentation triangulaire de l'état côtier.....	85
Figure 23 : Schéma de décision pour l'accès et le stationnement : plage en zone urbaine.....	88
Figure 24 : Tracteur tirant une cribieuse à Saint Hilaire de Riez.....	96
Figure 25 : Nettoyage mécanique avec une minicribieuse sur une plage d'Ajaccio.....	96
Figure 26 : Méthode d'analyse pour élaboration d'une stratégie plage et des plans d'actions.	100
Figure 27 : Définition d'un plan d'aménagement, d'équipement des plages.....	101
Figure 28 : Définition d'un plan de gestion des plages.....	102
Figure 29 : Carte de l'île de Ré (Charente Maritime) en 2009.	105
Figure 30 : Les différentes protections environnementales de l'île de Ré en 2005.	107
Figure 31 : Carte des communes Rétaises en 2009.....	110
Figure 32 : Les aménagements touristiques de l'île de Ré en 1900.	111
Figure 33 : Les aménagements touristiques de l'île de Ré en 2000.....	113
Figure 34 : Plan de la commune de Rivedoux-Plage en 2009.	116
Figure 35 : Demande de concession de plage par la commune de Rivedoux le 24 octobre 2008.....	118
Figure 36 : Photo prise suite à une tempête le 7 Novembre 2003 sur Rivedoux-Plage.....	120
Figure 37 : Plan de la commune du Bois-Plage en Ré.....	121
Figure 38 : Répartition des habitants de la commune du Bois-Plage en Ré en 2007.....	122
Figure 39 : Carte de localisation des plages de la commune du Bois-Plage en Ré.....	123
Figure 40 : Ré, île ou presqu'île ? Mutations structurelles et conflits spatiaux.	127
Figure 41 : Objectifs d'une enquête de satisfaction.	133

Listes des annexes

Annexe 1 : Charte de l'environnement française.....	I
Annexe 2 : Fiche témoignage gardien de la côte - Surfrider 2009.....	II
Annexe 3 : Carte du plan-plage girondins des sites aménagés entre 1980 et 1998.....	III
Annexe 4 : Carte de localisation des laboratoires Surfrider en 2009.....	IV
Annexe 5 : Critères du label Qualitycoast.....	V
Annexe 6 : Site internet du Quality coast award en 2008.....	VIII
Annexe 7 : Objectifs du label Green Coast Award.....	IX
Annexe 8 : Grille d'évaluation du label Green Coast Award.....	X
Annexe 9 : Objectifs et critères du label Destination 21.....	XII
Annexe 10 : Exemple de plans de balisage de la ville de Hyères en 2007.....	XIII
Annexe 11 : Plaquette publiée par le Conservatoire du Littoral.....	XIV
Annexe 12 : Carte de localisation de l'île de Ré en France en 2009.....	XVI
Annexe 13 : Histoire du classement de l'île de Ré.....	XVII
Annexe 14 : Le profil de la clientèle hébergée sur les Pays du Littoral.....	XIX
Annexe 15 : Enquête annuelle de recensement de 2007 de Rivedoux-Plage.....	XXIII
Annexe 16 : Enquête annuelle de recensement de 2007 du Bois-Plage en Ré.....	XXV
Annexe 17 : Lettre explicative accompagnant l'enquête de satisfaction.....	XXVII
Annexe 18 : Tableau récapitulatif des non-réponses et du nombre total de répondants à l'enquête de satisfaction.....	XXVIII

annexes

ANNEXE 1

Charte de l'environnement française.



Le peuple français
proclame solennellement
son attachement aux Droits
de l'Homme et aux principes de la
souveraineté nationale tels qu'ils ont été
définis par la Déclaration de 1789,
confirmée et complétée par
le préambule de la Constitution
de 1946, ainsi qu'aux droits
et devoirs définis dans la Charte
de l'environnement
de 2004.

Charte de l'environnement

loi constitutionnelle n° 2005 - 205 du 1er mars 2005

« Le peuple français,

« Considérant,

*« Que les ressources et les équilibres naturels ont
conditionné l'émergence de l'humanité ;*

*« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité
sont indissociables de son milieu naturel ;*

*« Que l'environnement est le patrimoine commun
des êtres humains ;*

*« Que l'homme exerce une influence croissante
sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;*

*« Que la diversité biologique, l'épanouissement
de la personne et le progrès des sociétés humaines sont
affectés par certains modes de consommation ou de production
et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;*

*« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée
au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;*

*« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix
destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas
compromettre la capacité des générations
futurs et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;*

« proclame :

Article 1

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3

Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences .

Article 4

Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8

L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9

La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10

La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

ANNEXE 2

Fiche témoignage gardien de la côte - Surfrider 2009.



TEMOIGNAGE GARDIEN DE LA COTE !

Déposé le :

Vos Coordonnées : •Nom : Prénom :
•Adresse :
•Tel : Mail :
•N° d'Adhérent SFE :

CHAQUE TEMOIGNAGE COMPTE !

QUI SUIS-JE ?

- **Un individu:** Oui Non
• **Association :** Oui Non Si oui, laquelle :
• **Collectif :** Oui Non Si oui, laquelle :

COLLECTE D'INFORMATIONS

Pays : **Ville :** **Département :** **Plage :**

Type de pollution :

- Déchets
- Hydrocarbures
- Mousses
- Fermeture de plage

Date de la pollution :

Contexte (Météo, fréquence de la pollution etc) :

.....
.....
.....

Impacts :
.....
.....

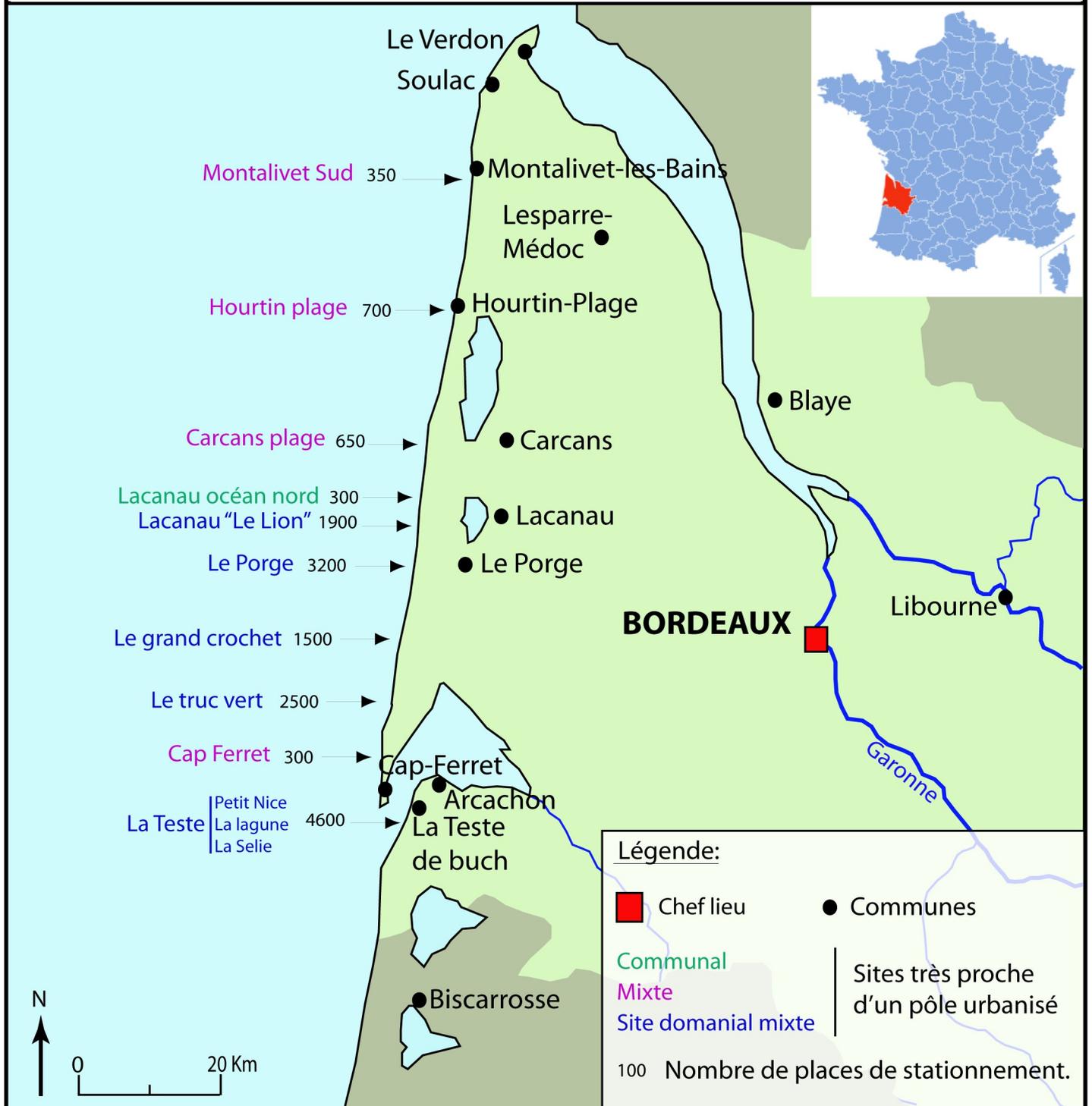
Surfrider n'agit qu'en présence d'éléments concrets !

Envoyez des photos légendées, articles de presse avec les sources, pétitions, cartes etc ...

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78 (art 27) vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Votre adresse ne pourra pas être transmise par notre intermédiaire à des tiers.

ANNEXE 3

Carte du plan-planage girondins des sites aménagés entre 1980 et 1998.



Source: Métayer C. - Favennec J 2002.

Conception et réalisation: KOEHREN M. 2009

ANNEXE 4

Carte de localisation des laboratoires Surfrider en 2009.



Source: <http://www.surfrider.eu/fr/environnement-actions-locales/laboratoires.html>
consulté le 20 mai 2009

ANNEXE 5

Critères du label Qualitycoast.

CRITERION	NATURE
QC 1	Natural Values
Definition	Presence of internationally important species and habitats that occur in the local destination.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Percentage of land protected for biodiversity conservation values; • Number of protected species and habitats present. <p>Note: Ensure data are recent (e.g. collected in the last 5 years)</p>
Improvements	Suggestions: Link tourism sector with measures outlined in Local Biodiversity Action Plans
QC 2	Natural Information
Definition	Information sources and facilities that promote interaction with the local natural environment and are located within and/or near natural areas of interest.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Presence of visitor centres and services, for both marine and land protected areas; • Presence of publications about natural sites; <p>Note: A non-limiting list is required about existing and future means of information towards domestic and international visitors (e.g. publications, web-based leaflets, newsletters)</p>
QC 3	Contact with Nature
Definition	Appropriate level of accessibility of natural areas for low pressure recreational access and nature related activities
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Presence of nature related and eco-tourism programmes, e.g. guided tours, hiking and biking routes, bird watching, wilderness adventures, volunteering, education/network activities with schools; • % of natural areas accessible through hiking paths only; • % of natural areas accessible through biking trails only; • % of natural areas accessible through paths for equestrian use only; • % of natural areas accessible through multi use paths; • Connection to long distance hiking or biking routes; • Availability of facilities for disabled visitors, e.g. special wheelchairs for beach access, motorized vehicles;
QC 4	Green Policies
Definition	The extent to which natural values are protected through integrated, sectoral or cross-sectoral policies and management schemes
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Existence of integrated management schemes, e.g. ICZM plans, agri-environment schemes, sustainable fisheries plans, golf eco-management schemes, environmental management plans; • Number of different stakeholders involved in each type of scheme; • Number of local tourism and leisure organisations promoting their involvement in environmental management schemes
QC 5	Open Landscapes
Definition	Presence of open landscapes and existing trends in land use and land cover patterns.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline information on categories land-use and land cover, focussing on the categories of developed, non-developed and sites of designated conservation; • Area (to be) converted from non-developed to developed land use between 2000 and 2015 (projected); • % of developed area = total developed surface / Total surface)*100; <p>Note: Developed area is defined as the combination of built-up area, roads and parking areas</p>
Improvements	Suggestions: Support to plans and legislation that ensure the protection of undeveloped areas and mitigation measures for developments in undeveloped areas.
QC 6	Availability of Quiet Places
Definition	Presence of areas where visitors can escape from traffic, crowds and noise.
Quantification	Presence, size and % of quiet areas, city parks and public gardens in the destination.

CRITERION	ENVIRONMENT
QC 7	Tourism Pressure
Definition	The number of visitors in relation to the number of local inhabitants and length of stay associated with their visit.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Statistics about visitors and tourists per annum; • Mean number of visitors to locals at peak season; <p>Note: Formula proposed: (No. of Tourists per year/365 days) x Average stay period (in days)</p>
Improvements	
QC 8	Business Involvement
Definition	The extent to which the local business community is involved in efforts for environment and sustainable development.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • No. of accommodation providers achieving an officially recognised eco-label; list with official eco-label certification to be provided; • Presence of a formal programme promoting and achieving progress in sustainability in the business sector; • Existence of municipal policy with financial incentives to increase such business involvement;
Improvements	Suggestions: Development of schemes to encourage local entrepreneurs to work towards sustainability in accommodations and services
QC 9	Bathing Water Quality
Definition	Extent of fulfilling the requirements regarding bathing water quality in the water bodies of the area under scope, in accordance with Directive 76-160-CEE.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • % of excellent bathing water quality (results per season); • % of beaches usually with Blue Flag presence;
Improvements	Suggestions: Regarding the new Council Directive 2006/7/CE, 15th February 2006, concerning the management of bathing water quality and repealing Directive 76/160/ECC, the methodology and requirements of this indicator will need to be modified in accordance once the new Directive has been incorporated by national legislation. New Council directive 2006-7-CE monitoring of algae blooms and macrophyte growth.
QC 10	Water Management
Definition	Efficient use of water, especially regarding drinking water quality, water supply and its provenance (external dependence) and reuse of deputed water
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Environmental aspects of drinking water production and storage; • Water quality for public use and industry; • Existence of water saving programmes; • Data on litres/person per day and price relation; • Application of water-counters; • % of water lost (in transport) and used for golf courses; • % of water that receives treatment before being released into the environment and state of deputation (secondary, tertiary); • Re-use of water for golf, gardening, agriculture, etc;
QC 11	Sustainable Transportation
Definition	The availability and stimulation of sustainable transport modes.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Number and description of the measures that have been taken in order to reduce the traffic in the urban centres; • Existence (or number) of multi-modal transport interchanges (e.g. park and ride schemes);
Improvements	Suggestions: Policies and plans promoting sustainable mobility and transport.
QC 12	Waste and Recycling
Definition	Existence of structures for recycling and waste collection in place in the area.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Presence or not of anti-litter campaign; • Presence of selective collection and-or recycling facilities, trend monitoring of amount of waste produced, selectively collected, recycled and reutilised; • Existence of specialized waste collection (for marinas, hotels, garages, hospitals, industry...); • Number of recycle points in urban areas;
Improvements	Suggestions: Increase waste agreements for selective waste collection with hotels, apartments and shops. Encourage the tourism sector to work with local authorities and place up to date information on recycling and waste collection in prominent locations.
QC 13	Climate Change Response
Definition	Policy aimed at reducing greenhouse gasses and accommodating to climate change.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Presence of energy saving policies and programmes; • Presence of policy to stimulate companies and citizens to reduce their carbon footprint; • Plan for a zero carbon footprint of the tourism sector; • EUROSION compatible policy for coastal defence; • Plan to make local tourism less vulnerable to climate change;

CRITERION	SOCIO-ECONOMICS
QC 14	Cultural Heritage
Definition	Presence and level of protection of elements that are connected to the origins and history of the destination. That though belonging to the cultural heritage of the community are no longer active
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Presence of archaeological features, historic buildings, museums, collections, monuments, examples of extinct traditional activities (e.g. windmills restored, old fishing gear collections);
QC 15	Cultural Landscapes
Definition	Presence of valuable landscapes that are man made or man formed.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Area of cultural landscape in the destination; • Exceptional landscapes and views in the destination; <p>Examples: salt pans, bulb fields, pastures, grazed heathlands (traditionally used areas, not under nature conservation protection)</p>
Improvements	Suggestions: Policy aimed at the protection of the open horizon in open landscapes.
QC 16	Local Identity
Definition	Presence and attention for a distinct physical and/or social atmosphere that is considered typical for the destination. Activities and elements linked to the tradition but that are kept alive and integrated into the present time.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Number of annual events and festivals; • Presence of recent characteristic architecture; • Presence of local product certification schemes; • Number of local accommodations and their characteristics, e.g. rural accommodation, farmhouses, B&B with locals, disabled and special needs;
Improvements	
QC 17	Leisure and Recreation
Definition	Availability of leisure and recreation activities and facilities within the destination, with specific attention to those related with tradition.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • No. of public/tourist events per season; • Presence of traditional activities that tourists can take part in; • Presence of activities for tourists that have traditional elements (e.g. Traditional boat tours);
Improvements	
QC 18	Community Participation
Definition	Local initiatives to promote community participation and stakeholder involvement in management and decision-making.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Existence of opportunities such as environmental sustainability training courses for local people; • Existence of voluntary initiatives, education activities with schools; • Existence or not of community strategies; • No. of consultative mechanisms (forums, groups) with community involvement; • No of community volunteers/groups involved in service provision; • No. of people involved in 'into work' schemes;
QC 19	Tourist Satisfaction
Definition	The appreciation level of tourists and inhabitants regarding the destination.
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Results of surveys and interviews;
Improvements	Suggestions: Prepare surveys among visitors, e.g. through hotels and campings.
QC 20	Safety
Definition	Presence of a safe, healthy and secure environment and of preventive measures
Quantification	<ul style="list-style-type: none"> • Presence of special services: e.g. coastguard, lifeguards, police; • Presence and no. of information boards on safety, e.g. bathing water rules, activity zoning, casualties due to beach and water activities; • Existence of health risk information regarding particular species (e.g. jellyfish, mosquitoes), sun burn, special measures to avoid harm; • Existence of activity zoning and activity permit schemes;
Improvements	Suggestions: Improve and implement beach signs and public information.

Source: http://www.coastalpractice.net/en/qualitylabel/QualityCoast_Report.pdf

ANNEXE 6

Site internet du Quality coast award en 2008



[New Search](#) | [About the Award](#) | [Coastal Views](#) | [Coastal Events Spotlight](#)

The English coastline boasts a fantastic array of dramatic and varied beaches. There are so many on offer it is often difficult to choose which ones to visit and which ones best meets your needs. Whether you're looking for a traditional family hotspot, a romantic getaway, or somewhere to get back to nature there are many beaches displaying the Quality Coast Award that will guarantee you the perfect beach experience.

Discover the very best beaches in England by choosing what you want from a beach and make sure your next visit to the coast is a quality one by choosing a Quality Coast Award beach.

Region:
 Water activity:

Preferred Beach Surface:
 Bringing a dog?:

County	Beach Name	
Lincolnshire	Central Beach, Mablethorpe Fine golden sand adorns the shore side of Mablethorpe beach. An ideal family destination with plenty to see and do, on and off it. There are various ...	View
Lincolnshire	Central Beach, Skegness The bustling seaside town of Skegness with its golden sands and multitude of attractions offers everything a family could need for an action-packed vi...	View
Lincolnshire	Central Beach, Sutton on Sea The peaceful non-commercialised air and unhurried pace of Sutton on Sea makes it a firm favourite with young families and senior citizens. Offering a ...	View
Lincolnshire	Cleethorpes Central Cleethorpes Central is an unspoilt, fine sandy beach with gentle gradient ideally suited to beach sports. There is a traditional promenade running par ...	View
Lincolnshire	Cleethorpes Humberston Fitties Beach This sandy beach is situated at the south side of Cleethorpes and boasts extensive sand dunes. The peaceful dunes contain a wide variety of wild flow ...	View

1

For beach information on your mobile phone when out and about, text BEACH to 62233

Central Beach, Mablethorpe, Lincolnshire
This beach achieved Quality Coast Award status during May to September 2007



[Enjoy England local area guide](#)
Central Beach, Mablethorpe

Beach description
Fine golden sand adorns the shore side of Mablethorpe beach. An ideal family destination with plenty to see and do, on and off it. There are various seaside activities including the new water play area in Queens Park. There are various seaside activities, including sailing and paddle boating, plus, on the promenade there is a traditional funfair and a crazy golf course. Friday is market day, with stalls selling local produce and souvenirs. Safety is assured, with lifeguards attending the beach and sufficient access for prams and wheelchairs. There is a selection of cafes and food outlets lining the beach.

This beach offers great facilities to enjoy water sports and swimming related activities such as surfing and body boarding. It has been specifically accredited for achieving excellence in the following areas:

- Water quality
- Full risk assessment & provision of public rescue equipment in peak season
- Beach cleanliness and provision of litter bins
- Use of beach zoning to meet differing needs of beach users
- Disabled, pram and pushchair access where reasonable
- Provision of well maintained toilets, including disabled toilets
- Number of signed car parks
- Enforcement of Dog Ban/Control Order
- Information points located at main beach access points

Location and access
Road access via either A52 from Skegness or A16/A1104 from Louth. Beach access from town centre sea front pullover via ramp and promenade.

Beach features



Map location



Données cartographiques © 2005 Top Atlas - Conditions d'utilisation
Click here to view a full size map of the area

Feedback from our visitors

Source: <http://www.qualitycoast.org>
consulté le 11 Décembre 2008.

ANNEXE 7

Objectifs du label Green Coast Award.

- 1) The beach must comply with the Mandatory and Guideline water quality standard of the bathing water Directive 76/160/EC. The water quality of the current and previous 3 years must be displayed at a central information point and updated on a weekly basis.
- 2) It must be shown that the managing body have established a beach management committee where all the statutory bodies and other relevant organisation associated with beach management have been consulted; any issues raised must be addressed.
- 3) Each Green Coast Award beach must have a beach management plan in place produced by the beach management committee to ensure the protection of any environmentally sensitive areas of the beach.
- 4) There should be no industrial or sewage discharges affecting the beach area. Keep Wales Tidy should be notified of any discharge points within one mile of the beach.
- 5) There should be no gross pollution by sewage related debris or other waste including oil, glass and litter either on the beach or the surrounding area.
- 6) Manual removal of litter only, leaving all naturally occurring debris such as seaweed and Driftwood, unless it becomes contaminated with a material or substance e.g. oil, that is hazardous to public health.
- 7) Where appropriate, the provision of properly secured and covered litter bins in adequate numbers must be made available for litter and dog faeces. These would be of suitable character and appearance and sited where appropriate to the surroundings.
- 8) Dog and horse owners should be encouraged, by the provision of suitable facilities and literature at a central access point, to clean up after their animals when using the beach.
- 9) Public access to the beach area must be safe and well-maintained; this is to include the enclosure or removal of hazardous or derelict buildings to prevent public access.
- 10) The beach, under normal conditions, should be considered locally as being relatively safe for bathing. A risk assessment should have been conducted and appropriate control measures, such as hazard warning signs, safety equipment and emergency planning, identified within the assessment, should be in place.
- 11) Information on locally organised environmental activities and events should be made readily available to the public.
- 12) Information should be in place to encourage visitors to consider the sensitivity of the local flora and fauna and their habitats.
- 13) Each Green Coast Award beach must have a guardianship scheme in place.
- 14) An information point with advice about nearest telephone and emergency services, local hazards, latest water quality results, previous three years (at least) water quality standards, local authority and Keep Wales Tidy address and a map of Award area showing location of facilities, water sampling points and safety information should be present.

Source : http://www.keepwalestidy.org/english/pdf/gca_guidance_notes.pdf
consulté le 1 mai 2009.

ANNEXE 8

Grille d'évaluation du label Green Coast Award

BEACH INSPECTION REPORT

Beach Name:

County:

Name of surveyor:

Date:

Environmental Information

- 1) Is there information on locally organised environmental activities and events.
- 2) Is there environmental information on any area of the beach.
- 3) If the beach is designated as a SSSI or AOB is there information on the area of interest
- 4) Is there a code of conduct displayed to encourage the public to respect the beach its wildlife and any areas of an environmentally sensitive nature. E.g. SSSI & AOBs

Water Data Information

- 1) Does the water quality of the beach comply with the Guideline standard as set down by the EC directive 76/160/EC?
- 2) Is the water data up to date?
- 3) Are the previous 3 years water displayed?
- 4) Is the water data clearly displayed?

Debris on Beach Area.

- 1) Are there signs of sewage related debris seen on the beach?
- 2) If **yes** to Q 1, indicate what amount which best describes the level of contamination:
High Medium Low
- 3) Are there signs of litter derived from the terrestrial environment?
- 4) If **yes** to Q 3, indicate what amount best describes its level of contamination:
High Medium Low
- 5) Are there signs of litter derived from the marine environment to include oil/tar?:
- 6) If **yes** to Q5, indicate what amount best describes its level of contamination:
High Medium Low
- 7) Is there evidence of a strand line?
- 8) If no to question 7 is there evidence of mechanical cleansing of the beach.
- 9) If yes to question 7 is it free of any anthropological pollution?
e.g. Marine litter, sewage related debris, oil/tar, terrestrial litter

Parking and Access

- 1) Is the car park of an appropriate size for the beach and visitor numbers?
- 2) If no to Q1 please comment and take a photograph
- 3) Is the car park well maintained and clear of litter?
- 4) If no to Q3 please specify below:
- 5) Is the access to the beach safe and well maintained?
- 6) If no to Q5 comment and take photograph of problems

Rubbish facilities

- 1) Are there appropriate numbers of bins available for the size of the beach?
- 2) Are there facilities for dog bins?
- 5) Are dog/horse owners encouraged to clean up after their animals?
- 6) If yes to Q3 please state how.

Life Saving Facilities

- 1) Are there appropriate numbers of life rings available for the size of the beach?
- 2) Are they in good condition?
- 3) If no to Q2 please comment and take a photograph.
- 4) Are they easily seen?
- 5) If no to Q4 please comment and take a photograph.

Safety information

- 1) What safety information is present?
- 2) Nearest emergency phone
Water code of conduct
Other codes of conduct

If yes to other codes of conduct, please specify below:

Source : http://www.keepwalestidy.org/english/pdf/gca_guidance_notes.pdf
consulté le 1 mai 2009

ANNEXE 9

Objectifs et critères du label Destination 21.

1. Ensure local organization, co-operation and mutual strategy

- 1.1 *Sustainable tourism strategy*
- 1.1 *Tourism policy*
- 1.2 *Local Destination 21 participation*
- 1.3 *Local Agenda 21*
- 1.4 *Annual Destination report*

2. Capacity building toward sustainable development

- 2.1 *Destination 21 competence*

3. Promotion of destination 21 philosophy and practice

- 3.1 *Dissemination of Destination 21 – philosophy and practices*
- 3.2 *Destination 21 activities*

4. Management and accessibility of natural and cultural heritage assets

- 4.1 *Tourism development and planning*
- 4.2 *Quality of natural areas*
- 4.3 *Quality of aquatic environment*
- 4.4 *Quality of heritage assets*
- 4.4 *Accessibility of natural and cultural heritage assets*

5. Strengthen and increase local culture and authenticity visibility

- 5.1 *Local identity and authenticity*
- 5.2 *Tourism's influence upon the municipality*
- 5.3 *People to people understanding*
- 5.4 *Local and national visibility*
- 5.5 *Destination's international Cooperation*

6. Reduction of resource use and pollution

- 6.1 *Environmental labelled tourism initiatives*
- 6.2 *Business implementing environmental initiatives*
- 6.3 *Municipalities' environmental initiatives*
- 6.4 *Raw and processed materials*
- 6.4 *Energy consumption*
- 6.5 *Water consumption*
- 6.6 *Chemical usage*
- 6.6 *Waste*
- 6.8 *Sewage*
- 6.9 *Emissions*
- 6.10 *Noise*
- 6.11 *Odours*

7. Create employment and enhance employment within the local economy

- 7.1 *The area's tourism product range and take-up*
- 7.2 *The area's tourism demand*
- 7.3 *Tourism revenue*
- 7.4 *Tourism generated employment*
- 7.5 *Tourist perception*

8. Promote the development of new sustainable tourism product

- 8.1 *Sustainable tourism products and business areas*
- 8.2 *Sustainability account*

Source: http://www.unep.fr/pc/tourism/ecotourism/wes_portfolio/statmnts/pdfs/Modene.PDF

consulté le 1 Mai 2009

ANNEXE 10

Exemple de plans de balisage de la ville de Hyères en 2007.



Source : http://www.ville-hyeres.fr/visiteur/informations/communiques_presse/2007/juin/plan_balisage_2007.pdf consulté le 15 mai 2009

Plaquette publiée par le Conservatoire du Littoral.

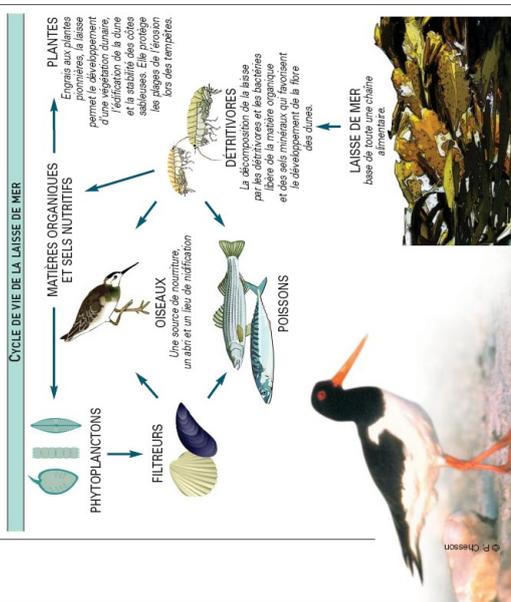
La plage un milieu vivant



La plage est souvent assimilée à un désert. Il n'en est rien. Pourtant, sur le littoral, la vie est rude. Les animaux et les végétaux doivent résister à l'effet desséchant du vent et à son action mécanique qui, associée à la houle, érode dunes et falaises, aux fluctuations des marées, aux embruns, aux variations de salinité... sans oublier un autre facteur déstabilisant : l'homme !

La laisse de mer, source de vie et trait d'union entre mer et terre

La laisse de mer n'est pas un déchet. Les algues et herbes marines qui la constituent forment un habitat naturel protégé au niveau national et européen. Il convient de la laisser en place car elle joue de multiples rôles fondamentaux. Seuls les déchets issus de l'activité humaine qui la polluent doivent être enlevés. La gestion raisonnée des lasses de mer s'inscrit dans une perspective de développement durable. La composante naturelle de la laisse de mer est un résidu de végétaux et accessoirement d'animaux, enrichis des déchets marins, véhiculée par la mer et déposée sur la plage lorsque la mer recule. Elle est emportée par le vent et ses embruns en amont des dunes où elle se décompose en matières organiques et en composés azotés. C'est elle qui permet aux écosystèmes des hauts de plages de s'installer.



Macro déchets et débris naturels attention à ne pas confondre !



Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'ôter des plages les macro déchets d'origine humaine qui nuisent à l'aspect esthétique et qui peuvent être dangereux. Cependant, les opérations de nettoyage sont encore trop souvent effectuées de façon systématique et mécanique, au détriment de la richesse biologique des milieux naturels.

Les macro-déchets sont issus des activités humaines. Ils s'accumulent le long des lasses de haute plage : bouteilles en plastique, bidons, filets, casiers... Qui, s'ils restent sur la mer, sont susceptibles de nuire à la biodiversité. Sur place, ils se trouvent en grande quantité et malheureusement incontournable de nos managements de citoyenneté et de respect de la nature. Ces déchets constituent une véritable nuisance et obligent à des actions de nettoyage coûteuses pour les collectives.



Les débris naturels (coquilles, algues mortes...) contribuent à la fertilité naturelle des plages. Ils sont à la base d'une chaîne alimentaire pour de nombreux oiseaux et poissons. Les débris naturels font partie des milieux littoraux. Ils jouent un rôle de protection et d'abris pour la petite faune terrestre.



Dégâts biologiques et écologiques du nettoyage des plages

Le nettoyage mécanique (criblage-tamassage) est le plus dommageable car il est le moins sélectif. Ses impacts sur le littoral sont de deux ordres : dégradation du stock sédimentaire et appauvrissement de la richesse biologique littorale. Une mauvaise utilisation des machines (vitesse excessive, prélèvement de sable, passage en pied de dune ou sur sable mouillé) modifie à terme la structure du substrat et le profil de la plage. Le nettoyage mécanique est à réserver aux plages urbaines très fréquentées.



Ramasser les débris naturels fragilise le littoral. Ceci favorise l'érosion de la houle et du vent donc l'érosion des plages et la réduction du stock sédimentaire. Par ailleurs, les lasses de mer permettent l'installation en haut des plages de plantes vivaces à forte valeur patrimoniale puisqu'elles ne se développent que dans ce milieu. Le ramassage favorise l'ensemble de l'écosystème.

Regard et attentes des usagers : la perception des débris sur les plages peut-elle évoluer ?

Une enquête d'opinion* a été réalisée auprès d'un échantillon d'usagers du littoral sur le thème "Perception, compréhension et attitudes face à la pollution des plages". Il ressort que la plupart des usagers ont une méconnaissance de l'écosystème de la plage. Si cette dernière est considérée comme un milieu vivant, la méconnaissance est grande sur les espèces inféodées à ce milieu et sur le rôle fondamental joué par la laisse de mer. Le rôle par exemple des débris végétaux comme ressource alimentaire est largement ignoré. Leur présence est néanmoins considérée par près de 35% comme absolument naturelle. Les usagers ont une perception négative des lasses de mer dès lors que des déchets anthropiques se trouvent emprisonnés dans

ces agglomérats d'algues échouées. Les débris naturels sont acceptés par 59% des usagers dès qu'ils ne sont plus assimilables à la saleté des ordures ménagères et à l'incivisme. Les usagers sont de fait majoritairement favorables à un tri sélectif entre les macro-déchets et les débris naturels lors des nettoyages des plages. Les usagers ayant une certaine sensibilité aux problèmes environnementaux du littoral, 71% sont réceptifs au message suivant : "les algues et les morceaux de bois échoués sur la plage constituent un milieu vivant. Acceptons-les." Pour en savoir plus : consultez le rapport de cette étude sur le DVD Rom joint à cette plaquette.

* Enquête réalisée par IPSO pour le Conservatoire du littoral auprès de 1 015 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.



Au cœur des lasses de mer

LE RÔLE DE LA FAUNE
Les milieux littoraux sont des habitats essentiels pour un grand nombre d'espèces animales. Certains oiseaux comme les bécasseaux, les courlis, les tourterelles ou les passereaux insectivores exploitent les lasses de mer qui représentent de véritables garde-mangers où ils peuvent débusquer insectes, mollusques, vers et autres petits crustacés. Quelques espèces d'oiseaux rares comme le grand gravelot et le gravelot à collier interrompu

ne se reproduisent que sur les plages en niffiant dans les lasses de mer. Ces oiseaux sont particulièrement menacés par les nettoyages intensifs des plages qui détruisent leurs œufs et interdisent toute reproduction.

LE RÔLE DE LA VÉGÉTATION
Grâce aux abris formés par les racines des espèces annuelles et aux apports fertilisants de la décomposition des lasses de mer, un réseau de racines et de rhizomes se développe, emprisonnant le sable et contribuant donc à le fixer durablement.
Le sable s'accumule et forme alors une dune embryonnaire. Cette dernière très exposée peut être remaniée par l'océan. Les espèces vivaces vigoureuses et résistant bien aux piétinements, reconquière de la dune, voire de son édification. Seules les tempêtes et les grandes marées peuvent alors modifier sa physionomie. Une végétation plus dense, basse et diversifiée caractérise la dune grise qui est plus abritée.
Le développement de cette végétation particulière a des rôles primordiaux dans le maintien de tout l'écosystème dunaire.



Des initiatives respectueuses du milieu naturel

De la Gironde à l'Adour s'étend une immense plage de sable continue de 250 km. Les marées et les tempêtes déposent sur ces vastes étendues des débris naturels (dont près de 15000 m3 de bois échoués par an) mélangés, dans la laisse de mer, à toutes sortes de déchets, rebut des activités humaines.

Sur les côtes de l'Aquitaine, particulièrement exposées à l'afflux de déchets, de nombreuses collectivités oeuvrent pour l'obtention de plages propres, et accentuent leurs efforts depuis la marée noire du Prestige. Le Conseil Régional d'Aquitaine met en œuvre, en partenariat avec les départements et les communes, une politique de gestion raisonnée des macro-déchets, sur terre comme en mer. A travers ce programme régional, associant les opérateurs publics, les marins pêcheurs, les élus des communes littorales, tous travaillent à la préservation de leur côte en agissant sur la prévention, réduction à la source, la récupération ciblée des déchets et l'information des touristes et des professionnels.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, le syndicat mixte Kosta Garbia mène des programmes destinés à limiter le dépôt de déchets sur les plages (pose de barrages flottants, chalutage des déchets en mer de 300 m à 3 milles nautiques du rivage...). En Gironde et dans les Landes, les Conseils généraux et les communes, associés à des organismes spécialisés, conduisent depuis plusieurs années des opérations de nettoyage des plages désormais adaptées à la protection des systèmes dunaires.

Les expériences présentées dans le DVD ci-joint témoignent de l'implication et de la volonté d'agir de tous les acteurs du littoral.

Le Conservatoire du littoral invite ses partenaires, par l'intermédiaire de ce dépliant et du DVD joint, à présenter leur expérience sur le nettoyage des côtes.

Que ce document incite les autres collectivités à faire de même !

Contacts :
Conservatoire du littoral : aquitaine@conservatoire-du-littoral.fr
Conseil régional d'Aquitaine : direction "Tourisme et Espaces Naturels" - 05 57 57 83 05

Réalisé grâce au soutien de



L'Aquitaine

Le propre et le sale sur les plages d'Aquitaine

> **Accepter les lasses de mer,**
> **protéger les écosystèmes côtiers**

À l'interface entre la terre et la mer se trouve un espace particulièrement riche et sensible. L'estran, lieu de développement des premiers maillons de la vie terrestre et marine, lieu de reproduction, lieu de nidification

Mais aussi, lieu de détente et de loisirs, lieu d'activités de pêche, porte d'entrée sur la mer.

Le Conservatoire du littoral et le Conseil régional d'Aquitaine souhaitent attirer l'attention des gestionnaires de ses sites, des élus des communes littorales, et plus largement l'ensemble de ses partenaires institutionnels et techniques sur l'importance de maintenir cet espace vivant. De son intégrité dépend l'équilibre de nos littoraux.

L'estran est souvent fragilisé par des pratiques de nettoyage des plages mal adaptées. Vous trouverez dans ce document des informations et des témoignages d'élus du littoral qui vous aideront à adapter des techniques de collecte des macro-déchets plus sélectives et respectueuses de l'environnement.



Conservatoire du littoral



ANNEXE 12

Localisation de l'île de Ré en France en 2009



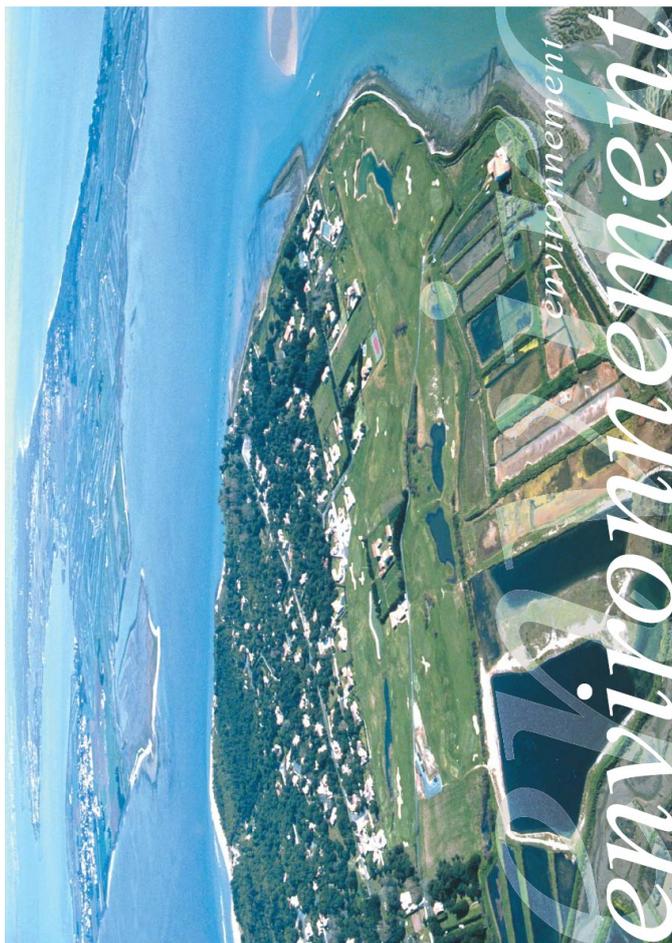
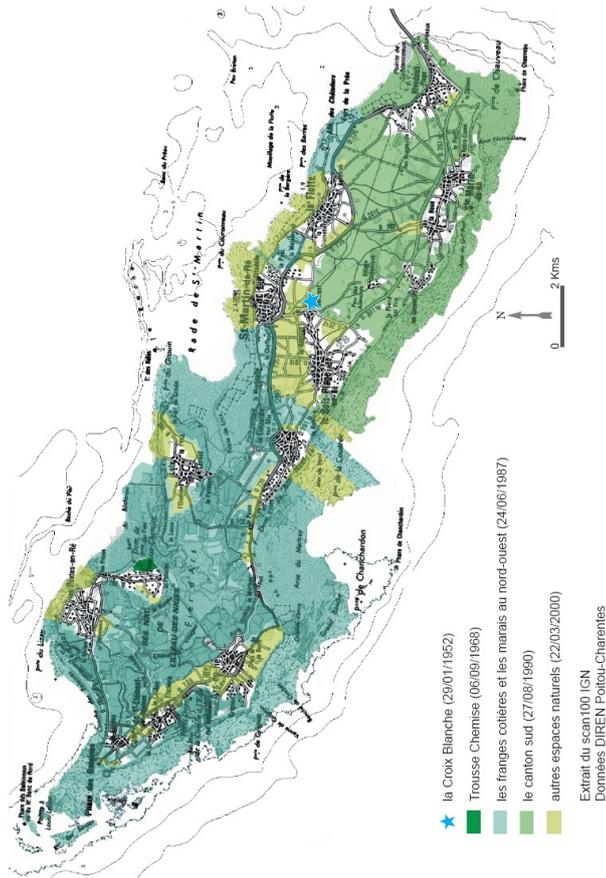
Source: Wikipedia.fr

Conception et réalisation: Koehren M. 2009

ANNEXE 13

Histoire du classement de l'île de Ré.

Principales étapes de la Protection



La Pointe de Ré et le Fer d'Ar - BESSAUVRE/C.A.T.

Les dossiers de la DIREN Poitou-Charentes

L'île de Ré - histoire d'un classement

Gestion du site de l'île de Ré

Quelques adresses utiles

Préfecture de la Charente-Maritime
3, avenue Foch - 17000 La Rochelle
05 46 27 43 00

Direction Régionale de l'Environnement de Poitou-Charentes
14, bd Chasseigne - BP 80955 - 86038 poitiers Cedex
05 49 50 36 50

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Charente-Maritime
28, rue Gargouilleau - 17000 La Rochelle
05 46 41 09 57

Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime
17, quai de Châles - 17530 Ars-en-Ré
05 46 29 40 19

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Charente-Maritime
2, avenue Foch - 17000 La Rochelle
05 46 68 00 00

Communauté de Communes de l'île de Ré
1, avenue de la République - 17500 Le Bois-Plage-en-Ré
05 46 47 24 65

Association des Amis de l'île de Ré
23, rue des Gabarets - 17410 saint-Martin-de-Ré
05 46 09 26 95

Ligue de Protection des Oiseaux
Maison du Pier
17500 Ars-en-Ré
05 46 29 50 74

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Charente-Maritime
85, boulevard République - 17076 La Rochelle Cedex 9
05 46 31 71 90

Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
2, avenue Foch - 17000 La Rochelle
05 46 68 00 00



Direction Régionale de l'Environnement
POITOU-CHARENTES



L'Île de Ré : histoire d'un classement

Territoires restreints dont on appréhende les limites, les îles sont les premiers lieux sur lesquels les sociétés humaines ont pris conscience du caractère fini de l'espace, et de sa gestion nécessairement économique.

L'île de Ré, tardivement reliée au continent par un ouvrage fixe, a bénéficié de cette conscience, et a donc vu la mise en place d'une protection forte et durable de son territoire.

Le classement au titre des sites a vocation à intervenir sur des espaces exceptionnels sur lesquels l'Etat entend exercer un contrôle direct, dans le but de garantir par une gestion dynamique, la pérennité de leur attrait et leur développement qualitatif. Depuis une dizaine d'années, l'île a bénéficié de cette mesure et de ce label. De cette période peut être tiré un premier bilan.

L'île de Ré a vu dès 1903-1904 un certain nombre d'édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Ce n'est qu'un demi-siècle plus tard qu'un site, bien que ponctuel, est protégé au titre de la loi du 2 mai 1930. Il s'agit du Domaine de la Croix Blanche, au Bois-Plage en Ré.

A la fin des années 60, l'île devient un lieu de villégiature à la mode, avec déjà des projets d'urbanisation dans des espaces naturels. En 1968, le "Petit bois de Trousse Chemise" chanté par Charles Aznavour est classé aux Fortés-en-Ré.

associations, et par un certain nombre d'élus locaux, à classer les ensembles naturels du canton nord en 1987, puis du canton sud en 1990. La spéculation foncière et urbaine est cependant telle en dehors des parties classées, que cinq ans après, à la demande d'une majorité d'élus rétais, les secteurs naturels et agricoles non encore classés sont proposés à la protection. En 2000, un complément de classement est décrété sur une vingtaine de périmètres complémentaires. Ainsi à ce jour la totalité des espaces naturels ou agricoles, terrestres et maritimes de l'île est classée au titre des sites.



France Marais

Janine, Marais de Ré

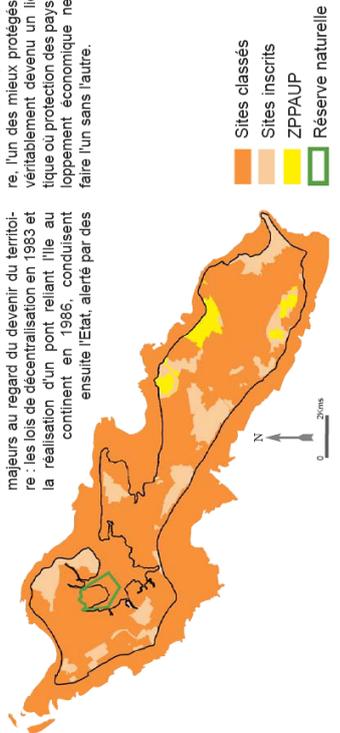
L'île de Ré est avec le Marais Poitevin, le plus grand site classé du Poitou-Charentes, et l'un des plus vastes de France, avec une superficie d'environ 12.960 hectares répartis sur dix communes; il représente une quarantaine de dossiers de protection globale se multipliant : ces démarches aboutissent à l'inscription de la totalité des terres en 1979. Près de six ans d'études et deux événements majeurs au regard du devenir du territoire : les lois de décentralisation en 1983 et la réalisation d'un pont reliant l'île au continent en 1986, conduisent ensuite l'Etat, alerté par des

L'île a une image forte, et porte en elle une réelle valeur ajoutée, induisant une notoriété croissante et un dynamisme socio-économique indéniable. Par exemple, en dix ans une soixantaine de sauniers se sont installés dans les Marais du Fiers d'Arts et de la Fosse de Loix, participant ainsi à la pérennité de paysages singuliers, et créant une véritable filière de production basée sur une "image de marque", cette marque étant, outre le savoir-faire artisanal, la reconnaissance d'un paysage patrimonial, sa mise en valeur et sa protection.



Marais salants dans la fosse de Loix

PERSPECTIVES
L'île fortement protégée, il s'agit maintenant de gérer le plus efficacement possible l'outil du classement au titre des sites; L'instruction optimale des procédures d'autorisation nécessite la présence régulière de la DIREN sur le terrain. Les études amont en cours ont montré trois grand axes d'orientation de la gestion du site : d'une part les activités primaires, celles qui participent à la pérennité des paysages insulaires identitaires et qu'il importe de favoriser (en particulier la saliculture, la viticulture, l'élevage...), les défenses de côtes sur lesquelles des études d'intégration très poussées sont désormais systématiquement entreprises, enfin l'amélioration des voiries existantes (routes, pistes cyclables) et la répartition du camping sur parcelle privée.



Témoignage

Jean-Michel THIBAUT
Directeur du CAUE 17
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Comment voyez-vous votre contribution à la protection des paysages de l'île de Ré ?

Par convention d'assistance nous sommes depuis 1985 un conseil à l'urbanisme auprès des communes. L'édition d'une plaquette puis les conseils sur les P.O.S. ont contribué à introduire dans le Schéma Directeur des études paysagères préalable à l'urbanisation des zones Na et le traitement de franges bâties. En 1998 le Colloque INSULARITÉ(S) a mesuré le besoin d'une gestion équilibrée des espaces naturels : protection active qui nourrit et se nourrit du rôle des acteurs de l'environnement et des activités primaires.

Quel exemple récent pouvez-vous donner ?

Nous venons de terminer un rapport sur l'installation de nouveaux établissements scolaires. Cette étude a été initiée par la DIREN qui souhaitait coordonner les interventions au cas par cas, et par les sauniers coopérateurs qui mènent une politique de reconquête des marais par la saliculture. Une stratégie économique nouvelle et adaptée s'est engagée à l'initiative de la coopérative agricole qui avait déjà intégré les avantages du site classé pour valoriser une production viticole de qualité. Restait donc à fixer le cadre du possible, assurer les conseils de terrain, et mettre en place un plan de gestion.

Quelle est votre position au regard de la gestion ?

Un site n'est jamais autant protégé que lorsque les activités traditionnelles qu'il accueille lui affectent aussi une valeur économique forte. Il est tout aussi utile de mettre en place une politique d'information, de communication et de connaissance des valeurs scientifiques et historiques pour lesquelles le site a été classé. Ce travail d'animation de terrain, de communication et de surveillance aussi manqué cruellement en France quand on le compare à ce qui se fait chez nos voisins européens et à l'intérêt que cela suscite auprès des populations.

La parole à...

Léon GENDRE
Maire de La Flotte - Conseiller Général
Président de l'Union des
Communes de l'Île de Ré
Président du CAUE de Charente-Maritime

Après la publication du 3ème décret de classement des espaces naturels de l'île de Ré le 22 mars 2000, le territoire insulaire a enfin reçu le label tant convoité sur la presque totalité des espaces naturels. Estran, marais salants, vignobles, terres maraichères, landes et bois forment un ensemble d'une telle qualité qu'il importe de le préserver de toute tentative de spéculation ou d'utilisation intempestive. Espace banal aux yeux de certains, sublime aux dires des autres, l'île de Ré n'a rien de remarquable pas moins une exception sur le littoral atlantique. Les villages, fortements marqués par les deux périodes de prospérité des 18ème et 19ème siècles, ont conservé tout leur charme, car rien n'est venu les altérer durant près de 50 ans. Il était tentant dans l'esprit de nombreux Rétais d'envisager une progression de l'urbanisation au-delà des limites des zones périurbaines : le classement des zones naturelles opérée en 1987, 1990 et 2000 assure durablement la protection des espaces naturels, formant ainsi un véritable écran autour des villages. Depuis maintenant plus de dix ans, les comportements de divers partenaires (élus, professionnels, utilisateurs des espaces) ont dû évoluer pour tenir compte de cette protection. Dire qu'aujourd'hui ces espaces sont l'objet d'un respect sans faille serait présomptueux. Néanmoins, toutes les dérives et tous les abus commis entre 1960 et 1987 ont cessé, pour laisser place à une gestion des espaces naturels plus conforme à l'esprit de la loi de 1930. Ce classement de l'île de Ré se devait d'être accompagné localement de trois initiatives très fortes : la délimitation de zones de préemption départementale, une politique volontariste d'acquisition par le Conseil Général et le Conservatoire du Littoral, la mise en place de conventions de gestion de ces espaces. A ce jour, les zones de préemption s'étendent sur 3900 Ha et des conventions de gestion sont conclues avec les communes et de nombreux exploitants agricoles et sauniers sur les 450 Ha acquis. C'est dire combien le classement des espaces naturels au titre de la loi du 2 mai 1930 a permis de mettre en place une politique exemplaire pour la protection des sites naturels de l'île de Ré.

ANNEXE 14

Le profil de la clientèle hébergée sur les Pays du Littoral

FICHE
04

LA CLIENTÈLE HÉBERGÉE SUR LE LITTORAL

Source / Cartographie : Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques de Charente-Maritime - Mise à jour Novembre 2005

CLES DE LECTURE / Enquête réalisée d'avril à octobre 2004 auprès de 5 400 personnes.

- Les résultats permettent de dégager les principales tendances de la consommation touristique en Charente-Maritime.
- Les mentions en gras soulignent un résultat supérieur à la moyenne départementale.
- La valeur médiane a été retenue par rapport à la valeur moyenne ; elle est égale à la valeur qui partage l'ensemble des individus en 2 groupes de même effectif.
- Les "à noter" mettent en évidence une tendance qui émerge.

Observatoire **qualitatif**
des **Clientèles Touristiques**
de la **Charente-Maritime**
Outil d'aide aux professionnels
du **tourisme**



AVANT SAISON

Ils représentent
87% des
touristes
interrogés



HAUTE SAISON

Ils représentent
85% des
touristes
interrogés



APRÈS SAISON

Ils représentent
85% des
touristes
interrogés

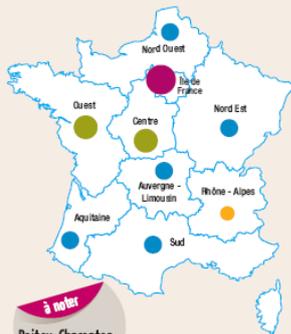
Carte d'identité

AVANT SAISON

Origine géographique

▣ Premiers marchés émetteurs

Île de France ... **25%**
Ouest ... **19%**

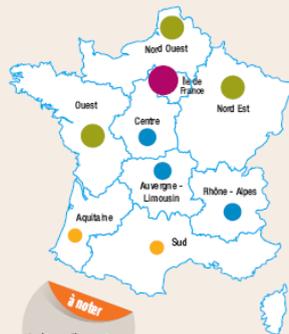


à noter
Poitou-Charentes,
Centre

HAUTE SAISON

▣ Premiers marchés émetteurs

Île de France ... **22%**
Ouest ... **18,5%**

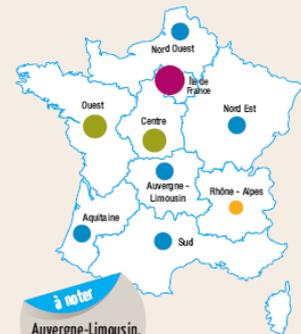


à noter
Poitou-Charentes,
Centre

APRÈS SAISON

▣ Premiers marchés émetteurs

Île de France ... **26%**
Centre ... **10,5%**



à noter
Auvergne-Limousin,
Poitou-Charentes

Qui sont-ils ?

- Des couples 51,5%
- C'est une clientèle de **retraités** 33,5%, de **cadres** 18,5%, d'employés 18,5% et de **professions intermédiaires** 18%
- Âge (médiane) : 52 ans (Près de 30% de la clientèle ont moins de 40 ans et 53% ont plus de 50 ans)

- Des **familles** 54,5%
- C'est une clientèle d'**employés** 26% et de professions intermédiaires 26%
- Âge (médiane) : 45 ans (Une population plus jeune avec 1/3 qui a moins de 40 ans)

- Des **couples** 62% et des **familles** 19%
- Une clientèle de **retraités** 48%, d'employés 16,5% et de **professions intermédiaires** 14%
- Âge (médiane) : 57 ans (27% de la clientèle ont moins de 40 ans et 41,5% ont plus de 60 ans)

A NOTER

- ▶ personnes **venues entre amis** 9%
- ▶ personnes **venues en famille avec enfants** 28,5%

- ▶ Une clientèle de **cadres** à 14%

Fidélité

- **74,5%** sont **déjà venus** dans le département
- Pour ceux qui sont déjà venus, c'est une clientèle de **fidèles** (63,5% sont venus plus de trois fois)
- Influence du bouche à oreille

- **72,5%** sont **déjà venus** dans le département
- Pour ceux qui sont déjà venus, c'est une clientèle de **fidèles** (les 2/3 sont venus plus de trois fois)
- Influence du bouche à oreille

- **80%** sont **déjà venus** dans le département
- Pour ceux qui sont déjà venus, c'est une clientèle de **fidèles** (71% sont venus plus de trois fois ou ont déjà résidé en Charente-Maritime)
- Influence du bouche à oreille et de la presse / publicité 13%



TOUTES LES FICHES
DES SEGMENTS DE CLIENTÈLE
SUR www.observatoire-tourisme17.com

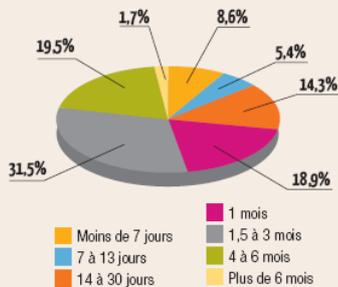
1/4

Organisation des séjours

AVANT SAISON

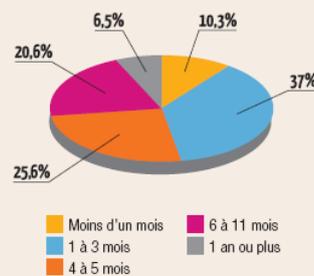
Réservation

- 50,5% de la clientèle réservent
- Les réservations sont effectuées soit entre 1 à 3 mois avant le départ (50,5%), soit à moins d'un mois pour 28,5%, en direct (60,5%), par des **centrales de réservation** (30,5%) et par Internet (9%)



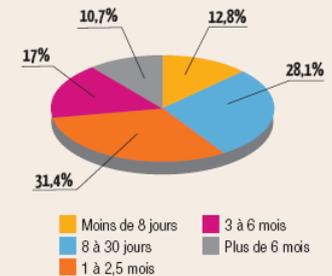
HAUTE SAISON

- Des séjours **réservés** pour 56% de la clientèle
- Les réservations sont effectuées longtemps avant le départ (à plus de 6 mois pour 27%) **en direct** (69%), par des **centrales de réservation** (17%) et par Internet (13,5%)



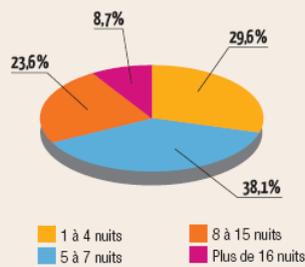
APRÈS SAISON

- Des séjours **non réservés** pour 64,5% de la clientèle
- Pour ceux qui réservent : les séjours sont réservés peu de temps avant le départ (à moins d'un mois pour 41%), **en direct** (73,5%), par Internet (14%) et par des centrales de réservation (12,5%)

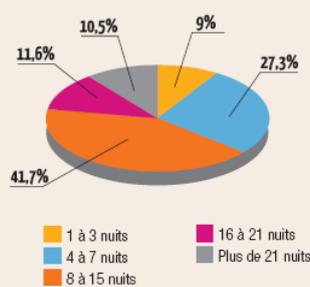


Durée des séjours

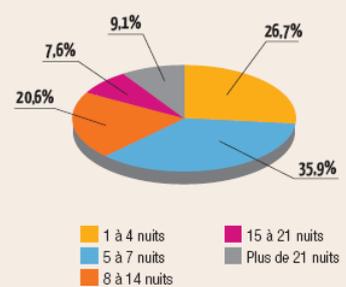
- Des séjours de 7 nuits
- Près d'un tiers des séjours sont des courts séjours (29,5% durent de 1 à 4 nuits)



- Des séjours de **12 nuits**, soit une durée supérieure de 4 nuits à celle des séjours de la clientèle hébergée en intérieur
- Forte représentation des longs séjours (22% des séjours durent **plus de 16 nuits**)



- Des séjours de 7 nuits
- 26,7% sont des courts séjours (1 à 4 nuits)



Hébergement

AVANT SAISON

Destinations

- ▶ 63% de la clientèle sont hébergés sur la partie Sud du littoral

- 1 Pays de l'Île de Ré
 - 2 CA* de La Rochelle
 - 3 Pays d'Aunis
 - 4 Pays Marennes-Oléron
 - 5 Pays Rochefortais
 - 6 Pays des Vals de Saintonge
 - 7 Pays de Saintonge Romane
 - 8 CA* du Pays Royannais
 - 9 Pays de Haute - Saintonge
- * Communauté d'Agglomération

- Plus de 20% de la clientèle
- de 10 à 20% de la clientèle
- de 5 à 10% de la clientèle
- Moins de 5% de la clientèle



HAUTE SAISON

- ▶ Une clientèle hébergée sur la partie Sud du littoral et sur le Pays de l'Île de Ré



APRÈS SAISON

- ▶ 61% de la clientèle sont hébergés sur la partie Sud du littoral



Source / Cartographie : Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques de Charente-Maritime - Mise à jour Novembre 2005

Mode d'hébergement

AVANT SAISON

- ▶ **Dominante dans l'hébergement marchand**
En meublé 21%
En camping 18,5%
En hôtel 16%
- ▶ **Dominante dans l'hébergement non marchand**
Forte représentation des résidences secondaires personnelles et de parents ou amis

HAUTE SAISON

- ▶ **Dominante dans l'hébergement marchand**
En camping 39,5%
En meublé 17%
- ▶ **Dominante dans l'hébergement non marchand**
Forte représentation des résidences secondaires de parents ou amis et personnelles

APRÈS SAISON

- ▶ **Dominante dans l'hébergement marchand**
En camping 18,5%
En hôtel 17%
- ▶ **Dominante dans l'hébergement non marchand**
Forte représentation des résidences secondaires personnelles ou de parents ou amis

A NOTER

- ▶ Villages vacances et hébergements collectifs 5%, Camping car 4%
- ▶ Camping sur terrain privé 4,5%, Camping car 3,5%

Motivations

Choix de la destination

AVANT SAISON

- ▶ **Une destination choisie avant tout pour son environnement et son cadre de vie**
Premières motivations : le **Bord de mer 17,5%**, la **qualité naturelle et la diversité des sites du département 17%** et le **climat 9,5%**
- ▶ **Une clientèle venue rendre visite**
10,5% viennent rendre visite à des parents ou amis
- ▶ **Une clientèle venue visiter 9%**

HAUTE SAISON

- ▶ **Une destination choisie avant tout pour son environnement et son cadre de vie**
Premières motivations : le **Bord de mer 17,5%**, la qualité naturelle et la diversité des sites du département 12% et le **climat 11%**
- ▶ **Une clientèle venue rendre visite**
11% viennent rendre visite à des parents ou amis
- ▶ **Une destination traditionnelle**
10% citent la **tradition / habitude**

APRÈS SAISON

- ▶ **Une destination choisie avant tout pour le bord de mer et son environnement de qualité**
Premières motivations : la **qualité naturelle et la diversité des sites du département 23%**, le **Bord de mer 16,5%** et le **climat 8%**
- ▶ **Une clientèle venue visiter**
12,5% viennent pour la visite découverte
- ▶ **Une clientèle venue rendre visite**
10,5% viennent rendre visite à des parents ou amis

A NOTER

- ▶ une clientèle également venue par **tradition / habitude 6%**
- ▶ motivation peu citée : la **visite découverte 10%**
- ▶ une clientèle également venue par **tradition / habitude 4,5%** et pour les **potentialités du département** (activités sportives et culturelles praticables, pour les possibilités d'hébergement, pour visiter un site / une ville / une île en particulier)

Consommation sur place

Visite découverte

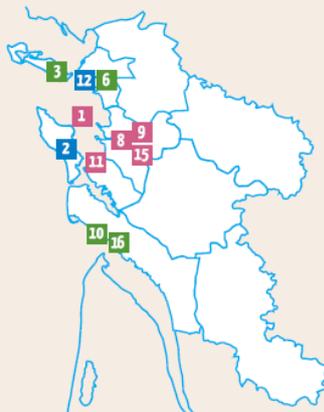
- 1 Ile d'Aix
- 2 Ile d'Oléron
- 3 Ile de Ré
- 4 Amphithéâtre de Saintes
- 5 Antilles de Jonzac
- 6 Aquarium de La Rochelle
- 7 Château de la Roche Courbon
- 8 Chantiers de l'Hermione
- 9 Corderie Royale
- 10 Zoo de la Palmyre
- 11 Brouage
- 12 La Rochelle
- 13 Fourzac
- 14 Jonzac
- 15 Rochefort
- 16 Royan
- 17 Saintes
- 18 Saint-Jean-d'Angély
- 19 Talmont-sur-Gironde
- 20 Phare des Baleines
- 21 Phare de Chassiron

Sites visités par :

- plus de 30% de la clientèle
- 20 à 30% de la clientèle
- 10 à 20% de la clientèle

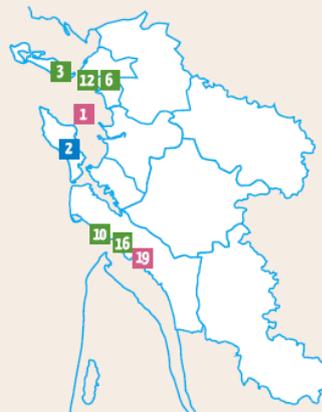
AVANT SAISON

- Une clientèle qui visite moins que la clientèle de l'intérieur (19%)
- Visites des grands sites, des villes et de l'île à proximité du lieu d'hébergement
- Une clientèle sédentaire



HAUTE SAISON

- Une clientèle qui visite moins que la clientèle de l'intérieur (14%)
- Visites des grands sites, de la ville et de l'île à proximité du lieu d'hébergement
- Une clientèle sédentaire



APRÈS SAISON

- Une clientèle qui visite moins que la clientèle de l'intérieur (21%)
- Visites des grands sites / villes et îles à proximité du lieu d'hébergement
- Une clientèle sédentaire



Source / Cartographie : Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques de Charente-Maritime - Mise à jour Novembre 2005

	AVANT SAISON	HAUTE SAISON	APRÈS SAISON
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Découverte et vitalité : randonnées cyclistes 9,5% et pédestres 7,5% Bien être et ressourcement : Plage 17% Shopping 4,5% 	<ul style="list-style-type: none"> Bien être et ressourcement : Plage 23,5% Découverte et vitalité : randonnées cyclistes 12% et pédestres 13% Shopping 4,5% 	<ul style="list-style-type: none"> Découverte et vitalité : randonnées pédestres 21% et cyclistes 13% Bien être et ressourcement : Plage 14%, repos
A NOTER	▶ une clientèle qui pratique également : la pêche 4% et la natation 2,5%	▶ Retrouvailles en famille 3%	▶ Pêche 5% , Natation 4,5% , Croisières maritimes 2,5%

Dépenses

	AVANT SAISON		HAUTE SAISON		APRÈS SAISON	
	Clientèle hébergée sur le littoral	Clientèle hébergée en intérieur	Clientèle hébergée sur le littoral	Clientèle hébergée en intérieur	Clientèle hébergée sur le littoral	Clientèle hébergée en intérieur
Dépenses totales par jour et par personne (médiane)	30 €	32,1 €	26,7 €	25,7 €	30,7 €	30 €
Dépenses hors hébergement par jour et par personne (médiane)	19,2 €	18,7 €	13,5 €	15,2 €	22,2 €	17,1 €
Note de lecture : Ces dépenses sont des résultats statistiques ne pouvant être ni additionnés, ni soustraits entre eux	<ul style="list-style-type: none"> En dépenses totales, la clientèle hébergée sur le littoral dépense par jour et par personne moins que la clientèle de l'intérieur 		<ul style="list-style-type: none"> La clientèle hébergée sur le littoral dépense par jour et par personne (dépenses totales) plus que la clientèle de l'intérieur, du fait d'un budget plus important alloué à l'hébergement. Hors hébergement, elle dépense moins. 		<ul style="list-style-type: none"> La clientèle hébergée sur le littoral dépense par jour et par personne plus que la clientèle de l'intérieur 	

Satisfactions

	AVANT SAISON		HAUTE SAISON		APRÈS SAISON	
	Ils reviendront certainement à 89,5%		Ils reviendront certainement à 83,5%		Ils reviendront certainement à 91%	
Globalement satisfaits de leur séjour, leurs remarques sur les satisfactions et les critiques relatives à leur séjour permettent de mettre en valeur quelques points à améliorer.						
Accueil et info en office de tourisme	68,5%	4,5%	76%	4,5%	72,5%	5%
Signalisation routière	79,5%	17%	83%	16%	84%	14%
Stationnement	78,5%	17,5%	60,5%	35%	71,5%	16%
Sécurité	91,5%	4%	87%	11,5%	84%	
Qualité des plages	75%	10%	77,5%	16,5%	80%	7,5%
Propreté	97%		97%		96%	
Accueil habitants Commerçants	93%		91,5%	5%	92%	5,5%
Hébergement	66%	4,5%	63%	9,5%	56%	
Qualité de la restauration	73,5%	6,5%	75%	6%	70%	8%
Note de lecture : seuls ont été indiqués les pourcentages de satisfaits 😊 et d'insatisfaits ☹️ significatifs. Le reste correspond aux personnes sans opinion sur le thème						

Source / Cartographie : Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques de Charente-Maritime - Mise à jour Novembre 2005



CDT DE LA CHARENTE-MARITIME
05 46 31 71 71
CCI DE ROCHFORT ET DE SAINTONGE
05 46 84 11 84
CCI DE LA ROCHELLE
05 46 00 54 00

LA CLIENTÈLE HÉBERGÉE
SUR LE LITTORAL

FICHE
04
4/4

Source: <http://www.en-charente-maritime.com/telechargement-charente-maritime/PDF/espace-pro/FICHE-04-littoral.pdf>
consulté le 20 mars 2009

ANNEXE 15

Enquête annuelle de recensement de 2007 de Rivedoux-Plage.



Rivedoux-Plage
(17297 - Commune)

Chiffres clés

Enquête annuelle de recensement 2007

Page 1 / 2

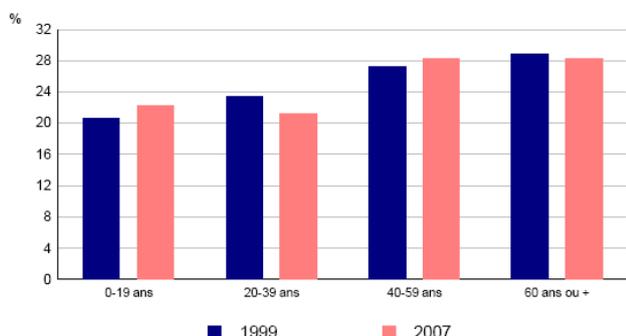
Population

	2007	1999
Population	2 260	1 762
Part des hommes (%)	50,6	49,9
Part des femmes (%)	49,4	50,1

Depuis 1999, la population a augmenté de 498 habitants, soit une progression de 28,3%.

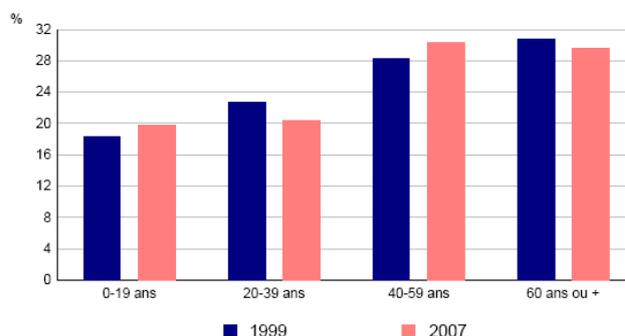
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Répartition des hommes selon l'âge



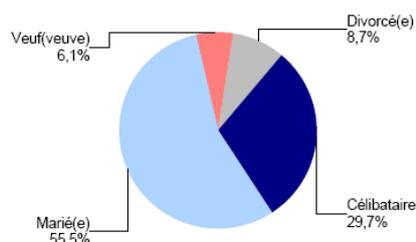
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Répartition des femmes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Etat matrimonial en 2007 des 15 ans ou plus



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	2 139
la même région (%)	85,1
la même commune (%)	67,4
le même logement (%)	60,1
une autre région ou à l'étranger (%)	14,9

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Type d'activité

	2007	1999
Population	2 260	1 762
Actifs	1 025	765
Actifs occupés (%)	40,0	36,4
Chômeurs (%)	5,4	7,0
Inactifs	1 235	997
Retraités ou pré-retraités (%)	28,0	26,9
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	6,5	5,4
Autres inactifs (%)	20,1	24,2

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Population active

	2007	1999
Population active (15-64 ans)	1 015	762
Population active occupée	894	638
Chômeurs	121	124
Taux d'activité (%)	70,9	70,3
Taux de chômage (%)	11,9	16,3

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Composition des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	970	761
Part des ménages d'une personne (%)	22,0	24,7
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	55,7	52,6
Nombre moyen de personnes par ménage	2,3	2,3

Depuis 1999, la commune compte 209 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 27,5%.

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Catégories de logements

	2007	1999
Ensemble des logements	1 882	1 524
Résidences principales	970	761
Part dans l'ensemble des logements (%)	51,5	49,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	900	711
Logements vacants	12	52

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Parc des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	970	761
dont		
- part des maisons (%)	92,1	95,9
- part des appartements (%)	7,7	2,4

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

La commune compte 358 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 23,5%.

Caractéristiques des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	970	761
Part des propriétaires (%)	66,6	65,7
Part des locataires (%)	30,9	28,6
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	10,5	12,7
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	22,2	///

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Ancienneté d'emménagement

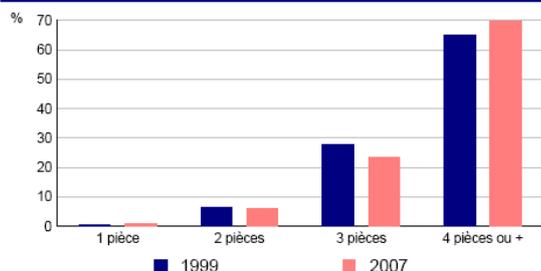
	2007
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :	
- depuis moins de 5 ans (%)	35,9
- de 5 à 9 ans (%)	24,2
- 10 ans ou plus (%)	39,9
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	12

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Equipped des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	970	761
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	99,5	99,2
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	94,8	92,1

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Nombre de pièces des résidences principales


Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Nombre moyen de pièces

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,2	4,1
Nombre moyen de pièces par maison	4,4	4,1
Nombre moyen de pièces par appartement	2,7	2,8

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

RP99 = recensement de la population de 1999

ANNEXE 16

Enquête annuelle de recensement de 2007 du Bois-Plage en Ré.



Le Bois-Plage-en-Ré
(17051 - Commune)

Chiffres clés

Enquête annuelle de recensement 2007

Page 1 / 2

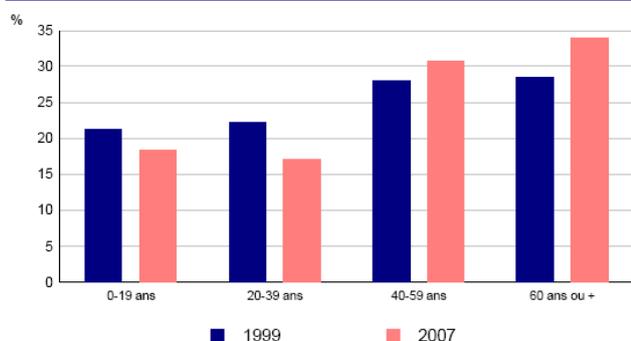
Population

	2007	1999
Population	2 303	2 245
Part des hommes (%)	49,2	48,9
Part des femmes (%)	50,8	51,1

Depuis 1999, la population a augmenté de 58 habitants, soit une progression de 2,6%.

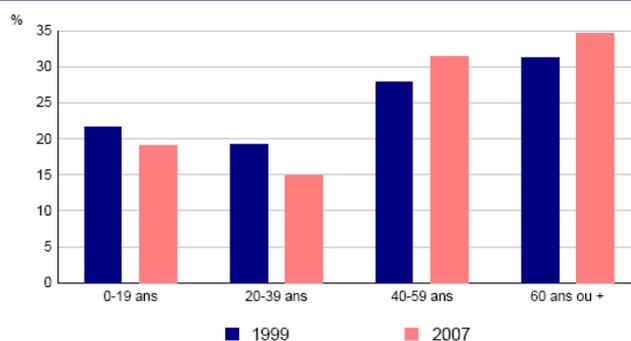
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Répartition des hommes selon l'âge



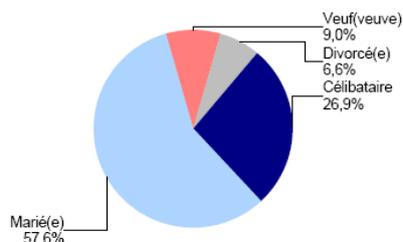
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Répartition des femmes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Etat matrimonial en 2007 des 15 ans ou plus



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	2 220
la même région (%)	87,4
la même commune (%)	76,3
le même logement (%)	66,6
une autre région ou à l'étranger (%)	12,6

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Type d'activité

Population active

	2007	1999
Population	2 303	2 245
Actifs	925	927
Actifs occupés (%)	35,9	35,8
Chômeurs (%)	4,3	5,5
Inactifs	1 378	1 318
Retraités ou pré-retraités (%)	35,2	27,0
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	5,6	7,0
Autres inactifs (%)	19,1	24,7

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

	2007	1999
Population active (15-64 ans)	916	920
Population active occupée	818	797
Chômeurs	98	123
Taux d'activité (%)	64,7	66,8
Taux de chômage (%)	10,7	13,4

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

RP99 = recensement de la population de 1999

Composition des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	1 027	952
Part des ménages d'une personne (%)	26,1	24,5
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	46,5	54,0
Nombre moyen de personnes par ménage	2,2	2,3

Depuis 1999, la commune compte 75 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 7,9%.

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Catégories de logements

	2007	1999
Ensemble des logements	2 811	2 321
Résidences principales	1 027	952
Part dans l'ensemble des logements (%)	36,5	41,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 689	1 246
Logements vacants	95	123

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Parc des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	1 027	952
dont		
- part des maisons (%)	94,4	93,1
- part des appartements (%)	5,5	3,6

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

La commune compte 490 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 21,1%.

Caractéristiques des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	1 027	952
Part des propriétaires (%)	74,3	70,2
Part des locataires (%)	19,1	22,4
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	23,5	25,0
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	15,5	///

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Ancienneté d'emménagement

	2007
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :	
- depuis moins de 5 ans (%)	28,0
- de 5 à 9 ans (%)	18,8
- 10 ans ou plus (%)	53,2
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	15

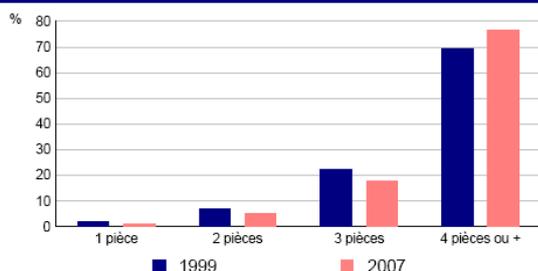
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
Exploitation principale

Equipped des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	1 027	952
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	99,7	98,1
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	92,1	90,2

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Nombre de pièces des résidences principales



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Nombre moyen de pièces

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,5	4,3
Nombre moyen de pièces par maison	4,6	4,5
Nombre moyen de pièces par appartement	2,6	2,5

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

RP99 = recensement de la population de 1999

ANNEXE 17

Lettre explicative accompagnant l'enquête de satisfaction

<p>Enquête de satisfaction concernant la qualité des plages rétaise auprès des résidents.</p>

Bonjour,

Etudiante en dernière année d'un master géographie à l'université de La Rochelle, j'étudie la qualité des plages de votre île.

Je me suis donc permise de vous déposer mon questionnaire, car j'ai besoin d'avoir votre avis à propos des plages rétaise.

Ces données, totalement anonymes, me permettront d'étudier votre perception, votre satisfaction des plages et savoir si elles répondent bien à vos attentes et vos besoins. Les données seront communiquées ultérieurement aux mairies concernées par cette enquête.

Afin de récupérer ce questionnaire et répondre à vos éventuelles questions, je me permettrai de repasser chez vous le *date*, et si vous n'êtes pas là lors de mon passage vous pouvez me le laisser en évidence sur le pas de votre porte.

Avec mes remerciements.

KOEHREN Mélodie.

ANNEXE 18

Tableau récapitulatif des non-réponses et du nombre total de répondants à l'enquête de satisfaction.

Questions N°	Nombre de non-réponses	Nombre total de répondants
1	0	155
2	0	155
3	0	155
4	0	155
5	0	155
6	12	143
7	11	144
8	15	140
9	17	138
10	18	137
11	20	135
12	25	130
13	18	137
14	17	138
15	23	132
16	20	135
17	21	134
18	25	130
19	21	134
20	19	136
21	22	133
22	20	135
23	18	137
24	21	134
25	19	136
26	23	132
27	26	129
28	24	131
29	15	140
30	18	137
31	21	134
32	18	137
33	18	137
34	16	139
35	20	135
36	26	129
37	26	129
38	25	130
39	27	128
40	18	137
41	11	144
42	147	8
43	85	70
44	0	155
45	0	155
46	0	155